



INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER



RAPPORT ANNUEL
ÉCONOMIQUE 2022

📍 Martinique

PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale des missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société, et les spécificités ultramarines en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



LA THÉMATIQUE D'ILLUSTRATION DU RAPPORT 2022 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les territoires ultramarins ont une forte dépendance aux énergies fossiles. Produire des énergies renouvelables constitue un enjeu non seulement environnemental mais aussi stratégique pour assurer une maîtrise durable de l'approvisionnement en énergie des territoires et pour permettre une moindre sensibilité aux prix du pétrole et du gaz. L'Outre-mer dispose d'atouts naturels en matière d'énergies renouvelables : hydroélectricité, géothermie, biomasse... L'accélération de la transition écologique est aussi pour les territoires un fort potentiel de développement et d'emploi.

Crédits photos
de couverture :

Parc éolien sur la commune
de Grand Rivière
© Albioma

Centrale bagasse/
biomasse Galion 2
© Total Eren

Réalisation :  ASBENC EBERRACOM

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

| SIÈGE SOCIAL
| 115, rue Réaumur - 75002 PARIS

La Martinique

Rapport annuel
2022

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

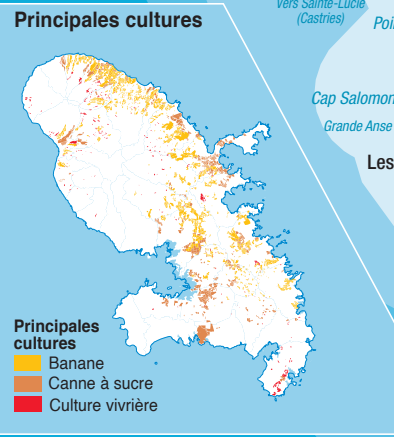
L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Carte de la Martinique	10
Avant-propos	11
La Martinique en bref	12
Synthèse	14
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	21
Section 1 – La géographie et le climat	22
1. Aperçu géographique	22
2. Climat	22
Section 2 – L’histoire	23
1. Les premiers peuplements	23
2. La période coloniale	23
3. La période contemporaine	24
Section 3 – Le cadre institutionnel	25
1. Dans le paysage administratif français	25
2. Dans le paysage communautaire européen	28
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ÉCONOMIE DE LA MARTINIQUE	31
Section 1 – La population	32
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	36
1. Les comptes économiques	36
Indicateur du climat des affaires (ICA) harmonisé	40
La situation des entreprises ultramarines	41
2. L’emploi et le chômage	44
3 Les revenus et les salaires	48
4. Les prix	52
Loi égalité réelle	54
Inflation et vie chère	55
5. Les échanges extérieurs	56
Section 3 – Les politiques et finances publiques	65
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	65
2. Les finances publiques locales	69
3. Le système fiscal	73

CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITÉ	83
Section 1 – Aperçu général	84
Délais de paiement à la Martinique	85
Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche	88
1. Aperçu structurel	88
2. L’agriculture	88
3. La pêche et l’aquaculture	94
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	96
1. Aperçu structurel	96
2. L’activité du secteur de l’industrie	96
3. Le secteur artisanal	102
Section 4 – L’énergie	104
1. Aperçu structurel	104
2. Contexte général	105
3. Production et consommation d’énergie	106
Section 5 – L’eau et la gestion des déchets	114
1. Aperçu structurel	114
2. L’eau	115
3. La gestion des déchets	119
Section 6 – Le bâtiment et les travaux publics	122
1. Aperçu structurel	122
2. L’activité du secteur	122
3. Le logement	124
4. La construction publique	127
Section 7 – Le commerce	129
1. Aperçu structurel	129
2. L’activité du secteur	129
3. Les sous-secteurs commerciaux	130
Section 8 – Le tourisme	133
1. Aperçu structurel	133
2. L’activité globale	133
3. Le tourisme de séjour	135
4. Le tourisme maritime	138

Section 9 – Les transports	142
1. Aperçu structurel	142
2. Les transports routiers	142
3. Les ports	147
La connectivité des ports outre-mer	148
4. L'aéroport	151
Section 10 – Les autres services marchands	154
1. Aperçu structurel	154
2. L'activité du secteur	154
3. Les techniques de l'information et de la communication	155
Section 11 – Les services non marchands	159
1. Aperçu structurel	159
2. L'éducation	159
3. La santé	163
4. L'action sociale	165
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	167
Section 1 – Aperçu général	168
Section 2 – La structure du système bancaire	170
1. L'organisation du système bancaire	170
2. La densité du système bancaire	174
3. Les moyens de paiement	177
Les 20 ans de l'euro	180
4. L'activité des fonds de garantie	181
Section 3 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	184
1. Les taux d'intérêt	184
2. Les tarifs bancaires aux particuliers	191
3. Le bilan agrégé des banques locales	193
4. Les performances financières des banques locales	196
Section 4 – L'évolution de la situation monétaire	201
1. Les avoirs financiers des agents économiques	201
2. Les crédits à la clientèle	205
3. Les grandes tendances du financement de l'économie	210
4. La circulation fiduciaire	215
5. Le surendettement	218
Annexes	223
Statistiques monétaires et financières	224



Martinique

Bathymétrie (Profondeur en mètres)



- Laisse de basse mer
- Réseau hydrographique principal

- Couvert forestier
- Mangrove

- Chef - lieu
- Commune
- Hameau
- Réseau routier principal
- Réseau ferré touristique
- Transport Collectif en Site Propre (TCSP) existant
- Transport Collectif en Site Propre (TCSP) en projet
- Liaison maritime

- Zone bâtie
- Zone d'activité

- Pêche - Zone de protection particulière
- Pêche - Interdiction - Pollution à la chlordécone
- Aéroport
- Port de commerce
- Port de pêche
- Port de plaisance
- Hôpital

- Raffinerie
- Centrale fioul
- Centrale biomasse
- Parc éolien
- Sucrierie
- Habitation - Rhumerie

Sources : Natural Earth, Free vector and raster map data © naturalearthdata.com., IGN BD-CARTO 2019, Direction de la mer, Atlas Caraïbe MRSH Université de Caen Normandie. Réalisation : Frédérique Turbott, MRSH Université de Caen Normandie, 2020.



Avant-propos

Après une année de reprise, l'économie martiniquaise a maintenu son cap en 2022, malgré des mesures sanitaires toujours en vigueur en début d'année. La forte inflation, déjà perceptible en 2021, fruit des tensions générées sur les chaînes d'approvisionnement par la forte reprise économique mondiale, s'est accélérée en 2022, conséquence de la guerre russe en Ukraine. Initialement localisée sur l'énergie, elle s'est peu à peu diffusée à l'ensemble de l'économie et notamment aux produits alimentaires. Pour autant, l'activité des entreprises a été robuste, soutenue par une demande et des investissements privés dynamiques. Les marchés du travail et de l'emploi ont été bien orientés, en dépit des difficultés structurelles d'insertion des jeunes. Malgré ce contexte économique globalement favorable, les secteurs d'activité ont évolué toujours en ordre dispersé. Le secteur du BTP a connu une année délicate dans un contexte d'activité atone, de hausse des coûts des matériaux et de difficultés prégnantes de recrutement. Le secteur touristique connaît, quant à lui, une année de reprise après deux années de restrictions qui avaient fortement affecté son activité.



L'année 2022 marque un changement de paradigme en matière de politique monétaire. Après une décennie de politique ultra accommodante, avec un coût du crédit historiquement bas, la Banque centrale européenne a entamé une normalisation de ses taux directeurs en 2022 pour endiguer l'inflation. L'impact sur les conditions de crédit est déjà perceptible, ce qui, conjugué à une inflation encore persistante en 2022, pourrait fragiliser la croissance. Pour autant, la Martinique dispose de leviers de croissance, source des emplois de demain. Ainsi l'accélération de la transition écologique doit figurer parmi les priorités, l'attractivité du territoire doit être renforcée, afin de contrer les effets du déclin démographique. D'importants investissements sont à mettre en œuvre tant sur le plan des infrastructures (eau, assainissement, mise aux normes sismiques, aménagement routiers et portuaires) que sur le plan de la formation des jeunes. En conséquence une meilleure gestion des collectivités, la réduction des délais de paiement, particulièrement longs dans le secteur public et hospitalier, le renforcement de l'ingénierie au sein des donneurs d'ordre public améliorant la mobilisation des fonds disponibles sont des priorités pour la Martinique. Enfin, les fonds disponibles doivent être mobilisés par les différents acteurs pour réaliser les investissements nécessaires à la réalisation de ces différents défis.

Dans ce contexte, l'IEDOM est resté fortement impliqué sur ses missions de proximité au service des agents économiques. L'institut est le garant de la qualité de la monnaie en circulation sur le territoire. Il accompagne les entreprises à travers les dispositifs de médiation du crédit, de correspondant TPE, et de la cotation. Cette activité a évolué en 2022, avec une nouvelle échelle de cotation qui permet d'affiner le diagnostic financier réalisé sur la base des données bilancielles des entreprises. L'institut accompagne également les personnes en proie à des difficultés d'ordre financier dans le cadre de la procédure d'EDUCFI.

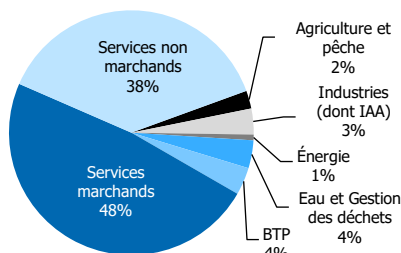
Enfin, l'Institut a continué à communiquer avec le grand public, les décideurs économiques et politiques à travers ses études, publications ou séminaire, tel le séminaire micro-crédit de septembre 2022, dont le présent rapport se veut une illustration au service de tous.

Florence Mar-Picart

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters, positioned above a horizontal line.

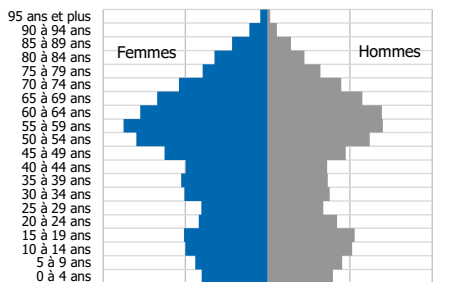
La Martinique en bref

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée (2019)



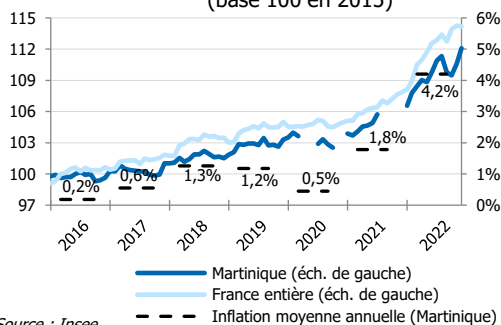
Source : Insee, Comptes économiques des Antilles - Guyane, base 2014, comptes définitifs de Martinique

Pyramide des âges 2022



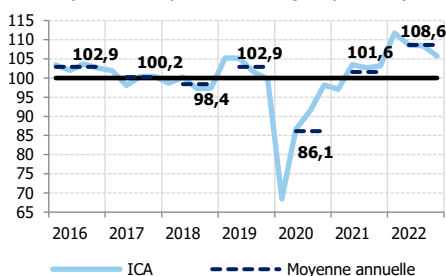
Source : INSEE

Indice des prix à la consommation (base 100 en 2015)



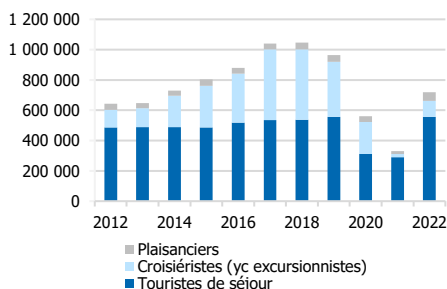
Source : Insee

Indicateur du climat des affaires (100 = moyenne de longue période)



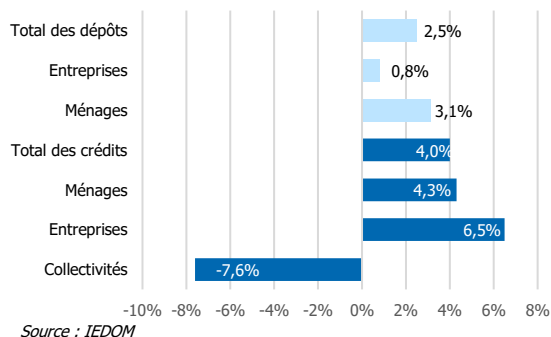
Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Touristes à la Martinique



Source : Comité martiniquais du tourisme (CMT)

Évolution des encours de crédit en 2022



Source : IEDOM

Les chiffres clés de la Martinique

	2012	2022	Hexagone 2022
Population			
Population (milliers, au 1 ^{er} janvier 2023)	388,4	347,7	65 835
dont part des moins de 20 ans (%)	25,7	21,3	23,27
dont part des 65 ans et plus (%)	16,4	23,2	27,66
Densité de population (hab/km ²)	344,0	312,2	121,03
Développement humain			
IDH (valeur moyenne mondiale = 0,68 en 2010)	0,85 ^(a)	0,85 ^(a)	0,903
Indice de Gini	-	0,448 ^(b)	0,293
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%)	-	26,7 ^(b)	14,4
Densité de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	80	128 ^(c)	148 ^(c)
Environnement			
Superficie totale (km ²)	1 128	1 128	543 965
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	47	47	297
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	6,3	26,9	26,3
Émission de CO ² par habitant (tonnes CO ² éq. par hab)	-	5,3 ^(b)	4,6
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2021)	8,2	9,1	2 501 ⁽¹⁾
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	-	0,2 ⁽⁴⁾	0,9 ⁽¹⁾
PIB par habitant (euros courants)	21 128	25 604 ^(c)	36 660 ⁽¹⁾
Taux d'inflation (% , sur un an)	0,7	5,0 ⁽⁵⁾	5,3 ⁽²⁾
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	22,8	12,8 ^(c)	7,2 ⁽²⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %)	28,9	25,2 ^(c)	93,8 ⁽¹⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	460	551	144 300 ⁽¹⁾
Trafic aérien annuel passagers (en milliers)	1 566	1 701	144 810 ⁽³⁾
Exportations de bananes (en tonnes)	187 029	151 693	
Ventes de ciment (en tonnes)	185 222	145 275	
Indicateurs monétaires et financiers			
Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en milliards d'euros)	5,6	9,0	3 486 ⁽³⁾
Encours sain total (tous établissements, en milliards d'euros)	7,4	11,4	3 378 ⁽³⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %)	6,4	5,5	2,4 ⁽³⁾
Endettement bancaire des entreprises et des ménages (tous établissements, en % du PIB)	68	97	147 ⁽³⁾

(1) Hexagone + DROM ; (2) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (3) Hexagone + DOM + COM ; (4) Entre 2011 et 2021 ; (5) En glissement annuel sur 13 mois décembre 2022 par rapport à novembre, pour cause d'indisponibilité des données complètes.

(a) 2010 ; (b) 2020 ; (c) 2021

Sources : Insee, CEROM, Banque mondiale, DAAF, EDF, Insee, IEDOM, CTM, ministère de l'Éducation, Réseau de transport d'électricité français (RTE), Limites maritimes, Observatoire territorial de la transition écologique et énergétique - Bilan énergétique ; ACPR (Les chiffres du marché français de la banque en 2019), Global Data Lab

CONJONCTURE INTERNATIONALE :

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RALENTIT NETTEMENT APRÈS LE REBOND ENREGISTRÉ EN 2021

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,4 % en 2022, selon les estimations publiées par le FMI en avril 2023, après une forte reprise en 2021 (+6,1 %). Pour l'année 2023, la hausse du PIB devrait de nouveau ralentir pour s'élever à 2,8 % selon le scénario de référence du FMI. L'inflation mondiale devrait baisser de 8,7 % en 2022 à 7 % en 2023 sous l'effet d'un recul des prix des produits de base. L'inflation sous-jacente diminuerait toutefois plus lentement. Le risque de dégradation des perspectives reste élevé, notamment si les perturbations du secteur financier, enregistrées début 2023, s'amplifient au cours de l'année. La persistance des tensions géopolitiques pourrait par ailleurs avoir de nouvelles conséquences sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie alors que la capacité des autorités budgétaires à relever de nouveaux défis est davantage limitée au regard de leurs niveaux d'endettement.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 2,7 % en 2022. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 2,1 % et demeure principalement soutenu par la consommation des ménages (+2,7 %) et l'investissement des entreprises (+4,0 %). Dans la zone euro, la croissance a été plus dynamique sur l'année (+3,5 %) mais reste hétérogène d'un pays à l'autre, avec un rythme plus soutenu en Espagne (+5,5 %) et en Italie (+3,7 %) qu'en France (+2,6 %) ou en Allemagne (+1,8 %). Enfin, la hausse de l'activité a été dynamique au Royaume-Uni (+4,0 %) au contraire du Japon (+1,1 %).

Pour 2023, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,3 % dans les économies avancées. Environ 90 % de ces pays verraient leur croissance ralentir par rapport à 2022. La persistance des tensions géopolitiques (et plus particulièrement la guerre russe en Ukraine) ainsi que le resserrement de la politique monétaire participent à ralentir l'activité mondiale. Alors que le FMI table sur une croissance de 1,6 % aux États-Unis en 2023, elle ne serait que de 0,8 % dans la zone euro avec des écarts importants entre les pays (-0,1 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,5 % en Espagne). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,6 % en 2023 tandis que le Royaume-Uni verrait son activité reculer de 0,3 % selon le FMI.

Dans les économies émergentes et en développement, la progression de l'activité s'est élevée à 4,0 % en 2022. La croissance a été particulièrement soutenue en Inde (+6,8 %), à l'inverse de la Chine où elle s'est établie à 3,0 %, soit l'année la moins dynamique depuis 1976 (à l'exception de 2020 marquée par la crise sanitaire). Au Brésil, la hausse du PIB s'est établie à 2,9 % tandis que la Russie a enregistré un recul de son activité de 2,1 %. Pour 2023, le FMI anticipe une croissance de 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une activité particulièrement dynamique en Chine (+5,2 %) et en Inde (+5,9 %). La progression du PIB serait nettement moins marquée au Brésil (+0,9 %) et en Russie (+0,7 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 18 avril 2023.

L'économie martiniquaise a gardé son cap en 2022

Après une année de reprise, l'économie martiniquaise a maintenu son cap en 2022. L'indicateur du climat des affaires se hisse à son plus haut niveau depuis 2007. À 108,6 en moyenne, il évolue ainsi sensiblement au-dessus de sa moyenne de long terme.

Des mesures sanitaires étaient toujours en vigueur en début d'année (l'état d'urgence sanitaire a été levé le 1^{er} avril). Malgré ces contraintes, le 1^{er} trimestre a été très dynamique dans un contexte de poursuite du rattrapage économique post-Covid. Cette dynamique de reprise a ensuite connu une inflexion, l'activité a continué à progresser, mais à un rythme moins élevé. Le contexte inflationniste (4,2 % en moyenne annuelle) a contribué au niveau élevé de l'ICA tout au long de l'année, même si la progression des prix de vente semble avoir atteint un point d'inflexion au dernier trimestre. L'activité a fait mieux que résister, soutenue par une demande très dynamique. Les paiements par carte bancaire cumulés sont en croissance de près de 10 % sur un an. La croissance soutenue des recettes de TVA confirme le constat d'une consommation

robuste, alors que le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon progresse de 5 % en 2022 (valeur médiane). Reflet de cette conjoncture économique favorable, le marché du travail, de l'emploi, ou encore les intentions d'investir sont très bien orientés. La trésorerie constitue toujours un point de vigilance dans ce contexte inflationniste et de diffusion de la remontée des taux directeurs sur le coût du crédit. Les défaillances sont orientées à la hausse (+38 % sur un an), sans pour autant dépasser le niveau de 2019 (-13 %).

Une accélération de l'indicateur du climat des affaires en 2022

En 2021, la croissance économique s'établit à +2,6 % ; pour autant, ce rebond ne permet pas de retrouver le niveau du PIB de 2019 (-1,2 % en volume). Le rattrapage s'est achevé en début d'année 2022, avec notamment un premier trimestre très favorable (ICA : 111,8). Forte de cet élan, l'économie martiniquaise a connu une phase d'accélération en 2022. Ainsi, en moyenne, l'ICA ressort à 108,6 (au plus haut depuis 2007) et situe l'année 2022 dans une zone de croissance supérieure à sa moyenne de long terme. Sur le dernier trimestre, l'ICA recule légèrement traduisant un atterrissage en douceur après cette phase d'accélération. Le contexte inflationniste explique, en partie, le niveau élevé de l'ICA. La hausse des prix de vente semble connaître une inflexion en fin d'année et ne contribue plus à la progression de l'ICA. Le niveau d'activité est globalement dynamique et le chiffre d'affaires des entreprises augmente de 5 % (valeur médiane), pendant que les charges progressent de 15 % (valeur médiane). Il en ressort un niveau de trésorerie et de délais de paiement dégradé dans un contexte de remboursement des premières échéances des PGE et de remontée des taux d'intérêt.

Le marché de l'emploi et du travail, reflet de la conjoncture favorable

Le marché de l'emploi a pleinement bénéficié de la conjoncture favorable en Martinique. Les effectifs salariés ont ainsi progressé de 2,0 % (et de 3,5 % pour l'emploi privé) en glissement annuel. Cela représente 2 632 emplois supplémentaires sur l'île. Le nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) est en recul de près de 6 % sur un an en 2022. Le recul annuel est particulièrement marqué pour les demandeurs de catégorie A (-11,3 %). Le nombre de demandeurs d'emploi est, en revanche, en hausse pour la catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite ; +14,1 %). Malgré ces évolutions favorables, le taux de chômage reste sensiblement plus élevé que dans l'Hexagone (10,3 % contre 7,2 %). Enfin, le stock d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi est en hausse sur un an (3 400 offres d'emploi ; +3,0 % sur un an). À noter que le nombre d'allocataires du RSA est en recul de près de 9 % à fin septembre sur une année glissante. Cette vigueur du marché de l'emploi et du travail est confirmée par des soldes d'opinion sur les effectifs bien orientés dans l'enquête de conjoncture de l'IEDOM en 2022.

Une inflation marquée et qui se diffuse notamment à l'alimentation

En moyenne annuelle, les prix à la consommation augmentent de 4,2 % en Martinique par rapport à 2021 (+5,2 % en France hors Mayotte). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie (+15,5 % en moyenne annuelle) et des services (+2,6 % en moyenne annuelle)¹. L'alimentation et les produits manufacturés, également en hausse (respectivement +5,5 % et +2,6 %), contribuent dans une moindre mesure à la progression d'ensemble. Cependant, la structure de l'inflation a évolué au cours de l'année. La hausse des prix de l'énergie a commencé à ralentir à la fin du premier semestre, en contribuant ainsi moins fortement à l'inflation. Inversement, les prix de l'alimentation ont augmenté de façon croissante et ininterrompue au cours de l'année. En fin d'année, la contribution des prix de l'alimentation est deux fois supérieure à celle de l'énergie. Pour faire face aux conséquences de l'inflation, le

¹ La variation des prix des services est plus faible que celle de l'alimentaire, mais sa pondération est plus forte ce qui explique que la contribution des services soit plus forte que celle de l'alimentaire.

bouclier tarifaire (BQP) a été étendu à une liste de produits supplémentaires (43 nouveaux produits) en novembre (BQP+). Les distributeurs se sont engagés à baisser leurs marges de 5,28 % sur cette liste de produits¹. Dans ce contexte et afin de préserver leurs marges, les entreprises tentent d'augmenter leurs prix de vente. Pour 7 entreprises sur 10, la répercussion de la hausse du coût des intrants est seulement partielle.

Activité sectorielle : les secteurs évoluent toujours en ordre dispersé

Secteurs primaire et agroalimentaire : le contexte inflationniste pèse sur les coûts de production

La filière agricole a subi de plein fouet l'augmentation des prix des intrants et a ainsi vu une augmentation conséquente de ses coûts de production. Ainsi, sur l'année écoulée, les chefs d'entreprise déclarent des hausses de l'ordre de 28 %. Dans le même temps, les chiffres d'affaires ne progressent que de 6 % en moyenne. Les encours de crédit du secteur primaire augmentent, en particulier les financements de court terme (+25 % en global et +37 % sur le court terme).

Le bilan des productions végétales « traditionnelles » est mitigé. La campagne cannière 2022 s'est avérée décevante. L'absence de solutions pour lutter contre l'enherbement, le dérèglement climatique et les difficultés à renouveler les parcelles pèsent sur la quantité de la canne récoltée. Le volume de canne broyée diminue d'environ 10 % sur un an. La quantité dédiée aux distilleries (85 % du volume de canne broyée) s'inscrit en baisse de 4,4 % sur un an, tout comme celle destinée à la sucrerie (-25,7 %). Pour faire face aux surcoûts liés à la situation ultrapériphérique, une aide financière a été créée pour les planteurs de canne². Si la sécheresse limite le niveau de tonnage, la qualité de la récolte est excellente avec un niveau de sucre en progression.

Le rhum martiniquais détient une appellation d'origine contrôlée (AOC) et, symbole de la vitalité du secteur (malgré la baisse de 2,5 % de la production), deux nouvelles marques AOC se sont établies cette année : les trois rhums Baie des Trésors et les rhums Braud & Quenesson, portant à 14 le nombre de marques labélisées. Conséquence de la baisse de la production, les industriels ont ainsi réduit leurs exportations dans les mêmes proportions, mais ont satisfait une demande locale dynamique (+15 %).

Les exportations de bananes sont en hausse (+6,8 %) en 2022. Toutefois, les épisodes de sécheresse (reconnus par la Préfecture ; période d'août 2021 à mai 2022) ne permettent pas de retrouver les niveaux historiques. Par ailleurs, les coûts de production sont en hausse à hauteur de 100 euros la tonne (intrants et salaires) et ne sont que partiellement compensés par la hausse des prix. Dans un contexte inflationniste sur les produits alimentaires, qui conduit les consommateurs à faire des arbitrages sur leur consommation, le marché de la banane est globalement stable, le fruit reste moins cher que d'autres alternatives.

Au sein des filières d'élevage, la production de viande (hors volaille) est en hausse (+10,4 %). Cette progression tient à l'amélioration de la production de tous les types de viande en particulier la viande porcine (+15,6 %) et la viande bovine (+2,2 %).

1 Source OPMR

2 <https://www.bdl-experts.com/planteurs-de-canne-a-sucre-une-aide-financiere-pour-faire-face-aux-surcouts>

Activité atone et difficultés à répercuter la hausse des prix des matériaux dans le BTP

L'année 2022 marque la fin de chantiers structurants en Martinique : livré après deux années de retard suite au Covid 19, le lycée Schoelcher a accueilli ses premiers élèves à la rentrée de septembre. Les travaux d'extension de l'aéroport se termineront en 2023. Un des prochains chantiers d'envergure sera la reconstruction de l'hôpital de Trinité, dont la première pierre sera posée en 2024. Les difficultés ne concernent pas uniquement la demande, les entreprises rencontrent également des problèmes de recrutement qui contraignent l'offre.

Sur l'année 2022, le chiffre d'affaires des entreprises du BTP se contracte de l'ordre de 4 % en moyenne selon les répondants de l'enquête de conjoncture. Cette baisse du chiffre d'affaires, dans un contexte inflationniste, est en partie liée aux difficultés à répercuter la hausse des coûts sur les chantiers en cours (hausse des coûts de l'ordre de 20 % en moyenne). Comme pour les entreprises du secteur primaire, la répercussion des hausses des coûts des matériaux n'est que partielle pour une très grande majorité de répondants à l'enquête. Ce manque de dynamisme se traduit également par une baisse des ventes de ciment (-5,7 %) à 145 milliers de tonnes. Dans le détail, les ventes de ciment en vrac reculent de 3,5 % et les ventes de ciment en sac de 11 %. Les attestations de conformité électrique sont également en net repli (-35 %), traduisant un niveau d'activité dégradée dans le second œuvre.

Le commerce dopé par le dynamisme de la consommation

Le dynamisme de la consommation privée est corroboré par l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises du commerce (hausse médiane de 5 %) et par celui de la grande distribution (+5,2 %). Sur la partie alimentaire, la hausse est toutefois sensiblement inférieure à l'inflation sur ces produits (+10,4 % à fin décembre sur 13 mois). De même, le fret aérien progresse de 8 % et l'activité du grand port maritime de 6 %.

L'année de la reprise pour le tourisme

Après deux années marquées par des restrictions sanitaires qui ont entravé le bon fonctionnement du secteur, l'année 2022 est la véritable année de reprise avec des indicateurs qui se rapprochent de l'année 2019. Pour rappel, des mesures restrictives étaient encore appliquées en Martinique en début d'année, l'état d'urgence sanitaire n'ayant pris fin que le 1^{er} avril. Les croisières ont repris depuis septembre, ainsi 75 355 croisiéristes ont posé le pied sur le sol martiniquais en 2022, après une année blanche en 2021. Le nombre de passagers à l'aéroport et le nombre de nuitées hôtelières sont en hausse sensible (+75 %). Cela explique que deux tiers des entreprises du secteur déclarent une hausse de chiffre d'affaires de plus de 25 % en 2022.

Symbole de cette reprise du secteur, des projets hôteliers se concrétisent : l'hôtel Corail de Sainte-Luce a augmenté sa capacité d'accueil de 30 chambres et la boutique hôtel Sable bleu a vu le jour au Marin pour une capacité de 16 chambres. Les crédits accordés au secteur sont en hausse de 15 % sur un an. Pour l'année à venir, la grande incertitude réside dans l'augmentation des coûts des billets qui ont augmenté de 35,1 % depuis l'Hexagone à destination des Antilles¹ (en février 2023 sur 12 mois glissants).

L'activité monétaire témoigne également de la bonne orientation de l'économie

L'activité de crédit reste soutenue

L'encours brut de crédits croît de 4,0 % en 2022, après une hausse de 2,9 % en 2021. Le haut niveau affiché par les chefs d'entreprise sur les intentions d'investissement, dans les

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/indice-des-prix-du-transport-aerien-passagers>

enquêtes de conjoncture menées par l'IEDOM en 2022, se traduit par des crédits d'investissement en augmentation de 7,9 %, soit une évolution comparable à celle de l'année précédente. De même, les crédits d'exploitation enregistrent une hausse notable (+5,9 %). Il convient de noter que parmi les crédits d'exploitation, ce sont les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage qui augmentent, alors que les crédits de trésorerie diminuent du fait des remboursements de PGE. Ce constat fait écho aux soldes d'opinion un peu dégradés sur les questions de liquidité dans l'enquête de conjoncture. S'agissant des ménages, ils semblent avoir profité des conditions de financement encore très favorables (malgré la remontée progressive des taux au deuxième semestre) pour conclure leurs projets immobiliers. Les crédits à l'habitat maintiennent un rythme de croissance soutenu et régulier, à +5,9 %. En revanche, les crédits à la consommation enregistrent une faible hausse, à +0,8 %. Pour leur part, les collectivités locales connaissent un nouveau recul de leurs encours de crédit. Ces derniers, presque exclusivement constitués de crédits d'investissement, se replient de 7,6 %. Toutes catégories d'agents confondues, la part des créances douteuses reste comprise entre 5 et 6 %.

Les placements de court terme font le plein

L'activité de collecte est mieux orientée que l'année précédente, avec un taux de progression de +2,5 % en 2022 contre +1,4 % en 2021. Les entreprises voient leurs actifs en légère hausse, à +0,8 %, après un recul marqué en 2021 (-4,8 %). Les ménages augmentent leurs dépôts bancaires de 3,1 %, soit une progression notable, mais qui s'avère la plus faible depuis la crise sanitaire (+7,6 % en 2020 et +5,0 % en 2021). Les ménages ont réduit leur taux d'épargne, très élevé ces dernières années compte tenu des restrictions sanitaires. L'analyse par nature montre un autre changement de comportement des consommateurs. En effet, avec la remontée des taux d'intérêt créditeurs, dans le sillage de celle des taux directeurs à partir de juillet 2022, les placements de court terme retrouvent leur attractivité. Ainsi, ils affichent une forte hausse (+9,0 %) en 2022. Les dépôts à vue connaissent une augmentation bien moindre, à +1,5 %, alors que dans un contexte de taux bas, ils concentraient l'essentiel de la hausse des dépôts. En revanche, les placements de long terme ne tirent pas leur épingle du jeu, peut-être du fait des incertitudes conjoncturelles qui nécessitent de conserver un volant de liquidité de précaution.

Perspectives 2023 : amorcer un nouvel élan malgré les difficultés

L'économie martiniquaise a achevé son rebond post-Covid et a évolué dans une zone de croissance favorable en 2022. L'atterrissage s'est fait en douceur en fin d'année et les chefs d'entreprise se sont montrés plutôt optimistes pour le début d'année 2023 (composante future de l'indicateur du climat des affaires positive lors de la dernière enquête de conjoncture). Après des chocs liés au renchérissement du coût du fret et de l'énergie, l'inflation s'est progressivement diffusée à l'ensemble de l'économie. Elle devrait continuer à s'établir à un niveau élevé sur la première partie de l'année, et pourrait commencer à refluer ensuite. Dans ce contexte, conjugué à la poursuite des remboursements des PGE et à la remontée progressive des taux d'intérêt, la trésorerie de certaines entreprises a été fragilisée et une dégradation de la situation des plus vulnérables n'est pas à exclure. S'il n'a pas été significatif sur l'activité de crédits en 2022, l'impact de la remontée des taux pourrait être plus marqué en 2023. En particulier, les crédits à l'habitat des ménages, qui observent une croissance soutenue et régulière depuis plusieurs années, pourraient ralentir leur rythme d'évolution. S'agissant de la collecte, elle devrait continuer à se normaliser, avec notamment un report d'une part des dépôts à vue vers les placements de court terme.

Pour entamer un nouveau cycle de croissance, l'économie martiniquaise devra activer plusieurs leviers. En premier lieu la transition énergétique : les projets en cours dans l'éolien (Gress 2 et 3), ainsi que le photovoltaïque, voire la géothermie en font partie. L'actualisation de

la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en 2023 apportera des éléments sur les ambitions en la matière. Dans un contexte de déclin démographique, la demande devra être soutenue par un stimulus extérieur. L'augmentation du nombre de touristes sur l'île (1,5 million par an) ambitionnée par la CTM pourrait jouer ce rôle pour les années à venir, mais cette évolution est évidemment corrélée à celle des prix des billets d'avion. Au vu du vieillissement de la population, des investissements relatifs à la prise en charge des seniors pourraient également constituer un relais de croissance.

La commande publique, avec des chantiers structurants, la mise en œuvre de chantiers de rénovation et de mise aux normes des bâtiments, et la modernisation des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité, pourrait apporter un regain de vigueur à l'activité du BTP. Elle pourra également bénéficier du redressement des finances de certaines collectivités territoriales, en particulier les mairies qui retrouvent de la capacité d'investissement. Si le plan prévisionnel d'investissement de la CTM pour les années à venir est ambitieux, tant en matière d'infrastructures (aérodrome de Basse Pointe, extension du TCSP ou infrastructures routières notamment) pour une enveloppe de 853 millions d'euros, que de bâtiments à hauteur de 650 millions d'euros sur les 6 ans à venir, il devra trouver les moyens de son financement.

Pour activer l'ensemble de ces leviers, il est nécessaire de renforcer l'attractivité du territoire, et de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle de la formation pour faire face aux besoins de main d'œuvre (BTP, agriculture, services à la personne, etc.). Par ailleurs, d'autres défis restent à relever, à l'instar de la réduction des délais de paiement, particulièrement longs dans le secteur public local et hospitalier, ou encore de la structuration des filières, qui demeure insuffisante.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

La Martinique est une île située au cœur de l'arc antillais, entre la Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'est et la mer des Caraïbes à l'ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York, 1 470 km de la Guyane, et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km², la Martinique se distingue des autres départements français par sa petite taille et sa forte densité de population¹. Elle s'étend sur une longueur de 60 km et une largeur de 30 km. D'origine volcanique, l'île se caractérise par un relief varié et accidenté :

- Le nord concentre les massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée (1 397 m), volcan en sommeil mais toujours actif et figurant parmi les plus surveillés au monde, les Pitons du Carbet, ensemble de 5 mornes dont le Piton la Croix est le plus haut sommet (1 196 m) et le Morne Jacob (784 m), inactifs. Les côtes, peu découpées, prennent la forme de falaises abruptes.
- Au sud, le relief moins accidenté présente une alternance de plaines et de mornes arrondis culminant à moins de 500 mètres. Les côtes très découpées offrent de nombreuses anses.
- Le centre réunit l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente seulement 10 % de la surface de l'île. La plaine la plus importante (75 km²) accueille l'aéroport international Aimé Césaire, au Lamentin.

La Martinique compte 48 îlets, principalement au large de sa côte atlantique. Écosystèmes fragilisés par l'érosion et l'action de l'homme, ils constituent encore aujourd'hui de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore. Leur protection a nécessité de les classer en quasi-totalité parmi les espaces remarquables du littoral (article L. 146-6 de la loi dite « littoral » du 3 janvier 1986). Enfin, la situation géographique de la Martinique et ses caractéristiques géologiques l'exposent aussi aux risques sismiques.

2. CLIMAT

Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Le climat de type tropical, chaud et humide, est tempéré par les alizés qui circulent d'est en ouest. La température est relativement uniforme : des écarts de 3 à 4 degrés sont constatés entre février et septembre, pour une moyenne annuelle d'environ 27°C au Lamentin. Les précipitations oscillent en moyenne annuelle entre 970 mm à la Presqu'île de la Caravelle et plus de 6 000 mm sur la Montagne Pelée. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le carême, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25°C. L'humidité est moindre et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.
- L'hivernage, de mai à novembre, est marqué par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes de 28°C et une humidité relativement importante. Il concentre l'essentiel de la pluviométrie de l'année. À cette période, certaines perturbations venant de l'est peuvent évoluer en dépressions ou tempêtes tropicales et parfois en cyclones.

¹ 316 habitants par km² au 1^{er} janvier 2021, contre 120 habitants au km² dans l'Hexagone.

Section 2

L'histoire

1. LES PREMIERS PEUPELEMENTS

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des Européens dans la Caraïbe. Toutefois, des fouilles archéologiques ont permis d'estimer les premiers peuplements au premier siècle avant notre ère, par des populations amérindiennes, les Arawaks, venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela). Entre le X^e et le XIV^e siècle, les indiens caraïbes, venus des Guyanes, s'installent dans l'île. L'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans la région, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais.

2. LA PÉRIODE COLONIALE

Les Européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet. Appelée Madinina, « île aux fleurs », ou Iouanacera, « île aux iguanes », la Martinique devient française le 15 septembre 1635, lorsque Pierre Belain d'Esnameux y fonde la première colonie. Rattachée à la Compagnie des îles d'Amérique créée par le Cardinal de Richelieu pour gérer les colonies de la Couronne de France, elle devient une terre française administrée et exploitée par une compagnie commerciale.

La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes alternées d'entente et de conflits sanglants qui aboutissent au départ des Caraïbes¹ à la fin du XVII^{ème} siècle. L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île, dans le cadre d'un système économique fondé sur l'esclavage. La traite transatlantique charrie en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale. En 1674, Louis XIV révoque le privilège de la Compagnie des Indes occidentales, qui a succédé à la Compagnie des îles d'Amérique en 1664, et retrouve une autorité directe sur l'île. À partir de 1685, l'organisation économique et sociale de la Martinique est encadrée par le « Code noir ».

Au cours du XVIII^{ème} siècle la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires et l'opposition entre les mouvements pro et antiesclavagistes. Si la Convention vote l'abolition de l'esclavage en 1794, celle-ci n'entrera pas en vigueur en Martinique en raison de son occupation militaire par la Couronne britannique, soutenue par les colons royalistes.

La Martinique est rétrocédée à la France en 1802 par le traité d'Amiens. Napoléon I^{er} y rétablit officiellement l'esclavage. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la Martinique commence à souffrir de la concurrence de nouveaux producteurs de sucre de canne, au premier rang desquels Cuba, Porto Rico et le Brésil. L'essor de l'industrie sucrière de betterave en France métropolitaine au milieu du siècle et la chute des cours internationaux achèvent de plonger les habitations martiniquaises dans la crise. La cause antiesclavagiste progresse sous la monarchie de Juillet. Le 5 mars 1848, Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'État aux colonies forme une commission d'abolition de l'esclavage dont les travaux aboutissent à la signature du décret

¹ Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case-Pilote et de Rivière-Pilote tirent leur nom d'un chef caraïbe), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manico) et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre Macouba et Basse-Pointe.

d'abolition par le gouvernement provisoire de la République le 27 avril 1848. La révolte des esclaves de Saint-Pierre précipite l'entrée en vigueur du décret en Martinique le 22 mai 1848.

Lors du Second Empire (1852-1870), marqué par un retour au centralisme politique, les pouvoirs locaux sont soumis à l'autorité du gouverneur de l'île. La III^e République intègre progressivement la Martinique dans ses institutions : le suffrage universel est instauré en 1870 et l'Assemblée nationale attribue aux Antilles une représentation au Parlement en 1875. La production du sucre s'est peu à peu déplacée des habitations aux usines sucrières.

3. LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

L'entrée dans le XX^e siècle est marquée par l'éruption de la Montagne Pelée en 1902 qui détruit entièrement la ville de Saint-Pierre, tuant tous ses habitants (30 000 morts environ) à l'exception de Louis-Auguste Cyparis, un prisonnier, et de Léon Compère, cordonnier. Le centre économique de l'île se déplace alors de Saint-Pierre à Fort-de-France.

La Martinique participe à l'effort de guerre en 1914 par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. À cette époque, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Dès 1939, la Martinique réclame par une résolution unanime le statut de département. Portées après la Seconde Guerre mondiale par certains leaders communistes, dont le brillant professeur de français Aimé Césaire (1913-2008) qui est élu maire de Fort-de-France et député, ces revendications aboutissent au vote de la loi du 19 mars 1946 dite « de départementalisation » qui fait de la Martinique un département français.

Alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île, les années 1950 signent le déclin de l'industrie sucrière. Elles témoignent également de l'émergence d'une nouvelle génération de Martiniquais : les moins de vingt ans représentent ainsi 51 % de la population en 1961. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le Bureau des migrations des départements d'outre-mer (BUMIDOM) organise l'émigration vers la Métropole de près de 16 500 Martiniquais. Parallèlement, dans les années 1960, naissent les premières revendications indépendantistes, stimulées par l'avènement d'une nouvelle classe d'âge dans le paysage politique martiniquais, frustrée par la lenteur des progrès de la départementalisation et inspirée par l'achèvement de la décolonisation d'îles voisines.

Les années 1970 voient la mise en place d'infrastructures modernes. Le réseau routier passe de 940 kilomètres en 1953 à 1 500 kilomètres en 1972. L'avion transporte 75 000 passagers par an au début de la décennie. La population, qui accède désormais à un système d'enseignement (l'université des Antilles et de la Guyane est installée en 1972) et une protection sociale harmonisée, gagne en niveau de vie. L'économie de la Martinique se transforme rapidement et le salaire minimum augmente. Au début des années 1970, le coût de production du sucre est supérieur à son prix de vente, entérinant le déclin du secteur au bénéfice des activités de services. La modernisation et la tertiarisation de l'économie martiniquaise augmentent sa dépendance aux importations, dont le taux de couverture diminue à 28 % en 1975 (contre un taux égal à 100 % au lendemain de la Seconde Guerre mondiale).

L'adoption de la Constitution de la V^e République et son article 73, le mouvement de décentralisation politique dans les années 80 et la reconnaissance de son statut ultrapériphérique dans les années 90 par les instances européennes ont favorisé la réflexion sur l'adaptation du statut de la Martinique (et des DOM). La révision constitutionnelle de mars 2003, puis le referendum de 2010 ouvrent ainsi la voie à la fusion, en 2015, des conseils régional et général en une institution unique, la CTM (Collectivité territoriale de Martinique).

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République. Les collectivités d’outre-mer sont désormais nommément citées dans la Constitution¹. Depuis cette réforme, l’acronyme DOM-TOM n’a plus cours. Désormais, les DOM sont des DROM (départements et régions d’outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place aux COM (collectivités d’outre-mer) régies par l’article 74 de la Constitution. Cette même loi donne également aux DROM la possibilité de se doter d’une collectivité territoriale exerçant les compétences départementales et régionales.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE : LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

La loi du 19 mars 1946, fait de la Martinique un département français (**DOM** – sous gestion du conseil général), tout comme la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion.

La régionalisation actée par la loi du 31 décembre 1982 fait également de la Martinique une région (**ROM** – sous gestion du conseil régional), mais, à la différence de ses homologues métropolitaines, son assise territoriale est monodépartementale et ses compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales à travers l’octroi de mer.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 crée par la suite la dénomination de « département et région d’outre-mer » : la Martinique devient un **DROM**. Au même titre que les collectivités métropolitaines et en application de la loi du 13 août 2004, les DROM héritent de nouvelles compétences à compter du 1^{er} janvier 2005².

Le conseil général définit et met en œuvre la politique d’action sociale, alors que le conseil régional coordonne le développement économique. Pour mettre fin à cette complexité, l’article 73 al. 7 de la Constitution prévoit que les DROM peuvent évoluer vers le statut de **collectivité territoriale**.

Dans le cadre de la poursuite du processus d’évolution statutaire, deux référendums sont donc organisés les 10 et 24 janvier 2010. Lors de la première consultation, les Martiniquais rejettent à 79 % des suffrages exprimés la transformation de la Martinique en une collectivité d’outre-mer régie par l’article 74 de la Constitution. La seconde consultation porte sur la création d’une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au conseil régional et au conseil général, régie par l’article 73 de la Constitution. Le projet est adopté à 68 % des suffrages exprimés et le 28 juillet 2011, deux lois prévoyant la création d’une collectivité « unique » sont donc publiées au Journal officiel³.

¹ Article 72-3 al. 2 de la Constitution.

² Développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture.

³ La loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l’article 73 de la Constitution, et la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique.

Les premières élections instituant la Collectivité territoriale de Martinique (**CTM**) ont lieu en décembre 2015. La CTM a pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Martinique, l'aménagement de son territoire, la préservation de son identité et la coopération régionale, en collaboration avec les communes et l'État. La CTM est constituée de trois principaux organes :

- Un **organe délibérant** : *l'assemblée de Martinique*, composée de 51 membres (les conseillers territoriaux), avec à sa tête un président. Elle a pour fonction de voter les décisions relatives à ses domaines de compétences en matière de gestion publique et d'exercer un contrôle du conseil exécutif de la Martinique ;
- Un **organe exécutif** : le *conseil exécutif de Martinique*, composé de 9 membres, avec à sa tête le président de l'Exécutif assisté de 8 conseillers exécutifs. Il dirige l'action de la Collectivité territoriale de la Martinique dans ses différents domaines de compétence ;
- Un **organe consultatif** : le *conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation* qui assiste l'assemblée et le conseil exécutif.

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les collectivités territoriales situées en outre-mer sont régies par une assimilation normative avec l'Hexagone. Toutefois, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent dans l'Hexagone sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par leurs caractéristiques et contraintes particulières. Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003. Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- Le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'État est propriétaire (domaine privé de l'État) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- Le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour tenir compte de l'éloignement.
- La fiscalité : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et il est nul pour la Guyane ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane¹ ; il existe un impôt indirect supplémentaire, l'octroi de mer², dont, le taux et les exonérations sont à ce jour fixés par les conseils régionaux ou, dans le cas de la Guyane et de la Martinique, les collectivités territoriales uniques. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation permettent de favoriser les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements ; en complément de l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi. Il existe enfin dans les DROM des dispositifs d'allègement des charges sociales.

¹ Dans la limite d'un plafond de 2 450 et 4 050 euros respectivement.

² Le 3 mars 2021, la Commission européenne a adopté une proposition renouvelant le dispositif de différentiel d'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques de l'UE de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion pour la période 2022-2027. Ce régime permet d'accorder des exonérations ou des réductions d'octroi de mer en faveur d'une liste limitée de produits fabriqués ou transformés localement. La décision actuelle du Conseil de l'UE n° 940/2014/UE du 17 décembre 2014 expire en juin 2021. Cette [proposition](#) introduit également « davantage de transparence dans les critères de sélection des produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction » et doit être validée par les États membres.

1.3 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Dès la fin des années 1990, la Martinique affiche une volonté d'inclusion régionale. Pour favoriser cette intégration, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹ dotent les collectivités territoriales d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République, avec les États ou les organismes régionaux voisins. En particulier, la loi d'orientation pour l'Outre-mer² (LOOM) autorise la région à initier des projets de coopération régionale avec les états de la Caraïbe et notamment ceux de l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe orientale). Ces projets sont principalement financés par des fonds de coopération régionale. Les collectivités peuvent en outre, avec l'accord des autorités de la République, devenir membres-associés de certains organismes régionaux.

Les organisations régionales

Communauté économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)

Commission régionale des Nations Unies



Objectifs:

Contribuer au développement économique de l'Amérique Latine et des Caraïbes, coordonner et mener l'action engagée à l'échelle régionale pour relever les défis associés au Programme 2030 pour le développement durable et aux objectifs du développement durable et renforcer les liens économiques entre les pays de la région et avec les autres nations du monde.

Domaines d'intervention:

Science et technologie, énergie, infrastructures, finance, développement social



44 membres | 13 États-associés



Membre associé depuis 2012



Santiago, Chili



Résolution 106 (VI) du Conseil économique et social de l'ONU
25 février 1948

<https://www.cepal.org/en>

Communauté caribéenne (CARICOM)

Organisation internationale intergouvernementale



Objectifs:

Renforcer la coordination et la réglementation des relations économiques et commerciales entre ses membres ; promouvoir l'intégration économique régionale ; établir des mécanismes de coopération de la communauté avec les pays tiers.

Domaines d'intervention:

Santé publique, catastrophes naturelles, agriculture et météorologie



15 membres | 5 États-associés



Non membre



Georgetown, Guyana



Traité de Chaguaramas (Trinidad et Tobago)
4 juillet 1973

<https://www.caricom.org>

Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO)

Organisation internationale intergouvernementale



Objectifs:

Harmonisation économique, intégration régionale et coopération dans la Caraïbe orientale.

Domaines d'intervention:

Santé, éducation et protection de l'environnement



7 membres | 4 États-associés



Membre associé depuis 2016



Castries, Sainte-Lucie

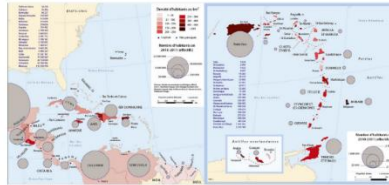


Traité de Basse-Terre (Saint-Kitts-et-Nevis)
le 18 juin 1981

<https://www.oecoc.org/fo>

Population et densité (2010-2011)

Source: Atlas caraïbes, Monique Bégot et Pascal Buleon



Association États de la Caraïbe (AEC)

Organisation de coopération régionale



Objectifs:

Améliorer la coopération au sein de la région. Promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe

Domaines d'intervention:

Commerce, transport tourisme durable et catastrophes naturelles



44 membres | 13 États-associés



Membre associé depuis 2014



Port of Spain, Trinidad-et-Tobago



Convention à Carthagène (Colombie)
24 juillet 1994

<https://www.acs-aec.org>

Banque centrale des caraïbes orientales

Autorité monétaire



Objectifs:

Maintenir la stabilité de la monnaie des Caraïbes orientales et l'intégrité du système bancaire

Domaines d'intervention:

Responsable des politiques monétaires et de change en maintenant le monnaie commune de l'organisation, le dollar des caraïbes orientales (XCD), rattaché au dollar des États-Unis (USD)



8 membres



Non membre



Basseterre, St Kitts



Accord du 5 juillet 1983 (Trinidad et Tobago)



Monnaie commune

<https://www.eccb-centralbank.org>

¹ En 2000, la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) instaure des mesures économiques et sociales destinées à relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales, notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003 par la Loi de programmation pour l'outre-mer (LOPOM), qui instaure un dispositif d'accompagnement du développement économique et social du territoire. En 2009, la Loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) se substitue à la LOPOM et institue des mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'économie et aux entreprises.

² N° 200-1207 du 17 décembre 2000.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE EUROPÉEN

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres : celui des régions ultrapériphériques (RUP)¹ qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer ; celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union européenne compte neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal, les cinq départements français d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union. À ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, mais avec certaines dérogations liées aux les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements. Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence² qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union⁴. Les RUP bénéficient de quatre fonds européens structurels et d'investissement (FESI) : FEDER et FSE (au titre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale), FEAMP (au titre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée), FEADER (au titre du pilier II de la Politique agricole commune). Les États membres peuvent, en outre, octroyer des aides dites « à finalité régionale » contribuant au développement économique et social des régions européennes les plus désavantagées. Les RUP françaises, dispose d'une taxation spécifique sur les biens importés, l'octroi de mer. Ce dispositif a été reconduit sur la période 2022-2027.

La Commission européenne a publié en mai 2022 son nouveau cadre stratégique vis-à-vis des neuf régions ultrapériphériques qui développe une vision renforcée sur les citoyens et leurs besoins. La Commission s'engage notamment à soutenir les RUP dans leur accès aux programmes et fonds européens par un accompagnement dédié. Elle crée également un fonds d'un million d'euros destiné à financer des projets portés par les jeunes des RUP.

Au printemps 2020, pour atténuer les premiers effets économiques et sociaux liés à la crise de la COVID-19, les institutions européennes ont déployé l'Initiative d'investissement en réaction au coronavirus, suivie de l'Initiative d'investissement en réaction au coronavirus « plus » (CRII et CRII+). De plus, avec le même objectif, et pour « préparer une reprise écologique, numérique et résiliente⁵ », les institutions européennes se sont accordées en décembre 2020 sur la mise en place de l'aide « REACT-EU ⁶ » selon deux volets.

1 Article 299-2 du traité d'Amsterdam de 1997.

2 Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, (http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/what/future/img/eligibility20142020.pdf).

3 En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d'une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement, ou encore du fonds POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) pour les projets agricoles.

4 Pour plus de détail, voir le Chapitre II – section 3 - Les politiques et finances publiques.

5 En accord avec les 5 priorités de l'orientation stratégique de l'Union européenne pour la période de programmation financière pluriannuelle 2021-2027 à venir : une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale, et plus proche des citoyens.

6 Aide à la relance pour la cohésion et les territoires européens

Selon le premier volet, via les fonds structurels européens¹, 47,5 milliards d'euros, qui devront être dépensés avant le 31 décembre 2023, sont alloués aux États membres de l'Union européenne au titre du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020. Cette allocation supplémentaire doit permettre la réalisation de l'axe 6 du PO FSE « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ».

À la Martinique, l'enveloppe dédiée est de 15,7 milliards d'euros et doit permettre de financer les mesures de maintien de l'emploi, de création d'emplois ou de soutien de l'emploi des jeunes et d'acquisition de compétences. Cette initiative contribue à établir une continuité entre les mesures de réaction d'urgence et la reprise à plus long terme.

Rubriques	Mesures	Montant éligibles FFR (en Mds €)
Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle et formation des salariés en activité partielle	9,34
Jeunes	Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation	4,9
	Prime à l'embauche Formation sur les métiers d'avenir	
	Accompagnement et insertion	
	Cordée de réussite	
	Revitalisation des internats d'excellence	
Handicap	Prime à l'embauche des travailleurs handicapés	0,06
Formation professionnelle	PIC/ Digitalisation de la formation	1,4
	Renforcement des moyens de Pôle emploi	

Par ailleurs, dans un second volet, REACT-EU prévoit 146 millions d'euros pour les régions ultrapériphériques. À ce titre, la Martinique bénéficie 30 millions d'euros de subventions pour renforcer l'investissement en capital humain et pour lutter contre les effets de la crise sanitaire Covid-19 sur la situation sociale et économique de la Martinique.

Si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires. La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional. L'Union allouera, entre 2021, et 2027 281 millions d'euros au titre du FEDER pour soutenir la coopération entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est facilité. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1^{er} janvier 2014.

1 Pour plus de détail, voir le Chapitre II – section 3 - Les politiques et finances publiques



CHAPITRE II

Panorama de l'économie
de la Martinique

Section 1

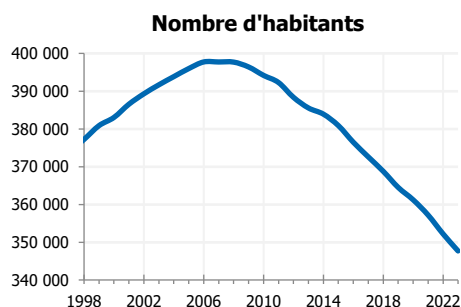
La population

DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE ET POPULATION VIEILLISSANTE

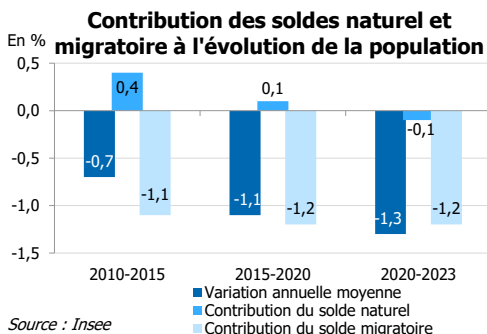
Les tendances démographiques restent inchangées, en particulier la baisse et le vieillissement de la population martiniquaise. Le solde migratoire est toujours fortement déficitaire et le solde naturel est négatif pour la deuxième année consécutive. La plupart des communes martiniquaises perdent des habitants.

Baisse démographique, conséquence d'un fort déficit migratoire

Au 1^{er} janvier 2023, la population de la Martinique est estimée à 347 686 habitants¹, ce qui représente un niveau minimum depuis les années 80. Depuis 2007, le territoire a connu une perte constante d'habitants ; sur la dernière décennie, la population a diminué d'environ 10 %.



Source : Insee

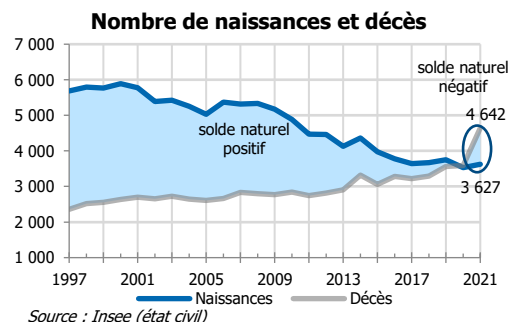


Source : Insee

Le déclin démographique de l'île est en grande partie dû au solde migratoire, qui correspond à la différence entre le nombre d'arrivées et de départs du territoire. Entre 2020 et 2023, la population a diminué de 1,3 % par an, dont 1,2 % est dû à l'évolution de ce solde. Les jeunes adultes représentent la majorité des départs, cherchant un emploi ou des formations non disponibles localement. De plus en plus d'adultes, diplômés ou non, choisissent de s'installer en France métropolitaine (principalement en Île-de-France, mais également en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Nouvelle-Aquitaine) ou à l'étranger.

Un solde naturel également négatif

Le solde naturel, qui correspond à la différence entre le nombre de naissances et de décès sur le territoire, est également négatif depuis deux ans. En 2020, ce solde était de -57, il s'est ensuite sensiblement dégradé pour atteindre -1 015 en 2021. Il convient de noter que si le solde naturel a régulièrement diminué au cours des dernières décennies, la crise sanitaire semble avoir accéléré ce phénomène et le passage du solde naturel en territoire négatif.



Source : Insee (état civil)

¹ Il s'agit d'une estimation, le dernier recensement officiel faisant état de 361 225 habitants au 1^{er} janvier 2020.

En effet, le taux de natalité¹ a été particulièrement bas en 2020 (certains couples ayant pu être incités à reporter leurs projets de parentalité en raison de la pandémie). Ce taux était de 9,8 ‰ en 2020, puis il est remonté légèrement à 10,2 ‰ en 2021. Toutefois, la tendance de long terme demeure nettement baissière ; à titre de comparaison, le taux de natalité avoisinait les 15 ‰ au début des années 2000. Le déficit migratoire de jeunes adultes, et en particulier de jeunes femmes, contribue au repli du taux de natalité. L'indicateur conjoncturel de fécondité² continue de se replier, s'établissant à 1,87 en 2021, il est nettement inférieur au seuil de renouvellement des générations, estimé à 2,1 enfants par femme.

Le taux de mortalité³ a connu une augmentation significative en 2021, en raison de la quatrième vague de la pandémie de Covid-19, qui a été particulièrement meurtrière en Martinique. En 2021, le taux de mortalité s'est établi à 13,1 ‰, contre 10,0 ‰ en 2020. Toutefois, en dehors de ce contexte exceptionnel, la tendance de long terme est également à la hausse en raison du vieillissement de la population (cf. *infra*).

Quelques indicateurs démographiques	2001	2011	2019	2020	2021*
Indicateur conjoncturel de fécondité	1,98	1,91	2,00	1,89	1,87
Taux de natalité (‰)	14,9	11,5	10,4	9,8	10,2
Taux de mortalité (‰)	7,0	7,0	9,8	10,0	13,1
Taux d'accroissement naturel (‰)	7,9	4,5	0,6	-0,2	-2,9
Espérance de vie à la naissance des hommes (ans)	75,6	78,9	78,4	77,9	74,0
Espérance de vie à la naissance des femmes (ans)	81,5	85,0	84,6	84,4	81,4

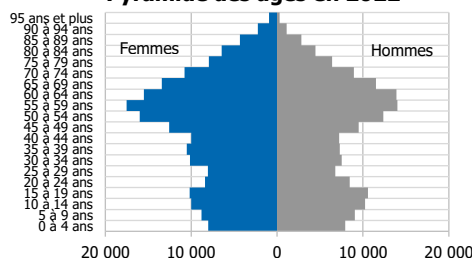
* Données provisoires

Source : Insee, estimation de population et statistiques de l'état civil, recensement de la population

Des seniors de plus en plus nombreux

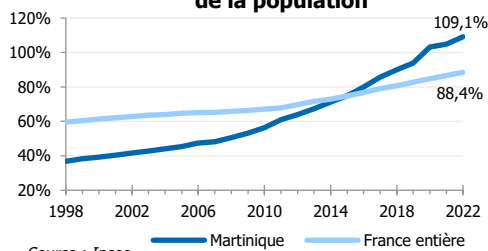
Alors que la Martinique figurait au rang des régions françaises les plus jeunes au début des années 2000, la tendance est aujourd'hui inversée. Elle a désormais la deuxième plus faible part de jeunes de 0 à 24 ans parmi les régions françaises, juste derrière la Corse. En même temps, elle a la deuxième part la plus élevée de personnes âgées de 60 ans et plus, après la Nouvelle-Aquitaine. Ce vieillissement de la population est visible sur la pyramide des âges de la Martinique (forme « champignon »).

Pyramide des âges en 2022



Source : Insee

Indice de vieillissement de la population



Source : Insee

Au fil des années, l'indice de vieillissement de la population⁴ n'a cessé de croître, augmentant de près de 70 points en 20 ans. Bien que cette tendance soit également observée

1 Rapport du nombre de naissances vivantes à la population totale. Il est exprimé en dixième de pourcentage.

2 Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

3 Rapport du nombre de décès à la population totale. Il est exprimé en dixième de pourcentage.

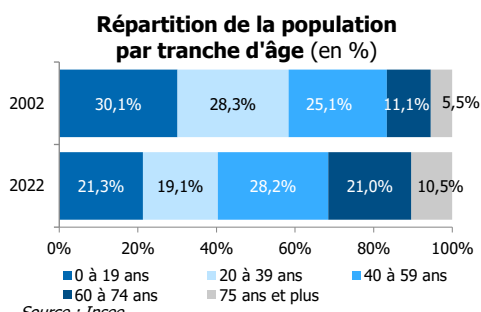
4 Population âgée de 65 ans et plus, rapportée à la population âgée de moins de 20 ans.

au niveau national, elle est nettement plus marquée en Martinique. Ainsi, alors que l'indice de vieillissement de la population martiniquaise était inférieur de plus de 20 points à l'indice national au début des années 2000, il l'a dépassé en 2015. En 2022, il s'établit à 109 %, contre 88 % en France entière (écart de +21 points).

Le vieillissement de la population martiniquaise s'explique notamment par l'allongement de l'espérance de vie, qui est une tendance également observée dans l'Hexagone et plus généralement dans la plupart des pays développés. Cependant la Martinique se distingue par une accélération de ce phénomène depuis 2008, en raison de la dégradation du déficit migratoire qui touche principalement les jeunes, statistiquement les plus féconds. L'effet est ainsi double, avec un impact sur la population âgée de 20 à 39 ans (les personnes quittant la Martinique) et un impact sur la population âgée de 0 à 19 ans (via le taux de natalité qui se replie).

En 2022, la part des moins de 20 ans et celle des 20-39 ans s'élèvent respectivement à 21 % et 19 %, soit 9 points de moins qu'en 2002. Ces deux classes d'âge sont moins représentées en Martinique qu'au niveau national (écarts respectifs de -2 et -4 points).

À l'inverse, les autres classes d'âge sont plus représentées en Martinique qu'en France entière. En particulier, à 21 %, la part des 60-74 ans est supérieure de 4 points à ce qui est observé au niveau national. Elle a quasiment doublé en 20 ans, tout comme la part des 75 ans et plus, qui s'établit à près de 11 % en 2022.



EN 2070, LA MOITIÉ DES MARTINIQUAIS POURRAIENT AVOIR PLUS DE 58 ANS

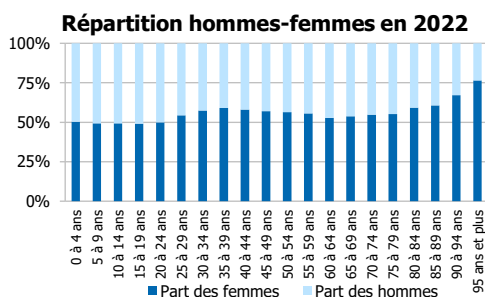
Selon les projections de l'Insee, la population martiniquaise pourrait s'établir à 212 000 habitants en 2070, ce qui représente une baisse moyenne de 1,1 % par an. Compte tenu des déficits du solde naturel et du solde migratoire (bien que ce dernier se réduirait, au contraire du déficit du solde naturel qui continuerait à se creuser), le vieillissement de la population martiniquaise se poursuivrait. Ainsi, l'âge médian de la population, qui était de 43 ans en 2018, augmenterait considérablement pour atteindre 58 ans en 2070.

Source : Insee (cf. Insee Flash Martinique – novembre 2022 – n°174)

Les femmes demeurent majoritaires sur le territoire

En 2022, la Martinique compte 54,5 % de femmes et 45,5 % d'hommes. La répartition hommes-femmes est relativement équitable au sein des classes d'âges allant de 0 à 24 ans (avec même un léger avantage au nombre d'hommes). Cependant, à partir de 25 ans, la proportion de femmes est nettement supérieure à celle des hommes.

L'écart est sensiblement élevé entre 30 et 59 ans (avec par exemple 59 % de femmes pour 41 % d'hommes entre 35 et 39 ans). Il se creuse encore dans les dernières classes d'âge, atteignant un maximum de 76 % de femmes pour 24 % d'hommes à partir de 95 ans, en lien avec l'espérance de vie des femmes qui est plus élevée que celle des hommes (cf. tableau en pages précédentes).



Normalisation du nombre de mariages en 2021

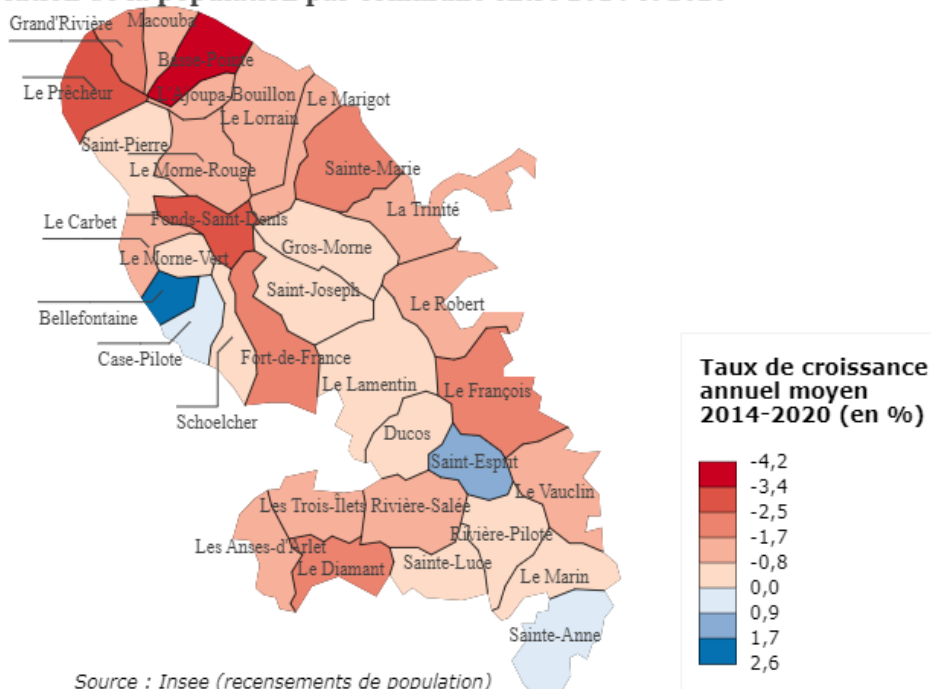
Le nombre de mariages enregistrés en 2021 s'élève à 1 052, dont 7 entre personnes de même sexe. Il retrouve ainsi un niveau habituel, après une année 2020 atypique (748 mariages). En effet, la crise sanitaire et les mesures qui avaient été mises en œuvre contre la propagation du virus (confinements, couvre-feux, limitation du nombre d'invités, etc.), avaient conduit à l'annulation ou au report de nombreux projets de mariages. Le taux de nuptialité, qui mesure le nombre de mariages rapporté à la population totale, s'établit à 3,0 ‰ en 2021, contre 2,1 ‰ l'année précédente. Ce taux reste inférieur au taux national de 3,2 ‰.

SEULES 3 COMMUNES GAGNENT DES HABITANTS

Le dernier recensement de l'Insee montre que presque toutes les communes de Martinique perdent des habitants. Seules trois communes ont vu leur population augmenter entre 2014 et 2020: Bellefontaine, Saint-Esprit, et Sainte-Anne (respectivement +2,6 %, +1,1 %, et +0,6 % en moyenne par an).

Dans les communes du nord de l'île, la baisse démographique s'est accélérée à -1,2 % par an entre 2014 et 2020, après -1,0 % par an entre 2009 et 2014. Au centre, l'accélération de la baisse est encore plus marquée, avec une population qui décroît de -1,1 % par an entre 2014 et 2020, après -0,6 % par an entre 2009 et 2014. La ville de Fort-de-France, chef-lieu et commune la plus peuplée de Martinique avec une population de 75 286 habitants, a perdu plus de 8 000 habitants entre 2014 et 2020, soit -1,7 % en moyenne par an (après -1,1 % par an entre 2009 et 2014). Dans le sud de l'île, le recul du nombre d'habitants est plus modéré, mais la tendance s'accélère également. La population se replie de -0,7 % en moyenne par an entre 2014 et 2020, après -0,3 % par an entre 2009 et 2014.

Evolution de la population par commune entre 2014 et 2020



Section 2

Les principaux indicateurs économiques

Les départements d'Outre-mer disposent d'un système statistique développé, avec la possibilité d'élaborer des comptes économiques régionaux détaillés. Les comptes définitifs sont généralement disponibles dans un délai de quatre ans, mais des estimations des principaux agrégats sont élaborées dans l'année dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), qui associe l'Insee, l'IEDOM et l'AFD. Les derniers comptes économiques définitifs disponibles sont ceux de l'année 2019 et les derniers comptes économiques rapides sont ceux de l'année 2021¹.

1. LES COMPTES ÉCONOMIQUES

EN 2021, UNE REPRISE PORTÉE PAR LE REDRESSEMENT DE L'INVESTISSEMENT

En 2021, le PIB de la Martinique atteint 9,1 milliards d'euros. Il croît de +2,6 % en volume après un recul de 3,7 % en 2020 causé par la crise sanitaire. Pour autant, ce rebond ne permet pas à l'économie de retrouver le niveau de 2019 (-1,2 % en volume).

En 2021, la croissance est principalement portée par l'investissement (+8,2 % en volume) et la consommation des ménages (+3,0 % en volume). La demande des administrations soutient également l'activité avec une croissance de 2,4 % (en volume). En revanche, les échanges extérieurs pénalisent la croissance. Les exportations (-3,6 %) pâtissent encore en 2021 d'un secteur touristique sinistré par les restrictions sanitaires et la reprise des importations (+4,1 %) contribuent négativement à la croissance.

1.1 LE PIB

En 2021, le PIB (produit intérieur brut) de la Martinique atteint 9,1 milliards d'euros, soit une croissance de 3,3 % en valeur après une année de récession (-3,9 %).

En volume², la croissance du PIB atteint 2,6 %. L'ensemble du territoire national a bénéficié du rebond post crise sanitaire selon une intensité variable selon les géographies.

PIB des DOM en 2021	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Mayotte	Hexagone + DROM
PIB (en milliards d'euros courants)	9,1	8,9	4,6	20,3	2,9	2 500,9
PIB par habitant (en euros courants)*	25 604	23 449	15 611	23 423	9 978	36 660
Croissance nominale	3,3%	2,5%	3,5%	7,2%	8,1%	8,2%
Croissance réelle	2,6%	1,9%	3,5%	6,7%	6,7%	6,8%

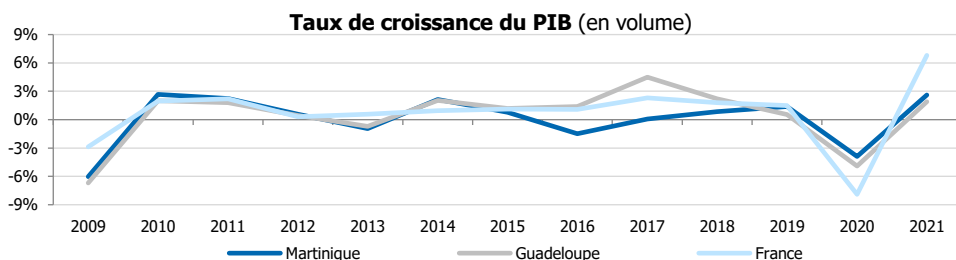
* Calcul PIB/hab. sur la base de la population moyenne 2020/2021

Sources : Insee, Les comptes de la nation en 2021 (Base 2014) - CEROM : Comptes économiques rapides

L'investissement (+8,2 % à +1,7 point) et la consommation des ménages (+3,0 % à +1,7 point) sont les principaux contributeurs à la croissance. De son côté, la consommation des administrations (+2,4 %) participe également à la hausse du PIB (+1,1 point) en lien avec la progression des rémunérations versées et des consommations intermédiaires. Les importations augmentent (+4,1 %) creusant le déficit commercial au détriment de la croissance (-1,2 point). Les exportations, toujours affectées par la crise sanitaire, en particulier dans le secteur touristique, sont en baisse de 3,6 % et contribuent négativement à la croissance du PIB (- 0,3 point).

1 Comme leur nom l'indique, les chiffres publiés par les comptes rapides sont de premières estimations. Elles font systématiquement l'objet d'une ou plusieurs révisions.

2 L'expression « en volume » signifie « réel », c'est-à-dire corrigé de l'inflation.

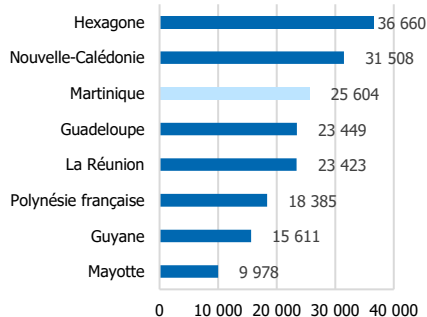


Sources: Insee, Comptes nationaux 2018 - CEROM, Comptes économiques rapides (Base 2014)

Entre 2011 et 2021, en valeur, l'économie de la Martinique enregistre une croissance annuelle moyenne de 1,1%, tirée par la consommation et l'investissement. Entre 2011 et 2015, la croissance accélère pour atteindre une moyenne annuelle de 1,6 %. Toutefois, cette croissance a ralenti en 2016 (-0,3 %) en raison d'une baisse de l'investissement (-3,2 % sur un an), particulièrement de la part publique (-23,3 %). Cette contraction a été temporaire, car l'économie martiniquaise a renoué avec la croissance dès 2017 (+1,6 %), 2018 (+1,3 %) et 2019 (+3,0 %). La crise sanitaire a entraîné une récession en 2020 (-3,1 %), tandis que l'année 2021 est celle du rebond de l'économie (+3,3 %), bien que ce niveau n'ait pas permis de retrouver celui de 2019.

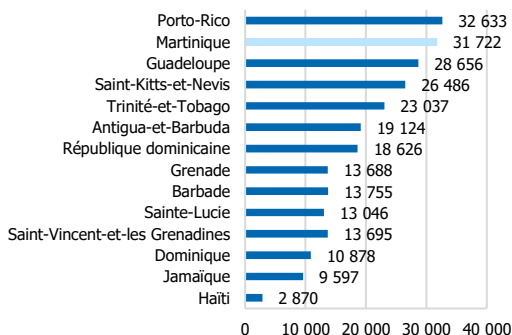
En 2021, le PIB par habitant augmente 3,5 % en valeur à 25 604 euros. Cette progression s'explique par la hausse du PIB (+3,3 %). Il faut toutefois, noter que la population baisse (-1,2 %¹ sur un an) et favorise la progression de l'indicateur. La richesse par habitant de la Martinique représente 69,8 % du niveau national. Les comparaisons de PIB par habitant doivent être interprétées avec prudence. Elles ne tiennent pas compte des différentiels de prix entre territoires.

PIB par habitant en 2021 (en euros courant)



Sources: Insee, Comptes nationaux (Base 2014) - CEROM:Comptes économiques rapides

PIB par habitant dans la Caraïbe en 2021 (en USD PPA international courant)



Sources: Banque Mondiale - Insee, CEROM (calculs IEDOM)

Au sein de la zone caraïbe, en parité de pouvoir d'achat², la Martinique se distingue par l'un des PIB par habitant les plus élevés, juste après celui de Porto-Rico. Les PIB par habitant des îles

¹ Pour le calcul du PIB par habitant, la population est estimée sur la base de la moyenne au 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} janvier 2021.

² La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat de différentes monnaies. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

de Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité et Tobago occupent respectivement les quatrième et cinquième places, ces pays tirant leur richesse du tourisme pour le premier et des ressources en hydrocarbures pour le second. L'écart est plus significatif avec les autres pays de la zone, notamment la Dominique, la Jamaïque et Haïti. Leur PIB par habitant représente respectivement 34,3 %, 30,3 % et 9,0 % du niveau martiniquais.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

En 2021, les ressources de l'économie martiniquaise sont estimées à 11,9 milliards d'euros. Elles sont majoritairement issues de la production intérieure (76,3 %), les importations comptant pour environ un cinquième des ressources (23,7 %). Les emplois comprennent la consommation des ménages (43,3 %), la consommation des administrations publiques (34,8 %), l'investissement (16,7 %) et les exportations (6,0 %).

Équilibre emplois ressources en valeur

(en millions d'euros courants)	2019	Part	2020 ^e	2021 ^e	Part	Variations 2021/2020
Ressources						
Produit intérieur brut	8 873	74,6%	8 987	9 082	76,3%	1,1%
Importations de biens et services	3 015	25,4%	2 493	2 828	23,7%	13,4%
Emplois						
Consommation finale des ménages	5 065	42,6%	5 230	5 153	43,3%	-1,5%
Consommation finale des administrations	4 112	34,6%	3 880	4 150	34,8%	7,0%
Formation brute de capital fixe	1 573	13,2%	1 777	1 986	16,7%	11,8%
Exportations de biens et services	1 153	9,7%	767	714	6,0%	-6,9%
Acquisition Objets de valeur	7	0,1%	///	///	-	-
Variation de stocks	-22	-0,2%	-174	-93	-0,8%	///

Source : Insee, Comptes définitifs 2020, base 2014 – CEROM, Comptes économiques rapides 2019 et 2020

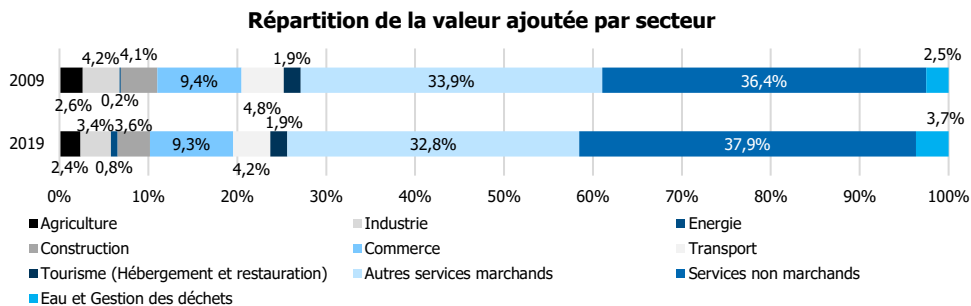
En 2021, les ressources sont en hausse de 3,7 %. La production augmente de 1,1 % (en valeur), tandis que les importations progressent de 13,4 % suite au redémarrage de l'activité, conjugué à un effet prix.

En termes d'emploi, la consommation des ménages et les exportations ont enregistré un recul de 1,5 % et de 6,9 % respectivement. En revanche, la consommation des administrations (+7,0 %) et l'investissement (+11,8 %) ont participé à la progression des emplois. L'investissement contribue à hauteur de 1,8 point à la hausse des emplois. L'investissement privé croît plus rapidement que l'investissement public grâce à la dynamique du marché immobilier et aux efforts continus des entreprises en matière d'investissement. En parallèle, l'investissement public a également été dynamique grâce aux financements mobilisés par les collectivités locales dans divers projets tels que la construction du pôle universitaire de santé, le développement des transports en commun, la reconstruction du lycée Schœlcher, la mise aux normes parasismiques et paracycloniques des collèges et lycées, ainsi que les travaux relatifs au réseau d'eau potable et au réseau routier. En outre, la consommation des administrations a soutenu la croissance des emplois (+2,4 points) en lien avec la progression des consommations intermédiaires et des rémunérations versées, notamment dans les hôpitaux où la masse salariale a augmenté de 9,7 % en 2021 (après 7,6 % en 2020).

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie moderne et fortement tertiaisée. L'économie martiniquaise a connu une profonde mutation dans les années soixante-dix matérialisée par l'émergence dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire au détriment des secteurs traditionnels de l'agriculture et de la construction.

Selon les comptes définitifs de l'Insee, en 2019, le secteur tertiaire (services marchands et non marchands) représente 86,1 % de la richesse produite en Martinique (78,7 % pour la France hexagonale). La part des services non marchands est particulièrement importante, en lien avec le poids des services publics dans l'économie locale. Elle représente 37,9 % de la valeur ajoutée (contre 21,9 % au niveau national).



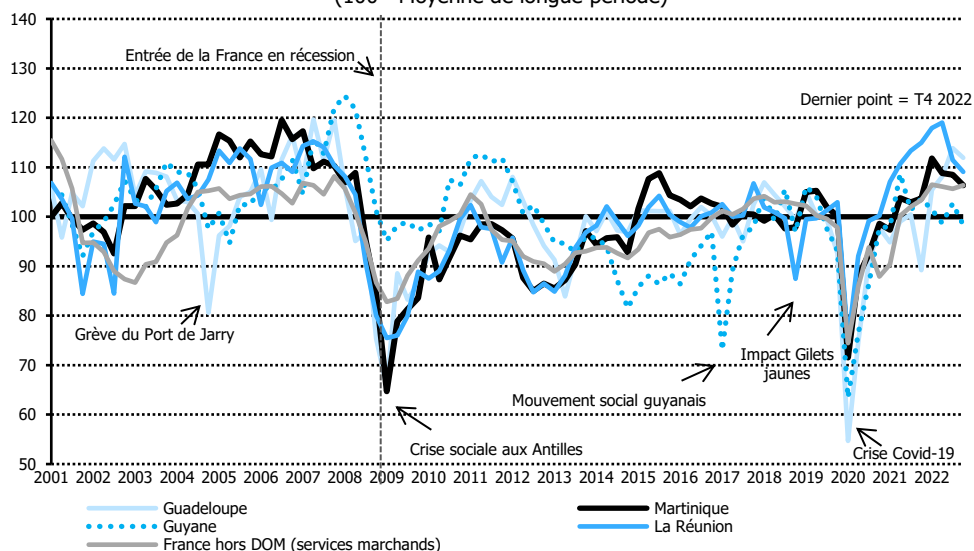
Source: Insee, Comptes définitifs (Base 2014)

Au cours des dix dernières années, la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire marchand en Martinique a diminué de 1,7 point pour atteindre 48,3%, tandis que les parts des secteurs de la construction (-0,7 point) et de l'industrie (-0,8 point) ont également reculé. Dans le même temps, la part du secteur agricole a diminué de 0,2 point, tandis que les secteurs de l'énergie (+0,6 point) et de la gestion de l'eau et des déchets (+1,2 point) ont gagné du poids au cours de la décennie.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES À LA MARTINIQUE

En 2022, l'économie martiniquaise a connu une phase d'accélération. Le rattrapage s'est achevé en début d'année, avec un premier trimestre très favorable (ICA : 111,8). Ainsi, en moyenne, l'ICA ressort à 108,6 (au plus haut depuis 2007) et situe l'année 2022 dans une zone de croissance supérieure à sa moyenne de long terme. Le contexte inflationniste explique, en partie, le niveau élevé de l'ICA. Toutefois, la hausse des prix de vente semble connaître une inflexion en fin d'année et ne contribue plus à la progression de l'ICA. Le niveau d'activité est globalement dynamique et le chiffre d'affaires des entreprises augmente de 5 % (valeur médiane), pendant que les charges progressent de 15 % (valeur médiane). Il en ressort un niveau de trésorerie et de délais de paiement dégradé dans un contexte de remboursement des premières échéances des PGE et de remontée de taux d'intérêt. Sur le dernier trimestre, l'ICA recule légèrement traduisant un atterrissage en douceur après cette phase d'accélération.

Indicateur du climat des affaires (100 - Moyenne de longue période)



Sources : IEDOM, Banque de France

Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable), car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le [site de l'IEDOM](#).

DES ENTREPRISES RÉSILIENTES FACE À LA SUCCESSION DES CHOCS EXTERNES

Après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire (avec ses conséquences sur les activités touristiques et le fret dont la désorganisation a entraîné la flambée du coût), 2022 se caractérise par le retour de l'inflation (notamment de l'énergie et des biens alimentaires) à la suite de la guerre russe en Ukraine. Face à cette succession de chocs externes d'une intensité extrême, les entreprises ultramarines font preuve de résilience.

Interrogés par les agences de l'IEDOM et de l'IEOM en janvier et février 2023, les entrepreneurs ultramarins estiment à 6 % la hausse de leur activité en 2022 par rapport à 2021. Des disparités importantes existent selon les géographies cependant, avec un bassin Océan Indien très dynamique (hausse estimée de 9 %) tandis que les Antilles et que la zone Pacifique progressent de 5 %. Le bassin Pacifique est la seule zone ultramarine où la chute d'activité liée à la crise sanitaire de 2020 ne serait toujours pas entièrement compensée à la fin de 2022. L'activité est tirée dans l'ensemble des territoires par le tourisme qui progresse vivement en 2022 (+24 %) et rattrape en partie ou en totalité son niveau d'avant-crise.

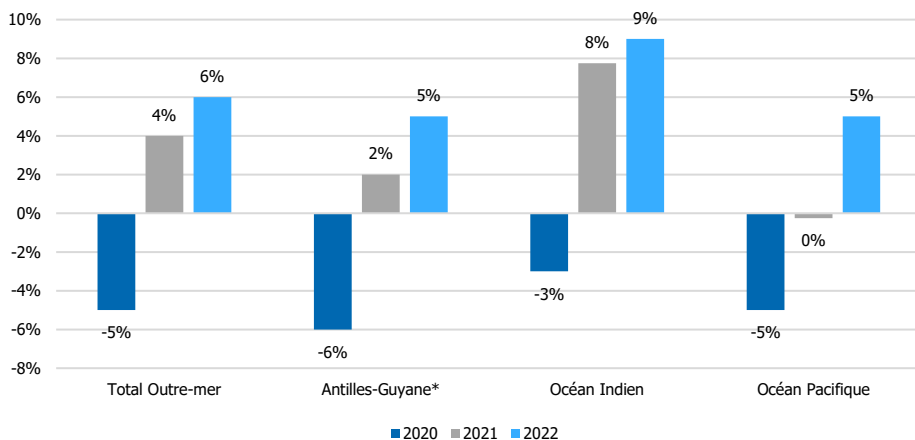
À la Martinique, en 2022, le niveau d'activité est globalement dynamique. Selon les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, le chiffre d'affaires augmente de 5 % (valeur médiane), pendant que les charges progressent de 15 % (valeur médiane). Si le constat de l'économie martiniquaise est positif, la situation est toujours hétérogène entre les secteurs.

Le secteur tertiaire a tiré profit d'une consommation dynamique (progression du chiffre d'affaires médiane de 6 % dans les services et de 5 % dans le commerce).

Le secteur primaire a connu une augmentation sensible de ses coûts de production, que ce soit sur les coûts de l'énergie ou des intrants nécessaires à la production, qu'il n'est pour l'instant pas possible de répliquer dans son intégralité aux clients (répercussion partielle pour la quasi-totalité de l'échantillon, hausse du chiffre d'affaires de 6 % en moyenne contre une hausse des charges supérieure à 25 %).

Pour le tourisme, l'année 2022 est la véritable année de reprise du secteur (deux tiers des entreprises déclarent une croissance du chiffre d'affaires supérieure à 25 %), pendant que les entreprises du BTP ont globalement souffert cette année (près de la moitié déclarent une baisse de chiffre d'affaires dans un contexte pourtant inflationniste).

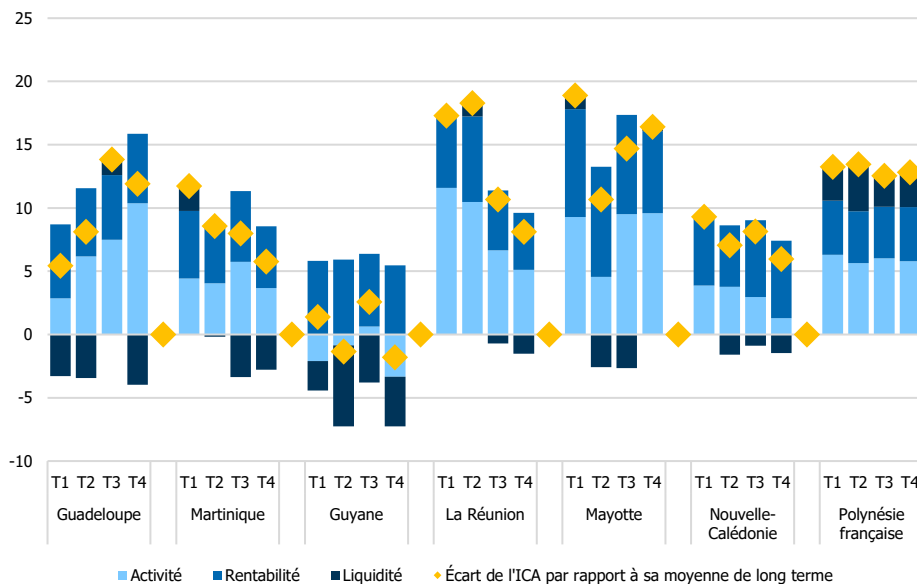
Taux d'évolution annuelle (en %) de l'activité estimée par les entrepreneurs ultramarins



* Hors Guyane pour 2022

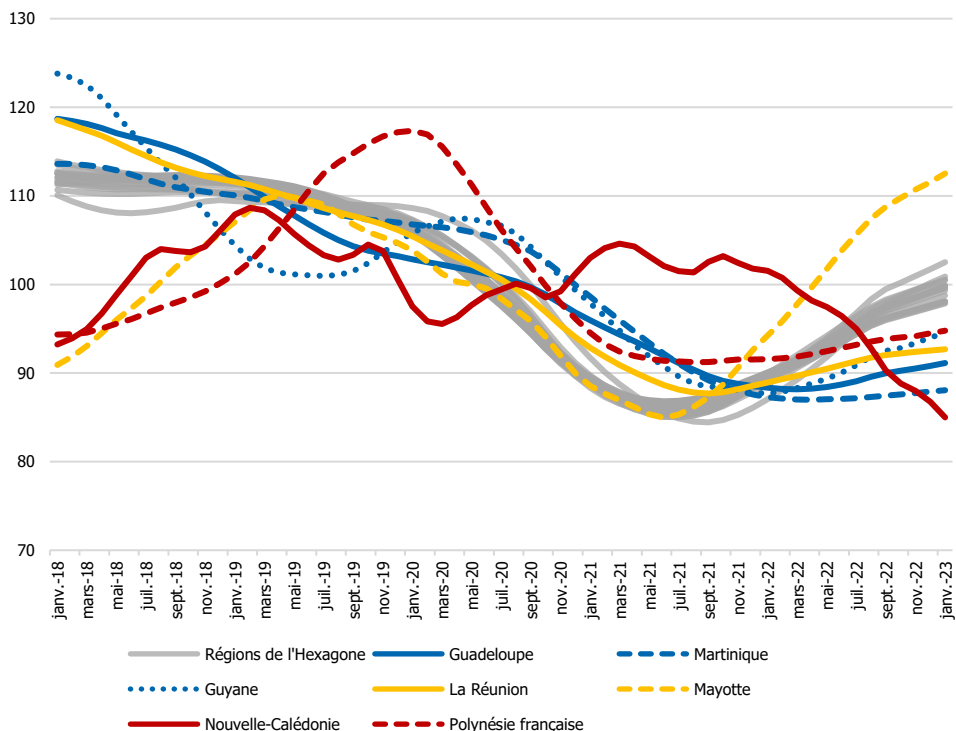
Cette résilience des entreprises ultramarines peut également s'apprécier au travers de l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA). À l'exception de la Guyane, il est resté tout au long de l'année supérieur d'au moins cinq points à sa moyenne de long terme, l'écart dépassant même largement les dix points sur certains trimestres à Mayotte, en Polynésie française, à La Réunion ou en Guadeloupe. Outre l'activité, cette bonne tenue de l'ICA reflète la capacité des chefs d'entreprise à préserver leur rentabilité en adaptant leur prix de vente à l'évolution de leurs charges. Fin 2022, 86 % des entrepreneurs interrogés déclarent avoir pu répercuter partiellement ou en totalité la hausse du prix de leurs intrants (estimée à 15 % pour l'ensemble des outremer) sur leur prix de vente.

Évolution de l'écart des ICA par rapport à la moyenne de long terme, selon les composantes activité-rentabilité-liquidité



La Polynésie française exceptée, la composante liquidité se situe fréquemment au-dessous de la moyenne de long terme et entraîne les ICA ultramarins à la baisse. Les délais de paiement et les tensions de trésorerie constituent la préoccupation principale des chefs d'entreprise et ce alors que les premiers prêts garantis par l'État (PGE) arrivent à échéance et doivent être remboursés. Jusqu'à présent, aucune difficulté particulière relative aux remboursements des PGE n'a été observée dans les outremer cependant. En outre, le nombre d'incidents de paiement sur effets de commerce n'augmente que très lentement en 2022, à un rythme sensiblement inférieur à celui observé dans les régions de l'Hexagone. Mayotte fait cependant exception à cette tendance : le nombre d'incidents de paiements sur effets y progresse très fortement et dépasse de plus de dix points la moyenne des cinq dernières années.

Évolution du nombre d'incidents de paiement sur effets de commerce



Base 100 : moyenne sur les cinq dernières années

Le recul de la crainte de défaillance est un autre signe de la résilience des entreprises ultramarines. À fin 2022, 11 % des chefs d'entreprise interrogés par les agences de l'IEDOM et de l'IEOM redoutent la défaillance de leur entreprise au cours des douze prochains mois, soit deux points de moins qu'un an plus tôt (et cinq points de moins qu'il y a deux ans).

Si le nombre de défaillances cumulées sur un an augmente de 21 % en 2022, il demeure en effet inférieur de 15 % à 2019. Il n'en reste pas moins que certains secteurs sont particulièrement vulnérables. Avec 452 entreprises défaillantes, la construction est le secteur le plus touché et représente 27 % du total des défaillances (soit bien plus que son poids dans l'ensemble des économies ultramarines qui est de l'ordre de 11 % en nombre d'établissements du secteur marchand hors secteur agricole).

2. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

2022 : UN MARCHÉ DU TRAVAIL, REFLET DE LA CONJONCTURE FAVORABLE

En 2022, le marché de l'emploi a pleinement bénéficié de la conjoncture économique favorable en Martinique. Les effectifs salariés ont ainsi progressé de 2,0 % (et de 3,5 % pour l'emploi privé) en glissement annuel et sont à un niveau record. Cela représente 2 632 emplois supplémentaires sur l'île. Le dynamisme des contrats d'alternance explique près d'un quart de la progression de l'emploi salarié (+589 contrats signés en 2022).

Le nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) est en recul de près de 6 % sur un an en 2022. Le recul annuel est particulièrement marqué pour les demandeurs de catégorie A (-11,3 %). Le nombre de demandeurs d'emploi est, en revanche, en hausse pour la catégorie B ; +14,1 %). Malgré ces évolutions favorables, le taux de chômage reste sensiblement plus élevé que dans l'Hexagone (10,3 % contre 7,2 %) et certains jeunes restent durablement éloignés du marché du travail.

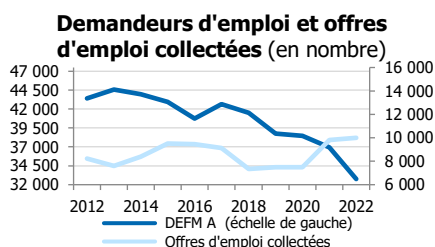
2.1 LA DEMANDE D'EMPLOI

Au sens de Pôle emploi : une baisse continue du nombre de demandeurs d'emploi

Au 31 décembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi¹ passe sous la barre de 50 000 en Martinique (49 300) et recule ainsi de 5,8 % sur un an.

Le recul est particulièrement marqué pour les demandeurs de catégorie A (aucune activité déclarée) avec une baisse de 11,3 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi est, en revanche, en hausse pour la catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite ; +14,1 %).

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est homogène entre les différentes catégories d'âge, avec un recul sur un an de 4,7 % pour les moins de 25 ans et de 4,4 % pour les plus de 50 ans. Parallèlement, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi sont en légère progression (+2 % sur un an). Pour rappel, tous les demandeurs d'emploi ne sont pas bénéficiaires des allocations de Pôle emploi. Le nombre d'allocataires, en septembre 2022, s'établissait à 20 950, en baisse de 10,5 % sur un an. Les demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent principalement une allocation au titre de l'assurance chômage (-7,9 % sur une année glissante).



Source : STMT, Pôle emploi, Dares

2.2 LA POPULATION ACTIVE ET LE CHÔMAGE

Au sens du BIT, le taux de chômage est en baisse et le plus faible des DOM

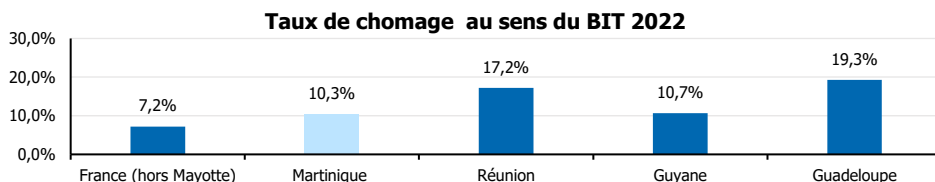
Au sens du BIT, une personne doit « être sans emploi et avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines – ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les trois mois – et se déclarer disponible dans les deux semaines pour occuper un emploi ». Le taux de chômage ressort à 10,3 %, en baisse sensible sur un an (-2,5 points)². Ce taux demeure en deçà de celui des autres départements d'outre-mer mais il reste largement supérieur au niveau de l'Hexagone (7,2 %). En 2022, la population active au sens du BIT, est estimée à 136 600 (contre 140 750 en 2021 soit une baisse de 2,9 %) personnes âgées de 15 ans

¹ Ensemble des catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois (A, B, C, D et E)

² Taux de chômage de la population de plus de 15 ans.

ou plus. La baisse du chômage en 2022 traduit donc par une baisse plus importante du nombre de chômeurs que de la population active. Le taux d'activité¹ recule de trois points en 2021, et s'établit à 65,0 % (contre 73 % dans l'Hexagone). Le taux d'emploi² est de 56,4 %, en baisse de 2 points par rapport à 2019, et sensiblement inférieur à celui de l'Hexagone (68 %). Le taux d'emploi devrait progresser en 2022, dans un contexte d'augmentation de l'emploi salarié et de baisse de la population totale.

Ce constat favorable doit être nuancé dans la mesure où en Martinique, compte tenu de la pyramide des âges, la population active a reculé de 1,6 % en moyenne par an (contre une baisse de 1 % de la population totale) sur la décennie écoulée. Ainsi, à niveau d'emploi égal, la baisse de la population active induira mécaniquement une baisse du chômage sans pour autant traduire une amélioration de la situation économique. Dans le scénario de référence de l'INSEE, entre 2020 et 2030, le nombre d'individus de 15 à 64 ans en âge de travailler chuterait de 15 %³ et le nombre d'actifs en emploi pourrait tomber à 103 800 en 2030 (contre 122 700 en 2021).



Source : Insee

La situation des jeunes, bien qu'en amélioration à court terme, demeure préoccupante. Selon une étude de l'INSEE⁴, en moyenne, entre 2015 et 2019, en Martinique, 26 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Ce chiffre est deux fois supérieur à celui de la France hexagonale.

CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Chômeur (BIT) : en application de la définition adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : 1/ être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine) ; 2/ être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; 3/ avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Demandeur d'emploi en fin de mois (DEFM) : personne inscrite à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois ; elle peut être indemnisée ou non, exercer une activité réduite ou non. Certaines catégories de demandeurs d'emploi sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- Catégorie A : DEFM sans emploi,
- Catégorie B : DEFM exerçant une activité réduite courte, de maximum 78h au cours du mois,
- Catégorie C : DEFM exerçant une activité réduite longue, de plus de 78h au cours du mois,

D'autres catégories de demandeurs d'emploi qui ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- Catégorie D : DEFM sans emploi, mais non tenu d'effectuer une recherche en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.
- Catégorie E : DEFM en emploi (type contrats aidés)

La généralisation du nouveau formulaire d'actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi, intervenue par étape au cours de l'année 2022, a un impact pérenne à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, en contrepartie d'une hausse des catégories B et C liée à la meilleure déclaration des heures d'activité réduite et d'une légère hausse des sorties de listes.

1 Il s'agit du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

2 Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale.

3 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4796029>

4 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6968060>

2.3 L'EMPLOI SALARIÉ

Le secteur tertiaire emploie 85,6 % des salariés, dont 41,5 % non marchands

L'emploi salarié a été robuste en 2022 et affiche une hausse de 2 % (2632 emplois créés). Ces créations ont eu lieu dans le secteur privé (+3,5 %) dans la mesure où l'emploi public est stable. Reflet du dynamisme de l'activité, l'intérim est en croissance significative sur un an (+6,3 %). L'emploi salarié privé est caractérisé par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente plus des quatre cinquièmes de l'ensemble. Le secteur tertiaire marchand concentre 40,6 % de l'emploi salarié (dont 11,4 % pour le commerce et 23,4 % pour les autres services marchands¹).

Postes salariés par activité (au 31 décembre)

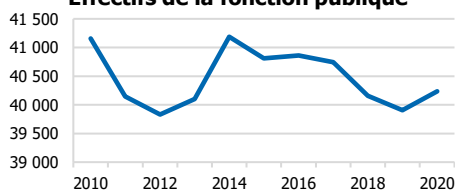
	2020	2021	2022	Part	Variations 2022/2021
Agriculture	3 731	3 885	3 788	2,9%	4,1%
Industrie	8 631	8 672	8 985	6,8%	0,5%
Construction	5 984	6 189	6 237	4,7%	3,4%
Services marchands	54 643	56 794	59 211	44,9%	3,9%
Commerce	14 278	14 821	15 106	11,5%	3,8%
Transport	6 315	6 636	6 725	5,1%	5,1%
Hôtellerie Tourisme	5 251	5 522	6 555	5,0%	5,2%
Autres services marchands	28 799	29 815	30 825	23,4%	3,5%
Services non marchands	53 101	53 563	53 515	40,6%	0,9%
TOTAL	126 090	129 103	131 736		2,0%

Source : Insee - Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)

Un tiers de la population active travaille dans la fonction publique

En 2020, un tiers des personnes en emploi sont fonctionnaires. La fonction publique compte 40 200 agents répartis dans la fonction publique d'État (36,7 %), la fonction publique territoriale (41,2 %) et la fonction publique hospitalière (22,1 %). Elle est fortement féminisée avec 65,2 % de femmes fonctionnaires.

Effectifs de la fonction publique



Source : Insee, SIASP

Entre 2019 et 2020, les effectifs de la fonction publique sont stables (+0,8 %). Cette stabilité des effectifs globaux masque des disparités. Si les effectifs de la fonction publique d'État (+0,1 %) sont stables, ceux de la fonction publique territoriale (-0,5 %) se replient alors qu'ils sont en hausse au sein de la fonction publique hospitalière (+4,7 %). Sur dix ans, les effectifs sont en baisse (-2,2 %). Les effectifs de la fonction publique d'État (-5,1 %) et de la fonction publique territoriale (-3,5 %) se replient. À l'inverse, les effectifs de la fonction publique hospitalière (+5,5 %) sont en hausse.

¹ Les autres services marchands regroupent les sous-secteurs « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

Effectifs de la fonction publique (au 31 décembre)

	2010	2017	2018	2019	2020	Part	Variations 2020/2019
État	15 544	15 178	15 153	14 739	14 758	36,7%	0,1%
Territoriale	17 164	17 069	16 641	16 652	16 568	41,2%	-0,5%
Hospitalière	8 448	8 498	8 364	8 515	8 912	22,1%	4,7%
Total	41 156	40 745	40 158	39 906	40 238		0,8%

Source : Insee, SIA SP

2.4 LES CONTRATS AIDÉS

La politique d'aide à l'emploi comprend différents types de mesures de subventions d'emplois. Ces aides peuvent prendre la forme d'exonérations de charges, de contrats particuliers ou encore de dispositifs d'accompagnement des personnes ou des entreprises. En 2022, le nombre d'entrées dans un dispositif d'aide à l'emploi est en très léger recul (-0,5 %) avec une forte dynamique des contrats en alternance (+32,8 %) et des contrats aidés en recul (-9,2 %). Depuis le 1^{er} mars 2022, les jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable peuvent bénéficier du contrat d'engagement jeune (CEJ). Ce dispositif remplace la garantie jeunes et est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales. En 2022, 4 214 jeunes martiniquais bénéficient du CEJ.

Entrées dans les dispositifs de Contrats aidés	2021	2022	Part	Variations 2021/2022
Contrat aidés				
CUI-CIE	981	1 031	12,0%	5,1%
PEC	2 799	2 097	24,4%	-25,1%
CUI-CAE	3042	3064	35,7%	0,7%
Total contrat aidés	6 822	6 192	72,2%	-9,2%
Contrats d'alternance				
Apprentissage	1607	2180	25,4%	35,7%
Contrat de professionnalisation	190	206	2,4%	8,4%
Total contrat d'alternance	1797	2386	27,8%	32,8%
TOTAL	8 619	8 578	100%	-0,5%

Source : DARES

DÉFINITIONS

Le *contrat unique d'insertion (CUI)* associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le *contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)* s'adresse au secteur non marchand. Le *contrat initiative emploi (CUI-CIE)* concerne le secteur marchand.

Le *contrat d'engagement jeune (CEJ)* s'inscrit dans la continuité du plan « jeune, 1 solution ». Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (29 ans révolus pour ceux disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé) qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1er mars 2022, le contrat d'engagement jeune propose un accompagnement individuel, intensif, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

4. LES REVENUS ET LES SALAIRES

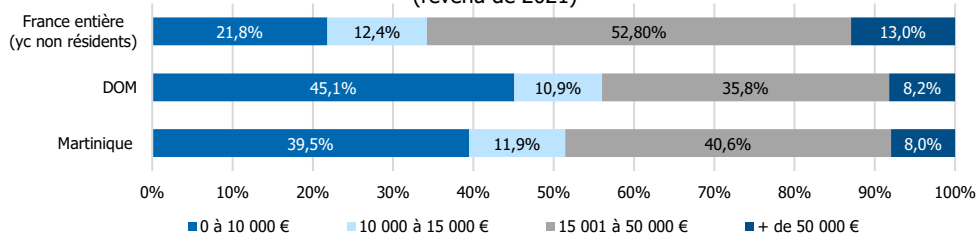
4.1 LES REVENUS

Les données présentées ci-après sont issues des déclarations d'impôts sur le revenu de 2022 et portent sur les revenus perçus en 2021.

Des disparités de revenus importantes

Selon la Direction générale des finances publiques (DGFiP), en 2021, le nombre de foyers fiscaux recensés en Martinique s'établit à 249 316 pour un revenu fiscal de référence¹ de 5,1 milliards d'euros et un impôt net² de 248,2 millions d'euros. Le revenu fiscal moyen déclaré s'établit à 12 977 euros. La part des foyers fiscaux non imposables atteint 71,4 % (-0,5 point sur un an) contre 54,5 % (-0,5 point sur un an) au niveau national.

Foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2022 (revenu de 2021)



Source: DGFiP - Département des études et statistiques fiscales (DESF)

La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenus traduit de fortes disparités. La part des foyers à faibles revenus (inférieurs à 10 000 euros) est plus importante en Martinique qu'au niveau national (39,5 % des foyers fiscaux contre 21,8 %). Par ailleurs, en termes de montants, les revenus déclarés par les foyers fiscaux les plus modestes (moins de 10 000 euros de revenus annuels) représentent 5,8 % du total des revenus fiscaux de référence. Les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros concentrent pour leur part 34,3 % des revenus fiscaux alors qu'ils ne représentent que 8,0% du nombre de foyers.

Au regard du montant de l'impôt, chaque foyer fiscal déclarant moins de 10 000 euros de revenus annuels a bénéficié en 2020 d'un remboursement moyen de 59 € (contre 36,7 € l'année précédente). À l'inverse, les foyers déclarant plus de 50 000 euros de revenus annuels paient un impôt moyen de 9 885 euros (+7,9 % sur un an) en augmentation après la légère baisse (-2,7 % sur un an) de l'année précédente.

LE REVENU DISPONIBLE BRUT ET LE POUVOIR D'ACHAT

Selon les estimations des comptes rapides, le revenu disponible brut des ménages progresse de 1,1 % en 2021 après 2,0 % en 2020, en lien avec les mesures de soutien à l'économie durant la crise sanitaire³.

Le pouvoir d'achat des ménages s'accroît 1,1 % (+2,6% en France entière). Ramené à la population, le pouvoir d'achat par habitant progresse de 1,1 % en 2021 après 1,2 % en 2020. Dans le même temps, l'inflation atteint 2,1 % en 2021 après 0,5 % en 2020.

1 Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus-values retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

2 L'impôt net correspond à l'impôt sur le revenu émis par voie de rôle, i.e. hors prélèvement forfaitaire obligatoire sur les revenus de capitaux mobiliers, hors prélèvements libératoires (sur les revenus de capitaux mobiliers, sur les revenus des auto-entrepreneurs) et hors impôt sur les plus-values immobilières.

3 Les mesures relatives à l'activité partielle, les dispositions du plan France relance, etc.

4.2 LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

À fin 2022, la Caisse d'allocations familiales de la Martinique (CAF) dénombre 34 440 foyers bénéficiaires du RSA (-0,5 % sur un an) et 58 945 personnes couvertes. Dans le détail, 30 812 foyers bénéficient du RSA socle sans majoration, 3 624 du RSA majoré et 4 du RSA jeunes actif. En 2022, la CAF de la Martinique verse 208,1 millions d'euros¹ (+0,2 % sur un an) au titre de cette prestation. Au 1^{er} avril 2023, le montant mensuel minimum versé à une personne seule hors forfait logement (72,93 euros²), est de 607,75 euros.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

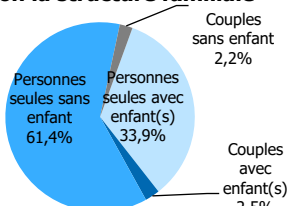
Institué par la loi dite « TEPA »³ (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels⁴. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée⁵, le 1^{er} juin 2009, à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011⁶ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

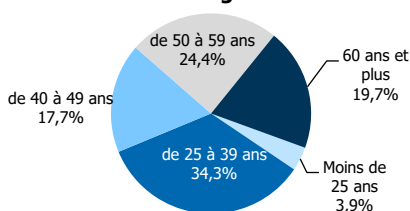
Foyers bénéficiaires du RSA en 2022

Selon la structure familiale



Source : Caisse d'allocations familiales de la Martinique

Selon l'âge du titulaire



Entre 2021 et 2022, selon les catégories d'âge, les évolutions perceptibles sont plus ou moins marquées. On assiste à l'augmentation du nombre de bénéficiaires des tranches d'âge 60 ans et plus (+12,9 % après +8,7 % en 2021). À l'inverse, le nombre de bénéficiaires âgés de moins de 25 ans continue de diminuer (-2,6 % après -6,4 % en 2021). Ces évolutions suivent les

1 Ce montant inclut les prestations RSA SOCLE, RSA JEUNE, RSA expérimental avant 06/2009 et le RSA ACTIVITÉ.

2 Ce montant forfaitaire est versé pour une seule personne.

3 Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007

4 Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

5 Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008

6 Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

mêmes tendances que celles constatées sur l'évolution de la population martiniquaise, qui se caractérise par un vieillissement croissant et des migrations prononcées chez les moins de 25 ans. Les jeunes actifs (de 25 à 39 ans) restent les plus représentés parmi les bénéficiaires du RSA avec 34,3 % des foyers. En grande majorité, les bénéficiaires du RSA sont des personnes seules : sans enfants dans 61,4 % des cas, avec enfants dans 33,9 % des cas.

4.3 LES SALAIRES

Le SMIC

Depuis 2013 (décret n° 2013-123 du 7 février 2013), l'indice retenu pour la revalorisation du SMIC tient compte de l'inflation mesurée pour les ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés. Il peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire ponctuelle décidée par le gouvernement, et être revalorisé en cours d'année, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur.

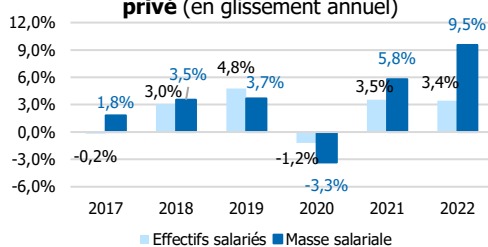
En 2022, le SMIC a été revalorisé à trois reprises. Au 1^{er} janvier 2022, la revalorisation annuelle du SMIC (+0,9 %) porte le taux horaire à 10,57 euros. Puis en tenant compte de l'augmentation d'au moins 2,0 % de l'indice des prix à la consommation des ménages les plus modestes (hors tabac)¹, il a été revalorisé en mai 2022 (+2,6 %) puis en août 2022 (+2,0 %). Les augmentations successives du SMIC (+4,6 % hors revalorisation de janvier) sont comparables au niveau de l'inflation en Martinique (+4,2 % en moyenne annuelle en 2022²).

Depuis la revalorisation annuelle du 1^{er} janvier 2023 (+1,8 %), le SMIC a été revalorisé au 1^{er} mai 2023 à hauteur de 2,2 % par rapport à janvier 2023³. Le taux horaire du SMIC s'élève désormais à 11,52 euros bruts soit 1 747,20 euros bruts mensuels (1 383,08 euros nets) sur la base de 35 heures hebdomadaires. Entre mai 2022 et mai 2023, le SMIC augmente de 5,9 % soit 91 euros bruts par mois (72 euros nets).

La masse salariale

En fin 2022, la masse salariale versée aux salariés du secteur privé s'élève à 681 millions d'euros (+9,5 %). Cette hausse s'explique en partie par la hausse des effectifs salariés sur un an (+3,4 %) et par des revalorisations salariales. Par ailleurs, l'indice de la fonction publique a été revalorisé de +3,5 % en 2022.

Évolution de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (en glissement annuel)



Source: URSSAF

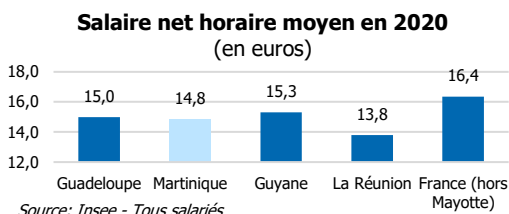
¹ Il s'agit de l'inflation mesurée pour les ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie depuis la dernière évolution du montant du SMIC. Entre novembre 2021 et mars 2022, il augmente de 2,65 % selon les chiffres définitifs publiés par l'Insee.

² Voir partie 5 sur les prix

³ Entre août 2022 et mai 2023, il augmente de 4,1 % selon les chiffres définitifs publiés par l'Insee.

Des rémunérations moyennes inférieures au niveau national...

Sur le plan structurel en 2020¹, le salaire net horaire moyen s'élève à 14,8 euros à la Martinique (contre 16,4 euros au niveau national). La Guyane est le département ultramarin où le salaire net moyen (15,3 euros) est le plus élevé compte tenu de la présence de l'industrie spatiale sur le territoire.



... et disparates selon les catégories socioprofessionnelles

D'autre part, selon les catégories socioprofessionnelles, les cadres, les professions intermédiaires et les employés martiniquais disposent d'un salaire net horaire moyen supérieur au niveau national. Ces salaires sont similaires à ceux pratiqués en Guadeloupe mais inférieurs à ceux pratiqués en Guyane.

Salaires nets horaires moyens selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	France (hors Mayotte)
Cadres (yc chefs d'entreprise salariés)	28,2	28,2	28,7	26,9	28,2
Professions intermédiaires	16,8	16,5	17,6	15,6	16,0
Employés	12,0	11,8	11,9	11,2	11,6
Ouvriers	11,8	11,8	11,7	11,4	12,0

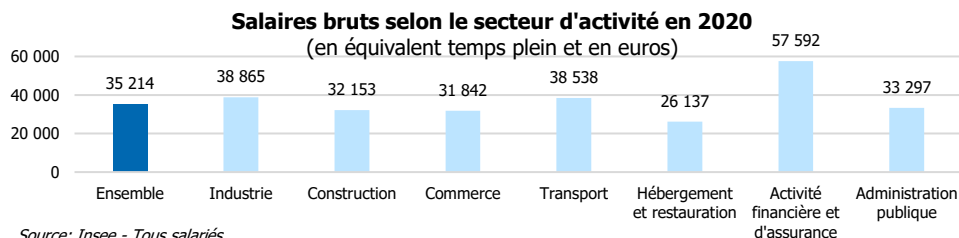
Source: Insee

... et le genre

Enfin, s'agissant des disparités de genre, en 2020, les salaires horaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. L'écart entre les revenus des hommes et des femmes est de 9,0 % à la Martinique (18,1 % au plan national). Le salaire horaire net moyen des Martiniquaises est inférieur de 5,1 % à celui du niveau national, de 2,9 % à celui des Guyanaises et de 1,1 % à celui des Guadeloupéennes. En revanche, il est plus élevé de 6,9 % par rapport à celui pratiqué à La Réunion. Pour les hommes, les écarts entre les salaires versés en Martinique se situent dans la même fourchette que ceux des femmes, pour la Guadeloupe (-1,2%) et la Guyane (-2,2 %). En revanche, les écarts sont plus importants entre la Martinique et la Réunion (+8,0 %) et par rapport au plan national (-11,5 %).

Des disparités persistantes en fonction des secteurs...

Au niveau sectoriel, en 2020, à la Martinique, le salaire brut moyen s'échelonne entre 26 137 euros pour les salariés de l'hôtellerie-restauration et 57 592 euros dans les activités financières et d'assurance.



¹ Source : Insee, base tous salariés 2020.

5. LES PRIX

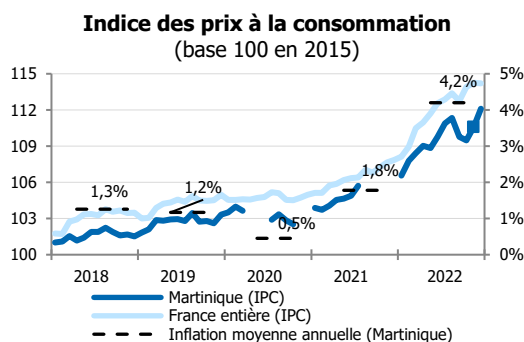
L'INFLATION ACCÉLÈRE EN 2022

La forte reprise économique post-Covid puis l'invasion russe en Ukraine ont généré des tensions sur certains prix (chaîne d'approvisionnement puis sur les matières premières) qui se sont peu à peu diffusées, portant l'inflation à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux constatés sur la décennie écoulée. Les prix à la consommation des ménages progressent de 4,2%¹, en moyenne en 2022, en Martinique, avec un glissement annuel en fin de période à 5 %, soit un plus haut depuis près de quarante ans². La structure de l'inflation s'est modifiée en cours d'année, avec une contribution du poste énergie qui s'est progressivement modérée, contrairement au poste de l'alimentation qui est devenu le premier contributeur à l'inflation sur les deux derniers trimestres. Les prix des produits alimentaires ont progressé de 10,4% sur 13 mois glissants à fin décembre 2022, et pèsent sur le pouvoir d'achat notamment des populations les plus fragiles

5.1 L'ÉVOLUTION DES PRIX

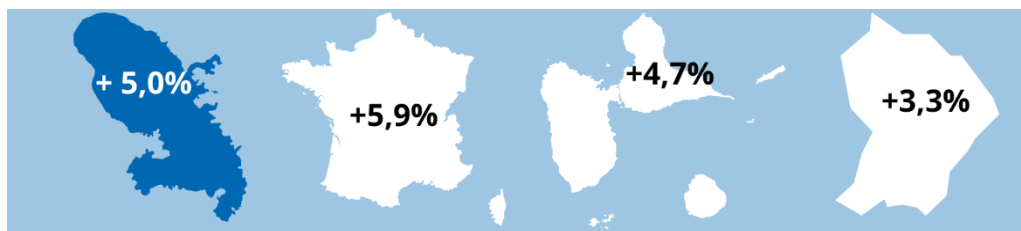
Une inflation marquée en 2022...

La forte reprise économique post-Covid a généré des tensions sur les prix en 2021 (1,8 % en moyenne annuelle). Le contexte international, marqué par le conflit entre l'Ukraine et la Russie, et ses conséquences sur l'économie mondiale, est venu accélérer cette tendance en 2022, d'autant plus que le SMIC a été revalorisé de 5,6 % en 2022³. En moyenne annuelle, les prix à la consommation augmentent de 4,2 % en Martinique en 2022 (+5,2 % en France hors Mayotte).



Source : Insee

Au niveau régional, en glissement annuel à fin décembre, l'inflation en Martinique (5 %⁴) est plus forte qu'en Guyane (3,3 %), proche du niveau de la Guadeloupe (4,7 %) et reste inférieure à celle observée pour la France entière (5,9 %).



Pour autant, le niveau général des prix demeure sensiblement plus élevé en Martinique qu'en France hors DOM. Pour mémoire, la dernière enquête spatiale des prix à la consommation de l'Insee⁵, menée en 2015, révélait que le niveau général des prix en Martinique est supérieur de 12,3 % à celui de la France hexagonale (indice de Fisher), avec des écarts particulièrement

1 Indices recalculés, puisque certains indices mensuels n'ont pas été publiés en raison de la crise sanitaire.

2 Pour la France entière

3 Revalorisation du SMIC le 1er janvier 2022, le 1er mai 2022 et le 1er Août 2022, voir 4. Les revenus et salaires

4 Calculée sur 13 mois en Martinique et en Guadeloupe

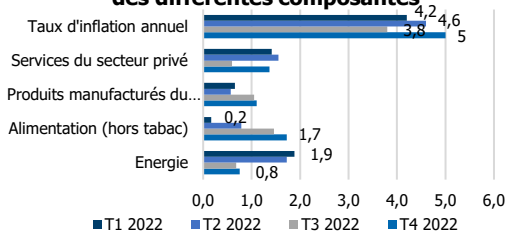
5 Insee Analyses Martinique n°9 – avril 2016.

significatifs sur l'alimentation (écart moyen de 38,2 %), les communications (écart moyen de 31,4 %), ou encore sur l'alcool-tabac (écart moyen de 21,6 %). Cette enquête fait l'objet d'une actualisation par l'INSEE cette année.

... et qui se diffuse notamment à l'alimentation

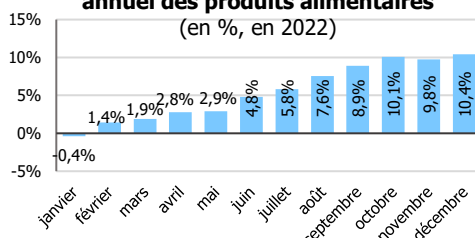
L'énergie constitue le poste de consommation enregistrant la plus forte hausse en 2022 (+15,5 % en moyenne sur l'année). Ces hausses ont été très significatives au premier semestre (+19,5 % en moyenne) et ont fortement contribué à l'inflation sur la période (respectivement 1,9 et 1,7 point au premier et deuxième trimestre). La hausse des produits pétroliers reste très inférieure à celle de l'Hexagone (11 points) en raison notamment d'une différence de taxation. À fin mars 2023, l'inflation est de 4,1 % sur une année glissante, et les produits alimentaires sont toujours en hausse sensible (+12,5 % sur un an).

Inflation annuelle et contributions des différentes composantes



Source : Insee

Évolution du taux d'inflation annuel des produits alimentaires (en %, en 2022)



Source : Insee

Cependant, la structure de l'inflation a évolué au cours de l'année. La hausse des prix de l'énergie a commencé à ralentir à la fin du premier semestre, contribuant ainsi moins fortement à l'inflation. Inversement, les prix de l'alimentation ont augmenté de façon croissante et ininterrompue au cours de l'année. En fin d'année, la contribution des prix de l'alimentation à l'inflation est ainsi deux fois supérieure à celle de l'énergie.

L'inflation s'est également diffusée dans les services, dont les prix progressent en moyenne de 2,6 % sur l'année, et dont la contribution à l'inflation est importante (1,3 point), compte tenu de la pondération significative dans le panier. Les prix des produits manufacturés progressent dans les mêmes proportions.

Variation annuelle des indices des prix à la consommation sur plusieurs territoires

(Déc. 2022 vs. Déc 2021)	Martinique	Guadeloupe	Guyane	France entière
Ensemble	5,0%	4,7%	3,3%	5,9%
Alimentation	10,4%	10,1%	7,7%	12,1%
Énergie	8,7%	9,5%	8,8%	15,1%
Services	3,0%	3,8%	2,1%	2,9%
Produits manufacturés	4,0%	2,3%	1,6%	4,6%
Tabac	3,8%	1,5%	1,1%	0,3%

Source : Insee

Note: pour la Martinique et la Guadeloupe les variations sont sur 13 mois

5.2 UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DES PRIX RENFORCÉE EN 2022

Un Observatoire des prix, des marges, et des revenus (OPMR) existe en Martinique depuis 2007¹, comme dans les autres départements ultramarins. Réunissant des acteurs politiques,

¹ Il s'agissait à l'origine d'un Observatoire des prix et des revenus (décret n°2007-662 du 2 mai 2007), la notion de marge ayant été ajoutée avec la loi relative à la régulation économique Outre-mer, du 20 novembre 2012.

et sociaux¹, il a pour mission d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. L'Observatoire suit, notamment, les accords de modération des prix (Bouclier Qualité-Prix) et l'évolution du prix des carburants et du gaz.

En effet, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer a instauré **le dispositif Bouclier Qualité-Prix** (cf. encadré infra), opérationnel depuis mars 2013. Il s'agit d'un dispositif de modération des prix portant sur des listes de produits de consommation courante, dont la composition et les prix maximums sont négociés chaque année par le Préfet et les professionnels du secteur de la grande distribution.

Par ailleurs, depuis 2013, les prix des produits pétroliers et gaziers sont également réglementés² en Martinique, à l'instar de la Guadeloupe et de la Guyane. Le préfet fixe les prix maximaux de façon mensuelle « en fonction des coûts supportés par les entreprises et de la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale ». La distribution d'électricité est exclusivement assurée par EDF en Martinique, ainsi les contrats au tarif réglementé ont limité la hausse de la facture énergétique.

Enfin, en Martinique comme dans les autres départements d'outre-mer, les prix de certains produits et services sont fixés par arrêté préfectoral³. C'est notamment le cas des livres⁴, des médicaments⁵, des cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des taxis, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes.

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER

Loi n°2017-256 du 28 février 2017

70 ans après la loi de départementalisation de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane, la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer vise à réduire les écarts de développement entre les territoires d'outre-mer et le territoire métropolitain. L'élaboration d'une loi de programmation consacrée à l'égalité réelle entre les outre-mer et la France hexagonale répond à la volonté d'affirmer que cet objectif constitue une priorité de la Nation et à la nécessité de définir précisément les modalités concrètes de sa traduction au niveau de l'intervention de l'État outre-mer.

La loi crée, pour chaque territoire, un plan de convergence, élaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie et ses provinces et leurs établissements publics. Il s'agit d'un instrument de planification transverse d'une durée de 10 à 20 ans. Dans cette optique, le texte définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle.

Les dispositions visent la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. Elle introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur de territoires ultramarins. Elles concernent en premier lieu Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse, les taux étant fixés par décret. Enfin, d'autres mesures visent l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Le texte contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère.

Source : *Légifrance*

¹ Y participent des élus locaux, des représentants des chambres consulaires et des organisations syndicales, des personnalités qualifiées à raison de leur connaissance en matière de formation des prix et des revenus, des associations de consommateurs, des représentants de l'État et des établissements publics locaux (dont l'EDOM), etc.

² Décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013.

³ Décret n°88-1047 du 17 novembre 1988, modifié par le décret n°2003-1241 du 23 décembre 2003.

⁴ Depuis 1981, la loi prévoit que les préfets des DOM fixent un coefficient de majoration du prix public de vente en vigueur dans l'Hexagone. Aujourd'hui, les livres sont vendus avec un coefficient de majoration de 1,15 – hormis les livres scolaires dont les prix sont alignés sur leur niveau dans l'Hexagone.

⁵ Les médicaments remboursables font également l'objet de coefficients de majoration sur leurs prix.

INFLATION EN OUTRE-MER : QUELLE AMPLIEUR ET QUELLES MESURES MISES EN PLACE ?

En 2022, l'inflation a nettement progressé dans les Outre-mer. Sur l'ensemble des territoires ultramarins¹, elle s'est établie à 4,9 % en glissement annuel à fin décembre 2022, contre une augmentation de seulement 2,6 % un an plus tôt². Les principaux postes qui ont tiré l'inflation à la hausse sont l'énergie (+10,2 %) et l'alimentation (+9,7 %). Les facteurs qui expliquent cette évolution des prix sur l'année sont multiples : reprise économique avec la sortie progressive de la crise sanitaire, tensions d'approvisionnement, réorganisation du trafic maritime, conséquences de la guerre en Ukraine, sur les prix des matières premières notamment. À fin 2022, l'inflation apparaît nettement plus marquée dans les COM du Pacifique (+6,4 %) que dans les DOM (+4,3 %), alors que la progression des prix au niveau national s'est élevée à 5,9 %.

Pour faire face à cette hausse des prix, le ministère des Outre-mer a présenté en fin d'année la démarche de « l'Oudinot du pouvoir d'achat » qui combine des mesures prises au niveau national et des chartes locales signées dans chaque territoire concerné. Au travers de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et de la loi de finances rectificative pour 2022, l'État a notamment augmenté l'aide alimentaire dans l'ensemble des territoires d'outre-mer, pour un montant total de 19 millions d'euros. Par ailleurs, la hausse des loyers a été plafonnée à 2,5 % en 2023 dans les DROM contre 3,5 % dans l'Hexagone. On peut enfin noter la revalorisation de l'aide à la continuité territoriale ou encore la hausse de 5 % du montant des subventions accordées aux collectivités ultramarines au titre de la restauration scolaire.

L'Oudinot du pouvoir d'achat a par ailleurs permis d'élargir les Boucliers qualité prix (BQP) dans chaque territoire et de les adapter davantage aux habitudes de consommation. Au-delà de l'ajout de nouveaux biens et services dans les paniers BQP, de nouveaux contributeurs ont ainsi intégré le dispositif tels que le délégataire du port de Longoni à Mayotte, des transitaires ou encore des opérateurs de téléphonie mobile. De nouveaux commerces de proximité ont également intégré le dispositif. Enfin, des groupes de distribution majeurs pour l'approvisionnement des Outre-mer ont signé des engagements en faveur du pouvoir d'achat en Outre-mer tandis que le groupe CMA-CGM s'est engagé à effectuer une remise de 750 € sur l'ensemble des conteneurs de 40 pieds à destination des Outre-mer jusqu'au 31 décembre 2023.

En Martinique, le **Bouclier Qualité-Prix** a été étendu avec la signature de la charte BQP+. Cet accord vise à réduire les prix de 134 produits de consommation courante (contre 101 dans le précédent accord), dont le montant total ne doit pas excéder 390€ pour les hypermarchés. Cette liste est de 72 produits à 260€ pour les supermarchés et de 35 produits à 110€ pour les supérettes. À partir de 2023, il pourrait être étendu aux services.

¹ Hors Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et îles du Nord.

² L'inflation à l'échelle des Outre-mer a été calculée par l'IEDOM-IEOM à partir des données publiées par l'Insee, l'Isee et l'ISPF.

6. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS (HORS SERVICES)

MÉTHODOLOGIE ET NOMENCLATURE

Les données des échanges extérieurs sont issues des statistiques douanières provisoires révisables sur les deux derniers exercices. Elles portent sur les échanges de biens et excluent les activités de services. Ces données sont exploitées selon la classification « MIG » (Main Industrial Groupings, principaux regroupements industriels) élaborée à partir d'une sélection d'activités définies dans la nomenclature habituelle des activités (NACE Rév. 2). La ventilation MIG définit cinq groupes d'activités industrielles : des biens d'investissement, des biens de consommation durables, des biens de consommation non durables¹, des biens intermédiaires, et l'énergie. Les activités exclues de cette classification sont regroupées dans la catégorie « hors MIG ». Elles incluent l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que les activités de service² (édition, production vidéo, gestion des déchets, etc.).

Avertissement : Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de la présence de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) en Martinique. La SARA importe du pétrole brut et réexporte une partie de sa production raffinée vers la Guadeloupe et la Guyane. Ainsi, les échanges d'hydrocarbures (environ 40 % des exportations martiniquaises en valeur) conditionnent généralement la tendance globale des échanges extérieurs de l'année.

EN 2021, LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DYNAMISÉS PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Après une année de reprise en 2021, les échanges extérieurs poursuivent leur progression reflet de la bonne tenue de l'activité économique et du renchérissement des prix (+4,2 % en moyenne annuelle). Les exportations sont en hausse de 34,2 % en valeur (à 425,9 millions d'euros). Les importations rebondissent également, enregistrant une hausse de 24,9 % en valeur pour atteindre 3,4 milliards d'euros³.

Hors produits pétroliers, les importations se chiffrent à 2,7 millions d'euros (+14,0 %). Elles proviennent principalement de l'Hexagone et des DFA qui sont les principaux fournisseurs de la Martinique. Ces partenaires commerciaux fournissent principalement des biens de consommation non durables (produits agroalimentaires, textiles, chaussures) et des biens d'investissement (voitures, machines et équipements industriels, produits informatiques).

Concernant les exportations (hors produits pétroliers), la Martinique a exporté des produits pour une valeur totale de 232,9 millions d'euros (+2,7%) en 2022. Ce sont pour l'essentiel des produits agroalimentaires (rhum, sodas et eaux) et des produits agricoles (bananes).

Le solde des échanges extérieurs de biens, hors produits pétroliers, atteint -2,4 milliards d'euros en 2022. Le taux de couverture des exportations par les importations est structurellement faible et évolue autour de 10 % depuis 2010. En 2022, il atteint 8,7 % (-1,0 point sur un an).

6.1 LES ÉCHANGES DE PRODUITS PÉTROLIERS

Les volumes d'hydrocarbures échangés (importations et exportations) dépendent des capacités de production de la raffinerie. En 2022, la SARA retrouve un niveau d'activité proche

¹ Il s'agit de produits de consommation non durables industriels. Les produits agricoles non transformés sont exclus de la ventilation MIG et donc pris en compte dans la catégorie « hors MIG ».

² Plus d'informations sur la ventilation MIG et le détail des activités incluses sont disponibles sur le site internet d'Eurostat : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Main_industrial_grouping_\(MIG\)](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Main_industrial_grouping_(MIG)).

³ La bonne tenue des échanges extérieurs est à rapprocher du dynamisme de la consommation d'une part et au renchérissement des prix (+4,2 % en moyenne annuelle) d'autre part. Pour de neutraliser les effets de l'inflation, les échanges peuvent être analysés en volume (poids). Aussi, en volume, les exportations (+3,2 %) et les importations (+11,4 %) sont en hausse.

de la normale¹ après avoir subi des perturbations liées au grand arrêt débuté en 2020 et achevé en 2021, ainsi que plusieurs interruptions de production imprévues².

Un solde d'échanges de produits pétroliers déficitaire

En 2022, les importations de produits pétroliers progressent en volume (+17,4% à 818 527 tonnes), et encore davantage en valeur (+89,1 % à 754,7 millions d'euros) en raison de la hausse des cours mondiaux du pétrole. Le prix moyen du baril de Brent atteint 96 dollars en 2022, alors que le cours moyen n'était que de 60 dollars en 2021 (soit + 60 %). En juin 2022, le prix du baril atteint son plus haut niveau (115,5 dollars).

En volume, environ la moitié des importations de biens en Martinique sont des produits pétroliers (47,4 %), dont 57,3 % sont des produits raffinés et 42,7 % d'hydrocarbures naturels. Les hydrocarbures naturels livrés à la Martinique proviennent principalement de Norvège³ (79,4 %) et des États-Unis (20,6 %), tandis que les produits pétroliers raffinés viennent principalement des États-Unis (62,3 %), du Canada (10,7 %) et de plusieurs pays de la Caraïbe⁴ (6,0 % ; 5 pays).

Échange de produits pétroliers en valeurs

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Importations (M)	206,7	290,5	399,1	754,7	89,1%
Exportations (X)	848,8	79,4	90,8	193,0	112,6%
Solde des échanges de produits pétroliers (X-M)	642,1	-211,1	-308,3	-561,7	82,2%
Taux de couverture (X/M)	410,6%	27,3%	22,7%	25,6%	+2,8 points

Source: Douanes

Les exportations de produits pétroliers enregistrent une hausse tant en volume (+49,8 %) qu'en valeur (+112,6 % à 193,0 millions d'euros en 2022). La part des produits pétroliers dans le total des exportations de biens est en hausse à 45,3 % (+16,7 points). Les principaux partenaires à l'export sont naturellement la Guadeloupe (53,3 %) et la Guyane (35,9 %), où sont implantés des dépôts d'hydrocarbures de la SARA. En parallèle, une part non négligeable (9,6 %) est exportée vers la Caraïbe. En effet, plusieurs pays de la zone se fournissent en produits pétroliers à la Martinique. Les Îles vierges américaines (3,7 %), les Caraïbes néerlandaises⁵ (2,6 %), Saint-Barthélemy (1,8 %) et Grenade (1,5 %) sont les principaux clients en 2022.

In fine, le solde des échanges de produits pétroliers est déficitaire, à -561,7 millions d'euros en 2022. Le taux de couverture se creuse en 2022 (+2,8 points sur un an), les exportations ne couvrant que 25,6 % de la valeur des importations.

¹ Des incidents techniques ont perturbé la reprise de l'activité limitant les importations de pétrole brut.

² Pour plus de détails, voir le Chapitre III- Les secteurs d'activité – section 4- L'énergie.

³ La SARA importe principalement du pétrole brut de la mer du Nord, car il présente des propriétés qui correspondent aux besoins de ses clients en termes de produits finis.

⁴ Cinq pays de la zone Caraïbe fournissent des produits pétroliers raffinés en 2022. Il s'agit de la République Dominicaine (6,4 millions d'euros) d'Antigua-et-Barbuda (6,0 millions d'euros), des communes néerlandaises (Bonaire, Saint-Eustache et Saba), les Bahamas (5,4 millions) et Trinidad-et-Tobago (4,6 millions d'euros).

⁵ Bonaire, Saint-Eustache et Saba sont des communes néerlandaises à statut particulier depuis le 10 octobre 2010.

6.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS HORS PRODUITS PÉTROLIERS

En 2022, les importations de biens hors produits pétroliers sont en hausse (+14,0 %), pour la deuxième année consécutive (+7,2 % en 2021). L'ensemble des postes participe à cette progression : les importations de biens de consommation durables (+10,8 %) et non durables (+16,7 %), des biens intermédiaires (+18,3 %), des biens d'investissement (+6,8 %), et des biens hors MIG (+30,1 %).

6.2.1 La structure des importations

Prédominance des biens de consommation non durables

En 2022, les importations de biens hors produits pétroliers s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, soit un montant supérieur de 39,5 % à son niveau de 2012 :

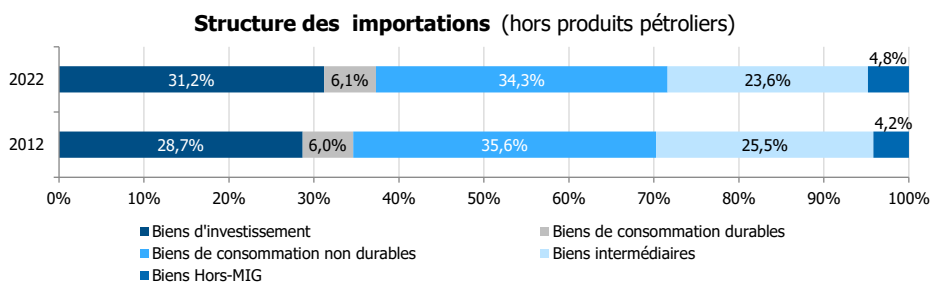
- Les biens de consommation non durables constituent le premier poste d'importation (34,3 %), les produits agroalimentaires représentant plus de la moitié de ces biens (54,1 %), les produits pharmaceutiques un cinquième (20,3 %) et le segment du textile, habillement, cuir et chaussure 14,6 % ;
- Viennent ensuite les biens d'investissement (31,1 %), dont la moitié (48,5 %) est issue de l'industrie automobile, moins du quart (22,6 %) des machines et équipements industriels ; et 17,3 % des produits informatiques;
- Les biens intermédiaires utilisés dans l'industrie constituent 23,6 % des importations ;
- Avec une part de 6,1 %, les importations de biens de consommation durables sont essentiellement composées de meubles (41,4 %) et d'appareils ménagers (27,8 %);
- Enfin, les biens hors MIG représentent 4,8 % du montant des importations. Ils se composent à 54,2 % de produits agricoles, sylvicoles ou issus de la pêche et de l'aquaculture.

Importations en valeur (en millions d'euros)

	2012	2021	2022	Variations 2022/2021
BIENS DE CONSOMMATION DURABLES	114,4	147,8	163,8	10,8%
BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLES	683,0	785,9	917,0	16,7%
<i>Produits des industries agroalimentaires</i>	<i>371,5</i>	<i>406,9</i>	<i>496,4</i>	<i>22,0%</i>
<i>Textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	<i>102,9</i>	<i>114,9</i>	<i>133,9</i>	<i>16,5%</i>
<i>Produits pharmaceutiques</i>	<i>141,0</i>	<i>181,8</i>	<i>190,6</i>	<i>4,8%</i>
BIENS D'INVESTISSEMENTS	549,0	779,4	832,2	6,8%
<i>Machines industrielles et agricoles, machines diverses</i>	<i>168,5</i>	<i>173,4</i>	<i>188,2</i>	<i>8,5%</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>240,7</i>	<i>385,6</i>	<i>403,3</i>	<i>4,6%</i>
BIENS INTERMÉDIAIRES	489,4	532,5	630,0	18,3%
BIENS HORS-MIG	80,2	99,0	128,9	30,1%
<i>Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche</i>	<i>48,6</i>	<i>57,2</i>	<i>69,9</i>	<i>22,3%</i>
Total général	1 916,0	2 344,5	2 671,9	14,0%

Source : Douanes

En dix ans, la structure des échanges, à ce niveau d'agrégation, n'évolue qu'à la marge. On note l'augmentation des importations des biens d'investissement (+2,5 points), alors que la part des importations de biens de consommation durables stagne. À l'inverse, les importations de biens de consommation non durables (-1,3 point) et de biens intermédiaires (-1,9 point) se replient.



6.2.2 Les principaux fournisseurs

L'Hexagone reste le principal fournisseur de la Martinique

Les importations de la Martinique proviennent essentiellement de l'Hexagone (71,6 %), pour un total supérieur à 1,9 milliard d'euros en 2022. Le solde provient pour 12,3 % de l'Union européenne (soit 329,5 millions d'euros, dont 65,7 millions d'euros d'origine espagnole et 57,4 millions d'euros en provenance d'Allemagne), 6,7 % d'Asie (178,5 millions d'euros, dont 105,1 millions d'importations chinoises), 3,7 % d'Amérique du Nord (98,7 millions d'euros, avec 74,3 millions d'euros issus des États-Unis) et 5,7 % du reste du monde (Europe hors Union européenne, Amérique du Sud, Afrique du Nord, Caraïbes, etc.).

6.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS HORS PRODUITS PÉTROLIERS

En 2022, les exportations de biens hors produits pétroliers présentent une hausse de 2,7 %. Dans le détail, les exportations de biens de consommation non durables (-2,2 %) et des biens intermédiaires (-5,5 %) se replient, tandis que les exportations de biens de consommation durables affichent la progression la plus importante (+43,7 %), suivies par les biens hors MIG (+8,6 %) et les biens d'investissement (+6,3 %).

6.3.1 La structure des exportations

Principalement des produits agroalimentaires et agricoles ...

En 2022, les exportations de biens hors produits pétroliers représentent 232,9 millions d'euros :

- Les biens de consommation non durables constituent le premier poste d'exportation (98,1 millions d'euros, soit 42,1 %). Il comprend des produits agroalimentaires (94,4 %), dont une prédominance de boissons (pour 82,4 %, dont 69,9 % de rhum, 9,5 % de sodas, et 2,0 % d'eaux minérales ou gazeuses) ;
- Les biens hors MIG constituent 38,2 % des exportations pour 89,0 millions d'euros, dont 78,4 % d'exportations de bananes (69,7 millions d'euros) ;
- Viennent ensuite les biens d'investissement qui représentent 12,4 % des exportations martiniquaises. Il s'agit essentiellement de matériels de transport (66,1%) ;
- Avec une part de 6,5 %, les exportations de biens intermédiaires (15,1 millions d'euros) comprennent les produits issus de l'extraction de carrières (28,2 %), les biens issus de l'industrie chimique (24,0 %) et de la métallurgie (13,8 %) ;
- Les biens de consommation durables n'occupent en revanche qu'une place négligeable dans les exportations martiniquaises (0,8 % pour 1,8 million d'euros).

Exportations en valeur (en millions d'euros)

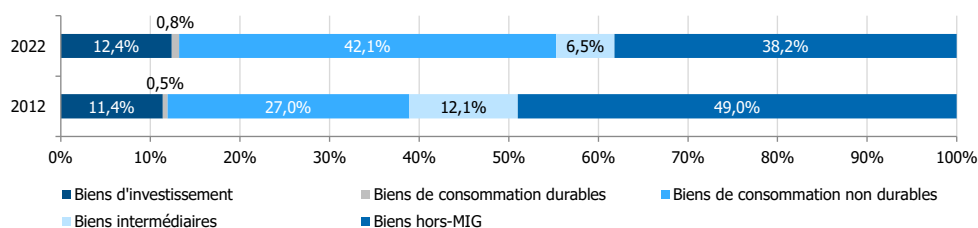
	2012	2021	2022	Variations 2022/2021
BIENS DE CONSOMMATION DURABLES	1,1	1,3	1,8	43,7%
BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLES	54,0	100,3	98,1	-2,2%
<i>Produits des industries agroalimentaires</i>	<i>49,5</i>	<i>95,1</i>	<i>92,6</i>	<i>-2,6%</i>
<i>Textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	<i>0,8</i>	<i>1,1</i>	<i>0,7</i>	<i>-40,7%</i>
<i>Produits chimiques</i>	<i>1,3</i>	<i>1,7</i>	<i>2,5</i>	<i>44,3%</i>
<i>Produits pharmaceutiques</i>	<i>1,9</i>	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	<i>-3,4%</i>
BIENS D'INVESTISSEMENTS	22,8	27,2	28,9	6,3%
<i>Machines industrielles et agricoles, machines diverses</i>	<i>3,4</i>	<i>5,3</i>	<i>4,4</i>	<i>-15,8%</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>13,3</i>	<i>13,6</i>	<i>19,1</i>	<i>40,3%</i>
BIENS INTERMÉDIAIRES	24,2	16,0	15,1	-5,5%
BIENS HORS-MIG	98,1	81,9	89,0	8,6%
<i>Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche</i>	<i>86,9</i>	<i>67,7</i>	<i>73,5</i>	<i>8,5%</i>
Total général	200,1	226,7	232,9	2,7%

Source : Douanes

... et plus de biens de consommation non durables qu'il y a 10 ans

Sur la décennie (2012-2022), la structure des exportations martiniquaises s'est modifiée. Les exportations de biens hors MIG perdent 10,8 points au bénéfice des exportations de biens de consommation non durables (+15,1 points). Ces dernières sont portées par la hausse des exports de l'industrie agroalimentaire (+87,0 % en valeur sur 10 ans pour atteindre 98,1 millions d'euros en 2022), alors que les exportations des produits agricoles (issus des biens hors MIG) reculent sur la période (-15,4%). Dans le même temps, la part des exportations de biens de consommation durables est stable (+0,3 point) et celle des biens intermédiaires (-5,6 points) se réduit. Enfin, le poids des exportations de biens d'investissement croît (+1,0 %), porté par la croissance des exportations de matériels de transport (+43,4 % pour atteindre 19,1 millions d'euros), dont 14,6 millions pour les véhicules et pièces détachées.

Structure des exportations (hors produits pétroliers)



Source : Douanes

6.3.2 Les principaux clients

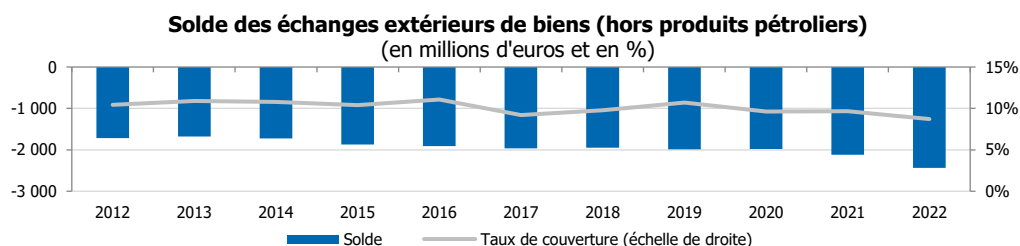
L'Hexagone et les autres DFA comme principaux clients

En 2022, hors produits pétroliers, l'Hexagone, la Guadeloupe et la Guyane captent 89,6 % (208,7 millions d'euros) de la valeur des exportations de la Martinique, soit respectivement 75,6 % (176,1 millions d'euros) pour l'Hexagone et 14,0 % pour les deux DFA (32,4 millions d'euros dont 11,7 millions d'euros pour la Guadeloupe et 20,8 millions d'euros pour la Guyane).

Le solde est destiné pour 2,4 % à l'Asie (soit 5,6 millions dont 1,5 million vers Taiwan), 2,3 % pour l'Union européenne (soit 5,5 millions d'euros dont 1,6 million vers l'Espagne), 2,2 % pour la Caraïbe (soit 5,0 millions dont 1,2 million vers Sint-Marten et vers Sainte-Lucie), 2,1 % d'Amérique du Nord (soit 5,0 millions dont 4,7 millions vers les États-Unis), et 1,3 % pour le reste du monde (DOM de l'océan Indien¹, Australie ...).

6.4 BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES) DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE BIENS HORS PRODUITS PÉTROLIERS

Le solde des échanges extérieurs de biens s'établit à -2,4 milliards d'euros en 2022. Sur un an, le déficit se creuse de 321,2 millions d'euros. Le taux de couverture des exportations par les importations est structurellement faible et gravite autour de 10 % depuis 2010. En 2022, il atteint 8,7 % (-1,0 point sur un an).



Source : Douanes

Le déficit de la balance commerciale concerne l'intégralité des postes de la ventilation MIG, particulièrement les biens de consommation non durables (-819,0 millions d'euros), les biens d'investissement (-803,3 millions d'euros), et les biens intermédiaires (-614,9 millions d'euros).

Balance commerciale des échanges extérieurs de biens (hors produits pétroliers)

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Exportations (a)	200,1	210,9	226,7	232,9	2,7%
Importations (b)	1 916,0	2 187,6	2 344,5	2 671,9	14,0%
Balance commerciale (a-b)	-1 715,9	-1 976,7	-2 117,8	-2 439,0	15,2%
Taux de couverture	10,4%	9,6%	9,7%	8,7%	+0,1 pt
Solde par groupe de produits					
Biens d'investissement	-526,2	-669,4	-752,2	-803,3	6,8%
Biens de consommation durables	-113,4	-127,2	-146,5	-161,9	10,5%
Biens de consommation non durables	-629,0	-674,1	-685,5	-819,0	19,5%
Biens intermédiaires	-465,2	-485,2	-516,5	-614,9	19,1%
Biens hors MIG	17,9	-20,8	-17,1	-39,9	133,0%

Source : Douanes

6.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX, HORS PRODUITS PÉTROLIERS

Des échanges régionaux toujours embryonnaires

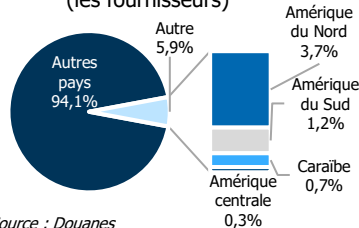
La Martinique échange peu avec son environnement géographique proche. Les importations et les exportations avec les pays de la région (Amériques et Caraïbe hors DFA) s'élèvent respectivement à 156,4 millions d'euros et 10,2 millions d'euros (soit 5,9 % des importations et 4,4 % des exportations, hors produits pétroliers).

¹ La Réunion et Mayotte

Le commerce régional en 2022 (hors produits pétroliers)

Les importations de la Martinique

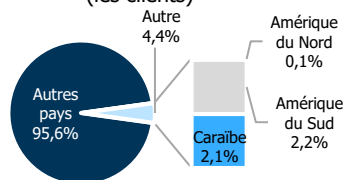
(les fournisseurs)



Source : Douanes

Les exportations de la Martinique

(les clients)



Source : Douanes

Les importations en provenance d'Amérique du Nord proviennent majoritairement des États-Unis (75,3%, 74,3 millions d'euros) et concernent essentiellement du charbon de bois (23,7 millions d'euros). Les importations d'Amérique du Sud sont principalement d'origine brésilienne (40,2 %) et se composent essentiellement de charbon de bois (6,4 millions d'euros). Enfin, les importations en provenance de la Caraïbe (17,8 millions) proviennent majoritairement de Trinidad-et-Tobago (5,3 millions d'euros) qui fournit de l'engrais, de la République Dominicaine (4,8 millions d'euros) qui fournit des produits agricoles (1,2 million d'euros) et agroalimentaires (1,1 million d'euros), et de la Jamaïque (3,9 millions d'euros) qui fournit du poisson et des crustacés.

Du côté des exportations, les produits sont principalement destinés à la Caraïbe et à l'Amérique du Nord pour 5,0 millions d'euros chacune. Les exportations vers l'Amérique du Sud (0,2 million d'euros) sont marginales et celles vers l'Amérique centrale négligeables en 2022. Sainte-Lucie est le premier client caribéen de la Martinique (1,2 million d'euros) et importe des plats préparés (386 k€) devant Sin Maarten (1,1 k€) qui importe principalement du rhum (294 k€). Pour l'Amérique du Nord, les États-Unis sont le principal client. La construction navale (2,1 millions d'euros) et le rhum (1,1 million d'euros) constituent les principaux postes d'exportation.

DES AVANCÉES POUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE

La loi 2000-1207 d'orientation pour l'Outre-mer autorise les acteurs martiniquais à initier des projets de coopération régionale des pays tiers de la Caraïbe. Ces projets sont financés par le fonds de coopération régionale (FCR) qui est alimenté par des crédits de l'État. L'objectif du FCR est triple :

- Renforcer l'intégration et la valorisation de la Martinique dans son environnement régional,
- Renforcer les partenariats entre acteurs martiniquais et acteurs des pays voisins
- Promouvoir les savoir-faire et l'élaboration d'outils régionaux au service du développement durable de l'espace Caraïbes, avec des retombées dans les secteurs économique, social et culturel de la Martinique.

L'appel à projets 2023 a été lancé en décembre 2022.

En mars 2023, la 16^e conférence de coopération Antilles-Guyane s'est déroulée en Guadeloupe sur le thème de l'intégration des Outre-mer dans leur environnement régional. Les opportunités de coopération sont nombreuses tant au niveau économique sanitaire, sécuritaire, éducatif, touristique que culturel, environnemental et géopolitique. Au cours de la conférence, le Président du conseil exécutif de la CTM, Serge Letchimy, a réaffirmé la volonté d'adhésion de la Martinique à la CARICOM.

Le 10 mars dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron a reçu Mia Amor Mottley, la Première ministre de la Barbade, à l'occasion de sa visite à Paris. Lors de cette rencontre, les deux dirigeants ont réitéré l'importance de lever les obstacles et de renforcer l'intégration régionale des collectivités françaises situées dans les Caraïbes, à savoir la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, et contribuer ainsi au développement de l'ensemble de cet espace.



Puits de bagasse de la centrale Galion 2 © Albioma



Installation de la centrale Galion 2 © Albioma



Tour des yoles rondes de la Martinique © M. ROVELA-MARTHELY



Marché couvert de Fort de-France © L. GUÉROT

Section 3

Les politiques et finances publiques

LES FONDS EUROPÉENS EN BAISSÉ POUR LA PÉRIODE À VENIR (2021-2027)

Pour la période 2021-2027, les fonds européens consacrés au développement du territoire s'élèveront à 783 millions d'euros (soit un recul de 2,2 % par rapport à la période 2014-2020). La Martinique change de classification, au regard des règles prévues par le traité de Lisbonne, et devient une « région en transition » alors qu'elle était classifiée « les moins développées » comme toute les autres régions ultramarines. Le contrat de convergence est de transformation (CCT) signé entre la CTM, l'État et les EPICS fait l'objet d'une prorogation. En 2023, il devrait financer les travaux du nouveau pôle universitaire de santé et le centre de recherche sur la biodiversité.

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

L'État, la Collectivité territoriale de Martinique et les 34 communes de l'île se partagent l'administration et la conduite des politiques publiques. Les modalités de ce partage reposent sur les dispositions décrites dans la Constitution, les lois successives de décentralisation et la législation spécifique à l'Outre-mer.

1.1 LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DE L'ÉTAT

Les autorisations d'engagements en hausse en 2023 en Martinique

Autorisations d'engagements de l'État par collectivité bénéficiaire (en millions d'euros)	Exécution 2021	LFI 2022	PLF2023	Δ (en %) 2022/2023
Martinique	2657,3	2472,5	2524,9	2,1%
Guadeloupe	3095,8	2908,4	2973,1	2,2%
Guyane	2826,5	2618,9	2730,1	4,2%
La Réunion	6610,4	6341,1	6433,5	1,5%
Mayotte	1506,8	1483	1577,5	6,4%
Nouvelle-Calédonie	1428,5	1265,3	1259,4	-0,5%
T.A.A.F.	22,2	31	24	-22,6%
Saint-Barthélemy	21,2	3,6	3,3	-8,3%
Saint-Martin	109,5	51,2	52,5	2,5%
Saint-Pierre-et-Miquelon	131,8	129,9	120,9	-6,9%
Wallis et Futuna	174,1	159,6	163,1	2,2%
Polynésie française	1418,1	1291	1271,1	-1,5%
Non réparti	733	1001,1	946,9	-5,4%
Total	20 736	19 757	20 080	1,6%

Source : PLF2022 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer

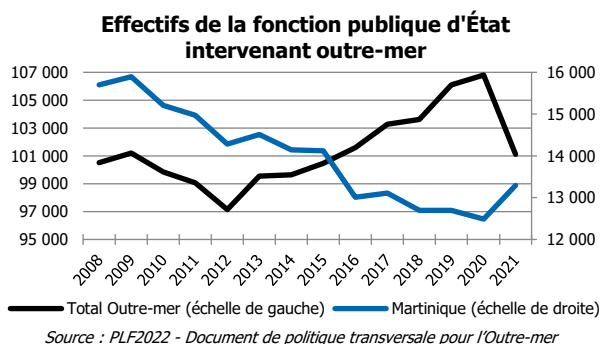
L'État est l'administration dont le budget de mise en œuvre des politiques publiques est le plus important. Depuis une quinzaine d'année, les dépenses de l'État en faveur des Outre-mer ont tendance à augmenter, bien que la courbe s'infléchisse depuis 2019¹. La part des dépenses de personnel dans le budget global a diminué entre 2018 et 2022, passant de 45,1 % à 42,4 %. En revanche, les dépenses d'interventions représentent 51 % en 2022 (contre 47,8 % en 2018).

¹ Source rapport de la cour des comptes Les financements de l'État en outre-mer - mars 2022

Ces évolutions témoignent d'un changement de nature des dépenses budgétaires, avec une part croissante des dépenses d'interventions qui impliquent des cofinancements entre l'État, les Collectivités et d'autres partenaires (opérateurs ou fonds européens).

En Martinique, ce budget représente 2,5 milliards d'euros en autorisation d'engagements en 2023 (hors dépenses fiscales) en hausse de 2,1 % par rapport à 2022. Il constitue environ 12,6 % de l'ensemble des crédits de l'État alloués aux départements et territoires d'Outre-mer.

Ces crédits financent la politique transversale pour l'Outre-mer selon 6 axes stratégiques : (i) le développement de l'emploi, la production et l'investissement ; (ii) la promotion de l'égalité des chances en outre-mer ; (iii) la valorisation des atouts de l'Outre-mer ; (iv) la transition énergétique ; (v) les dotations aux collectivités territoriales et aux institutions ; et (vi) le plan de relance.



En 2021, les services déconcentrés de l'État chargés de la mise en œuvre de ces programmes employaient 13 293 employés (ETPT) de la fonction publique d'État. Ces effectifs, en baisse régulière depuis dix ans, participent pour plus de la moitié (8 623¹) à la mission d'enseignement scolaire. L'ensemble de ces services est placé sous la coordination du préfet de la Martinique. La hausse constatée en Martinique s'explique en grande partie par un changement de méthodologie²(et donc de périmètre).

1.2 LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION

Le CCT prorogé en 2023

La conduite de certaines politiques publiques a été contractualisée entre l'État et la Collectivité territoriale de Martinique (CTM). Elles sont mises en œuvre par la Collectivité au travers d'un Contrat de convergence et de transformation (CCT).

Le CCT, qui s'inscrit dans la ligne des Assises des outre-mer et du Livre Bleu dont il reprend des propositions, lie l'État et ses agences, la Collectivité et les EPCI sur la période 2019-2022. Ses financements visent trois objectifs généraux : (i) favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population ; (ii) investir dans les filières porteuses ; (iii) augmenter l'attractivité et l'accessibilité du territoire. L'enveloppe totale allouée par les partenaires se monte à 481 millions d'euros sur la

¹ Au 1^{er} janvier 2023

² Précisions méthodologiques : pour le DPT 2023, une mise en cohérence globale a été faite en concertation avec les différents responsables de programme. Lors des précédents DPT, les ETPT de certains établissements publics étaient comptabilisés à tort dans les restitutions budgétaires, ce qui explique en grande partie la baisse constatée vis-à-vis des deux exercices précédents.

période et doit permettre de financer 853,6 millions d'euros d'opération. L'État assure un tiers du financement, la CTM près de 40 % et le solde est financé par des fonds européens et les EPCIS¹. Pour l'année 2023, un avenant a été signé pour proroger d'un an le contrat, ouvrant la voie à de nouveaux projets tels que le pôle universitaire de santé (en cours de réalisation, cf. partie sur le secteur non marchand) ou le centre de recherche scientifique sur la biodiversité (CT BIOM). Ces projets bénéficieront d'un financement supplémentaire de 189 millions d'euros.

Un rapport de la cour des comptes souligne une sous-utilisation de ces fonds à fin 2020, puisque deux ans après leur mise en œuvre, le taux d'engagement des autorisations est de 25,9 % et le taux moyen de couverture est de 32,8 % en outre-mer. La Martinique présente un taux d'engagement sensiblement supérieur à la moyenne (47,8 %) et un taux de couverture de 21,3 %. Les périodes de confinement successives et restrictions sanitaires ont entravé l'exécution de ces contrats. Cette sous-utilisation des crédits s'expliquerait également par des carences en matière d'ingénierie et par la problématique de la rareté du foncier.

Contrat de convergence et de transformation 2019-2022 (millions d'euros)	Total	Etat	CTM	EPCI	ARS
Axe 1: favoriser le bien être et l'épanouissement	257,4	98,5	148,7	4,2	6,0
Améliorer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes	203,1	82,4	119,8	0,9	0,0
Améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale	12,1	1,0	5,1	0,0	6,0
Favoriser l'accès à la culture et au sport	37,5	12,9	21,4	3,3	0,0
Favoriser l'accès au logement	2,6	1,2	1,3	0,0	0,0
Promouvoir l'égalité réelle femmes-hommes	2,1	1,0	1,2	0,0	0,0
Axe 2: investir dans les filières porteuses	118,8	41,3	72,6	5,0	0,0
Créer un écosystème favorable à la structuration des filières	5,4	2,5	2,8	0,1	0,0
Capitaliser sur l'agro-transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Se tourner vers la mer	35,4	14,8	16,7	3,8	0,0
S'engager dans le tourisme durable	24,8	3,2	21,3	0,3	0,0
Développer le potentiel énergétique et maîtriser la demande énergétique	16,0	8,0	8,0	0,0	0,0
Systématiser le numérique	10,3	2,1	7,5	0,7	0,0
Dynamiser la filière BTP	0,6	0,2	0,4	0,0	0,0
Valoriser et protéger la biodiversité	2,9	1,6	1,3	0,0	0,0
Développer l'économie circulaire	13,0	6,5	6,5	0,0	0,0
Valoriser les sargasses	10,4	2,4	8,0	0,0	0,0
Axe 3: attractivité et accessibilité du territoire	104,7	42,7	47,2	14,7	0,0
Augmenter la résilience face aux risques naturels	43,3	29,0	14,3	0,0	0,0
Renforcer la lutte contre les trafics et améliorer la sécurité routière	0,5	0,2	0,3	0,0	0,0
Améliorer l'accessibilité du territoire	11,0	3,0	8,0	0,0	0,0
Dynamiser les ZAE et les centre-bourgs	16,1	4,0	9,6	2,5	0,0
Assurer la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement	33,8	6,5	15,1	12,2	0,0
Total	480,9	182,4	268,5	24,0	6,0

Source : CCT de la Martinique

1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

Des financements en baisse suite au changement de classification de la Martinique

L'Union européenne participe significativement au financement des politiques publiques en Martinique à travers ses différents fonds structurels et d'investissement (FESI). Pour la période 2014-2020, l'accord de partenariat avec la France a fixé le montant des Programmes opérationnels (PO) des FESI (hors fonds destinés à la coopération territoriale européenne –

¹ Source : annexe des CCT

INTERREG) à 801,0 millions d'euros pour la Martinique (soit un accroissement de +27,7 % par rapport à la période précédente). La date limite d'engagement a été fixée à fin 2023, à l'exception du FEADER qui reste actif jusqu'en 2025. Le taux de programmation global atteint 95 % de l'enveloppe allouée.

Pour la période 2021-2027, les fonds européens consacrés au développement du territoire s'élèveront à 783 millions d'euros (cf. tableau de décomposition par fonds *infra*). Ainsi les dotations européennes enregistrent un recul de 2,2 %. L'explication de l'évolution de la dotation européenne réside dans le changement de classification de la Martinique prévu par le traité de Lisbonne. Avec un PIB par habitant en augmentation à 77 %¹, la Martinique devient une « région en transition²» (+ de 75 %). La Martinique est l'unique région d'outre-mer à connaître un changement de classification.

Détail des fonds européens (en Millions d'euros)	PO 2014 - 2020	PO 2021-2027	Variations
			PO 2014-2020 / PO 2021-2027
FEDER	445,1	482	8,3%
FSE +	198,1	186	-6,1%
FEAMPA	9,7	17	75,3%
FEADER	130,2	98	-24,7%
IEJ	17,9	0	
TOTAL	801	783	-2,2%

Source : CTM

¹ De la moyenne des pays de l'UE au moment de la définition des nouvelles politiques organisationnelles.

² Selon le traité de Lisbonne : la classification de régions « les moins développées » s'applique lorsque le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union Européenne, au-dessus de 75 % la classification est « région en transition ». Enfin, supérieur à la moyenne de l'Union, le statut est celui « régions les plus développées ».

2. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

LE REDÉMARAGE DE L'ACTIVITÉ EN 2021 DOPENT LES RECETTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En dépit de restrictions sanitaires toujours prégnantes en 2021, les collectivités publiques bénéficient de la reprise de l'activité et de la consommation des ménages, après un exercice 2020 compliqué en raison de la crise sanitaire. Particulièrement sensible à la conjoncture économique, l'octroi de mer est en hausse de 11,4 % sur un an. Représentant entre 30 et 40 % des recettes de fonctionnement des collectivités en Martinique, ce dynamisme permet une augmentation des recettes de fonctionnement de 3,4 %. Les collectivités publiques locales ont ainsi pu renouer avec leurs activités courantes et réenclencher les opérations différées par la pandémie. En Martinique, les collectivités souffrent du poids des dépenses de fonctionnement dans leur budget, et notamment d'un niveau de masse salariale élevée. Leurs marges de manœuvre pour lancer des investissements d'envergure en sont d'autant plus réduites. Les communes ont réduit leur endettement, en raison notamment de la fragilité de leurs finances et de la baisse de leurs efforts d'investissement à long terme. En revanche, l'endettement de la collectivité territoriale de Martinique (CTM) poursuit une progression sensible (près d'un quart depuis le début de la crise sanitaire) dans un contexte de fort rebond des dépenses d'équipements (+43,8 %). La maîtrise des finances publiques est un enjeu essentiel pour financer les investissements nécessaires à la transition énergétique, l'autonomie alimentaire, ou encore la mise aux normes sismiques des bâtiments publics, ainsi que la modernisation des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

2.1 APERÇU GÉNÉRAL : HAUSSE DES RECETTES MAIS DÉGRADATION DU RÉSULTAT

Des recettes dopées par la reprise de la consommation en Martinique

La Martinique, à l'instar des autres départements d'outre-mer, présente des particularités qui ont une incidence sur les finances des collectivités locales. D'une part, le territoire est composé d'un seul département, avec des communes étendues, comptant en moyenne plus d'habitants qu'en France hexagonale. D'autre part, la fiscalité locale est différente avec des recettes propres aux collectivités d'outre-mer comme l'octroi de mer et la taxe spéciale sur les carburants (TICPE).

L'octroi de mer représente une part importante des recettes fiscales des collectivités en Martinique (entre 30 et 40 % des recettes de fonctionnement). Son objectif est de compenser les « handicaps » structurels et permanents des « régions ultrapériphériques » de l'Union Européenne ». Il est reconduit régulièrement pour une période donnée, comme récemment pour 2022-2027¹. En 2021, les recettes des collectivités sont en hausse (+6,2 %) en 2021, notamment celles des communes et de la collectivité territoriale (+8 %). Les recettes de fonctionnement progressent (+3,4 %) dans le sillage d'une hausse sensible de l'octroi de mer (+11,4 %). Pour les communes, il représente 219,6 millions d'euros, dont 42 millions pour la seule ville de Fort de France. La taxe spéciale sur les carburants a rapporté 13,5 millions d'euros aux communes en 2021. L'année 2021 est une année de transition dans la mesure où la suppression de la taxe d'habitation a généré des baisses de recettes compensées par des dotations de l'État. À noter que si les comptes ne sont pas encore disponibles, les recettes de l'octroi de mer sont en hausse de 5,5 % en 2022 pour les communes². En 2021, les recettes de fonctionnement des Établissements publics de coopération intercommunale³ (EPCI) s'établissent à 199 millions d'euros, et proviennent principalement des impôts et taxes (65 %) et de l'État (17 %).

¹ Voir 3.2.2 l'octroi de mer

² Voir l'Observatoire des communes de la Martinique en 2022, Agence Française du Développement

³ La Martinique compte trois EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du centre de la Martinique), la CAESM (Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique) et la CCNM (Communauté de communes du nord de la Martinique).

Des dépenses en hausse dans un contexte de reprise des investissements de la CTM

Les dépenses globales progressent (+3,6 %) mais de façon hétérogène entre les différentes collectivités. Les communes ont vu leurs dépenses de fonctionnement augmenter de façon sensible (+5,8 %) pendant que la CTM a fortement augmenté ses dépenses d'investissement en 2021 (+21 %).

La capacité d'autofinancement et le résultat en hausse après une année compliquée

L'augmentation des recettes permet un rééquilibrage de la capacité d'autofinancement et du résultat qui avaient fortement souffert en 2020 (3 millions pour l'ensemble des collectivités en 2020, contre 60 millions en 2021).

Un endettement qui augmente pour la CTM, mais baisse pour les communes et les EPCI

La collectivité territoriale avait eu fortement recours à l'emprunt en 2020 (125 millions) pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Cette tendance s'est poursuivie en 2021, avec des emprunts additionnels pour 50 millions et un endettement net qui progresse de 102 millions (+13,7 % sur un an), en lien notamment avec la forte augmentation des dépenses d'équipement (+ 43,8 %). Pour les communes et les EPCI l'endettement recule respectivement de 3,9 et 9,3 % en 2021.

Comptes simplifiés 2021

(en millions d'euros)

	Communes	EPCI	CTM	Cumul	Var. cumul 20/21
Recettes totales	720	235	1354	2 309	6,2%
Recettes de fonctionnement	606	199	978	1 783	3,4%
Recettes d'investissement	114	37	376	526	17,1%
Dépenses totales	698	222	1329	2 249	3,6%
Dépenses de fonctionnement	587	190	954	1 731	0,6%
Dépenses d'investissement	111	32	375	518	15,1%
Résultat d'ensemble	22	13	25	60	1893,3%
Capacité d'autofinancement brute	32	17	83	133	50,8%
Dette en fin d'exercice	360	83	849	1 292	6,4%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	19	13	50	82	-47,1%

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de la Martinique

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'investissement sont en forte hausse pour la CTM (+23,5 %) et pour les communes (+9,4 %). Ce ratio est en baisse sensible pour les EPCI (-18 %). L'axe d'amélioration pour les collectivités reste une meilleure maîtrise de leur masse salariale. Elle représente 65 % des dépenses de fonctionnement pour les communes¹. Ramené au nombre d'habitants, cela représente 972 euros, soit le niveau le plus élevé des DOM derrière la Guadeloupe. En 2020, la Martinique compte ainsi 43 fonctionnaires territoriaux pour 1 000 habitants (soit le taux le plus élevé des régions françaises) contre 26 agents pour 1 000 habitants en France hors DOM. Pour limiter le poids et la dynamique des dépenses de fonctionnement, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 fixe désormais « un objectif national d'évolution des dépenses réelles des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre » à 1,2 % par an en valeur. En cas de non-respect de cet objectif, l'État réalise une reprise financière sur les dotations versées à la collectivité

¹ Source Agence Française du développement

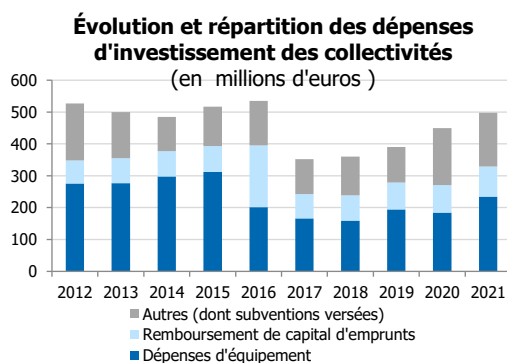
territoriale. Cette reprise est égale à 75 % de l'écart entre les dépenses réelles effectives et l'objectif de dépenses réelles si la collectivité territoriale s'est engagée à respecter l'objectif, 100 % si elle ne l'a pas contractualisé. Les communes peuvent d'être accompagnées par l'État pour une amélioration de leur santé financière avec la signature d'un Contrat entre les communes ultramarines volontaires (COROM). L'État apporte un appui technique, humain et financier en contrepartie d'engagements stricts de la collectivité. 10 communes sélectionnées par le ministère des Outre-mer intègrent l'expérimentation en 2021. En Martinique, les communes de Fort-de-France et de Saint-Pierre ont contractualisées un COROM avec l'État en 2021. La gestion rigoureuse des dépenses publiques doit permettre aux villes concernées d'améliorer leurs situations financières pour faire face à leurs besoins d'investissement. Grâce à cette gestion rigoureuse Fort-de-France a pu investir dans un projet de réhabilitation de l'éclairage public et d'aménagement de la forêt Mongérald avec un impact écologique favorable (70 % d'économie d'énergie grâce au nouvel éclairage public).

Dépenses par habitant (en euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 20/21
Collectivité Territoriale de Martinique										
Fonctionnement	n.a	n.a	n.a	2 345	2453	2432	2429	2 684	2757	2,7%
<i>Dép+Rég</i>	1941	2092	2140							
Investissement	n.a	n.a	n.a	951	601	621	647	855	1056	23,5%
<i>Dép+Rég</i>	876	799	771							
Communes										
Fonctionnement	1389	1356	1367	1 524	1 457	1470	1648	1 540	1655	7,5%
Investissement	379	372	375	395	266	252	270	286	313	9,4%
EPCI										
Fonctionnement	430	583	611	606	797	510	559	552	535	-3,1%
Investissement	119	109	100	74	81	103	152	111	91	-18,0%

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de la Martinique

2.2 REBOND DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2021

Les dépenses d'investissement comprennent principalement les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement directes), les subventions versées et les remboursements en capital des emprunts. En 2021, les dépenses d'investissement augmentent fortement (+10,7 %), après une hausse déjà significative en 2020e (+15,4 %). Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des dépenses d'équipement (+27,2 % par rapport à 2021), les subventions ayant diminué sur l'année (- 5,4 % après une forte hausse en 2020 +62,1 %).



Source : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP Martinique

Les dépenses d'équipement retrouvent un plus haut niveau depuis 2015, et sont proches de la moyenne de la décennie écoulée.

Dépenses d'équipement (en millions d'euros)

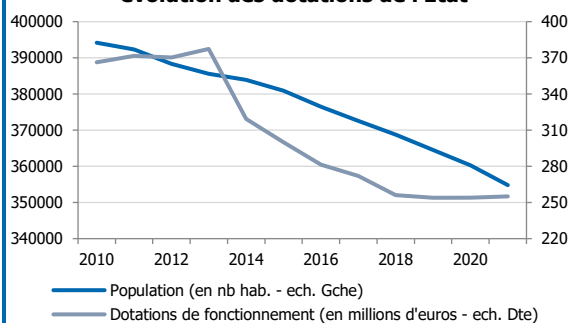
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
[Région + Départ.] puis CTM	140	163	189	119	87	78	105	103	148	43,8%
Communes	100	101	106	69	62	54	65	56	64	14,3%
EPCI	37	34	17	13	17	27	23	25	23	-8,7%
Total	277	298	312	201	166	159	194	184	235	27,7%

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'équipement de la CTM atteignent 148 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2020 (+48,8 %). Le développement du réseau de très haut débit représente un investissement d'environ une trentaine de millions d'euros par an. La CTM a également financé une partie des travaux du lycée Schœlcher et de l'agrandissement du terminal de l'aéroport Aimé Césaire. Les communes voient également leurs dépenses d'équipement augmenter (+ 14,3 %), tandis que celles des EPCI se contractent (-8,7 %). En 2021, la CTM compte pour près des deux-tiers de la dépense d'équipement en Martinique.

FOCUS : LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Évolution de la population et évolution des dotations de l'État



Sources : INSEE, Ministère de l'Économie et des Finances, DRFIP Martinique

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales. Il s'agit de transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales. Elles peuvent servir différents objectifs (dotations de fonctionnement, dotations d'équipement, autres dotations, etc.). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Le calcul des dotations prend notamment en compte la superficie d'un territoire, mais aussi le nombre d'habitants. En Martinique, avec une population décroissante depuis plusieurs années, l'État semble avoir opéré un réajustement de ces dotations depuis 2014.

3. LE SYSTÈME FISCAL¹

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'hexagone sur plusieurs points :

- Des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques² ;
- Une fiscalité locale indirecte spécifique ou adaptée (octroi de mer, taxe spéciale de consommation sur certains produits pétroliers et droit d'accise sur les alcools et tabacs) vient s'ajouter à la fiscalité locale directe ;
- Le régime de TVA s'applique avec des taux inférieurs à ceux de l'hexagone. À Mayotte et en Guyane, son application y est provisoirement suspendue ;
- Le régime de défiscalisation des investissements se démarque du modèle hexagonal ; on peut y associer les dispositifs destinés à diminuer le coût du travail ultramarin.

2.1. DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Parmi les régimes fiscaux spécifiques en outre-mer, on distingue :

- Une **réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 % (plafonnée à 2 450 €) pour les contribuables domiciliés en Guadeloupe, en Martinique et La Réunion et de 40 % (plafonnée à 4 050 €) pour les contribuables domiciliés en Guyane ou à Mayotte (plafonds fixés par la loi de finances pour 2019).
- Des **allègements en matière de fiscalité directe locale**, sur la taxe d'habitation et les taxes foncières pour les logements occupés à titre de résidence principale :
 - Exonération au titre des logements occupés à titre de résidence principale lorsque leur valeur locative n'excède pas 40 % de la valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune, ce seuil pouvant être porté à 50 % par le conseil municipal ;
 - Régime spécial d'abattements appliqués à la valeur locative des immeubles occupés à titre de résidence principale en matière de taxe d'habitation ;
 - Régime d'allègements ou d'exonération de taxe soumis à des conditions de revenus.
- L'instauration par la LODEOM (Loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer) de **zones franches d'activité** venant alléger les prélèvements fiscaux des petites et moyennes entreprises. Ce dispositif a été remanié dans le cadre de la loi de finances pour 2019 pour mettre en place les zones franches d'activité « nouvelle génération » à compter du 1^{er} janvier 2019.
 - Dans ce cadre, des abattements ont vocation à s'appliquer sur les bénéficiaires imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases

¹ Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport.

² La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- En matière d'impôt sur les bénéfices, l'application de ce dispositif n'est plus limitée dans le temps et les entreprises en difficulté n'en sont plus exclues. En revanche, les secteurs de la comptabilité, du conseil aux entreprises, de l'ingénierie ou des études techniques à destination des entreprises en sont désormais exclus. En outre, le bénéfice de l'abattement n'est plus subordonné à la réalisation de dépenses de formation. Le taux normal de l'abattement appliqué sur le bénéfice est porté à 50 % (au lieu de 35 %) et le taux majoré à 80 % (au lieu de 60 %). Certains avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et dans les départements de Guyane et de Mayotte. À titre d'exemple, si les entreprises mentionnées ci-dessus peuvent bénéficier d'un abattement de 150 000 € sur le montant de leurs bénéfices imposables, cet abattement peut être porté à 300 000 € pour les entreprises situées en Guyane et à Mayotte.
 - Par ailleurs, certaines exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non bâtie sont également prévues.
 - Le nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif d'allègement de l'impôt sur les bénéfices est de 7100 entreprises¹, tandis que près de 3400 entreprises ont bénéficié de l'abattement sur la base imposable à la cotisation foncière des entreprises dans les DOM.
- Les exploitations situées dans les départements d'outre-mer bénéficient de certains avantages spécifiques. Le taux du crédit d'impôt recherche est fixé à 50 % pour les dépenses de recherche et 40 % pour les dépenses d'innovation (conformément à l'article 83 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, ce dernier taux sera porté à 60 % pour les dépenses d'innovation exposées à compter du 1^{er} janvier 2023). En outre, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi demeure en vigueur à Mayotte et son taux est établi à 9 %.

2.2. UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À côté de la fiscalité locale directe de droit commun, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1. La fiscalité sur les produits pétroliers, le tabac et les alcools

La fraction de l'accise sur les énergies perçue en outre-mer sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC)), prévue depuis le 1^{er} janvier 2022 par les articles L. 312-1 et suivants du code des impositions sur les biens et services, est perçue au bénéfice des Régions et du Département de Mayotte, en lieu et place de celle applicable en métropole (fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE)). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'assemblée de Guyane, de l'assemblée de Martinique ou le conseil départemental de Mayotte.

¹ Source : Tome 2 des voies et moyens annexé au projet de loi de finances pour l'année 2022.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils départementaux et son produit est affecté au budget du département.

S'agissant des alcools, un droit d'accise porte sur le volume d'alcool pur commercialisé. Les taux sont les mêmes que ceux appliqués dans l'hexagone, à l'exception du rhum produit dans les DOM dont le taux est réduit.

2.2.2. L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant du XVII^e siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les conseils régionaux de Guadeloupe et de La Réunion, l'assemblée de Guyane, l'assemblée de Martinique et le conseil départemental de Mayotte). L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités locales d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales. En 2020, les recettes d'octroi de mer représentaient 37,55 % des recettes réelles de fonctionnement des communes à Mayotte, 26,87 % à La Réunion, 32,7 % en Guadeloupe, 34,6 % en Martinique, 36,46 % en Guyane.
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe I à la décision (UE) 2021/991 du Conseil du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises et modifiant la décision n°940/2014/UE. La décision du 7 juin 2021 a, en effet, renouvelé l'autorisation par les autorités européennes du régime de taxation différenciée à l'octroi de mer pour la période courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027

Le nouveau dispositif issu de la décision du 7 juin 2021 a été transposé dans le droit national par l'article 99 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 qui a modifié la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'octroi de mer constitue une dérogation au principe de non-discrimination entre les produits locaux et les produits provenant de France métropolitaine ou d'autres États membres de l'Union européenne. Il s'agit d'une mesure spécifique au sens de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en faveur des régions ultra périphériques pour tenir compte de leurs handicaps permanents.

2.3. UN RÉGIME DE TVA SPÉCIFIQUE

2.3.1. Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA s'applique à des taux inférieurs à ceux existant en métropole, l'application de ces taux réduits se justifiant notamment par l'existence de l'octroi de mer. Le taux normal dans les DOM est de 8,5 % (contre 20 % dans l'hexagone) et le taux réduit est de 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour les taux réduits dans l'hexagone). En Guyane et à Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable¹. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA (transports maritimes de personnes et de marchandises effectués dans les limites de chaque DOM où la TVA s'applique, importations de certaines matières premières et de certains produits, etc.)². La loi de finances pour 2019 a créé un nouveau cas d'exonération au profit de l'affrètement et de la location de courte durée (ne dépassant pas 90 jours) de navires de plaisance, mis à disposition à partir des territoires de la Guadeloupe ou de la Martinique en vue de réaliser des voyages d'agrément en dehors des eaux territoriales.

Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2021 à environ 71 500 entreprises des DOM et a représenté un coût de 3,1 milliards d'euros.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne sur le plan fiscal : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 6 de la directive 2006/112 du 28 novembre 2006 relative au système commun de TVA). En conséquence, les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées pour ces dernières comme des importations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur. (Corrélativement, les ventes réalisées depuis les DOM vers la métropole sont considérées comme des exportations exonérées de taxe pour le vendeur).

Les DOM constituent aussi des territoires d'exportation les uns par rapport aux autres, sauf en ce qui concerne les relations entre la Guadeloupe et la Martinique, ces deux départements constituant un marché unique.

La loi de finances pour 2010 a modifié les règles relatives à la territorialité des prestations de services³. Ainsi, les principes généraux sont les suivants :

- Pour les prestations fournies à un assujetti à la TVA
 - o Taux DOM lorsque le preneur est établi dans les DOM
 - o Taux métropolitains lorsque le preneur est en métropole

- Pour les prestations fournies à un non-assujetti
 - o Taux DOM lorsque le prestataire est établi dans les DOM
 - o Taux métropolitains lorsque le prestataire est établi en métropole

Enfin, à titre expérimental, les seuils de la franchise en base en matière de TVA (seuils en deçà desquels les assujettis sont dispensés de la facturation de la taxe à leurs clients) sont plus élevés qu'en métropole (par exemple : pour la vente de marchandises, les seuils applicables dans les DOM sont respectivement de 100 000 € et 110 000 € pour les ventes de biens, 50 000 € ou 60 000 € pour les prestations de service tandis que les seuils métropolitains correspondants sont

¹ Article 294 du CGI

² Cf. article 295 CGI

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010).

de 85 800 € et 94 300 €, 34 400 et 36 500 €). Cette dérogation s'applique jusqu'au 31 décembre 2022.

2.3.2. Dispositifs distincts de taxe sur les salaires

La taxe sur les salaires est une imposition due au titre des rémunérations versées aux salariés par les employeurs dont au moins 90 % du chiffre d'affaires n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée. L'assiette de la taxe est constituée par une fraction des rémunérations versées par l'employeur qui y est assujéti.

En métropole, deux catégories de taux s'appliquent aux rémunérations imposables, un taux normal (4,25 %) et, pour les rémunérations plus importantes, deux taux majorés fixés en fonction de l'importance de la rémunération (8,50 % et 13,60 %).

Les dérogations suivantes s'appliquent dans les DROM :

D'une part, les deux taux majorés ne sont pas applicables aux rémunérations versées par les personnes, associations et organismes domiciliés ou établis dans les DROM, ces rémunérations étant soumises au seul taux normal ;

D'autre part, le taux normal de 4,25 % y est réduit à :

- 2,95 % dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion ;
- 2,55 % dans les départements de Guyane et de Mayotte.

Quand bien même la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas applicable en Guyane et à Mayotte, les employeurs qui sont établis dans ces départements sont totalement ou partiellement exonérés de taxe sur les salaires s'ils réalisent des opérations qui seraient soumises à TVA si cette taxe était applicable sur le territoire de ces DOM.

Enfin, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, certaines opérations bénéficiant d'exonérations spéciales de TVA sont considérées comme ayant été soumises à cette taxe pour le calcul du rapport d'assujétissement.

2.4. DES MESURES SPÉCIFIQUES DE DÉFISCALISATION DES INVESTISSEMENTS

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, et « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en une réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IR ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi LODEOM. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- L'éligibilité de deux nouveaux secteurs aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;

- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- L'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- La suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- Le plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, ce plafond est majoré de 8 000 € lorsque le contribuable bénéficie de réductions d'impôt au titre d'investissements outre-mer. En outre, la loi de finances pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond global de 18 000 €.

L'ensemble des mécanismes d'aide fiscale à l'investissement devaient arriver à leur terme au 31 décembre 2020. La loi de finances pour 2019 a prorogé pour 5 ans les différents régimes, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour les particuliers comme pour les entreprises.

L'article 13 de la loi de finances pour 2023 a prorogé les dispositifs de défiscalisation outre-mer jusqu'au 31 décembre 2029.

2.4.1. Les avantages fiscaux pour investissement en faveur des entreprises

a) Pour les particuliers (article 199 *undecies B* du CGI)

Les personnes résidentes fiscales en France bénéficient d'une réduction d'impôt lorsqu'ils réalisent des investissements productifs en outre-mer dans le cadre d'une entreprise relevant de l'impôt sur le revenu (entreprises individuelles ou société de personnes) et exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale ou artisanale.

Pour favoriser l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, une condition de plafond de chiffre d'affaires a été introduite. Fixé à l'origine à 20 millions €, ce seuil de chiffre d'affaires est actuellement de 10 millions € pour les investissements que l'entreprise réalise au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'avantage fiscal est conditionné au secteur d'activité dans lequel est réalisé l'investissement. Depuis la loi Girardin de 2003, s'applique un principe général d'éligibilité des activités, mais s'accompagnant d'une liste d'exclusions (commerce, conseil ou expertise, banque, assurance, etc.). Enfin, l'avantage fiscal vise les investissements productifs neufs, définis comme les acquisitions ou créations de biens corporels amortissables par nature. Les véhicules de tourisme sont exclus. Par exception, entrent dans le périmètre travaux de rénovation ou de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances.

La loi de finances pour 2019 a étendu le régime aux navires de croisière d'une capacité inférieure à 400 passagers affectés à la navigation dans la zone économique des départements et collectivités d'outre-mer. La condition de navigation exclusive dans la zone économique exclusive des DOM et des COM s'est avérée trop restrictive. La loi de finances pour 2021 a assoupli la condition d'affectation en se référant désormais à la notion de croisière régionale, ce qui signifie une obligation de réaliser 90 % des opérations de tête de ligne et 75 % des escales dans des ports des DOM et des COM. Les investisseurs sont tenus de conserver et de maintenir dans leur affectation les biens acquis pendant une durée au moins égale à 5 ans (15 ans dans le secteur hôtelier et 10 ans¹ pour les navires de croisière).

¹ La loi de finances pour 2020 a réduit le délai de 15 à 10 ans.

La loi de finances pour 2022 a rendu éligibles à l'avantage fiscal les investissements dans des moyens de transport maritime ou aérien assurant la liaison entre les territoires ultramarins et la métropole ou des pays tiers. Ce nouveau régime s'appliquera aux exercices clos à compter du 31 décembre 2022.

L'article 14 de la loi de finances pour 2023 étend le mécanisme aux investissements productifs à l'acquisition ou à la construction de navires de pêche exploités à La Réunion.

b) Pour les entreprises

Ces avantages prennent la forme soit d'une déduction du montant de l'investissement du résultat fiscal de l'entreprise (article 217 *undecies* et 217 *duodecies* du CGI) soit d'un crédit d'impôt sur les bénéfices (article 244 quater W du CGI).

Ils s'appliquent aux mêmes investissements que ceux définis par l'article 199 *undecies* B du CGI.

L'article 108 de la loi de finances pour 2021 a créé un nouveau dispositif de réduction d'impôts pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés en faveur des investissements productifs neufs réalisés à Saint-Pierre et Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy (ainsi qu'à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie) et dans les Terres australes et antarctiques françaises (nouvel article 244 quater Y du CGI). Cette réduction d'impôt, égale à 35 % du montant de l'investissement, est applicable aux investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. Elle est exclusive des autres dispositifs de réductions d'impôt et de déduction fiscale au titre d'un même programme d'investissement. L'investissement doit être effectué dans le cadre d'un schéma locatif : les investissements doivent être acquis par une société de portage qui les loue à une société exploitante ultramarine pour une durée au moins égale à cinq ans. La société qui investit doit rétrocéder 80 % de l'avantage fiscal obtenu à la société l'entreprise exploitante sous forme de diminution de loyer et de prix de cession du bien acquis à l'exploitant.

Ce mécanisme remplace, pour les territoires dans lesquels il est éligible, à compter du 1^{er} janvier 2022 le mécanisme de déduction du résultat prévu par l'article 217 *duodecies*.

Ce nouveau dispositif a pour objet de compenser la baisse d'attractivité du mécanisme de déduction fiscale prévue à l'article 217 *duodecies* du fait de la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, baisse du taux qui entraîne une minoration de la rétrocession opérée au bénéfice de l'entité exploitante.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de crise, le bénéfice du crédit d'impôt pour investissement productif prévu à l'article 244 quater W a été étendu aux investissements exploités par les entreprises en difficulté au sens du droit européen pour les années 2021 et 2022, années au cours desquelles les effets de la crise se feront sentir de manière plus importante.

2.4.2. Les mesures en faveur des investissements en logements

Le bénéfice du crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater X est étendu aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés qui réalisent des acquisitions ou des constructions de logements PLS (prêt locatif social) dans les DOM. La loi de finances pour 2020 (article 144) a étendu le crédit d'impôt, à compter du 1^{er} janvier 2020, aux travaux de rénovation et de réhabilitation de logements sociaux achevés depuis plus de vingt ans et situés dans les quartiers prioritaires de la ville au sens de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ainsi qu'aux opérations de démolition en vue de la construction de nouveaux logements sociaux, dans la limite de 25 000€ par logement.

La LODEOM avait introduit trois changements majeurs ;

- Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013 ;
- Le second concerne la création d'un nouvel article (199 *undecies* C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS et LLTS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.
- Le troisième a étendu le dispositif « Scellier » (réduction d'impôt pour une acquisition de logement neuf destiné à la location) déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la Loi de finances pour 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts dans l'hexagone (soit 23 % pour six ans, 29 % pour neuf ans et 32 % pour douze ans).

La réduction d'impôt prévue aux articles 199 *undecies* C et 217 *undecies* du CGI pour l'acquisition et la construction de logements sociaux a été supprimée dans les départements d'outre-mer par la loi de finances pour 2019 au profit du seul crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater X.

Parmi les logements éligibles au crédit d'impôt de l'article 244 quater X figurent notamment les logements financés par des prêts locatifs sociaux (PLS) mais dans une certaine limite déterminée en fonction de l'ensemble des logements sociaux livrés (quota). Afin d'assurer une meilleure visibilité aux opérateurs économiques, ce quota est déterminé en fonction des livraisons de logements qui ont eu lieu au cours des trois années précédentes et non de la seule année précédente. Pour répondre à l'importante demande de logements sur l'île de La Réunion, ce quota a été fixé à 35 % par la loi de finances pour 2021. La loi de finances pour 2022 le porte également à 35 % en Guadeloupe et en Martinique. Il est en revanche fixé à 25 % en Guyane et à Mayotte.

L'article 199 *undecies* A du CGI permet aux personnes physiques de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre de certaines opérations de réhabilitation et de confortation parasismique et para cyclonique de logements privés anciens (dont la construction est achevée depuis plus de 20 ans) dans les départements et collectivités d'outre-mer. Le logement doit être affecté par le contribuable pendant les cinq ans de l'achèvement des travaux à sa résidence principale ou loué nu dans les six mois de l'achèvement à un locataire qui y fixe son habitation principale.

2.4.3. Les fonds d'investissement de proximité

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu au titre des versements effectués au titre de souscriptions en numéraire de parts de fonds d'investissement de proximité dont l'actif est constitué à plus de 70 % au moins de titres financiers, parts de SARL et avances en compte courant émises par des sociétés exerçant leur activité dans les DOM ou les COM. Le taux de la réduction d'impôt pour les fonds investissant en outre-mer est supérieur à celui existant en métropole.

La loi de finances pour 2021 a étendu le champ des activités éligibles au bénéfice de la réduction d'impôt pour l'aligner sur-le-champ des fonds de droit commun et ceux investissant en Corse.

2.4.4. Obligations des intermédiaires en défiscalisation

La loi de finances pour 2010 a créé une obligation déclarative des monteurs en défiscalisation, qui doivent s'inscrire sur un registre tenu par le représentant de l'État dans le département ou la collectivité dans lequel ces intermédiaires ont leur siège social (article 242 septies du CGI). Ils doivent déclarer à l'administration fiscale les opérations réalisées, le montant des commissions perçues, ainsi que le nom et l'adresse des investisseurs.

La loi de finances pour 2019 a renforcé les obligations prévues à l'article 242 septies du CGI :

- Le registre des intermédiaires en défiscalisation est rendu public ;
- L'inscription sur le registre est valable pour une durée de trois ans, les intermédiaires sont donc tenus de renouveler leur inscription tous les trois ans ;
- L'inscription sur le registre est conditionnée à la souscription par l'intermédiaire en défiscalisation d'une assurance spécifique couvrant les risques afférents au montage des opérations réalisées pour le bénéfice des avantages fiscaux prévus aux articles 199 undecies A, 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 217 duodecies, 244 quater W, 244 quater X et 244 quater Y du CGI.

2.5. DES DISPOSITIFS VISANT À DIMINUER LE COÛT DU TRAVAIL

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, le régime spécifique aux outre-mer d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale, tel qu'il résulte des dispositions de l'article L. 752-3-2 du Code de la sécurité sociale, se traduit par un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon).

Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par l'article L.752-3-1 du même code, les entreprises éligibles sont différenciées soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible.

L'intensité de l'aide ainsi apportée aux entreprises se décline en fonction de leur appartenance à l'une de ces catégories.

L'aide était modulée en fonction de l'éligibilité ou non des entreprises au CICE. Ce dernier étant supprimé, cette modulation l'a été aussi.

Les différentes formes d'exonérations se composent d'une exonération totale jusqu'à un certain niveau de SMIC, d'un plateau d'exonération puis d'une exonération dégressive.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a révisé entièrement le régime d'exonération. Il existait auparavant 6 barèmes. Il n'y en existe plus que trois (article L. 752-3-2 du Code de la sécurité sociale). Toutefois, dans la mesure où les employeurs implantés à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy n'étaient pas éligibles au CICE, le régime en vigueur avant le 1^{er} janvier 2019 a été maintenu dans ces deux collectivités (article L.752-3-3 du même code).

Les nouveaux niveaux d'exonération de charges patronales de sécurité sociale sont repris dans le tableau ci-après :

Barème	Catégories d'entreprises	Paramètres de calcul de l'exonération	
Barème de compétitivité	Toute entreprise de moins de 11 salariés Ou Entreprises des secteurs, transports aériens et maritimes, bâtiment et travaux publics	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,3 Smic
		Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	≥1,3 Smic
		Point de sortie	≥2,2 Smic
Barème de compétitivité renforcée	Entreprise de moins de 250 salariés et réalisant un CA inférieur à 50 millions d'euros dans les secteurs éligibles (restauration, agronutrition, aquaculture, presse, production audiovisuelle ¹ ...); entreprises situées en Guyane, ayant une activité principale relevant de l'un des secteurs éligibles à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 undecies B du code général des impôts, ou correspondant à certaines activités (comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie, études techniques	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤2 Smic ²
		Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	>2 Smic
		Point de sortie	≥2,7 Smic
Barème pour les entreprises innovantes	Entreprises de moins de 250 salariés et réalisant un CA inférieur à 50 millions d'euros et concourant à la réalisation de projets innovants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,7 Smic
		Lorsque le revenu d'activité est compris entre 1,7 et 2,5 SMIC	1,7 SMIC
		Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	≥2,5 Smic
		Point de sortie	≥3,5 Smic

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) avait fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux. Il est supprimé depuis 1^{er} janvier 2019. Toutefois il reste applicable à Mayotte.

¹ LFSS pour 2021

² Seuil modifié par le décret n° 2019-1564 du 30 décembre 2019, pris pour l'application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.



CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Section 1

Aperçu général

Une économie fortement tertiaarisée

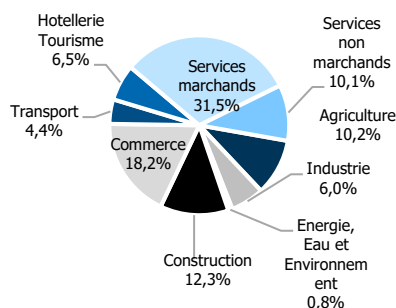
L'économie martiniquaise se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente 87,0 % de la valeur ajoutée totale en 2021¹ (stable sur 10 ans). Entre 2011 et 2021, la valeur ajoutée de ce secteur progresse de 1,1 % par an en moyenne. La hausse est de 0,8 % pour les services marchands et de 1,7 % pour les services non marchands. Les valeurs ajoutées de l'agriculture et de l'industrie sont en hausse également de 0,9 % et 1,2 % en moyenne par an respectivement, pendant que celle de la construction progresse très légèrement (+0,2 % en moyenne par an).

Principalement composée d'entreprises de moins de 10 salariés

En 2020, 49 483 entreprises dont 96,4 % de TPE composent le tissu productif martiniquais, en hausse de 1,8 % sur un an. Le secteur tertiaire marchand concentre 60,6 % des entités recensées, contre 10,1 % pour le tertiaire non marchand. Le secteur secondaire représente 19,1 % des entreprises et le secteur primaire 10,2 %.

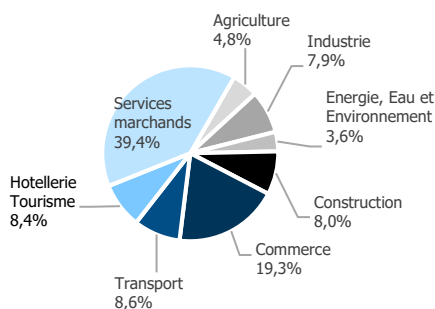
Répartition par branches

Nombre d'entreprises
(en %, données 2020)



Source : Insee - REE

Emploi salarié (données 2022)



Source : Insee - Estimation d'emploi

En 2021, le tissu économique martiniquais enregistre 5 002 créations d'entreprises (hors agriculture, +32 % sur un an). 84,1 % des créations sont réalisées dans le secteur tertiaire : 63,9 % dans le tertiaire marchand, 20,2 % dans le tertiaire non marchand. Au sein du secteur secondaire, la construction concentre 10 % des créations et l'industrie (y compris l'énergie) 5,4 %.

Et dont l'emploi est majoritairement dans le tertiaire

En matière d'emploi, en 2022, la Martinique compte 131 736 salariés, dont 112 726 dans le secteur tertiaire (85,6 % de l'emploi salarié). 59 211 personnes (44,9 % du total) travaillent dans le tertiaire marchand et 53 515 (40,6 %) dans les services non marchands. L'industrie (y

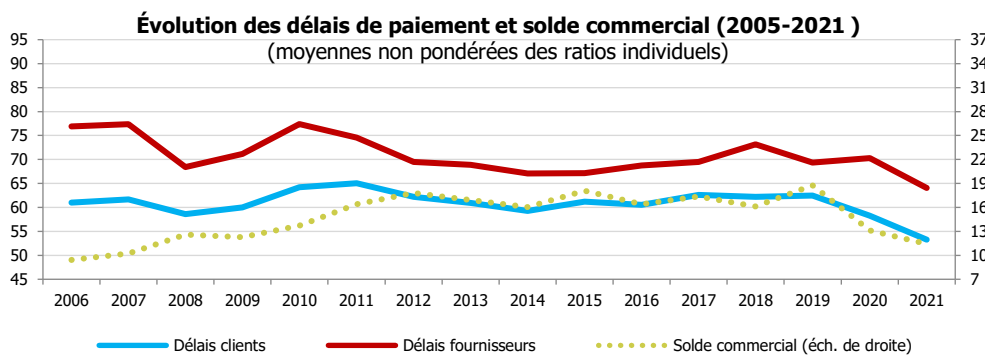
¹ Source Insee

compris l'énergie), la construction et l'agriculture regroupent respectivement, 8 985 (6,8 %), 6 237 (4,7 %) et 3 788 (2,9 %) emplois salariés.

Après une année de reprise, l'économie martiniquaise a maintenu son cap en 2022 et a évolué dans une zone de croissance favorable, malgré des mesures sanitaires toujours en vigueur en début d'année. Malgré un contexte inflationniste prégnant, l'activité des entreprises a été robuste, soutenue par une demande et des investissements privés dynamiques. Les secteurs d'activité évoluent toujours en ordre dispersé. Le secteur du BTP a connu une année délicate dans un contexte d'activité atone, de hausse des coûts des matériaux et de difficultés prégnantes de recrutement. Le secteur touristique connaît une année de reprise après deux années de restrictions qui avaient fortement affecté son activité.

LES DÉLAIS DE PAIEMENT À LA MARTINIQUE

La loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-mer, dans son article 14, confie à l'IEDOM la publication annuelle d'un rapport portant sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics d'outre-mer¹.



Note : Le terme solde commercial reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) d'une entreprise vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Source : IEDOM – Banque de France, données à fin décembre 2022

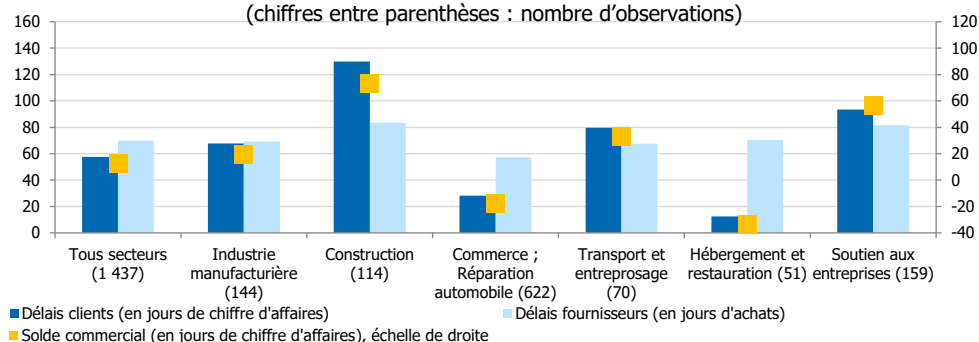
En 2021, les délais de clients affichent une baisse sensible (-5 jours de chiffres d'affaires) pour s'établir à 53,3 jours en Martinique et confirment l'amélioration perçue en 2020. Ainsi, depuis 2019, la baisse est de 9,2 jours. Les délais fournisseurs poursuivent la même tendance avec un recul de 6,2 jours d'achats en 2021. Ils s'établissent à 64,1 jours. Ces évolutions permettent une amélioration du solde commercial de 1,7 jours de chiffres d'affaires. À 11,4 jours, il est au plus bas depuis la mise en place de la loi LME² (2008).

¹ Pour plus d'information sur les délais de paiement outre-mer, se référer au rapport annuel portant sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Mayotte ainsi que dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon paru en 2020 et téléchargeable sur le [site internet de l'IEDOM](#).

² Loi de modernisation de l'économie

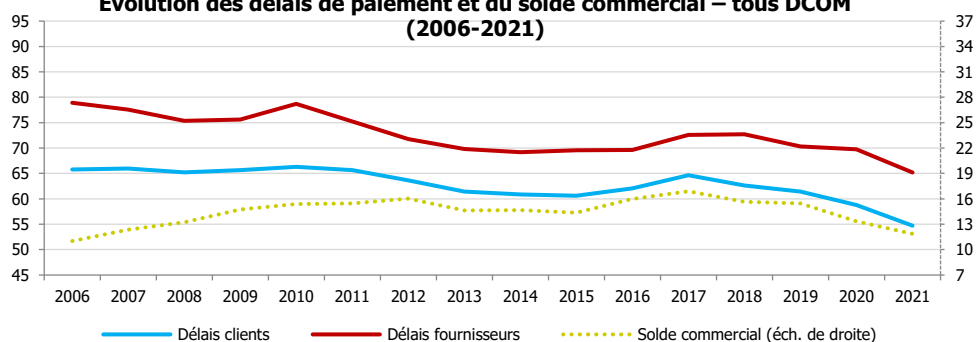
Niveau moyen des délais de paiement par secteur en 2021

(chiffres entre parenthèses : nombre d'observations)



Les secteurs de la construction et les activités de soutien aux entreprises affichent les délais de paiement les plus importants. Dans ces deux secteurs les délais clients s'améliorent néanmoins de 14,4 et 4,1 jours respectivement. Le solde commercial à financer par les entreprises de ces secteurs d'activité restent très élevé (66,4 et 54,1 jours respectivement). Des progrès significatifs sont à saluer et bénéficient aux entreprises des secteurs de l'industrie. Les délais clients reculent de 8,7 jours sur un an et sont en moyenne inférieurs à la aux plafonds fixés par la loi LME (59,1 jours). La baisse est également sensible pour les entreprises du transport (-17,9 jours, 62,1 jours de chiffres d'affaires en 2021). Cette amélioration perceptible des comportements de paiement se retrouve dans les délais fournisseurs en baisse dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Évolution des délais de paiement et du solde commercial – tous DCOM (2006-2021)



Plusieurs signes encourageants caractérisent l'évolution des délais de paiement dans les DCOM de la zone euro en 2021 :

- Les délais clients et fournisseurs ont nettement baissé en 2021 pour s'établir respectivement à 55 jours de chiffre d'affaires (-4 jours par rapport à 2020) et 65 jours d'achats (-5 jours). Ce repli est particulièrement marqué dans les secteurs de la construction et du transport-entreposage où le recul atteint une dizaine de jours, une ampleur inédite sur les quinze dernières années. Déjà en 2020, le tarissement des flux de trésorerie consécutif à la crise sanitaire avait conduit les entreprises ultramarines à mener une politique active de recouvrement de leurs créances clients qui s'était traduite par une forte baisse des délais de paiement clients.
- Pour la première fois, le délai fournisseur moyen des très petites entreprises (TPE) est inférieur à 60 jours (correspondant au plafond fixé par la Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008).
- La pression exercée sur les trésoreries par les délais de paiement est similaire à celle de l'Hexagone. Le solde commercial, qui mesure l'intensité de cette contrainte, s'établit à douze jours de chiffre d'affaires, contre onze jours dans l'Hexagone (et même à neuf jours en Guadeloupe).

Ces évolutions favorables ne doivent pas occulter des situations ponctuellement difficiles :

- Le solde commercial des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) s'est nettement alourdi en 2021 (+7 jours, à 29 jours de chiffre d'affaires). Si les ETI ne représentent qu'une minorité des entreprises ultramarines, les montants concernés sont néanmoins significatifs et les difficultés des ETI sont susceptibles de se diffuser à une large part du tissu économique.
- Environ deux tiers des entreprises de la construction et des activités de soutien aux entreprises subissent des retards de paiement et sont donc particulièrement vulnérables à la problématique des délais de paiement.
- Les délais de paiement restent structurellement longs en Guyane et à Mayotte : les délais clients (à plus de 70 jours de chiffre d'affaires) y sont supérieurs d'une vingtaine de jours aux autres territoires ultramarins.

La loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-mer, dans son article 14, confie à l'IEDOM la publication annuelle d'un rapport portant sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics d'outre-mer. Pour plus d'informations, se référer au rapport annuel portant sur les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Mayotte, ainsi que des collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, téléchargeable sur le [site de l'IEDOM](#).

Section 2

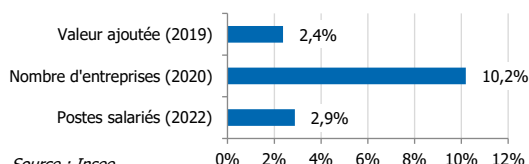
L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, le secteur primaire qui regroupe les branches de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche génère 2,4 % de la valeur ajoutée de la Martinique (3,8 % de la valeur ajoutée marchande), soit 201 millions d'euros.

En 2020, ce secteur rassemble 10,2 % des entreprises. Il emploie 2,9 % des effectifs salariés en 2022.

Poids de l'agriculture et de la pêche dans l'économie (en % du total)



Source : Insee

ACCROITRE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE, UN ENJEU DE RÉSILIENCE POUR DEMAIN

Dans un contexte d'insularité, de dépendance aux importations, de recul des terres cultivables (-12 % en 10 ans) - dont la moitié est dédiée à l'export (canne et banane) - et d'épisodes de sécheresse devenus récurrents ces dernières années, la problématique de l'autonomie alimentaire à la Martinique reste un sujet prégnant et complexe. Si des initiatives tentent de préserver des surfaces cultivables pour donner la possibilité de développer et diversifier les productions agricoles, le déficit de pluviométrie enregistré ces dernières années reste un problème entier, à la fois structurel et fonctionnel. À ce jour, 5 % des cultures maraîchères sont irriguées. Les dispositifs publics (POSEI, FEADER, FEAMPA) constituent des soutiens possibles vers cet objectif de renforcement de la production locale dans les productions végétales, et la pêche notamment. La filière bio se développe peu à peu, à travers notamment le DEPHY porté par le Chambre de l'agriculture. En 2022, la production de banane est en hausse de 6,8 %, et constitue le principal produit d'export de la Martinique, dans un contexte international concurrentiel.

Taux d'autonomie alimentaire en Martinique en 2021

Élevage	17 %
Pêche (en 2020)	13 %
Fruits et légumes	40 %

Source : IEDOM, ODEADOM

2. L'AGRICULTURE²

2.1 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

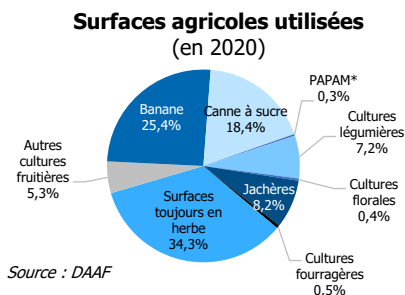
2.1.1 Des initiatives pour enrayer la baisse des terres agricoles

La surface agricole utilisée (SAU) en 2020 était de 21 894 hectares. Depuis le recensement agricole de 2010, la SAU a diminué de 12 % (24 982 hectares). Les cultures légumières ont connu une baisse sensible (- 40 %). La culture de la canne à sucre, qui représente 18,4 % de la SAU, a le mieux résisté, ne reculant que de 47 hectares (- 0,9 %).

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

² Une majorité des données de ce chapitre provient du recensement agricole décennal réalisé entre octobre 2020 et avril 2021. La filière canne est traitée dans le Chapitre III, Section 3 – Industrie et artisanat ; au sein de la partie dédiée à l'ensemble canne-sucre-rhum.

Sur le long terme, la SAU n'a cessé de diminuer depuis 2000, année où elle atteignait 32 000 hectares. Elle représente aujourd'hui moins de 20 % de la surface de l'île. Cette diminution illustre l'étalement urbain dans les espaces ruraux. La CTM a adopté un programme pour enrayer cette baisse et prévoit une augmentation de 1 000 hectares de la surface agricole utile à la Martinique. Accompagné de subventions, l'objectif de ce programme est d'améliorer l'autonomie alimentaire de l'île.



2.1.2 La moitié des terres agricoles utilisées sont affectée à l'export

En considérant les jachères (8,2 %) comme des parcelles intégrées au cycle cultural de la banane, les cultures d'export de la banane (23,3 %) et de la canne à sucre (18,4 %) occupent la moitié (50,1 %) de la SAU totale en Martinique. La SAU disponible pour la production locale est principalement composée de surfaces en herbes (34,3 %) dédiées à l'élevage.

En 2020, on compte 2 680 exploitations agricoles, soit 19 % de moins qu'en 2010. Mis à part les exploitations dédiées à la banane et à la canne à sucre, l'agriculture martiniquaise est majoritairement constituée de petites exploitations vivrières. Ces micro-entreprises ont connu la plus forte baisse en proportion (-29 % sur 10 ans), expliquant pourquoi la taille moyenne des exploitations a augmenté de 9 % par rapport à 2010 (8,2 hectares).

De façon corollaire, le nombre de chefs d'exploitation agricole recule d'un quart en 10 ans (2015 exploitants, dont seulement 16 % sont des femmes) et le volume global de travail¹ dans le secteur recule dans les mêmes proportions (5740 ETP en 2020).

2.1.3 Le développement de l'agriculture biologique en Martinique

L'agriculture biologique se développe progressivement en Martinique depuis plusieurs années, avec un nombre croissant d'agriculteurs qui adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Selon les données de l'Agence Bio, en 2021, la Martinique comptait environ 121 producteurs engagés dans l'agriculture biologique, pour une surface totale de plus de 597 hectares (3 % de la surface agricole en Martinique). Les principales productions biologiques de l'île sont la banane, les légumes, les fruits et les épices. Le réseau DEPHY en Martinique² est un réseau d'agriculteurs qui a pour objectif de promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Le réseau est soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonné localement par la Chambre d'agriculture de la Martinique. Il regroupe des agriculteurs de différentes filières, tels que la banane, les légumes, les fruits, les épices et les cultures vivrières, qui s'engagent à réduire l'utilisation des pesticides et des intrants chimiques, et à adopter des pratiques agricoles plus durables. Les agriculteurs du réseau sont accompagnés par des conseillers techniques de la Chambre d'agriculture, qui les aident à mettre en place des pratiques alternatives, telles que la lutte biologique, la rotation des cultures, la fertilisation organique et la gestion de l'eau.

¹ Le volume global de travail inclus, les chefs d'exploitation, les membres de la famille travaillant sur l'exploitation, les salariés permanents et la main d'œuvre saisonnière

² La Chambre d'agriculture est porteuse du projet et a mis en place 4 groupes de fermes : DEPHY ananas en 2011, DEPHY banane en 2012, DEPHY canne à sucre en 2013 et DEPHY maraîchage en 2016.16

Le réseau organise également des événements de sensibilisation et de partage d'expérience entre les agriculteurs, ainsi que des formations sur les pratiques agro-écologiques et a pour ambition de réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2025¹. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Ecophyto, un plan national visant à réduire l'utilisation des pesticides en France, en favorisant l'adoption de pratiques agricoles plus durables et en encourageant la recherche et l'innovation dans ce domaine. En 2020, 10 exploitations sont engagées dans le réseau DEPHY ananas, 10 dans le DEPHY banane, et 10 dans le DEPHY canne à sucre et 11 dans le DEPHY cultures vivrières/ légumes. L'agriculture biologique a bénéficié de 263

2.1.4 Les dispositifs de soutien financier à l'agriculture

L'agriculture martiniquaise bénéficie du programme européen d'appui aux régions ultrapériphériques, le POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), qui s'inscrit dans le cadre du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC).

Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2021

(en millions d'euros)	Martinique	DOM	Martinique/DOM
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	4,3	26,9	16,0%
Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL)	117,8	293,7	40,1%
dont relatives à la filière animale	12,3	59,6	20,6%
dont diversification des productions végétales	4,7	30,2	15,6%
dont canne-sucre-rhum	5,4	74,9	7,1%
dont banane	95,4	129,1	73,9%
Total POSEI 2021	121,8	323,4	37,7%

Source : ODEADOM

Le premier volet, intitulé Régime spécifique d'approvisionnement (RSA), est destiné à alléger le coût des intrants. Le second volet comporte des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL), qui concernent quatre secteurs d'intervention (la banane, le secteur canne-sucre-rhum, la filière animale et la diversification des productions végétales). En 2021, le budget dévolu aux mesures POSEI pour la Martinique est en léger recul par rapport à 2020, à 121,8 millions d'euros. Les aides sont majoritairement à destination de la filière banane, qui concentre plus des trois quarts de l'enveloppe (95 millions d'euros) destinée à cette production dans les DROM.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un autre instrument de financement de la PAC. Il est géré par la DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) et finance des projets visant à moderniser l'agriculture, promouvoir la biodiversité et encourager le développement rural. En 2021, le budget alloué à la Martinique est de 28 millions d'euros. Les projets financés incluent la conversion à l'agriculture biologique, l'amélioration de la qualité des sols et des eaux, la diversification des productions agricoles et la formation des agriculteurs. Les aides sont destinées à l'ensemble des agriculteurs martiniquais, qu'ils soient producteurs de bananes, de canne à sucre ou d'autres cultures. Pour la période à venir (2021-2027), le FEADER est en hausse de 8,3 % par rapport à la précédente (2014-2020)².

2.2 LA FILIÈRE BANANE

2.2.1 Structure de la filière banane

La filière banane est l'un des principaux secteurs agricoles de la Martinique et un gros pourvoyeur d'emplois. En raison de l'étroitesse du marché local et du dynamisme de la demande

¹ par rapport à l'utilisation moyenne constatée en 2015

² Voir Section 3 – les finances publiques locales

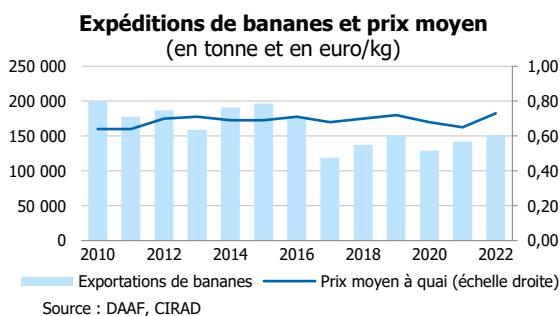
extérieure, plus de 98 % de la surface agricole employée à la banane est dédiée à des variétés d'exportation. En volume, la banane représente plus de 99 % des exportations de produits végétaux martiniquais. Les producteurs martiniquais de banane export sont réunis au sein du groupement Banamart (créé en 2004) et fédérés aux côtés de leurs homologues guadeloupéens au sein de l'UGPBAN (Union des groupements de producteurs de banane, créée en 2002), dans le but de maîtriser la commercialisation directe de la production des deux îles. La production est soumise à un cahier des charges strict qui garantit une qualité de production élevée, notamment en matière de traçabilité et de gestion des intrants.

Cependant, la filière banane doit faire face à plusieurs défis, notamment en termes de concurrence internationale (banane « dollar » en provenance d'Amérique du sud notamment), de rentabilité pour les producteurs, et de respect de l'environnement et de la biodiversité. Des efforts sont faits pour améliorer la durabilité de la filière, notamment grâce au programme DEPHY (cf. infra) et au soutien du POSEI. La production est soumise aux aléas climatiques en particulier les événements cycloniques. En 2022, comme en 2021, ce sont les épisodes de sécheresse qui ont pénalisé les volumes et ne permettent pas de retrouver les niveaux historiques (épisodes de sécheresse reconnus par la préfecture entre août 2021 et mai 2022). En 2020, les surfaces destinées spécifiquement à l'exportation de bananes atteignaient 5 570 hectares, soit 25,4 % de la SAU. Il convient de noter que si la surface dédiée à la culture de banane est en baisse tendancielle, elle connaît une augmentation sensible depuis 2018 (+27 %). Les tempêtes Matthew (2016) et Maria (2017) avaient fortement endommagé les sols et nécessité une mise en jachère de ces surfaces pendant une durée de 12 à 18 mois. Ces surfaces sont de nouveaux disponibles pour la production.

2.2.2 Hausse de la production et des prix en 2022 et des coûts de production

En 2022, la production de bananes est en hausse pour atteindre 151 693 tonnes (contre 142 080 tonnes soit +6,8 % par rapport à l'année précédente et +17,4 % depuis 2019). Ainsi, bien que les exportations n'aient pas retrouvé pas leurs niveaux historiques, elles restent supérieures à la moyenne des 5 dernières années (+6,7 %). Comme évoqué infra, la production n'a pas été épargnée par les épisodes de sécheresses (2019, 2020 et encore entre août 2021 et mai 2022). Pour autant, les rendements sont plutôt stables d'une année sur l'autre. Ils atteignent 28 tonnes par hectare en 2021, ce qui correspond au rendement moyen des cinq dernières années.

La filière banane est largement tournée vers l'export, moins de 5 % de la production irrigue le marché local. La France hexagonale constitue le principal débouché de la banane martiniquaise, où sa part de marché atteint 25 % en 2021. Toutefois, la part de marché de la banane martiniquaise n'atteint que 2,5 % sur le marché européen en 2021, loin derrière la banane « dollar » (c'est-à-dire originaire d'Amérique latine) qui en concentre près des trois quarts.



En 2022, le prix moyen de la banane d'exportation au quai de départ s'établit à 0,73 €/kg soit une hausse de 7 centimes par rapport à l'année précédente (+12,3 %). Les coûts de production ont connu des augmentations sensibles, notamment du prix des engrais. Cependant les volumes de vente se maintiennent car la banane reste l'un des fruits les moins chers et a moins souffert des arbitrages des consommateurs en 2022.

2.2.3 Le développement de la filière biologique

En partenariat avec les exploitations produisant sous label biologique, le CIRAD a développé une nouvelle variété de bananes « la pointe d'or ». Environ 500 hectares répartis entre la Guadeloupe et la Martinique sont exploités pour la production de cette banane biologique, pour une récolte moyenne annuelle espérée de 1 500 tonnes. En 2020, Banamart s'associe aux distributeurs martiniquais pour commercialiser une banane à haute valeur environnementale (HVE), garantissant une culture la plus propre possible. Le collectif espère en écouler entre 8 000 et 10 000 tonnes par an. Selon l'annuaire de l'Agence Bio, une quarantaine de producteurs produisent actuellement des bananes biologiques en Martinique.

2.3 LA DIVERSIFICATION VÉGÉTALE¹

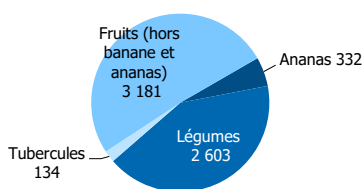
2.3.1 Structure de la filière fruits et légumes

Depuis 2019, la filière des fruits et légumes se structure autour de l'organisation interprofessionnelle AMAFEL (Association martiniquaise de fruits et légumes de la Martinique).

En 2020, 2 734 hectares de terres sont destinés à la culture de fruits et légumes en Martinique (hors banane), dont 1 122 pour les légumes frais, 448 pour les tubercules, et 1164 pour les fruits. Les producteurs locaux non organisés privilégient la vente auprès de revendeurs, magasins de détail et grandes et moyennes surfaces (à hauteur de 42 % pour les fruits, 65 % pour les légumes frais et 89 % pour les tubercules) comme mode de distribution. Le reste de la production est commercialisé auprès de grossistes, collectivités, hôtels, restaurants et industries agroalimentaires.

Production commercialisée de fruits et légumes par les organisations de producteurs en 2021

(en tonne)



Source: DAAF

La production locale assure environ 40 % de la consommation de fruits et légumes en Martinique². Cela reste sensiblement inférieur à d'autres géographies ultramarines. Pour les légumes, ces taux sont élevés pour la Guyane (90% pour les produits bruts, 81% pour l'ensemble des produits bruts et transformés), Mayotte (88% pour les produits bruts, 72% pour l'ensemble des produits), et La Réunion (68% pour les produits bruts, 48% pour l'ensemble des produits)³.

2.3.2 Les dispositifs de soutien à la diversification végétale

Les productions végétales de diversification ont bénéficié en 2021 de 4,5 millions d'euros d'aides financières au titre du POSEI (+32,3 % par rapport à 2020, niveau équivalent à 2019), principalement destinées à la commercialisation des productions sur le marché local.

LE CACAO, UN SECTEUR À FORTE VALEUR AJOUTÉE POUR LA MARTINIQUE

La culture du cacao à la Martinique remonte au XVII^e siècle lors de l'introduction du premier cacaoyer sur l'île en 1655. Elle a été relancée en 2012 à travers le projet Valcaco, piloté par le Pôle agroalimentaire de la région Martinique (PARM). Au démarrage, le projet réunissait dix producteurs locaux, les transformateurs de l'île (Élot et les Frères Lauzéa), la Chambre d'agriculture, le CIRAD et le Parc naturel

1 Les filières de diversification végétale désignent en Martinique les productions végétales hors banane et canne à sucre.

2 Source AGRESTE 2021

3 Source : la couverture des besoins alimentaires dans les DROM, ODEADOM

régional de la Martinique (PNRM). En 2023, il y a 43 producteurs au sein de l'association Valcaco., la culture des cabosses s'étend sur 95 hectares pour une production envisagée entre 60 et 80 tonnes. Les producteurs privilégiant une culture écologique, l'usage de produits phytosanitaires est proscrit. D'ici la fin de l'année, la filière, qui doit encore se structurer pour grandir, va déposer un dossier de demande d'appellation AOC (Appellation d'Origine Contrôlée). À terme, elle s'attelle aussi à diversifier ses activités : création d'un atelier pour accueillir toute la production, d'éco-produits (savons, jus fermenté à base de cacao, etc.) et d'un vrai circuit de « chocotourisme », à l'image du « spiritourisme » pour le rhum.

2.4 L'ÉLEVAGE

2.4.1 Structure de la filière de l'élevage

L'élevage est structuré autour d'une interprofession, l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV). Les éleveurs sont en parallèle regroupés autour de plusieurs coopératives¹ et d'une union de coopératives, MADIVIAL, créée en 2010. En 2020, la production animale était assurée par 1 472 exploitations, en baisse de 20 % par rapport à 2010.

7 517 hectares de terres sont des herbages destinés à l'élevage. Ce chiffre est en baisse de 12,5 % par rapport à 2010 et illustre l'impact de la baisse du nombre d'exploitations sur la SAU. Logiquement, le cheptel² est également en baisse d'un quart sur la décennie écoulée et représente 34 311 animaux.

2.4.2 Progression de la production locale de viande en 2022

Au sein des filières d'élevage, la production de viande (hors volaille) est en hausse (+10,4 %). Cette progression tient à l'amélioration de la production s'explique en particulier par les progressions de la viande porcine (+15,6 %) et la viande bovine (+2,2 %). Les abattages de volaille représentent la plus forte part de la production totale de viande (47,8 %)³. La production locale ne couvre que 17,0 % de la consommation locale de viande, les importations en couvrant 83,0 %. Dans les autres territoires ultramarins, les taux de couverture sont également relativement faibles pour l'ensemble des départements, si ce n'est la Réunion, qui se distingue par des taux de couverture supérieurs pour la viande de volaille (41% de taux de couverture pour les produits bruts, contre des taux inférieurs à 10% dans les autres territoires) ainsi que, dans une moindre mesure, pour les viandes de boucherie (37% de taux de couverture pour les produits bruts à La Réunion et 29% tous produits, contre des taux inférieurs à 25% dans les autres DROM)⁴. Dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du POSEI, la Martinique a reçu 10,0 millions d'euros d'aides en 2021.

2.4.3 Poursuite de la baisse de la production de lait

Les producteurs de lait sont regroupés au sein de la coopérative MADIVIAL qui collecte le lait destiné quasi-exclusivement à l'industrie agroalimentaire. En 2021, la filière ne compte plus que 3 exploitations (contre 11 en 2010). La tendance s'est fortement accélérée avec l'arrêt de 6 exploitations en 2021 selon les chiffres de la DAAF Martinique.

1 La Société coopérative avicole de la Martinique (SCAM), la Société coopérative agricole caprins et ovins de la Martinique (SCACOM), la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (COOPMAR) et la Société coopérative porcine (SOCOPORC).

2 Bovins, Porcins, Caprins et Ovins

3 Source AGRESTE 2021

4 Source : la couverture des besoins alimentaires dans les DROM, ODEADOM

3. LA PÊCHE

3.1 LA PÊCHE

3.1.1 Structure du secteur de la pêche¹

L'ensemble des professionnels de la pêche sont adhérents au Comité régional des pêches et élevages marins (CRPEM). Par ailleurs, la COOPÉMAR, coopérative maritime d'avitaillement, qui centralisait l'achat de matériels et de services pour ses 1 330 sociétaires, a été cédée à la société privée MaxiPêche le 5 juillet 2016. Une association de préfiguration de l'interprofession de la filière pêche et aquaculture de la Martinique (AFIPAM) a été constituée en 2014, avec pour objectif de créer une organisation professionnelle structurée.

La Martinique compte 7 ports de pêche et 17 aménagements pour la pêche d'intérêt départemental (APID). La flottille est relativement vétuste (âge moyen : 18 ans) et les techniques de pêche essentiellement artisanales. Votée en 2017 par la Commission européenne, l'autorisation du financement par des aides d'État du renouvellement des flottes de pêche ne sera pas appliquées². La Martinique compte, en 2021, 771 navires dont 200 inactifs, la quasi-totalité d'entre eux (546 navires, soit 70,8 %) étant seulement armée pour de la petite pêche³. Seuls 6 navires pratiquent la pêche côtière et 10 navires la pêche au large. Les principaux métiers pratiqués par les navires sont les nasses, les DCP (dispositifs de concentration de poissons⁴), la plongée en apnée, les filets maillants de fond, la pêche à Miquelon⁵, et les sennes. La pêche par DCP et nasses représente plus de la moitié des volumes pêchés. En 2020, 614 marins pêcheurs sont recensés, contre 692 en 2019 et 1 031 en 2016. La population des marins-pêcheurs est vieillissante. En 2019, l'âge médian est de 62 ans contre 53 ans en 2017. Plus de la moitié des pêcheurs a plus de 50 ans (59,0 %) et 5,5 % d'entre eux ont plus de 70 ans.

UNE PÊCHE CONTRAINTE

La Martinique dispose d'importantes ressources halieutiques et d'une large variété d'espèces. Cependant, la production de produits de la mer reste limitée pour plusieurs raisons, parmi lesquelles une législation devenue plus contraignante qui s'inscrit dans le cadre de la politique commune de pêche (PCP) européenne. Pour une gestion plus durable des ressources, des quotas de pêche ont été mis en place. De même, afin de préserver la sécurité des marins-pêcheurs, des règles sanitaires et des normes de sécurité des embarcations ont été instaurées. Par ailleurs, à la suite de la publication de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2012, et en raison des risques sanitaires liés au chlordécone, les zones interdites de pêche sont passées de 3 à 6. Enfin, la pêche est réglementée pour certaines espèces, notamment les oursins blancs, les langoustes et les lambis.

3.1.2 Légère augmentation des tonnages pêchés en 2021

Les chiffres sur la production martiniquaise de poissons reposent sur des données déclaratives et doivent donc être interprétés avec prudence. Les experts reconnaissent en effet

1 Des informations complémentaires sont disponibles dans la note Éclairage n°431 de l'IEDOM, « L'économie bleue à la Martinique. Des ressources et des capacités à valoriser », disponible sur le site internet de l'agence :

https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne431_eclairage_economie_de_la_mer_martinique_060217.pdf

2 La Commission européenne demande à la France de publier des statistiques détaillées sur le marché de la pêche.

3 Petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 heures. Pêche côtière : absence du port comprise entre 24 et 96 heures. Pêche au large : absence supérieure à 96 heures.

4 Les DCP sont des matériels flottants construits en plusieurs points de l'île pour attirer la faune pélagique (thons, daurades, marlins, thazard, etc.) qui se concentre alors autour d'eux (fonction de leurre).

5 Pêche à la ligne de traîne à proximité de débris organiques flottants à la dérive.

que compte tenu des contraintes associées à l'exercice de la pêche, les pratiques informelles se développent sensiblement, d'où une sous-estimation probable de la production locale.

En 2021, l'IFREMER et la Direction de la Mer font une estimation moyenne de 1 200 tonnes pêchées en Martinique, soit un tonnage supérieur à l'année 2020 (estimé à 905 tonnes). Les espèces les plus pêchées en 2021 sont le thon, la dorade et le marlin. Sur la base des estimations de 2020, la production locale ne couvrirait que 13,2 % de la consommation martiniquaise en 2020, les importations s'élevant à 6 127 tonnes.

3.1.3 Les dispositifs de soutien pour la pêche

Sur la période 2021-2027, les marins-pêcheurs martiniquais bénéficient des aides du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA)¹, outil financier de la PCP. Il prévoit notamment la compensation des surcoûts liés à l'éloignement des régions ultrapériphériques et des aides pour la structuration de la filière. Les subventions européennes destinées à la Martinique n'ont toutefois plus vocation à soutenir la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs (cf. la note « [L'économie bleue à la Martinique](#) »), mais sont destinées à la modernisation des infrastructures portuaires. L'enveloppe globale attribuée au titre du FEAMPA pour l'exercice 2021-2027 s'élève à 17 millions d'euros, hors compensation des surcoûts² et représente une progression de 75,3 % par rapport à la période 2014-2021.

PLAN CHLORDÉCONE IV – 2021-2027

Le plan chlordécone IV 2021-2027 comporte six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population, dans le cadre d'une gouvernance interministérielle renforcée tant au niveau local que national :

- la « communication » pour mieux informer et sensibiliser tous les publics ;
- la « recherche » pour renforcer les connaissances et les mettre en application sur le terrain ;
- la « formation et éducation » pour former dès le plus jeune âge mais aussi les professionnels ;
- la stratégie « santé - environnement - alimentation » ;
- la stratégie « santé - travail » à destination des assurés, des médecins et des entreprises ;
- la stratégie « socio-économique » pour accompagner les professionnels impactés.

Le budget global prévisionnel du plan chlordécone IV est fixé à 92 millions d'euros, dont 3 millions d'euros via France Relance et 16 millions d'euros de fonds européens.

¹ Il remplace le FEAMP

² Cette aide sera octroyée sur la base des volumes produits, transformés ou commercialisés.

Section 3

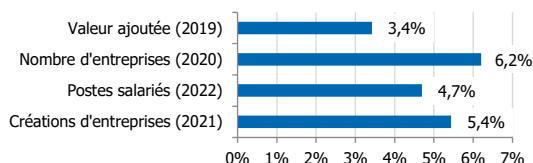
L'industrie et l'artisanat

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, l'industrie génère 3,4 % de la valeur ajoutée totale (5,6 % de la valeur ajoutée marchande), soit 289 millions d'euros.

En 2020, le secteur rassemble 6,2 % des entreprises. En 2022, il emploie 4,7 % des effectifs salariés et représente 5,4 % des créations d'entreprises en 2021.

Poids de l'industrie dans l'économie
(en % du total)



Source : Insee

INDUSTRIE SUCRE ET RHUM : DEUX PILIERS DE L'INDUSTRIE MARTINICAISE

Le secteur industrie joue un rôle structurant et moteur dans l'économie martiniquaise. Aussi, le secteur de l'agro transformation joue un rôle moteur dans le développement économique. La campagne cannière 2022 s'est avérée décevante. L'absence de solution pour lutter contre l'enherbement, le dérèglement climatique et les difficultés à renouveler les parcelles pèsent sur la quantité de la canne récoltée. Le volume de canne broyée diminue d'environ 10 % sur un an. La quantité dédiée aux distilleries (85 % du volume de canne broyée) s'inscrit en baisse de 4,4 % sur un an comme celle destinée à la sucrerie (-25,7 %). Si la sécheresse limite le niveau de tonnage, la qualité de la récolte est excellente avec un niveau de sucre en progression.

La production de sucre et de rhum est la principale activité agroalimentaire de la Martinique. Elle représente 11,4 %¹ de la valeur ajoutée de la branche agroalimentaire, soit 16,1 millions d'euros. En 2022, la production de rhum assure 25,6 % de la valeur des exportations de biens (hors produits pétroliers) de l'île. Le rhum constitue le deuxième produit d'exportation, derrière la banane.

Le secteur reste dynamique en 2022 malgré la baisse des productions de sucre ((-16,4 % à 1 080 tonnes) et de rhum (-2,6 % à 100 795 hectolitres d'alcool pur (HAP)). Fort de son appellation d'origine contrôlée (AOC), la filière rhum poursuit son développement avec le lancement de deux nouvelles marques AOC cette année : les rhums Baie des Trésors et les rhums Braud & Quenesson, portant à 14 le nombre de marques labélisées).

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE

L'industrie a joué un rôle moteur dans le développement de la Martinique. Dès le XIX^e siècle, l'économie martiniquaise s'est structurée autour des usines centrales où la canne était transformée en sucre ou en rhum, principaux produits d'exportation de l'époque. Cet essor industriel s'est accompagné du développement des petites industries artisanales, prélude de la transformation de la production de l'île. La crise de l'industrie sucrière a conduit à la diversification de l'industrie selon le principe de substitution aux importations. Elle se traduit par la présence d'industries agroalimentaires, d'industries manufacturières² et de l'industrie extractive (cf. Ch. III,

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

² Elles englobent la fabrication de textiles, l'industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure, l'industrie du papier et imprimerie, le travail du bois, l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et la fabrication de produits métalliques et la métallurgie.

section 4 - l'énergie et l'eau). Les lois de défiscalisation ont joué un rôle important dans le développement du secteur industriel à travers le financement des investissements productifs.

2.1 L'AMPI

L'Association martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI) regroupe 130 entreprises du secteur. Cette association, régie par la loi de 1901, a notamment œuvré pour la création du label « Produit de l'industrie locale » (PIL) en 1991. À travers ce label, l'association vise à asseoir la qualité des produits de l'industrie locale, à valoriser le travail des industriels et à faire connaître et reconnaître l'étendue de la production industrielle locale.

L'association œuvre également pour pallier les difficultés structurelles liées à l'insularité. Elle représente et défend les intérêts des industries locales et contribue au développement et à la promotion de la production de ces industries.

L'AMPI est l'interlocuteur privilégié des industriels auprès des autorités locales, nationales et européennes. Ses domaines d'intervention sont larges et variés. Elle prend notamment part aux débats sur les questions ayant trait au fret maritime (import/export), à la fiscalité (octroi de mer), aux aides aux entreprises (nationales et européennes), à la publicité (tous médias), aux relations avec la grande distribution, et à la promotion de l'industrie locale.

En octobre 2021, l'AMPI a signé une charte en faveur de la production locale avec les présidents des chambres consulaires, les dirigeants de la grande distribution martiniquaise et les représentants de collectifs d'entreprises. L'accent a été mis, entre autres, sur le développement d'une production saine et durable, concernée par la gestion des déchets, la réduction de la consommation énergétique, et les pratiques respectueuses de l'environnement. En 2022, l'association a créé une nouvelle marque « Cœur Martinique Produit Péyi » pour aider les consommateurs à identifier les produits cultivés et fabriqués sur le territoire. Ce label doit remplacer celui créé en 1991 (PIL) quelque peu obsolète.

2.2 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Étroitesse du marché martiniquais

Le secteur de la transformation agroalimentaire est confronté à un certain nombre de contraintes et tout particulièrement la taille réduite du marché local, induisant l'absence d'économies d'échelle. Outre la production de rhum, la production agroalimentaire se limite à de petites industries de transformation et de conditionnement des produits régionaux.

En 2020, on recensait 809 entreprises agroalimentaires, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Le segment de la boulangerie, pâtisserie et pâtes était le plus représenté (52,7 %, soit 426 entreprises). Viennent ensuite les autres industries alimentaires¹ (14,7 %, soit 119 entreprises), les industries de transformation des fruits et légumes (10,4 %, soit 84 entreprises), de fabrication de boissons (6,8 %, soit 55 entreprises) et les industries de transformation de la viande (5,7 %, soit 46 entreprises). En 2021, le secteur employait 3 009 salariés (soit une augmentation de 3,8 % par rapport à 2020).

Ouverture à l'export

L'industrie agroalimentaire martiniquaise est essentiellement tournée vers l'import substitution. Toutefois, elle consacre aussi une part de sa production à l'exportation. En 2022,

¹ Ce secteur regroupe les produits alimentaires divers, c'est-à-dire la fabrication de cacao, de thé et de café, de condiments et d'assaisonnements, de plats préparés, etc.

36 000 tonnes de produits agroalimentaires ont été exportées. En termes de volume, les trois principaux produits exportés sont le rhum (38,9 %), le soda (25,3 %), et l'eau (13,8 %).

2.3 LA FILIÈRE CANNE-SUCRE-RHUM

2.3.1 La canne

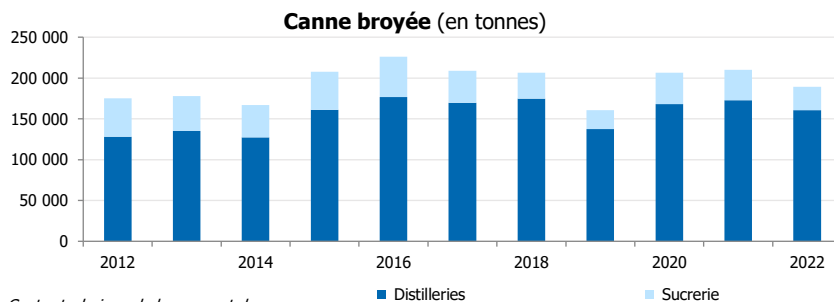
Stabilisation du rendement moyen et hausse de la surface plantée

Deuxième production agricole de la Martinique après la banane, la surface dédiée à la canne à sucre est de 3 988 ha en 2022 (+1,5 % sur un an). La culture souffre de la concurrence des autres productions agricoles et de l'urbanisation. La production de cannes est aussi particulièrement affectée par le changement climatique : les épisodes de sécheresse sont de plus en plus intenses et les intempéries pendant la récolte plus fréquentes ont également un impact négatif sur la production de canne à sucre.

Depuis 12 ans, l'alternance d'inondation et de sécheresse affecte la production de canne. Les périodes répétées de sécheresse favorisent la présence importante de fibre dans les cannes rendant l'extraction de jus plus difficile. Par ailleurs, l'absence de produits phytosanitaires¹ pour la gestion des mauvaises herbes et l'absence d'irrigation constituent des freins à la bonne croissance des cannes. Pour satisfaire l'ensemble des besoins de la filière, les professionnels estiment les besoins de cannes à 80 000 tonnes supplémentaires, soit 20 000 pour les distilleries et 60 000 pour la sucrerie. Cela nécessite d'augmenter les surfaces plantées et le rendement à l'hectare grâce à l'irrigation et à la maîtrise des techniques culturales. Pour faire face aux surcoûts liés à la situation ultrapériphérique, une aide financière a été créée pour les planteurs de canne².

En 2022, la culture de la canne à sucre compte 161 planteurs, dont 45 livrant la sucrerie du Galion. La sucrerie permet ainsi de maintenir des bassins de culture agricole et donc de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Le volume de cannes broyées se situe à 189 241 tonnes (contre 209 982 en 2021, 231 403 en 2000), soit en-dessous de son niveau moyen des 10 dernières années (-2,5 %) :



- Les cannes dévolues à la production de rhum sont en baisse (-7,1 %) à 160 481 tonnes, soit 84,8 % de la canne utilisée par la filière³;

¹ L'envahissement des parcelles par les mauvaises herbes pèse toujours sur la récolte : celles-ci doivent être arrachées à la main en raison de l'interdiction d'usage de certains herbicides tels que l'Azulox.

² Pour plus de détail : <https://www.bdl-experts.com/planteurs-de-canne-a-sucrer-une-aide-financiere-pour-faire-face-aux-surcouts>.

³ Pour rappel, la part des cannes dévolues à la production de rhum représentait 65,2 % de la canne utilisée par la filière en 2010, 60,3 % en 2000.

- Les cannes destinées à la production de sucre baissent (-22,7 %), à 28 760 tonnes, et représentent désormais 15,2 % de la canne utilisée par la filière canne-sucre-rhum.

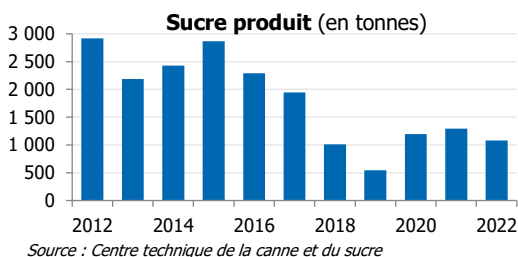
Le rendement moyen atteint 40,2 tonnes par hectare contre 44,0 en 2021 (-8,5 %). Ce tonnage reste loin toutefois de l'objectif de 100 tonnes à l'hectare. La surface moyenne cultivée augmente de +2,2% en 2022 à 24,8 hectares par planteur.

Le prix d'achat de la canne fournie à la sucrerie est stable depuis 2018, à savoir 90,0¹ euros par tonne. Pour les planteurs livrant aux distilleries, le prix est fixé selon le jeu de l'offre et de la demande.

2.3.2 Le sucre

Une production extrêmement faible

La campagne 2022 rend compte d'une nouvelle baisse du volume de cannes livrées à la sucrerie du Galion (-22,7 %, 28 760 tonnes). En revanche, la teneur en saccharose extractible pour 100 grammes de canne s'améliore à 12,18 g (après 11,17 g en 2021). Pour rappel, le niveau record de 14,82 grammes a été atteint en 2013. Le niveau le plus faible s'établit à 9,93 grammes en 2018.



La production de sucre s'inscrit en baisse en 2022 (-16,4 % à 1 080 tonnes). Le niveau de production demeure extrêmement faible, loin du niveau moyenne des 10 dernières années (-40 %) et très loin des 60 000 tonnes produites par les 13 sucreries martiniquaises dans les années 1940.

Au cours des dernières années, l'amélioration du processus industriel a permis d'accroître le rendement de l'usine. Toutefois, pour satisfaire le marché local, les besoins en canne de la sucrerie du Galion sont de l'ordre de 100 000 à 120 000 tonnes, soit nettement plus que les volumes de cannes effectivement livrés. En sous-activité chronique, avec des tonnages de canne insuffisants, la pérennité de la filière et de la sucrerie est compromise. Pour augmenter la production, la Sica Canne-Union² souhaite accompagner les producteurs de canne à replanter environ 600 hectares par an, à renouveler le matériel et à moderniser les exploitations.

2.3.3 Le rhum

Une filière à forte valeur ajoutée

Le rhum constitue le deuxième produit d'exportation, derrière la banane. Il contribue également au développement d'un tourisme à dimension patrimoniale. Éléments essentiels de l'histoire martiniquaise, les distilleries, tout comme les exploitations cannières, sont de véritables pôles de valorisation du patrimoine et d'attraction touristique. Elles valorisent également l'image de la Martinique à l'international, le rhum martiniquais étant distribué dans plus de 100 pays à travers le monde.

¹ Pour mémoire, le règlement de la tonne de cannes aux producteurs de canne est fractionné – trois acteurs intervenant dans le circuit : l'usine du Galion pour 41,84 euros (+10,6 %), l'État pour 18,56 euros (+12,1 %), et la Collectivité territoriale de Martinique pour 29,60 euros (+7,2 %).

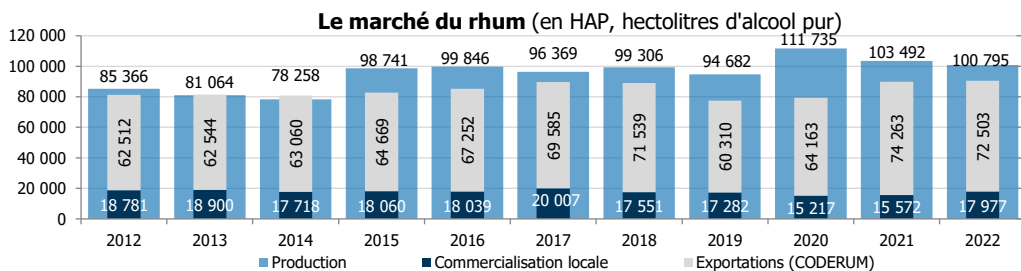
² La société d'intérêt agricole (SICA) de la filière canne à sucre, créée en novembre 2014, a pour missions d'assister les planteurs, de mutualiser les moyens et de soutenir la production dans le but de relancer une activité agricole patrimoniale.

Depuis 1996, la Martinique est la seule région française à bénéficier de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC)¹ pour certifier l'authenticité de la qualité de la production de son rhum. Le rhum produit en Martinique comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie, obtenu à partir de mélasse². L'île compte 13 distilleries, dont 7 produisant du rhum agricole, 5 reconverties en site touristique avec des chais de vieillissement (Habitation Clément, Habitation Saint-Étienne la distillerie Dillon, Habitation du Galion et Usine du Marin) et une produisant du rhum de sucrerie (le Galion).

Le secteur est dynamique. En 2020, l'Exploitation agricole du Galion, qui approvisionne en cannes l'usine du Galion, se lance dans la production de rhum en utilisant les installations de la distillerie Saint-James. En 2022, deux nouvelles marques AOC se sont établies : les trois rhums Baie des Trésors et les rhums Braud & Quenesson, portant à 14 le nombre de marques labélisées.

Production et exportation de rhum en diminution

La production de rhum a diminué de 2,6 % à 100 795 hectolitres d'alcool pur (HAP) en 2022. Cette évolution tient à la baisse de la production de rhum agricole (-7,3 %, à 88 827 HAP) — lequel représente 88,0 % de la production totale de rhum, tandis que la production de rhum de sucrerie progresse à 12 088 (+2,3 %) et représente 12,0 % de la production totale.

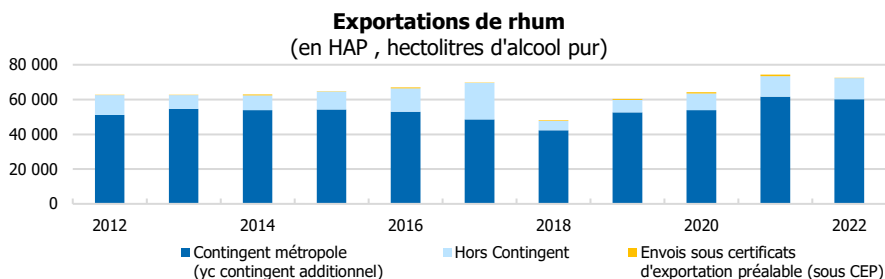


Sur le marché local, les ventes bénéficient de la reprise de l'activité touristique. Elles augmentent de 15,4 % à 17 977 HAP. Celles-ci avaient reculé de 11,9 % en 2020 à 15 217 HAP en lien avec la baisse de la fréquentation touristique et se sont maintenues à ce niveau (15 572 HAP) en 2021 en l'absence de redémarrage du secteur.

En 2022, les exportations de rhum ont diminué, à 72 503 HAP (-2,4 %), dont 60 868 HAP (-2,0%) de rhum agricole (84,0 % du volume total) et 11 635 HAP (-4,2 %) de rhum de sucrerie. Dans le détail des exportations, les ventes sous contingent (voir *infra* § 2.3.4) reculent (-2,4 % à 60 142 HAP) et atteignent presque le volume du contingent attribué à la Martinique. Par ailleurs, les ventes de rhum hors contingent destinées à l'Hexagone et aux autres pays sont en hausse (+3,9 % en 2022) avec 12 213 HAP.

¹ La mention AOC identifie un produit typique de qualité dont le caractère est lié à son origine géographique, à un terroir. Pour en attester, des conditions sont imposées sur la sélection et la culture de la matière première, le processus de fabrication et les propriétés gustatives du produit.

² La mélasse est un résidu du raffinage du sucre.



Source : CODERUM

2.3.4 La fiscalité du rhum

En France, les boissons alcoolisées (c.-à-d. au titre alcoolémiqum volumique > 1,2 % ou > 0,5 % pour les bières) sont soumises à une réglementation stricte et spécifique en matière de fiscalité. Elles sont assujetties aux droits indirects ou droits d'accise, la cotisation de sécurité sociale (vignette de la sécurité sociale), et à la TVA¹

La tarification des droits d'accise et de la cotisation de sécurité sociale varie en fonction de la catégorie fiscale de la boisson alcoolique². Toutefois, les rhums des DOM bénéficient d'un régime fiscal privilégié par rapport aux autres rhums et spiritueux. La France a obtenu de la Commission européenne de pouvoir appliquer un taux dérogatoire de droit d'accise pour le rhum des DOM. Selon la directive européenne 92/84/CEE du Conseil et l'article 362 du CGI, le taux dérogatoire du rhum des DOM ne peut être inférieur de plus de 50 % au taux d'accise national normal sur l'alcool dans la limite d'un contingent annuel³. Ainsi, les producteurs de rhum des DOM bénéficient d'une fiscalité doublement dérogatoire :

- Les droits d'accise sur le rhum français sont deux fois moins élevés que sur le rhum étranger et les autres spiritueux consommés sur le territoire français.
- Le rhum français produit et consommé dans les DOM bénéficie d'un taux de vignette sociale 7 fois moins élevé que celui appliqué dans l'Hexagone et d'une TVA réduite (8,5 %, qui est le taux standard de TVA dans les DOM).

Cette fiscalité réduite vise notamment à compenser les surcoûts de production liés à l'éloignement des lieux de commercialisation et à soutenir la compétitivité des rhums traditionnels des DOM sur le marché national afin de préserver l'activité de la filière canne-sucre-rhum de ces départements. Cependant, la Loi de finances de la Sécurité sociale 2019 a instauré un alignement du taux de vignette sociale sur les rhums produits et consommés en Martinique (et en Outre-mer) sur celle des spiritueux produits dans l'Hexagone qui doit s'étaler sur 6 ans à partir de 2020. Cette mesure portera le montant de la cotisation sur les boissons alcooliques de 40 € par hectolitre d'alcool pur à 557,90 €. Le prix du rhum devrait donc augmenter en moyenne d'environ un euro par an jusqu'en 2025. À plein régime (à partir de 2025), cette mesure pourrait coûter environ 10 millions d'euros par an aux producteurs de rhum martiniquais, soit 2,5 % de leur chiffre d'affaires.

Au-delà du contingent, les volumes exportés vers l'Hexagone sont assujettis à des taxes non réduites. Mis en place en 1923, le contingent visait à limiter la concurrence pour les autres spiritueux métropolitains (cognac, armagnac, calvados, eaux de vie, etc.). La Commission

¹ Un alcool (sans disposition spécifique) à 40 ° vendu à 15 euros départ Martinique devra s'acquitter de 11,68 euros de taxes : 2,5 euros de TVA, 2,23 euros de cotisation à la Sécurité sociale et 6,95 euros de droits d'accise.

² Le rhum appartient à la catégorie fiscale des spiritueux.

³ Le contingent est fixé par arrêté ministériel. Le dernier en vigueur est celui du JORF n° 0233 du 9 octobre 2018.

européenne, conformément au droit de la concurrence (droit communautaire), autorise cette mesure jusqu'au 31 décembre 2027.

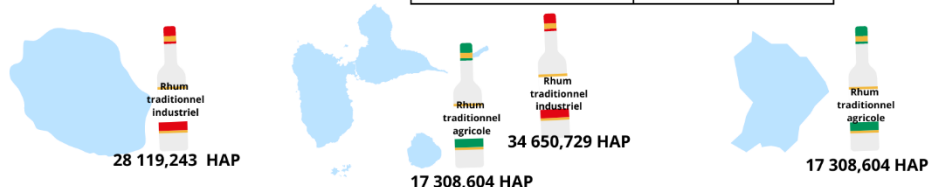
À sa mise en place, le contingent s'élevait à 160 000 HAP. Il a progressivement été réduit pour atteindre 60 000 HAP en 1994. Depuis, il a été relevé à 90 000 HAP en 2002, 108 000 HAP en 2007 et 120 000 HAP en 2011. Après cinq années de demandes successives de relèvement, en juin 2017, la Commission européenne a décidé de porter le contingent annuel de rhum traditionnel des Outre-mer de 120 000 HAP à 144 000 HAP (composé à 49,2 % de rhums agricoles et 50,8 % de rhum de sucrerie).

L'arrêté ministériel du 15 novembre 2021 fixe la nouvelle répartition du contingent entre les différents territoires ultramarins. Historiquement, la Martinique bénéficie plus importante 44,2 %, soit 63 740 HAP. Le reste du contingent se répartit ainsi : 51 959 HAP pour la Guadeloupe, 28 119 HAP pour la Réunion et 481 HAP pour la Guyane.

Contingent de rhum (HAP, en hectolitre d'alcool pur)



	rhum traditionnel agricole	rhum traditionnel de sucrerie
Rhum de sucrerie - SAEM du Galion		10 739,628
Distillerie SAINT-JAMES	14 293,385	
Distillerie DEPAZ	13 566,342	
Distillerie NEISSON	426,213	
Distillerie LA FAVORITE	507,786	
SARL REX	35,310	
Distillerie BELLONIE et BOURDILLON	11 820,614	
Distillerie du Simon	8 856,212	
Distillerie Crassous de Meddeuil (JM)	3 494,830	
TOTAL	53 000,692	10 739,628



Les usines distillant pour plusieurs marques bénéficient d'un contingent plus élevé. En effet, Saint James dispose du plus gros volume du contingent avec 14 293 HAP lui permettant ainsi d'alimenter ses quatre marques. À l'opposé, la distillerie Neisson (426 HAP) et la SARL REX¹ (33 HAP) ont un plus faible niveau de contingent, car elles ne fournissent qu'une marque.

3. LE SECTEUR ARTISANAL²

L'artisanat représente un tiers du tissu entrepreneurial de la Martinique et se répartit selon quatre secteurs d'activité : le bâtiment, les services, la production (fabrication) et l'alimentation.

¹ La SARL REX est la société qui produit les rhums A1710.

² Une entreprise artisanale se définit par la nature de son activité, les modalités d'exercice de celle-ci et sa dimension. Elle exerce une activité de production, transformation, réparation ou prestation de services, à titre principal ou secondaire, sous forme sédentaire ou ambulante, et emploie moins de 10 salariés au moment de son inscription. Elle peut être constituée sous forme de société ou d'entreprise individuelle.

En 2022, la Chambre des métiers de la Martinique recense 12 170 entreprises artisanales, soit une hausse de 5,1 % sur un an. Elle enregistre 917 et 361 radiations d'entreprises au cours de l'exercice.

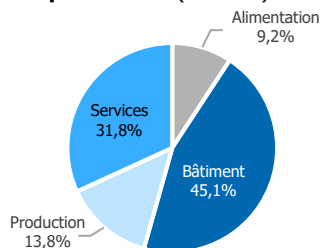
En nombre, le bâtiment est la première activité du secteur avec une part de 45,1 % (5 492 entreprises), loin devant les services qui s'établissent à 31,8 % (3 874 entreprises), la production à 13,8 % (1 679 entreprises) et l'alimentation à 9,2 % (1 125 entreprises).

La répartition géographique des entreprises artisanales reste stable. Le centre de l'île (Fort-de-France, Schoëlcher, Le Lamentin et Saint-Joseph) concentre 41,0 % des entreprises, tandis que les communes du sud (CAESM) en totalisent un peu plus d'un tiers (35,0 %) et celles du nord (Cap Nord) moins d'un quart (24,0 %).

De manière générale, le modèle de l'entreprise individuelle (53,1 %) prédomine dans l'artisanat en particulier le statut de la microentreprise (67 % des créations).

L'artisanat demeure une activité majoritairement masculine, les femmes représentent moins du quart des dirigeants même si leur part est en progression (21,3 % contre 20,5 % en 2021). Par ailleurs, 44 % des artisans ont plus de 55 ans, ce qui pose ainsi la question de la transmission de leur savoir-faire et de la sauvegarde du patrimoine.

Entreprises artisanales par secteur (en 2022)



Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

Section 4

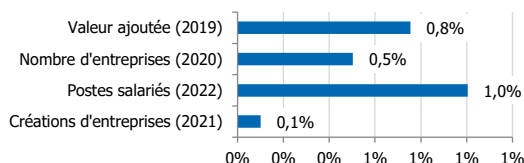
L'énergie

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, la branche énergie génère 0,8 % de la valeur ajoutée totale (1,2 % de la valeur ajoutée marchande), soit 64 millions d'euros.

En 2020, elle rassemble 0,5 % des entreprises. En 2022, elle emploie 1,0 % des effectifs salariés. La branche représente 0,1 % des créations d'entreprises en 2021.

Poids de l'énergie dans l'économie
(en % du total)



Source : Insee

ACCÉLÉRER LE VERDISSEMENT DU MIX ÉNERGÉTIQUE EN MARTINIQUE

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2015-2023) avait pour ambition de verdier, pour plus de la moitié (55,6 %), le mix électrique² en Martinique, à Horizon 2023 (et pour moitié le mix énergétique³). Cependant, la production nette électrique (1 490 GWh) reste fortement dépendante des énergies fossiles (72,8 % en 2022), même si la production des énergies renouvelables a progressé significativement au cours des dernières années (+18,7 % en moyenne par an entre 2013 et 2020).

La prochaine PPE donnera des indications sur les ambitions en la matière et les moyens pour y parvenir. La Guadeloupe (34 % d'énergie renouvelable dans le mix électrique⁴) et surtout la Guyane (51 %⁵) affichent un mix davantage décarbonné.

L'indépendance énergétique est un enjeu stratégique pour un territoire insulaire contraint d'importer massivement des ressources fossiles. Les enjeux du verdissement du mix énergétique se trouvent autant dans la baisse de consommation que dans l'accélération du verdissement de la production.

L'amélioration de l'efficacité énergétique (qui permettra une baisse de la consommation électrique) est un levier majeur. Sur ce point, les collectivités publiques locales mènent un certain nombre de projets sur l'éclairage public, comme les villes de Fort-de-France ou du Lamentin. La réduction du volume des transports (qui représente plus de la moitié de la consommation d'énergie primaire fossile) est un autre enjeu majeur. Le développement du covoiture, du télétravail et des moyens de mobilité douces (vélo) ou des transport collectifs (extension du TCSP) doivent permettre une réduction de la consommation d'énergie fossile. Enfin, des projets structurants d'énergie renouvelable doivent voir le jour pour franchir les paliers nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. À ce titre, plusieurs projets sont à l'étude ou en phase de lancement comme le projet éolien GRESS 2 et 3 à Macouba. Ce dernier devrait bientôt être mis en service.

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

² Le mix électrique désigne les sources d'énergie utilisées dans la production d'électricité d'un pays.

³ Le mix énergétique ou bouquet énergétique correspond à la répartition des différentes sources d'énergie primaires utilisés pour les besoins énergétiques.

⁴ Source DEAL (2021)

⁵ Source EDF (2019)

2. CONTEXTE GÉNÉRAL

2.1 LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

2.1.1 Cadre législatif et réglementaire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de **2010** met en place les Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique. Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été défini par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2). Les mesures ou actions concrètes relèvent des collectivités territoriales au travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux qui devront être conformes aux orientations fixées par le SRCAE. Enfin, Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2023 par le réseau électrique, selon les objectifs définis par le SRCAE

La loi du 17 août **2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit les objectifs à moyen et long terme de production et de consommation d'énergie pour le pays.

La loi relative à l'énergie et au climat, adoptée en novembre **2019**, a créé une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) qui devra fixer les grands objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et de la Stratégie nationale bas-carbone. Ces trois documents formeront ainsi la stratégie française pour l'énergie et le climat. Cette nouvelle loi doit être adoptée avant le 1er juillet 2023.

Les territoires d'outre-mer sont des territoires insulaires sans interconnexion au réseau électrique continental. À ce titre, la Martinique est une zone non interconnectée (ZNI) électriquement. La contrainte insulaire induit des frais de production et d'approvisionnement plus élevés que sur le continent. Pour limiter les surcoûts pour les consommateurs, un système de péréquation tarifaire a été mis en place. Pour ce faire, les surcoûts de production sont compensés par la contribution au service public de l'électricité (CSPE)¹.

2.1.2 La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Pilotée conjointement par l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les conditions d'atteinte des objectifs de transition énergétique fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

Pour la période 2015-2023, la PPE avait pour ambition d'atteindre une production électrique pour plus de la moitié (55,6 %) issue d'énergie renouvelable dès 2023. Ce verdissement du mix électrique devait être obtenu par la montée en puissance de la production d'électricité par des EnR, des gains d'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'hydrocarbures dans les transports terrestres. Ces objectifs ne sont pas atteints et la révision portera sur deux périodes de cinq ans, jusqu'à l'horizon 2033. La prochaine communication sur le sujet apportera plus d'éléments sur les ambitions et les moyens pour les atteindre.

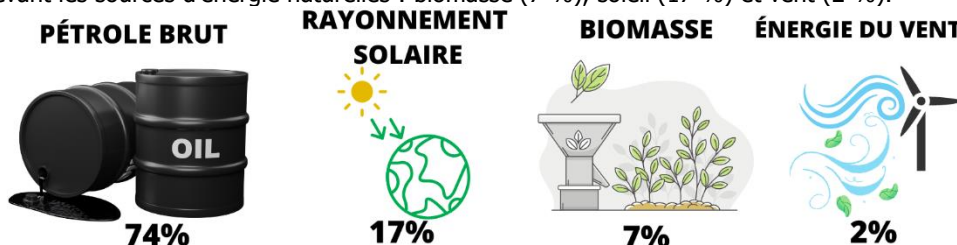
¹ L'application de tarif réglementé a permis de protéger les consommateurs en 2022 face à l'augmentation des tarifs de marché. Suite à l'augmentation importante des coûts de l'énergie, le gouvernement a fait le choix de plafonner la hausse des tarifs à 15% TTC - <https://www.outre-mer.gouv.fr/cp-les-couts-de-lelectricite-seront-plafonnees-15-pour-les-entreprises-ultramarines>.

3. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le mix énergétique

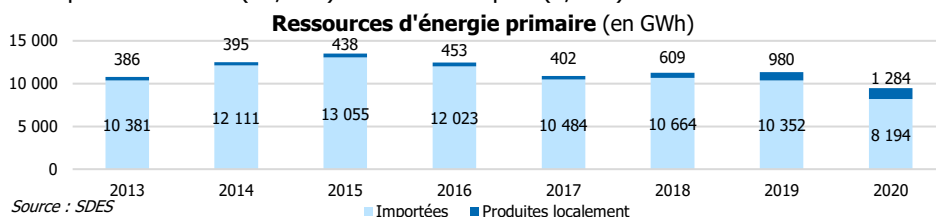
La contrainte insulaire incite à utiliser des ressources directement disponibles sur place (soleil, vent, etc.) pour produire de l'électricité. Toutefois, les sources d'énergie renouvelables occupent encore une part minoritaire dans la production d'énergie.

Le mix énergétique¹ se compose principalement de pétrole brut (74 %) très largement devant les sources d'énergie naturelles : biomasse (7 %), soleil (17 %) et vent (2 %).



Source : EDF Martinique – Calculs IEDOM

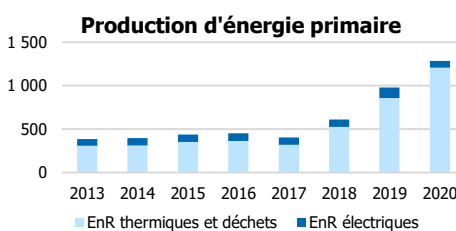
Les énergies primaires² proviennent de deux grandes catégories : énergies fossiles et énergies renouvelables (EnR). En 2020, les énergies fossiles (86,5 %) se composent de produits pétroliers raffinés pour 50,2 % et de pétrole brut pour 36,3 %. Les EnR se décomposent en EnR thermiques de déchets (12,7 %) et EnR électriques (0,8 %).



Source : SDES

3.1 PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La production d'énergie primaire correspond aux ressources énergétiques produites localement. Composée d'EnR thermiques et déchets³ (94 %) et électriques⁴ (6 %), la production est passée de 386 GWh en 2013 à 1 284 GWh en 2020. Elle a augmenté de 31,0 % en 2020 grâce à la progression de la production des EnR thermiques et déchets (+40,8 %) tandis que les EnR électriques ont diminué (-37,8 %).



Source : SDES

¹ Le mix énergétique ou bouquet énergétique correspond à la répartition des différentes sources d'énergie primaires utilisés pour les besoins énergétiques.

² L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés

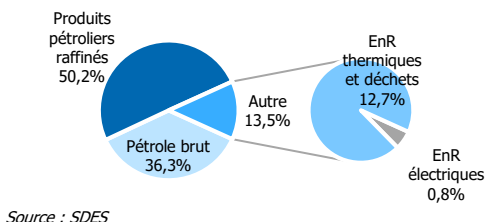
³ Les énergies renouvelables thermiques comprennent le bois de chauffage (ramassé ou commercialisé), les résidus de bois et de récoltes incinérés, les déchets urbains et industriels d'origine biologique incinérés, le biogaz, les biocarburants, le solaire thermique, la géothermie valorisée sous forme de chaleur ou d'électricité et les pompes à chaleur.

⁴ Les énergies renouvelables électrique comprennent l'hydraulique, l'éolien, l'énergie marémotrice, le solaire photovoltaïque.

La consommation d'énergie primaire est largement dépendante des ressources importées. Le taux de dépendance énergétique du territoire ressort à 87 %.

Elle est passé de 10 766 GWh en 2013 à 9 478 GWh en 2020. Elle baisse de 16,4 % en 2020 par rapport à 2019. Cette diminution s'explique par le repli des ressources importées affectées par le contexte pandémique. À l'inverse, les ressources produites localement progressent (+31,0 %). Globalement, les secteurs consommant l'énergie primaire fossile sont les transports, la production d'électricité et l'industrie.

Consommation d'énergie primaire en 2020

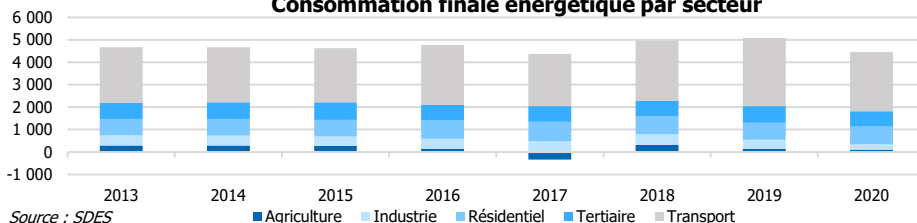


Source : SDES

3.2 LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie finale à usage énergétique s'élève à 4 451 GWh en 2020. Elle est en forte baisse par rapport à 2019 (-12,5 %) en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Le secteur du transport (59,2 %) domine les usages de consommation devant le secteur résidentiel (17,9 %) et le secteur tertiaire (15,3 %).

Consommation finale énergétique par secteur



Source : SDES

Après une croissance quasi continue entre 2013 et 2016, la consommation finale énergétique s'infléchit en 2017 (-15,7 %) sous l'effet de la baisse de la consommation finale agricole (-336,1 % sur un an). Elle rebondit en 2018 (22,7 %) et 2019 (2,7 %) avant le repli de 2020 (-13,0 %) imputable à la crise sanitaire. Entre 2013 et 2020, le secteur du transport est prédominant. Sa part passe de 52,8 % à 59,2 %. À l'inverse la part de l'industrie diminue (de 9,7 % à 5,2 %) comme celle de l'agriculture (de 6,2 % à 2,5 %).

3.3 LES ÉNERGIES FOSSILES

La SARA, une spécificité martiniquaise

La Société Anonyme des Antilles (SARA) a été créée en 1969 sur une décision du Général de Gaulle pour assurer une constante autonomie en produits pétroliers dans les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe puis Guyane) et contribuer au développement économique de la zone.

La société est aujourd'hui détenue par RUBIS (71%) et SOL (29%). Elle importe du pétrole brut en Martinique¹ et le transforme sur place en produits finis. Une partie de cette production

1 Les importations proviennent de la mer du nord. L'acheminement est plus long qu'auprès des fournisseurs régionaux comme le Venezuela (11 jours contre 4), mais le pétrole brut importé présente des propriétés qui correspondent davantage aux besoins de ses clients en termes de produits finis.

est réexportée par bateau vers la Guadeloupe et la Guyane, dans les dépôts exploités localement par la SARA¹. La raffinerie et les unités de production sont situées en Martinique.

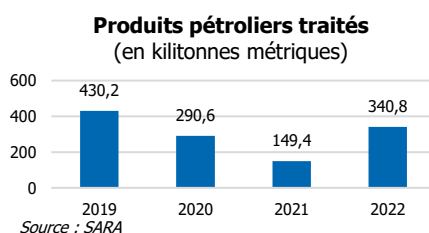
Un développement commercial dans la zone caraïbe n'est pas envisagé. En effet, les propriétés des produits finis commercialisés par la SARA ne sont pas forcément compatibles avec les attentes des clients régionaux, et les coûts induits par les normes en vigueur ne permettent pas d'être compétitif sur les prix.

La SARA travaille également sur la transition énergétique. En 2019, elle a fait l'acquisition d'une pile à combustible de forte puissance (projet ClearGen 1MV) permettant de produire de l'électricité à partir de l'hydrogène issu de la raffinerie. Cette dernière dispose de capacité à produire de l'hydrogène², mais trouve peu de débouchés sur le marché, selon les experts de la SARA, le coût de revient est encore un peu élevé pour être compétitif sur le marché. Le développement de ce marché naissant se heurte également à des difficultés d'approvisionnement³ de pièces pour la filière de production de l'hydrogène. À terme, l'objectif est de produire 5 000 tonnes d'hydrogène sur le site.

Reprise de l'activité de production

En 2022, l'activité de la raffinerie est marquée par une reprise de la production dans un contexte de hausse sensible des cours des produits pétroliers, notamment lié au contexte géopolitique mondial et à l'invasion russe en Ukraine.

La raffinerie a traité 340,8 kilotonnes métriques (kt) de produits pétroliers contre 154,2 kt en 2021. La production se rapproche des niveaux de 2019 d'avant grand arrêt⁴. Cependant, l'activité de la raffinerie a été pénalisée par la perte d'un client important et par de nouveaux incidents techniques qui ont limité les approvisionnements (4 tankers au lieu de 7 initialement prévus en 2022).



Production de carburant (en kilotonnes métriques)

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Butane	10,6	6,8	1,7	8,0	370,6%
Sans-Plomb	116,7	81,9	57,6	95,2	65,3%
Kérosène	53,3	33,1	31,1	55,6	78,8%
Gazole	92,7	58,3	-32,3	68,0	110,5%

Source : SARA

En 2022, les ventes de la SARA enregistrent une nouvelle progression (+9,0 % après +6,4 % en 2021) à 1 038,3 tonnes pour les trois DFA⁵. Le marché se répartit entre la Martinique (64,4 %) et les autres DFA (35,6 %).

¹ Les échanges extérieurs de produits pétroliers sont traités dans le Chapitre II, Section 2, 5. Les échanges extérieurs.

² L'hydrogène produit localement est appelé « hydrogène blanc », sa production n'émet pas de dioxyde de carbone. La production est actuellement de 500 tonnes. Elle est essentielle pour un mix énergétique décarboné et présente l'avantage de pouvoir être stockée.

³ Les délais peuvent atteindre 2 ans pour certaines pièces

⁴ En 2020 et 2021, la raffinerie a arrêté pendant quelques mois ses activités de raffinage pour procéder à un « arrêt métal ». Il s'agit d'un arrêt programmé de la raffinerie pour procéder à la maintenance des installations.

⁵ Département français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane et Martinique

Ventes de carburant (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021	2022	Part 2022	Variation 2022/2021	Variation 2022/2019
Butane	27,0	27,4	27,4	26,8	25,8	2,5%	-3,9%	-6,1%
Gazole	104,029	122,316	111,0	56,8	68,287	6,6%	20,2%	-44,2%
Gazole routier	375,0	370,9	3 323,6	340,8	345,7	33,3%	1,4%	-6,8%
Sans plomb	205,2	214,9	190,1	203,9	228,0	22,0%	11,8%	6,1%
Kérosène	263,1	268,5	161,2	183,1	236,1	22,7%	29,0%	-12,0%
Fioul	123,0	101,3	80,8	139,8	134,4	12,9%	-3,9%	32,6%
Marché total	1 097,3	1 105,3	893,9	951,2	1 038,3	100,0%	9,1%	-6,1%

Source : SARA

Dans le détail, les ventes de carburant routier progressent significativement en 2022 (+5,3 %) et se rapprochent du niveau d'avant pandémie sans l'atteindre (-9,2 %). Le transfert du gazole vers le sans plomb est de plus en plus marqué¹. Les ventes de carburéacteur² s'inscrivent également en hausse (+29,0 %) mais restent inférieures de 12,0 % au niveau d'avant pandémie. Enfin, le développement des soutages de fioul³ ne permet pas d'amortir la chute des ventes (-3,9 %) à la suite de la perte de marché EDF Pointe des Carrières⁴.

Une consommation locale en repli

En 2022, les volumes des hydrocarbures mis à la consommation sur le marché martiniquais s'élevaient à 351 301 tonnes (-3,1 % sur un an). Cette baisse est imputable à la perte du marché EDF par la SARA. En conséquence, le fioul mis à la consommation baisse de 88,6 % sur un an. Dans le même temps, le super sans plomb et le carburéacteur affichent de belles progressions (respectivement +27,6 % et +31,4 %), le gazole est stable (+0,2 %) et le butane se repli (-3,7 %).

Hydrocarbures mis à la consommation en Martinique (en tonnes métriques)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Part 2022	Variations 2022/2021
Essence	81 493	85 644	87 286	90 825	80 369	86 965	96 995	27,6%	11,5%
Gazole	195 262	189 929	181 079	168 526	148 259	146 221	146 581	41,7%	0,2%
Carburéacteur	92 491	93 950	102 756	104 900	61 144	70 899	93 141	26,5%	31,4%
Fioul	91 131	94 419	86 574	64 487	45 649	43 455	4 950	1,4%	-88,6%
Gaz	10 758	10 794	10 880	10 158	10 119	10 005	9 634	2,7%	-3,7%
Total	471 135	474 736	468 575	438 896	345 540	357 545	351 301	100,0%	-1,7%

Source : SARA

Du côté des prix à la pompe⁵, ceux-ci observent une nouvelle augmentation en 2022 après celle intervenue en 2021. Le prix moyen du baril de Brent atteint 96 dollars en 2022, alors que le cours moyen n'était que de 60 dollars en 2021 (soit + 60 %). En juin 2022, le prix du baril atteint son plus haut niveau (115,5 dollars).

1 Pour plus de détail sur les motorisations des véhicules voir chapitre III – section 6 – Le commerce

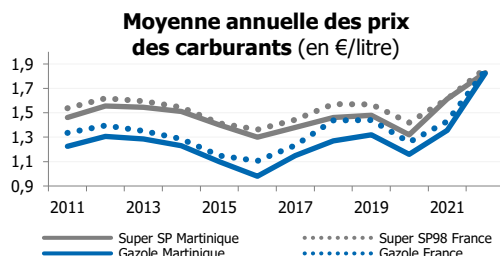
2 Le carburéacteur est le carburant destiné aux avions.

3 Le soutage ou le bunkering est une opération qui consiste à prélever des hydrocarbures de soute ou « bunkers » à bord d'un navire. Ces hydrocarbures de soute servent à la propulsion du navire.

4 EDF achète du fioul pour les besoins de la production électrique. 73 % de la production électrique est issue d'énergies fossiles.

5 À la Martinique, les prix des produits pétroliers sont règlementés. Chaque mois, le préfet fixe un prix maximum par arrêté préfectoral. Les produits pétroliers font également l'objet d'une taxe particulière. Pour plus d'information voir Chapitre II – Section 3 – Le système fiscal.

Ainsi, les prix des carburants routiers (super sans plomb et gazole route), qui représentent 63,6 % la consommation d'hydrocarbures, affichent une hausse de 23,9 % en moyenne par rapport à 2021, et de +31,7 % par rapport à 2019. Les ventes de super sans plomb, dont le prix annuel moyen est légèrement inférieur à la moyenne annuelle nationale en 2022 (1,83 €/litre en Martinique contre 1,86 €/litre au niveau national), augmentent de 11,5 %.



Sources : Préfecture de Martinique, Ministère de l'économie

De même les ventes de gazole, dont le prix est inférieur à celui pratiqué dans l'Hexagone¹ (1,82 €/litre en Martinique, contre 1,85 €/litre au niveau national), sont stables à +0,9 %. Sur l'année, l'écart de prix avec l'Hexagone se résorbe. Par ailleurs, la tendance à la baisse de la consommation relative de gazole pour les véhicules à motorisation essence s'observe encore en 2022.

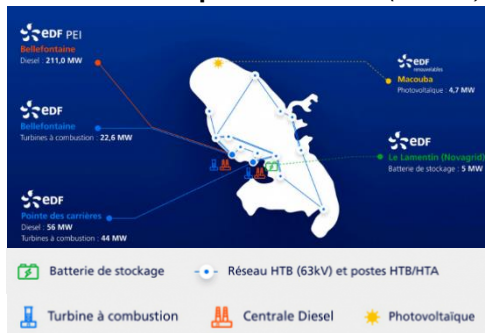
3.2 PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Dans les zones non interconnectées (ZNI), la production et la distribution d'électricité ne sont pas ouvertes à la concurrence et sont confiées à des opérateurs historiques. À la Martinique, elles sont assurées par le groupe EDF à travers ses filiales EDF PEI (Production Électrique Insulaire) et EDF renouvelable. Gestionnaire des réseaux en Martinique, EDF transporte et achemine l'électricité produite vers ses clients.

3.2.1 La production d'électricité

Le réseau électrique de la Martinique se compose d'unités de production thermique (deux centrales diesel et quatre turbines à combustion) et de moyens de production basés sur les énergies renouvelables (une centrale de biomasse-bagasse, un incinérateur d'ordures ménagères, deux centres de production de biogaz, un parc éolien et des parcs de panneaux photovoltaïques). Aussi, une batterie d'arbitrage (Akua) a été mise en service au cours de l'année 2021, d'une puissance de 12 MW.

Installations de production d'EDF (source EDF)



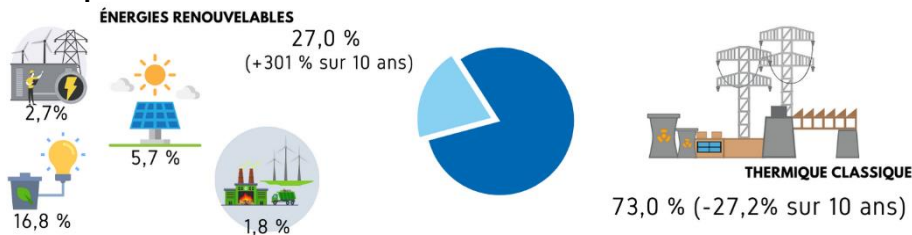
En 2022, le mix électrique de la Martinique est composé à 73,0 % d'énergies fossiles (1 085 GWh), soit un recul de 1,3 point par rapport à 2021. Estimée à 27,0 %, la part des énergies renouvelables demeure bien en deçà du niveau prévue par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2018-2023². La production issue de la biomasse monte en puissance (+9,1 % en production nette livrée au réseau) et représente désormais 16,7 % du mix électrique. En

¹ Voir Chap. II – 2.5.2

² 55,6 % en 2023

revanche, la production de l'éolien chute (-17,9 %)¹ et celle du photovoltaïque est stable (+0,1 %).

Mix électrique en 2022



Source : EDF

Installations raccordées et puissance nette installée raccordée au réseau public d'électricité

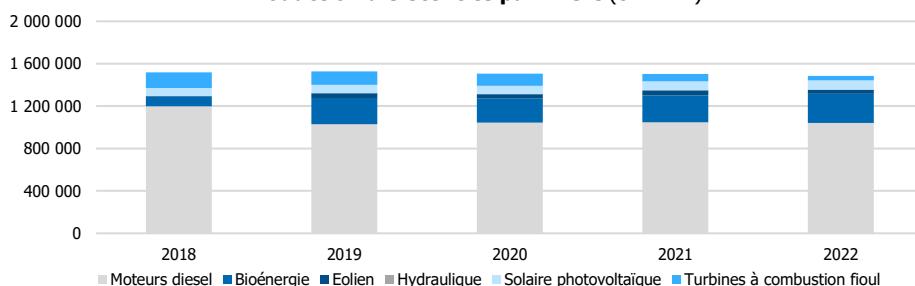
	Nombre d'installations raccordées	Puissance nette installée (en MW)
Diesels	14	280
dont Pointe des Carrières	2	69
dont Bellefontaine B (PEI)	12	211
Turbines à Combustion	4	110
dont Pointe des Carrières	2	47
dont Bellefontaine	1	23
dont Galion	1	40
Autoproducteurs	1	3
BAGASSE BIOMASSE	1	36
UIOM (Incinération d'ordures ménagères)	1	6
Photovoltaïque	1 211	78
dont PV ≤ 36 kWc	962	-
dont 36 ≤ PV < 250 kWc (au sol)	2	-
dont 36 ≤ PV < 250 kWc (sur toiture)	210	-
dont PV > 250 kWc (au sol)	6	-
dont PV > 250 kWc (sur toiture)	31	-
Photovoltaïque avec stockage	5	13
Eolien avec stockage	1	12
BIOGAZ	2	1
HYDRAULIQUE	1	0
Batterie d'arbitrage	1	12
TOTAL	1 241	551

Source : EDF Martinique

En 2022, la production électrique diminue de 1,1 % à 1 485,8 GWh. Elle provient principalement de sources thermiques (73,0 %) alors que les sources d'énergies renouvelables représentent 27,0 %. Sur la décennie (2012-2022), la production électrique diminue de 6,2 %

¹ Le parc éolien de Morne Carrière au Vauclin a été démantelé. Les éoliennes sont arrivées au bout de leur durée de vie. Une nouvelle centrale sera implantée d'ici 2024.

Production d'électricité par filière (en MWh)



Source : EDF

À titre de comparaison, en 2012, les énergies fossiles comptaient pour 93,7 % de la production totale d'énergie (1 590 GWh) alors que les énergies renouvelables représentaient 6,3 % de la production totale.

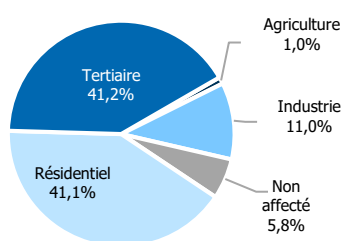
L'électricité produite est acheminée par un réseau de lignes HTB de 63 KV long de 238 km via 14 postes sources dont 2 postes permettant la transformation HTB vers HTA et 2 postes pour la transformation HTA vers HTB. Le transport s'effectue par un réseau de lignes HTA de 20kV déployé sur une longueur de 1 887 km (+14 km par rapport à 2021). Ce réseau se décompose en lignes aériennes (586 km), souterraines (1 295 km) et de câbles immergés (6 km).

Enfin, la distribution aux clients est assurée par un réseau de lignes BT 400/240 kV de 3 248 km. Elle peut s'effectuer par le biais d'un réseau aérien torsadé (2 409 km), d'un réseau souterrain (816 km) ou encore via des fils nus¹ (23 km).

3.2. LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

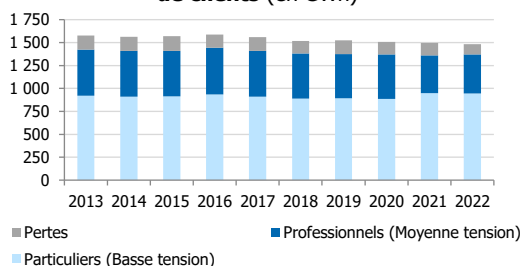
En 2022, la consommation globale d'électricité s'élève à 1 483 GWh (dont 945 GWh pour les particuliers et 426 GWh pour les entreprises) ; les pertes² totales du réseau ont atteint 111 GWh (soit 7,6 % de l'énergie totale livrée).

Consommation finale d'électricité par secteur en 2022 (en GWh)



Source : EDF Martinique

Consommation d'électricité par type de clients (en GWh)



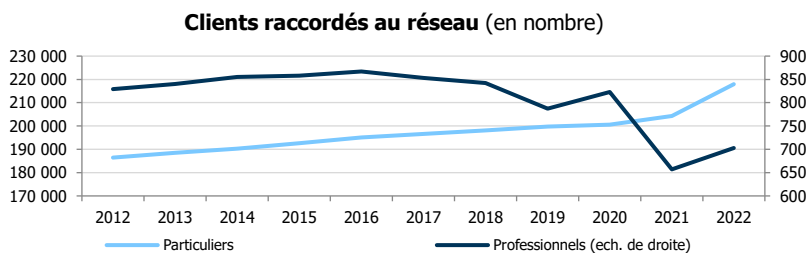
Source : EDF Martinique

La consommation finale d'électricité s'élève à 1 371 GWh. Le secteur tertiaire (41,2%) et le secteur résidentiel (41,1 %) sont les principaux consommateurs de l'électricité produite très largement devant le secteur industriel (11,0 %) et l'agriculture (1,0 %).

¹ Ces lignes, particulièrement vulnérables aux intempéries, sont amenées à disparaître. Elles sont progressivement remplacées par des câbles torsadés.

² Les pertes d'électricité se divisent en 2 catégories : les pertes techniques dues à l'acheminement de l'électricité et les pertes non techniques qui correspondent à l'énergie effectivement consommée mais non attribuable à un client final.

Le nombre de clients raccordés au réseau électrique continue de progresser en 2022 pour atteindre 218 652 (+6,7 % sur un an). Il s'agit pour l'essentiel de clients particuliers au tarif bleu (217 959, soit +6,7 %). Du côté des professionnels, pour lesquels le tarif vert s'applique, on dénombre 703 clients (+7,0 %).



Source : EDF Martinique

Section 5

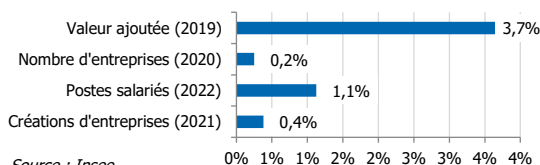
L'eau et la gestion des déchets

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, les branches eau et gestion des déchets génèrent 3,7 % de la valeur ajoutée totale (5,9 % de la valeur ajoutée marchande), soit 311 millions d'euros.

En 2020 elles rassemblent 0,2 % des entreprises. En 2022, ces branches emploient 1,1 % des effectifs salariés et représentent 0,4 % des créations d'entreprises en 2021.

Poids de l'eau et la gestion des déchets dans l'économie (en % du total)



Source : Insee

LA BONNE GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS : DES ENJEUX POUR L'AVENIR DE LA MARTINIQUE

L'EAU : ASSURER UNE BONNE GESTION DE LA RESSOURCE

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est établi à l'échelle de chaque district hydrographique de la Martinique. Ce document de planification fixe les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le programme 2022-2027 prévoit 217 millions d'euros alloués à la réalisation du programme comprenant 127 mesures.

En 2020, 58,1 millions de m³ d'eau ont été prélevés, soit une moyenne quotidienne de 159 millions de litres. 73,4 % de cette eau est potable. Elle provient des rivières (pour 95 %) et des eaux souterraines (pour 5 %). L'état écologique de la ressource (sans prise en compte de la chlrodécone) est jugé bon pour 6 stations sur les 20 suivies. En 2020, la Martinique compte 186 419 abonnés au service public d'eau potable. La consommation moyenne en eau pour les usages domestiques familiaux est de 151 litres par jour et par habitant (l/j/hab).

Pour garantir l'accès à l'eau à toute la population, lors de la plénière du 2 et 3 février 2023, les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ont voté l'attribution d'une subvention de 14,6 M€ aux EPCI (Cacem, Espace Sud et Cap Nord) pour l'amélioration des réseaux de distributions d'eau et des dispositifs d'assainissement.

RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

En contexte insulaire, la gestion des déchets représente un enjeu fort. Le syndicat martiniquais de traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)², créé en 2014, assure le traitement des déchets collectés sur ces différentes installations. En 2019, 405 676 tonnes de déchets ont été collectées en Martinique dont 42 % ont été valorisés (matière / organique).

En 2022, les filières REP (déchets à responsabilités élargie au producteur) continuent de se structurer³ et constitue un potentiel en termes d'économie circulaire.

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

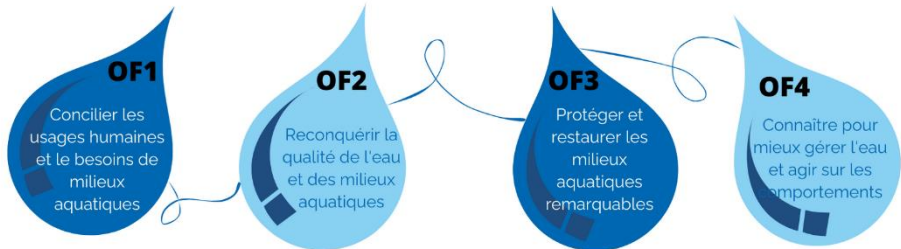
² Le SMTVD est actuellement en grande difficulté financière. Un audit de la chambre régionale des comptes (CRC), révèle un compte administratif déficitaire à hauteur de 9 millions d'euros et des dysfonctionnements de la gouvernance du SMTVD. Pour en savoir plus : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/syndicat-martiniquais-de-traitement-et-de-valorisation-des-dechets-smtvd-4>

³ Les filières des jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolages et de jardin ainsi que celles des déchets du bâtiment sont en cours de structuration.

2. L'EAU

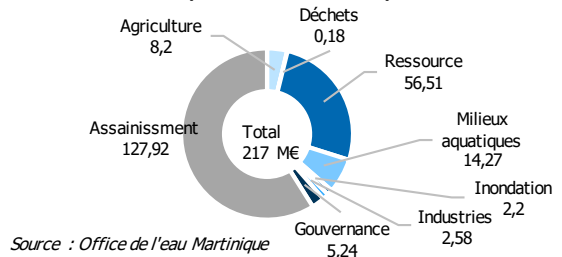
Dans le domaine de l'eau, la France a délimité sur l'ensemble de son territoire des entités géographiques définies pour une gestion cohérente de la ressource en eau. La Martinique, territoire insulaire, a été constituée en un district hydrographique à part entière. Chaque entité construit sa politique locale de l'eau et la développe dans un SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Principal outil de mise en œuvre de la politique française dans le domaine de l'eau. Le SDAGE planifie les grandes orientations pour une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau pendant des cycles de gestion de 6 ans. Il fixe aussi les objectifs de qualité des eaux à atteindre. Approuvé en mai 2022 par le Comité de l'eau et de la Biodiversité (CEB) et arrêté par le préfet¹, le SDAGE 2022-2027 fixe les orientations pour les prochaines années. Avec le SDAGE 2022-2027, la Martinique entame son 4ème cycle de gestion des eaux en mettant davantage l'accent sur la connaissance et la valorisation des milieux aquatiques, la protection du milieu marin, la prise en compte du changement climatique, la préservation des zones humides et le renforcement des politiques sociales. Il s'articule autour de quatre orientations fondamentales (OF) déclinées en 127 orientations qui permettent de définir le Programme de Mesures (PDM).



Le PDM constitue l'ensemble des mesures dont la mise en œuvre est nécessaire pendant le cycle 2022-2027 pour atteindre les objectifs et échéances définis dans le SDAGE. Elles peuvent prendre la forme d'actions réglementaires, contractuelles ou d'incitations financières. Le coût total des PDM 2022-2027 est estimé à 217 M€.

Volume financière du PDM 2022-2027 (en millions d'euros)



2.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Pour assurer l'exploitation et l'entretien des ouvrages, les collectivités ont :

- Soit délégué cette mission à des sociétés privées : la SME (Société martiniquaise de l'eau) pour les 12

¹ Le SGAGE 2022-2027 a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°TREL2204277A du 17 mai 2022

communes de la CAESM et 9 communes de CAP Nord (côte Atlantique) et la SMDS (Société martiniquaise de distribution et de service) pour 9 communes de CAP Nord (côte Caraïbe).

- Soit créé une régie communautaire dédiée : ODYSSEI, en place depuis le 1er mai 2016, pour les 4 communes de la CACEM.

2.2 LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Estimation de la ressource

En 2020, 58,1 millions de m³ d'eau ont été prélevés, soit une moyenne quotidienne de 159 millions de litres. 73,4 % de cette eau est potable. Elle provient des rivières (pour 95 %) et des eaux souterraines (pour 5 %). L'irrigation des espaces agricoles concentre 24,6 % de l'eau prélevée : c'est 10,4 points de plus qu'en 2019, mais reste relativement modeste par rapport à l'Hexagone où 50 % de l'eau distribuée est à destination de l'usage agricole.

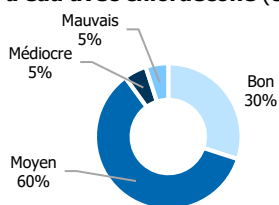
En Martinique, quatre communes fournissent 87,1% de l'eau potable (Saint-Joseph, Gros-Morne, le Lorrain et Fort-de-France). La production s'organise autour de 36 points de captage et 58 % de l'eau prélevée provient d'une seule rivière : la Lézarde (et son affluent la Rivière Blanche). 26 captages d'alimentation (sur les 36) disposent d'un périmètre de protection¹. Une fois captée, cette eau brute est conduite vers l'une des 27 usines de production avant d'être distribuée.

Qualité des eaux souterraines et rivières

L'Office de l'Eau (ODE) installe des stations et contrôle la qualité chimique des nappes d'eaux souterraines, et la qualité chimique et biologique des rivières de la Martinique. L'évaluation de l'état écologique des 20 masses d'eau cours d'eau (MECE) a été réalisée dans le cadre de la révision de l'état des lieux 2019.

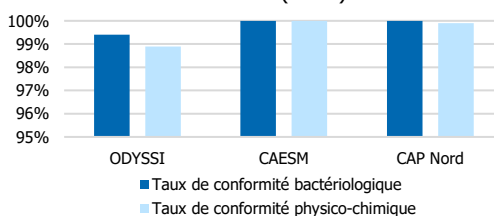
Ainsi, l'état écologique (sans prise en compte de la chlrodécone²) est jugé bon pour 6 stations sur les 20 suivies, 12 stations sont jugées en état moyen, une est considérée comme médiocre (rivière Madame) et une en état mauvais (rivière Desroses). Lorsque la chlrodécone est prise en compte, l'état écologique se dégrade pour 2 stations qui passent d'un état bon à moyen.

État écologique des masses d'eau avec chlrodécone (en %)



Source : Office de l'eau, EDL 2019

Conformité de l'eau potable au robinet (en %)



Source : Observatoire de l'Eau

Qualité de l'eau mise à la consommation

¹ Avec les zones de baignade, ce sont les seules « zones protégées » listées sur l'île.

² Voir encadré « Plan Chlrodécone » IV – 2021-2027.

La Martinique dispose de 27 usines de production d'eau potable¹. Cette eau est analysée plusieurs fois par an, par l'exploitant ou par l'Agence régionale de santé (ARS). Les contrôles se font tout au long de la chaîne de production d'eau potable : au point de captage, à la station de traitement, au niveau des réseaux de distribution, etc.

L'ARS réalise près de 1 300 contrôles annuels pour plus de 100 000 paramètres mesurés mettant en exergue des disparités géographiques : les taux de conformité (fixés à 0,1 microgramme de pesticides par litre) relevés dans le sud de l'île sont maximaux tandis que l'eau potable distribuée dans le nord de l'île est de qualité moindre, bien que jugée complètement satisfaisante.

Jeux liés à la gestion de la ressource

Malgré son abondance (2 milliards de m³ par an), la qualité hétérogène des sources et la saisonnalité pluviométrique constituent de fortes contraintes. En période sèche, de décembre à avril, les ressources ne permettent pas de répondre au besoin journalier de la Martinique (140 000 m³/jour)². De plus, le nord de l'île reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, alors que, dans le sud, la pluviométrie atteint au maximum 2 000 mm.

L'enjeu consiste donc à gérer au mieux ce manque d'eau pour permettre à toute la population de disposer de la ressource, tout en veillant à ne pas l'épuiser, et à recourir aux sources d'eau les moins polluées. Afin de combler en partie ce déséquilibre hydraulique, le SDAGE préconise trois orientations : l'amélioration du rendement des réseaux de distribution, l'exploitation de nappes souterraines et un meilleur stockage de la ressource.

En Martinique, le rendement des réseaux est faible, compris entre 56,4 % et 81,1 % selon les EPCI pour une moyenne nationale de 80 %. En 2020, sur 42,6 millions de m³ d'eau potable prélevés, seuls 37,9 millions de litres étaient comptabilisés en sortie des usines d'eau potable avant la distribution et 20,3 millions de m³ étaient facturés à la consommation, soit une perte de près de 47,7 %. L'indice linéaire de perte (ILP) permet de mesurer la perte dans les réseaux en m³ d'eau par jour et par kilomètre de canalisations. En 2021, l'ILP s'établissait à 10,7 en moyenne (5,5 pour l'Espace Sud, 23 pour la CACEM et 7,5 pour le Cap Nord). Au niveau national, l'ILP moyen était de 4,5 m³ en 2013.

2.3 LES POSTES DE CONSOMMATION

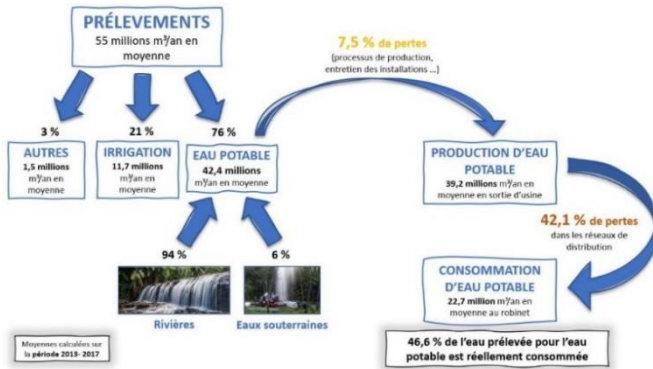
L'eau potable

En 2020, la Martinique compte 186 419 abonnés au service public d'eau potable. La consommation moyenne en eau pour les usages domestiques familiaux diminue pour s'établir à 151 litres par jour et par habitant (l/j/hab), contre 158 litres en 2019. Il existe toujours de fortes disparités de consommation (244 l/j/hab pour Le Carbet, 70 l/j/hab pour Le Lorrain) mais la tendance à la baisse de la consommation est observée depuis 10 ans se confirme.

Circuit de l'eau potable (moyennes calculées sur la période 2013 -2017)

¹ Ne pas confondre avec les stations d'assainissement de l'eau.

² Elles peuvent tomber à 40 000 m³ par jour en saison sèche, entraînant un déficit de 100 000 m³ par jour.



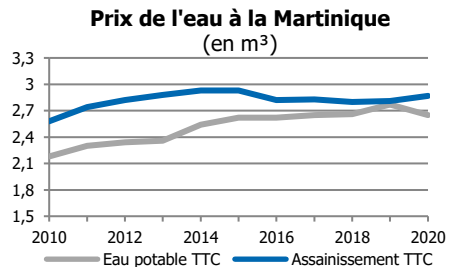
Source : Observatoire de l'eau

L'assainissement

En 2020, 106 502 abonnés au service public d'eau potable sont en assainissement non collectif (ANC), soit 57,1 %. La part des abonnés à l'eau potable raccordés au réseau de collecte des eaux usées s'établit à 42,9 %. Le parc de stations d'assainissement martiniquais est en mauvais état et se dégrade encore en 2019. En Martinique, selon l'Observatoire de l'Eau, seules 37 stations sur 112 (soit 33,0 %) sont conformes en collecte, équipement et performance. Elles ont une capacité de traitement cumulée de 67 215 EH¹, contre une capacité de traitement totale de 336 871 EH pour le territoire. Cela signifie qu'en 2019, seuls 20 % des eaux usées a été traité conformément à la loi. Cependant, des stations sont déclarées non conformes par défaut (30 sur 112, soit 27 %), du fait de la non-transmission de leurs données aux services concernés.

Les prix

Fixé par les communes ou les EPCI, le prix de l'eau dépend notamment de la qualité de la ressource, des conditions géographiques, de la densité de la population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Le prix de l'eau se décompose en une part fixe (abonnement destiné au financement des infrastructures et des dépenses d'entretien) et une part variable (dépendant de la consommation des ménages).



Source : Observatoire de l'eau

Depuis 2010, les prix du m³ d'eau potable et de l'assainissement ont augmenté respectivement de 21,6 % et 5,5 %. Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau potable au robinet s'élève à 2,65 euros/m³ (-4,3 % sur un an), tandis que le prix moyen de l'assainissement est de 2,89 euros/m³, pour un coût total pour l'utilisateur de 5,54 euros/m³ (-0,10 centime d'euros sur un an).

¹ 1 EH (Équivalent Habitant) équivaut environ à la quantité de pollution générée par une personne.

3. LA GESTION DES DÉCHETS

3.1 LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS

En contexte insulaire, la gestion des déchets représente un enjeu fort. Le stockage doit rester une solution de dernier recours. La réduction de la source des déchets doit permettre le basculement vers l'économie circulaire.

Le développement de l'économie circulaire, des filières à responsabilités élargies du producteur (REP) et le déploiement de l'économie sociale et solidaire doivent également concourir à une moindre production de déchets par les particuliers et les acteurs économiques ainsi qu'à l'amélioration de leur gestion et de leur valorisation.

En Martinique, la collecte des déchets couvre l'ensemble du territoire. La production globale de déchets (hors déchets du BTP) représentait environ 280 000 t/an en 2016, soit plus de 650 kilos par Martiniquais et par an, dont 325 kg uniquement composés des déchets d'ordures ménagères. Les trois communautés d'agglomération (CACEM, CAESM et CAPNORD) assurent la collecte de nombreux flux (jusqu'à 5 flux en porte-à-porte) : Collecte des ordures ménagères, collecte séparée des emballages légers et du verre, collecte séparée des biodéchets pour le sud de la Martinique et les plus grandes communes du Nord, collecte des encombrants et des déchets verts.

Le syndicat martiniquais de traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)¹, créé en 2014, assure le traitement des déchets collectés sur ces différentes installations. Son champ d'action est vaste, il s'occupe de traiter et de valoriser les déchets non dangereux (ménagers, encombrants, ...), d'informer et sensibiliser la population pour limiter et gérer la production de déchets, de gérer les infrastructures pour disposer d'un parc technique suffisant, adapté et moderne et d'optimiser l'utilisation des déchets et leur transformation en énergie.

Plusieurs infrastructures permettent le traitement des déchets

- Un parc technologie environnementale² basé à la Trompeuse (Fort de France). Le site est consacré à la réception, au traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets, ainsi qu'à la production d'énergie ;
- Onze déchèteries ;
- Deux centres de tri des encombrants et d'enfouissement des déchets ultimes³ à Petit-Galion (Trinité) et à Céron (Sainte-Luce)

Selon le rapport d'information⁴ du Sénat sur la gestion des déchets dans les outre-mer, la Martinique suscite des interrogations. Seul DROM à s'être doté tôt d'une unité d'incinération, la Martinique n'est pas parvenue à capitaliser sur cet acquis pour déployer une politique plus ambitieuse. L'incinérateur est vieillissant et connaît de nombreux arrêts techniques qui se répercutent sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets. Les ISDND commencent à arriver à saturation et certaines décharges sont actuellement fermées comme celles de Céron pour mise en conformité, et ne peuvent pas toujours accueillir le surplus dans de bonnes

¹ Le SMTVD a dû faire face à des situation d'urgence, à de nombreuses créations simultanées d'installations et est aujourd'hui confrontés à des difficultés techniques et budgétaires.

² Ce site comprend une unité de mise en balle des ordures ménagères, une unité de broyage des déchets verts, une unité de mise en balles des cartons, une unité de broyage du verre, une unité de traitement des matières de vidange (UTMV), une unité de biogaz et une unité de tri des encombrants et de transfert des déchets.

³ Ce sont les déchets non valorisables ni en matières, ni en énergie.

⁴ Rapport d'information n° 195 (2022-2023), déposé le 8 décembre 2022 - https://www.senat.fr/rap/r22-195/r22-195_mono.html#toc37

conditions. En 2016, l'enfouissement était le troisième mode de traitement. En 2020, il est devenu le premier.

En 2022, un fond vert a été créé pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il doit permettre de déployer des actions renforcement de la performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. Un budget de 13 millions d'euros est dédié aux projets de la Martinique.

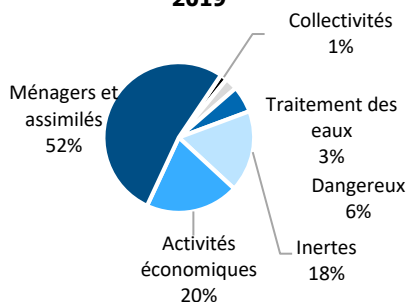
3.2 LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.2.1 La collecte des ordures ménagères

En 2019, 405 676 tonnes de déchets ont été collectées en Martinique dont 42 % ont été valorisés (matière / organique). 12 % des déchets ont été exportés soit 48 163 tonnes, c'est 6 points de plus qu'en 2016. Le tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) baisse de 1,3 % par rapport à 2016, à 199 232 tonnes.

Cependant, la production de déchets ménagers par habitant augmente de 5 % en 2019 par rapport à 2016 pour s'établir à 548 kg/an/hab. Ainsi, la production de déchets ménagers ralentit moins vite que la population.

Production globale de déchets en 2019

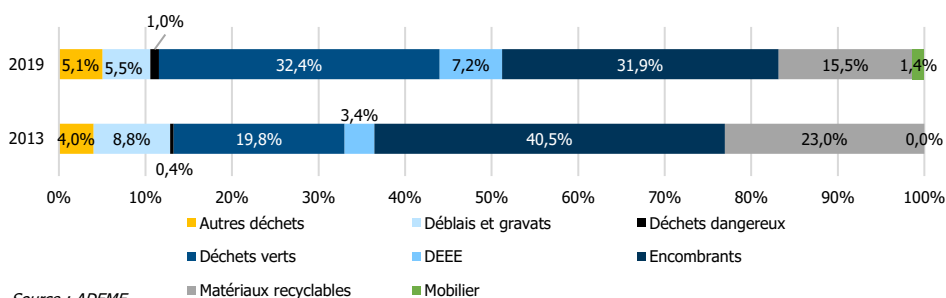


Source : CTM

3.2.2 La collecte en déchèterie

En 2019, il y a eu 102 172 tonnes de déchets collectés en déchèterie soit 4 fois plus qu'en 2018. Ce sont principalement les déchets verts (32,4 %), les encombrants (31,9 %) et les matériaux recyclables (15,5 %) qui sont amenées en déchèterie. Leur part évolue respectivement de + 12,7 pts, -8,6 pts et -7,6 pts entre 2013 et 2019. Le tonnage de déchets passe de 17,2 kg par habitant en 2013 à 280 kg par habitant en 2019.

Déchets collectés en déchèteries par type



Source : ADEME

DÉCHÈTERIES : UN OUTIL À DÉVELOPPER

La déchèterie est **un outil de tri à la source** performant qui permet d’orienter les déchets collectés dans les filières appropriées à un coût optimisé pour la collectivité. Le réseau actuel compte 11 déchèteries, un maillage insuffisant pour le territoire qui à terme devrait en compter une vingtaine.

Les tonnages collectés progressent de manière significative chaque année

	2007	2017	2018	2019
Tonnage collecté en déchèterie	50 00 t	28 276 T	23 445 T	102 172 T

Source : ADEME

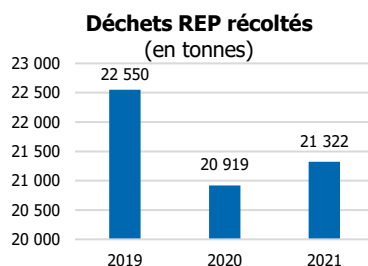
Le service de collecte en porte-à-porte en Martinique est bien plus important que sur le territoire hexagonal, il s’explique en partie par la faiblesse du réseau de déchèterie en place. Les collectes d’encombrants et de déchets verts en porte-à-porte sont appelées à disparaître dans leur forme actuelle au profit du **réemploi ou de l’apport en déchèterie**.

Avec un niveau d’équipement en structure de traitement (seul incinérateur des DOM, présence d’un centre de Valorisation organique...) et un niveau de service de collecte important, **le taux de valorisation des déchets en Martinique progresse chaque année**. Les performances de tri des habitants ainsi que le maillage des déchèteries restent des points faibles sur le territoire. L’optimisation du Service public de gestion des déchets (SPGD) représente également un enjeu important. La gestion des déchets organiques est également un sujet prégnant pour la Martinique.

3.2.2 Les filières déchets à responsabilités élargie au producteur (REP)

Les REP sont des dispositifs particuliers d’organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit. Pour cela, il faut trier ces déchets dans les lieux de collectes dédiés (bornes, retour en magasin, déchèterie...) afin de les **valoriser** un maximum (en local ou à l’export), de les **éliminer** en minimisant les impacts sur l’environnement lorsqu’ils sont dangereux et de préserver la Martinique.

En 2021, ce sont 21 322 tonnes (+1,9 % sur un an) de déchets REP qui ont été récoltés. Les éco-organismes poursuivent leur action en assurant la collecte, le traitement et le recyclage des déchets pour lesquels ils sont agréés. Il faut noter une certaine stagnation en termes de tonnage collecté, non pas qu’il n’y a plus de déchets à capter, comme l’atteste les nombreux dépôts sauvages, mais parce que ces déchets ne sont pas triés et donc non remis à la filière responsable de leur traitement.



Source : ADEME

De ce fait, ils restent non seulement à la charge financière et logistique des collectivités mais ils ne sont pas non plus traités correctement, des fluides, gaz et métaux dangereux se répandent dans notre environnement et les matériaux ne peuvent pas être recyclés. En 2022, les filières des jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolages et de jardin ainsi que celles des déchets du bâtiment se structurent.

Section 6

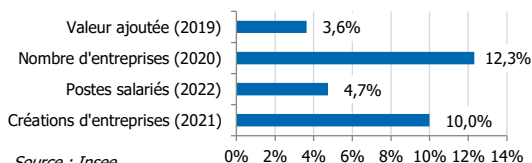
Le bâtiment et les travaux publics

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, le BTP génère 3,6 % de la valeur ajoutée totale (5,9 % de la valeur ajoutée marchande), soit 307 millions d'euros.

En 2022, la branche emploie 4,7 % des effectifs salariés. En 2020, elle rassemble 12,3 % des entreprises et représente 10,0 % des créations d'entreprises (2021).

Poids du BTP dans l'économie
(en % du total)



Source : Insee

UN SECTEUR EN DIFFICULTÉ MAIS QUI BÉNÉFICIE DE PERSPECTIVES FAVORABLES

L'activité du secteur du BTP est difficilement mesurable, car l'indicateur habituellement utilisé, les ventes de ciment, ne représente pas l'ensemble des activités de la construction. L'analyse de ces données, traduit une activité atone en 2022, avec un volume en baisse de 5,7 %. Les attestations de conformité électrique² de logements individuels neufs reculent de 21 % sur un an, tout comme celles de logements collectifs en baisse de près d'un quart. Pour autant, le nombre d'ouvertures de chantiers est en hausse sensible (+36 %) ce qui peut traduire une reprise de la dynamique du secteur. Des perspectives existent pour le secteur, des chantiers de rénovation de grande ampleur de complexes hôteliers (au carbet et aux trois îlets), et à moyen terme, des enveloppes d'investissements conséquentes pour la période à venir de la part de la CTM. Une part importante de cette enveloppe bénéficiera aux travaux publics et sera consacrée à la construction d'infrastructures de transport (extension du TCSP, voie « interzone » entre Dillon et la zone d'activités de Champigny). Le bâtiment bénéficiera de chantiers de mise aux normes antisismiques de collèges et de lycées, ainsi que de la rénovation d'hôpitaux³. Les délais de paiement restent un sujet sensible pour les entreprises de la construction, ils représentent 130 jours de chiffre d'affaires en 2021. On estime qu'en cas de respect de la réglementation⁴, les entreprises du secteur pourraient récupérer près de 80 millions d'euros de trésorerie⁵. Dans le secteur du logement social, les défis à relever sont nombreux pour augmenter le nombre de logements, conduire les projets de réhabilitation du parc et mettre les bâtiments aux normes parasismiques. À la date d'écriture de ce rapport, 10 654 demandes de logements sociaux sont en attente en Martinique.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Une activité atone, dans l'attente d'un rebond potentiel

L'activité du bâtiment est atone en 2022 et ne s'inscrit pas dans la poursuite de la reprise amorcée en 2021.

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

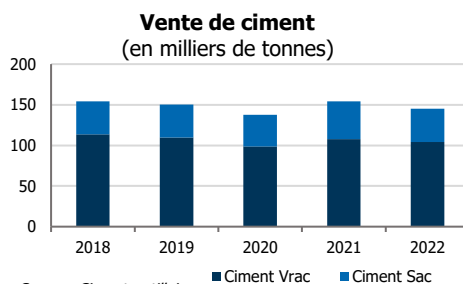
² Les attestations de conformité électrique délivrées en fin de travaux par le Consuel (Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité) donnent une indication du nombre de construction achevée dans l'année.

³ Voir partie III, section 10 le secteur non marchand, encadré les projets de l'ARS dans le cadre du projet régional de santé

⁴ Loi de modernisation de l'économie (LME).

⁵ Source : calcul IEDOM sur la base des données bilancielles des entreprises.

Les ventes de ciment en vrac, dévolues aux grands chantiers, reculent de 3,5 % et s'établissent à un niveau inférieur à la période pré-Covid (-5 % vs. 2019). Les ventes de ciment en sac, traduisant le niveau de la construction individuelle marquent un net recul (- 11 %). Ce constat est à nuancer dans la mesure où les ventes avaient été particulièrement dynamiques en 2021 dans un contexte de reprise des chantiers après les épisodes de confinement.

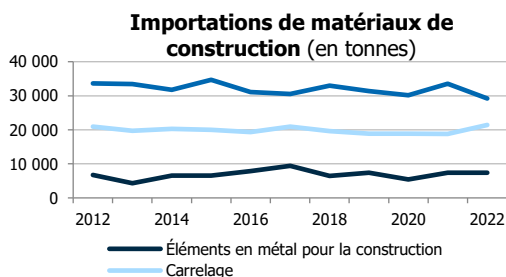


Source: Ciment antillais

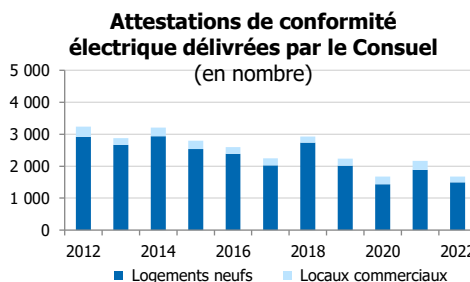
Pour affiner le diagnostic sur la vitalité du secteur, on s'intéresse à l'évolution de son poids dans l'économie martiniquaise sur la décennie écoulée. La part de l'emploi du secteur dans l'ensemble (4,7 % en 2022) et dans la valeur ajoutée (3,8 %) sont précisément les valeurs moyennes des dix dernières années. La contribution du secteur à l'économie martiniquaise était plus forte début de période (2012) pour s'éroder ensuite et atteindre un point bas en 2016, avant de remonter ensuite. Les défaillances d'entreprises du secteur sont en hausse en 2022 (+14 % sur un an), mais elles restent inférieures à leur niveau de 2019 (-20 %). Elles sont en moyenne structurellement moins pérennes avec sensiblement plus de créations et de défaillances que les autres secteurs. L'année 2022 n'en reste pas moins contrastée pour le secteur, avec des chefs d'entreprises qui déclarent en moyenne une baisse du chiffre d'affaires de 4 % dans un contexte pourtant inflationniste.

La reprise entamée en 2021 ne s'est pas confirmée

À l'image des ventes de ciment, les importations des principaux matériaux de construction fléchissent en 2022 (-2,8 %). La baisse est plus marquée pour les éléments en bois pour la construction, dont le volume importé atteint 29 194 tonnes, en diminution de 12,8 % par rapport à 2021. Le volume d'éléments en métal importés est globalement stable à 7 438 tonnes. La hausse sensible du volume importé de céramique pour le carrelage (+14 %) signale quant à elle que l'activité de second œuvre dans le secteur a mieux résisté au ralentissement.



Source : Douanes



Source : Consuel

De même, la construction neuve accuse une baisse en 2022 et ne confirme pas la reprise amorcée en 2021. Les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel¹ se contractent de 22,4 % et retrouvent le niveau de 2020. Le nombre d'attestations délivrées en 2022 s'établit ainsi à 1 678 (contre 2 162 en 2021 et 1 670 en 2020). Dans le détail, les attestations de conformité électrique pour l'achèvement de logements neufs atteignent 1 495

¹ Source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402380>

(-20,7 % par rapport à 2021). Les attestations délivrées aux locaux commerciaux connaissent une baisse encore plus prononcée (-33,7 % par rapport à 2021).

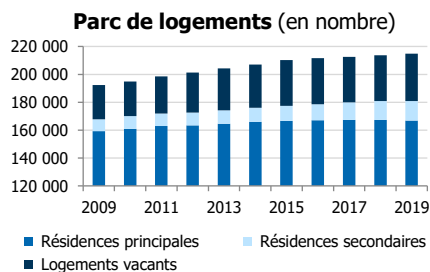
3. LE LOGEMENT

3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

3.1.1 Un parc de logements en hausse régulière...

En 50 ans, le nombre de logements en Martinique croît plus rapidement que la population sous l'effet de la décohabitation qui traduit des évolutions de mode de vie, avec moins de ménages où les générations cohabitent et plus de familles monoparentales. Cet effet est ainsi responsable de 86 700 nouvelles résidences principales, soit 90 % de l'augmentation du parc¹. En 2019, le parc de logements s'élève à 214 788 résidences. Malgré la baisse continue de la population martiniquaise depuis 2007, le nombre de logements n'a cessé d'augmenter depuis dix ans (+10,2 %). Selon la DEAL², on comptait ainsi 2,45 personnes par ménage en 2010, contre 2,29 en 2015, ce ratio pourrait atteindre 2,04 personnes en 2030 selon ses estimations.

Le nombre de résidences secondaires a fortement augmenté en dix ans (+64,3 % soit 5 465 résidences secondaires supplémentaires). Alors que les résidences secondaires représentaient 4,4 % des logements totaux en 2009, leur part monte à 6,5 % en 2019, un taux qui reste inférieur au niveau national (10,0 %). Enfin, le nombre de logements vacants a lui aussi considérablement augmenté sur la période (+39,3 % soit 9 567 logements vacants supplémentaires). Cette évolution illustre à la fois le développement des logements affectés à la location saisonnière (7 300 logements proposés sur les plateformes de réservation en ligne *Airbnb*, *Homeway* et *Abritel*) et les logements laissés sans affectation précise par leur propriétaire. La majorité des logements (68,1 %) comptent 3 ou 4 pièces, les petits logements (1-2 pièces) représentant 12,9 % des résidences et les grands logements (5 pièces et plus) 19,0 %.



Sources : Insee, Observatoire de l'habitat de la Martinique

3.1.2 ...mais qui reste vétuste et ne satisfait pas totalement à la demande

La demande de logements sociaux dépasse l'offre existante en Martinique⁴. Selon la DEAL, la Martinique comptait 32 807 logements vétustes en 2017. Plus récemment, un rapport de la Fondation Abbé Pierre⁵ estime à 25 038 le nombre de logements dégradés, de qualité médiocre ou très médiocre et à 7 769 le nombre de logements très dégradés (dont 756 cases traditionnelles, 953 habitations de fortune et 5 576 logements en bois). La CACEM⁶ concentre 42,6 % des logements vétustes de l'île et la ville de Fort-de-France en compterait le taux le plus élevé, à 29,3 %. Pour accompagner la réhabilitation de ces logements, deux aides financières sont mobilisées. D'une part, l'aide à l'amélioration de l'habitat (AAH), attribuée par l'État et

1 Source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402380>

2 DEAL, Rapport SLVD de mai 2019, cf. infra

3 Voir partie sectorielle sur le tourisme 3.3.2 - les hébergements locatifs.

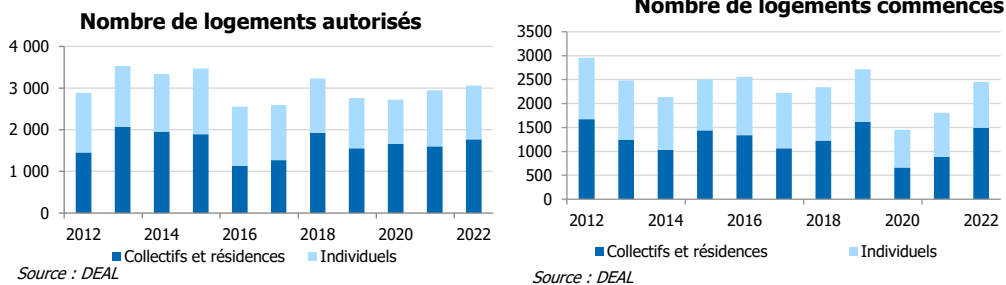
4 Selon la DEAL, il manquerait environ 19 000 logements dans le parc martiniquais

5 Fondation Abbé Pierre, rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, 2020.

6 Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, qui regroupe les communes de Fort-de-France, Le Lamentin, Schœlcher et Saint-Joseph.

destinée à financer des travaux d'amélioration d'une résidence principale occupée par un propriétaire. D'autre part, l'aide de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (l'ANAH, sous la tutelle de la DEAL), qui subventionne les travaux lourds et d'amélioration sur les logements indignes destinés à la location¹, qu'ils soient dans le parc privé ou social. La mobilisation de fonds européens (FEDER) doit également permettre de financer une partie de la réhabilitation du parc de logements.

3.1.3 La construction



Si l'activité a marqué le pas en 2022, la tendance pourrait s'inverser puisque le nombre de logements autorisés à la construction augmente de +3,8 % par rapport à 2021, pour dépasser la barre des 3 000 logements. Les logements individuels² représentent 42,1 % de l'ensemble et sont en baisse de 4,2 % sur un an. Les logements collectifs constituent 57,9 % des autorisations et augmentent quant à eux de +10,7 %.

Le nombre de logements mis en chantier augmente sensiblement (+35,5 %) avec 2 452 logements autorisés. La hausse des mises en chantier est très marquée pour les logements collectifs (+69,3 %) et progresse également pour les chantiers individuels (3,5 %). Ces évolutions laissent à penser à une reprise de la dynamique du secteur.

3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

Un financement des logements sociaux en baisse malgré des besoins

La forte demande de logements, le niveau de vie plus faible des habitants (la Cour des Comptes³ recense au niveau des DROM 80 % d'ayants droit pour seulement 15 % de bénéficiaires de logements sociaux) et le niveau insuffisant de constructions génèrent des tensions sur le parc social de l'île. En juin 2023, on recense ainsi en Martinique 10 654 demandes de logements sociaux en attente. Cela représente tout de même une baisse de l'ordre de 16 % par rapport au 1^{er} janvier 2020. Si on rapporte le nombre de demandes par habitant, il est de 3 % en Martinique contre 3,6 % dans l'Hexagone qui poursuit une tendance haussière (+7 % sur un an, contre une baisse en Martinique).

Les bailleurs sociaux (SIMAR, SMHLM et OZANAMAM) doivent trouver des moyens de construire de nouveaux logements abordables pour répondre à la demande. Dans leur projet de réhabilitation et de construction neuve, ils doivent appréhender un certain nombre de contraintes. En premier lieu, la gestion des risques naturels tels que les ouragans, les inondations et les séismes. L'autre problématique prégnante est le vieillissement des bâtiments. En effet, une partie

1 Les propriétaires occupant le logement n'y sont pas éligibles.

2 Logements individuels purs et logements individuels groupés.

3 Cour des Comptes, Le logement dans les départements et régions d'outre-mer, 2020.

importante du parc social a été construite il y a plusieurs décennies et nécessite aujourd'hui des rénovations importantes pour répondre aux normes de sécurité (amiante, renforcement parasismique notamment). Ils doivent également prendre en considération la transition écologique en construisant des logements moins énergivores. Enfin, le vieillissement démographique doit amener à une réflexion sur les problématiques liées à la qualité de vie et à l'accompagnement des séniors avec le recours à de nouveaux services tels que des aides à domicile. La récente inauguration d'une résidence pour seniors dans le bourg du François (Man Norma) répond à ce besoin (26 logements).

Logements sociaux	2018	2019	2020	2021	2022
Parc de logements sociaux	32 660	33 198	33 971	34 210	34 413
Dont logements collectifs	32 538	33 080	33 853	34 076	33 829
Dont logements individuels	122	118	118	134	135
Logements sociaux financés	1 706	1 593	1 683	2 253	1 460
Logements locatifs	730	436	985	500	264
Accession à la propriété	42	51	25	22	14
Logements réhabilités	934	1 106	673	1 731	1 182

Source: Deal

En 2022, le parc locatif des bailleurs sociaux compte ainsi 34 413 logements en Martinique, ce qui représente près de 200 logements supplémentaires sur un an, un chiffre très en dessous de la moyenne des dernières années (600 en moyenne par an depuis 2014). Le parc social représente en 2019 la moitié (47,7 %) du parc locatif martiniquais, contre 44,0 % au niveau hexagonal¹. En 2022, 1 460 logements sociaux ont été financés, soit une baisse très sensible (-35,2 %) par rapport à l'année précédente. La baisse concerne à la fois la construction de logements locatifs (-47 %) et les logements réhabilités (-31,7 %). Parmi les projets structurants en cours de réalisation, la reconstruction du quartier Bon Air doit livrer 321 logements relevant du logement locatif social et très social en 2025.

10 communes n'ont pas atteint leurs objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de production de logements sociaux (25 %). La DEAL a ainsi mis en place en 2021 un dispositif d'accompagnement pour permettre d'identifier les parcelles de terrain disponibles pour développer leurs offres de logements.

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Le financement du logement social passe par trois canaux : la ligne budgétaire unique (LBU) du programme 123 *Conditions de vie outre-mer*, le dispositif fiscal du « Girardin social », et les prêts bonifiés accordés aux propriétaires de logements. La LBU concentre le plus gros de l'effort financier. Elle est gérée par le ministère de l'Outre-mer, la préfecture et la DEAL en assurant la gestion au niveau local. Ces crédits d'engagement et de paiement portent sur les aides à la pierre pour la réalisation de logements locatifs sociaux (LLS) et logements locatifs très sociaux (LLTS), l'accession sociale à la propriété (L.E.S), l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants (A.A.H), le confortement parasismique des logements locatifs sociaux, ainsi que sur la lutte contre l'habitat insalubre (RHI) et le FRAFU (Fonds régional d'aménagement foncier et urbain) pour l'aménagement et l'équipement des terrains. À ce titre, une opération a été menée à Macouba et a permis le relogement de 36 familles et la démolition complète des habitations du périmètre d'insalubrité. Le montant total de la subvention versée par l'État est de 1,3 million d'euros. La construction et la gestion des logements sociaux sont assurées par les cinq sociétés d'HLM (OZANAM, SIMAR, SMHLM, SEMAG, SEMSAMAR), la moitié des fonds de la LBU y est consacrée.

¹ Donnée 2018 pour l'Hexagone

En 2022, pour la dernière année de mise en œuvre du plan logement outre-mer (PLOM) 2019-2022, les crédits budgétaires de LBU se sont montés à 35,5 millions d'euros et ont été totalement consommés, en baisse par rapport à 2021 (-11,9 %) et 2020 (-9 %). Selon la Cour des Comptes, cette tendance ne s'explique pas seulement par la réduction des crédits budgétaires. Ces derniers sont régulièrement sous-consommés par les collectivités territoriales et les acteurs du logement. Cette sous-consommation s'explique par de nombreux facteurs : la rareté du foncier, l'absence de titres de propriété, les problèmes d'indivision (qui affecterait 40 % du foncier en Martinique), l'exposition aux risques naturels, l'imprécision des plans locaux d'urbanisme, l'inefficacité des incitations fiscales par rapport aux financements budgétaires et le déficit de compétence locale en ingénierie publique. Pour résoudre le problème lié à la rareté du foncier, un « fonds friches » a été mis en place dans le cadre de France relance, 8 projets de recyclage foncier ont été enclenchés en 2022 pour un montant de 1,48 million d'euros

Par ailleurs, la Cour des Comptes rapporte que le financement des logements sociaux mériterait une meilleure répartition entre territoires. En effet, elle constate un trop grand décalage dans la proportion entre le nombre d'habitants des DROM et les financements publics de logements sociaux. Par exemple, le nombre de logements sociaux financés pour 1 000 habitants est 1,8 fois supérieur à La Réunion et 1,5 fois supérieur en Guadeloupe par rapport à la Martinique, et ce, « malgré les problèmes d'habitat insalubre et de centres-villes en déshérence » de cette dernière.

4. LA CONSTRUCTION PUBLIQUE

La CTM augmente son niveau de commande publique sur la période 2023-2027

LE HAUT CONSEIL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Un Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP) a été installé en 2013. Coprésidé par le préfet et le président du Conseil exécutif de la Martinique, le secrétariat permanent a été confié à la Chambre de commerce et d'industrie de Martinique. Cette instance vise à offrir à l'ensemble des acteurs du secteur (commanditaires, attributaires, financeurs) un espace de centralisation et de diffusion de l'information sur l'évolution de la commande publique. Après 3 années sans séance, le conseil s'est réuni en avril 2023.

L'activité des entreprises du BTP est dépendante des grands projets lancés par les organismes publics de l'île. La CTM a dévoilé son plan d'investissement pour la période 2023-2027 en avril 2023 dans le cadre du HCCP. Les investissements se chiffrent à 1,7 milliard d'euros sur la période soit une augmentation moyenne de 52 millions par an par rapport au plan précédent (cf. tableau infra). Dans le détail, cinq cents millions d'euros devraient être consacrés aux trois extensions du TCSP, en direction de Sainte-Luce, du Robert et du campus universitaire de Schœlcher. En matière de réseau routier, un investissement de 310 millions d'euros sera consenti pour la construction d'une "voie interzone" entre Dillon et la zone d'activités de Champigny, à Ducos. Une nouvelle zone d'activités verra le jour à Ducos dans le quartier « Pays noyé ». (140M€). Par ailleurs, inscrit dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), l'aérodrome du Nord sera implanté autour du Leyritz à Basse-Pointe, et contribuera au désenclavement du Grand Nord. Dans le cadre du SEGUR de la santé, une enveloppe de 80 M€ est prévue pour la rénovation d'hôpitaux (hors EPAD), et la réhabilitation de dizaines de collèges et lycées dont 27 doivent être mis aux normes antisismiques. Par ailleurs, L'État est engagé dans un vaste plan¹ de rénovation énergétique des bâtiments publics

1 Accord territoriale de relance signé entre l'État et la CTM en 2021

(9,4 millions d'euros pour l'État + 10 millions d'euros de subventions pour les collectivités locales), de renforcement para cyclonique ou parasismique pour ses bâtiments (préfecture, gendarmeries, hôtels de police, hôpitaux) pour 24,1 millions d'euros, la pérennisation d'un plancher de LBU au niveau de 34 millions d'euros, et d'un plan d'urgence pour le réseau d'eau et d'assainissement de 25,4 millions d'euros.

Commande publique de la CTM (en millions d'euros)

2023	2024	2025	2026	2027	2023/2027	Moyenne (2023-2027)	Moyenne (2016-2019)
322	332	332	400	400	1 786	357	305

Source : Haut Conseil de la commande publique

Section 7

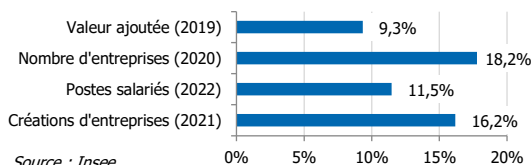
Le commerce

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, le commerce génère 9,3 % de la valeur ajoutée totale (15,0 % de la valeur ajoutée marchande), soit 789 millions d'euros.

En 2020, la branche rassemble 18,2 % des entreprises. En 2022, elle emploie 11,5 % des effectifs salariés et représente 16,2 % des créations d'entreprises.

Poids du commerce dans l'économie
(en % du total)



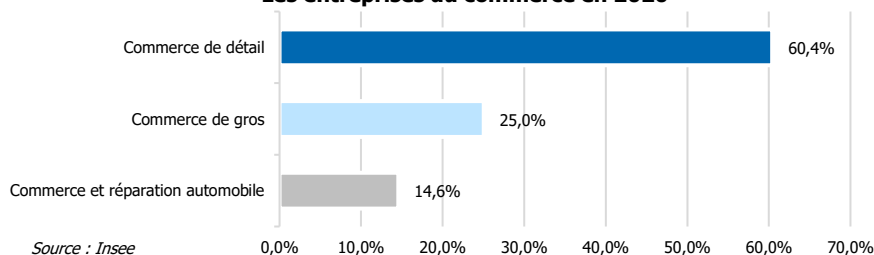
2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE BOOSTÉE PAR LE DYNAMISME DE LA CONSOMMATION

En 2022, malgré un contexte inflationniste prégnant, l'activité commerciale est dopée par la robustesse de la consommation des ménages martiniquais. Cela se traduit par le dynamisme des échanges commerciaux. Le trafic de marchandises progresse en volume, tant pour le fret aérien (+8 %) que pour le fret maritime (+6 %). Par ailleurs, selon les enquêtes de conjoncture de l'IEDOM, l'évolution du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises du commerce est en hausse (hausse médiane de 5 %) et corrobore ce dynamisme. Du côté de la grande distribution, le chiffre d'affaires global des enseignes augmente (+4,6 %). Sur la partie alimentaire, la hausse (+5,2 %) est toutefois sensiblement inférieure à l'inflation sur ces produits (+10,4 % à fin décembre sur 13 mois).

En 2020, le secteur commercial compte 8 995 entreprises (+0,1 % sur un an). Le secteur se décompose en trois grands sous-secteurs : le commerce de détail qui représente la part la plus importante (60,4 %, soit 5 433 entreprises), le commerce de gros (25,0 %, soit 2 252 entreprises) et le commerce et la réparation automobile (14,6 %, soit 1 310 entreprises).

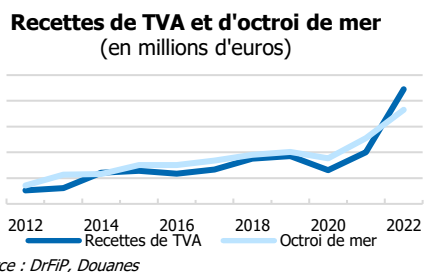
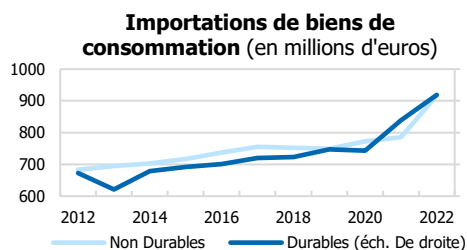
Les entreprises du commerce en 2020



¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

Une consommation des ménages robuste malgré l'inflation

En 2022, la consommation des ménages accélère. Les importations de biens de consommation enregistrent une progression de 15,8 % sur l'année. Cette augmentation concerne à la fois les biens de consommation durables (+10,8 %) et les biens de consommation non durables¹ (+16,7 %). En termes de volume, la croissance est plus modérée (+4,4 %) et repose principalement sur l'augmentation des importations de biens de consommation durables (+5,4 %), tandis que les importations de biens non durables connaissent un repli (-4,0 %).



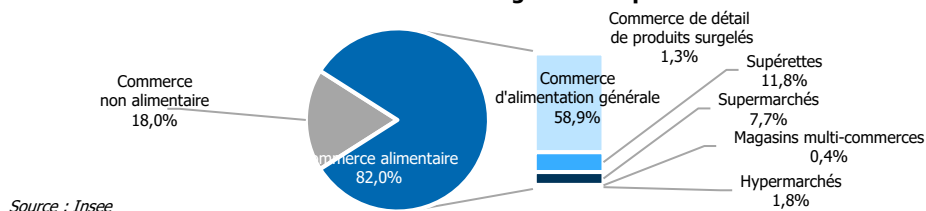
En 2022, l'activité commerciale a bénéficié de la bonne tenue de la demande. Les recettes de TVA et d'octroi de mer sont en progression sensible sur l'année (respectivement à +35,0 % et +14,7 %). Le différentiel de dynamique entre les recettes de TVA (taxe sise sur les biens et services) et l'octroi de mer (taxe sise sur les biens) illustre un rééquilibrage de la demande de biens au profit des services². Autre illustration du dynamisme de la consommation, les dépenses cumulées de cartes bancaires réalisées par les Martiniquais augmentent de 10,1 % en valeur et 11,5 % en volume par rapport à l'année précédente³.

3. LES SOUS-SECTEURS COMMERCIAUX

3.1 LE COMMERCE EN MAGASIN NON SPÉCIALISÉ

En 2020, le commerce en magasin non spécialisé comprend 677 entreprises.

Commerce de détail en magasin non spécialisé



La majorité (82,0 %) de ce segment est occupée par le commerce à dominante alimentaire, qui englobe les magasins d'alimentation générale (surface inférieure à 120 m²), les

¹ Ces biens sont composés d'équipement de la maison.

² Les services ont été fortement impactés par les restrictions sanitaires en 2020 et 2021 notamment le transport aérien, le secteur café-hôtel-restaurant.

³ Les données relatives aux paiements par carte bancaire utilisées dans cette note proviennent de GIE Cartes Bancaires et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire. Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle de la Martinique afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à des limites. Certaines transactions comptabilisées ne sont notamment pas assimilables à de la consommation. De même, les transactions à distance (notamment celles sur internet) ne sont pas prises en compte.

supérettes ou les magasins en libre-service (surfaces comprises entre 120 et 400 m²), les supermarchés (entre 400 et 2 500 m²) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m²).

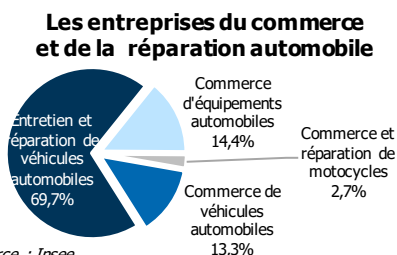
Plusieurs groupes et indépendants se partagent le marché de la distribution alimentaire sur le territoire. Les principaux sont AGM holding (Groupe Parfait), Groupe Bernard Hayot, Groupe Patrick Fabre (Créo), Groupe SAFO (société antillaise frigorifique), Société Anima, Société Sainte Clair¹, SOMADI².

Hausse du chiffre d'affaires de la grande distribution

En 2022, le chiffre d'affaires de la grande distribution est en hausse (+4,6 %) tant au global que pour la part alimentaire (+4,6 %). Le secteur a bénéficié pleinement de la demande dynamique malgré la hausse des prix intervenue en 2022.

3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

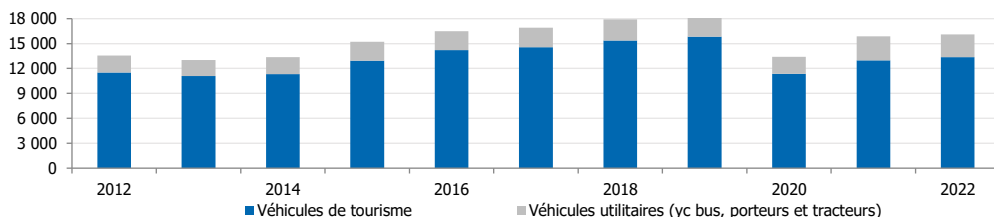
En 2020, le segment du commerce et de la réparation automobile compte 1 310 entreprises. Elles se répartissent entre l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (69,7 %), le commerce d'équipements automobiles (14,4 %), le commerce de véhicules automobiles (13,3 %) et le commerce et la réparation de motocycles (2,7 %).



Le secteur automobile retrouve peu à peu ses positions

En 2022, le marché est toujours confronté à la pénurie de composants électroniques. Le marché de l'occasion (24 936 véhicules particuliers vendus) s'inscrit en baisse (-2,5 % sur un an) après deux années consécutives de hausse (+5,4 % en 2021 et +1,7 % en 2020).

Nombre d'immatriculations de véhicules neufs



Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

En parallèle, le marché du neuf s'inscrit en hausse pour la deuxième année consécutive (+1,4 % à 16 115 véhicules après +18,7 % en 2021). Ce redressement des ventes concerne uniquement les véhicules particuliers (+3,1 % à 13 364), les ventes de véhicules utilitaires étant en repli en 2022 (-6,0 % à 2 751). Les ventes globales restent encore en dessous du niveau de 2019 (-10,9 %), mais elles conservent un niveau supérieur à la moyenne des 10 dernières années (15 432 ; +4,4 %).

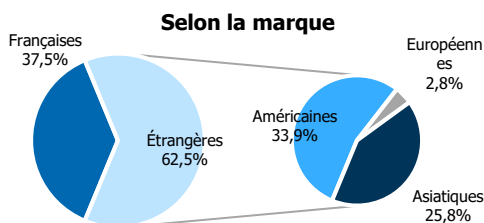
¹ Société de commerce de gros basée à Cayenne en Guyane.

² Société martiniquaise de distribution basée à Saint- Pierre en Martinique.

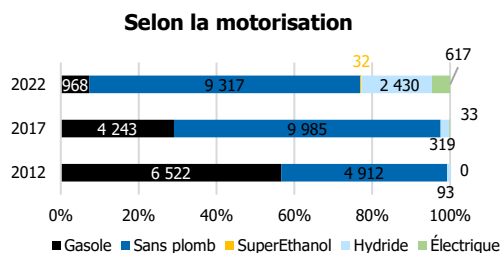
Le marché des véhicules de tourisme dominé par les marques étrangères et le sans plomb

Trente-quatre marques automobiles pour près de 180 modèles sont distribuées à la Martinique, parmi lesquelles 4 marques françaises (Citroën, DS, Peugeot et Renault), 15 marques européennes (hors France) et 14 marques étrangères (dont 3 américaines et 8 asiatiques). Sur le marché des particuliers, les constructeurs français représentent 37,5 % des ventes en 2022 contre 35,0 % en 2021. Les modèles français les plus vendus sont la Renault Clio (8,4 % des ventes et la Peugeot 208 (7,6% des ventes).

Répartition des ventes de véhicules particuliers neufs



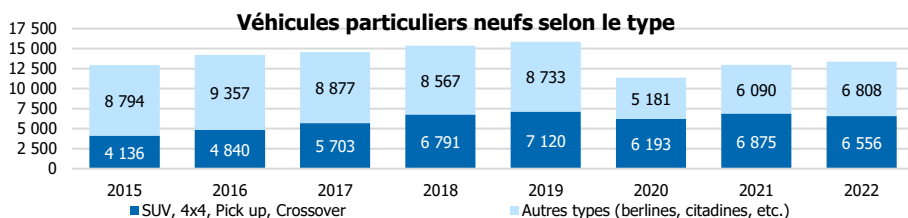
Source : Association Auxiliaire de l'Automobile



En ce qui concerne les motorisations, bien qu'ils demeurent dominants dans les achats, la part des véhicules thermiques connaît une réduction de 4,1 points sur une année. La part des véhicules diesel représente désormais 7,2 % des ventes, en baisse de 63,8 points par rapport aux ventes enregistrées 10 ans auparavant quand plus de la moitié des ventes étaient des véhicules diesel. La part des véhicules essence sans plomb s'élève à 71,9 %, en augmentation de 2,6 points. Par ailleurs, les motorisations dites "propres" connaissent une progression sensible, avec une hausse de 22,7 % (soit 2 430 véhicules hybrides) et une augmentation de 28,8 % pour les véhicules électriques (totalisant 617 unités). Les immatriculations des véhicules électriques représentent 4,6 % des immatriculations totales en Martinique contre 13,1 % dans l'hexagone. Des investissements doivent être réalisés pour accélérer leur déploiement compte tenu de l'interdiction à venir de la vente de véhicules thermiques (2035). À ce jour, il y a 15 bornes de recharge en Martinique.

... notamment par les SUV, 4X4

En 2022, les véhicules de types SUV, 4X4 restent plébiscités par la clientèle, bien que les ventes s'inscrivent en repli (-11,2 % après +22,7 en 2021) avec 7 159 véhicules immatriculés (particuliers et professionnels).



Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

En proportion, le segment des SUV progresse et représente 44,4 % des ventes globales (-6,6 points sur un an). Pour les seuls véhicules particuliers, les SUV représentent près de la moitié des ventes (49,3 %).

Section 8

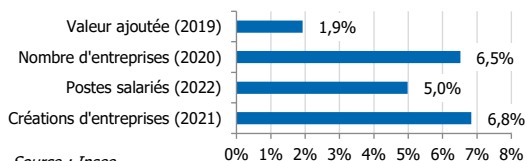
Le tourisme

1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme regroupe de nombreuses activités, dont la branche hôtellerie-restauration qui représente 1,9 % de la valeur ajoutée totale en 2019¹, (3,1 % de la valeur ajoutée marchande), soit 162 millions d'euros.

En 2020, la branche hôtellerie-restauration rassemble 6,5 % des entreprises. En 2022, elle emploie 5,0 % des effectifs salariés et représente 6,8 % des créations d'entreprises.

Poids de l'hôtellerie-restauration dans l'économie (en % du total)



Source : Insee

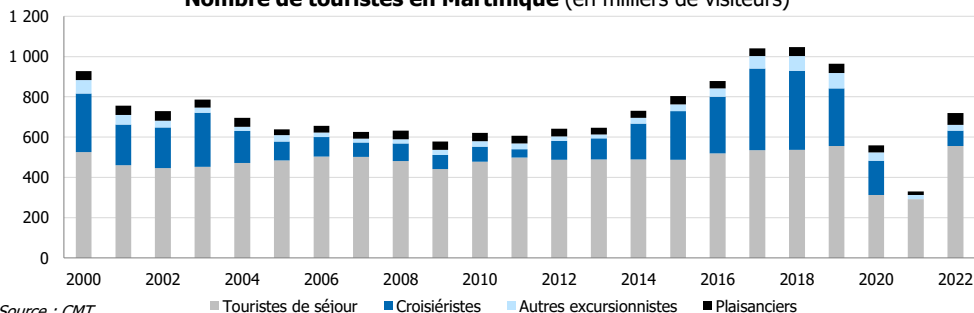
LE TOURISME : L'ANNÉE DE LA REPRISE

Après deux années marquées par des restrictions sanitaires, 2022 marque la reprise de l'activité. Avec 720 002 touristes en 2022, la fréquentation a presque doublé par rapport à l'année précédente, mais demeure d'un quart en deçà de son niveau d'avant crise. Ce décalage, alors que le tourisme de séjour et de plaisance connaissent une excellente année, s'explique par l'activité de croisière, qui n'a redémarré qu'au mois de septembre. Pour rappel, des mesures restrictives étaient encore appliquées en Martinique en début d'année, l'état d'urgence sanitaire n'ayant pris fin que le 1^{er} avril.

Les dépenses globales directes des touristes sont en forte croissance et atteignent 508 millions d'euros, soit un montant supérieur à celui de 2019. S'agissant du tourisme de séjour, le nombre de touristes est revenu à son niveau d'avant crise, et dépasse la moyenne de ces dernières années, tout comme le taux d'occupation moyen des hôtels (qui s'établit à 61,8 %). L'importance grandissante de l'offre d'hébergement marchand via les plateformes de vente en ligne (Airbnb, Homeway et Abritel) se confirme et s'accroît (845 400 nuitées en 2022, soit + 64 % par rapport à 2021, et de 23 % par rapport à 2019).

2. L'ACTIVITÉ GLOBALE

Nombre de touristes en Martinique (en milliers de visiteurs)



Source : CMT

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

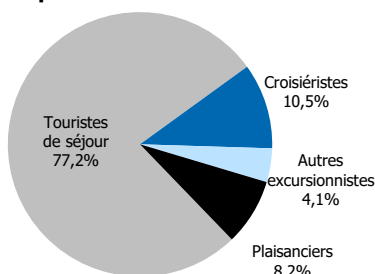
La fréquentation touristique repart à la hausse en 2022, après deux années de recul lié à la crise sanitaire (+117,9 %, après -41,0 % en 2021 et -41,9 % en 2020). Le nombre de touristes s'établit ainsi à 720 002. Malgré cette progression, la fréquentation touristique demeure toujours bien en deçà du niveau d'avant crise (autour de 1 million de touristes).

Toutes les catégories de touristes sont concernées par cette hausse annuelle : +91,1 % pour les touristes de séjour, +40,5 % pour les excursionnistes hors croisières, +223,0 % pour les plaisanciers. Les croisiéristes sont évidemment en hausse, puisque l'activité croisière, à l'arrêt en 2021, a repris en septembre 2022.

En conséquence, les dépenses globales directes des touristes, qui avaient fortement chuté avec la fréquentation touristique pendant la période Covid, ont plus que doublé en 2022. Elles s'élèvent à 508 millions d'euros (+111,5 %), soit un niveau supérieur à celui d'avant crise. La dépense moyenne par touriste s'inscrit en légère baisse, à 706 euros (après 727 euros en 2021) ; l'absence de croisiéristes en 2021 avait impacté à la hausse le montant moyen, puisqu'il s'agit d'une catégorie de touristes peu dépensière.

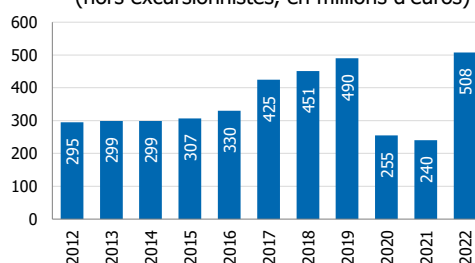
Les touristes de séjour, qui constituent les trois quarts de la fréquentation touristique (77 %), génèrent l'essentiel de la dépense globale des visiteurs (96 %).

Répartition des touristes



Source : CMT

Dépenses globales des touristes (hors excursionnistes, en millions d'euros)



Source : CMT

MIEUX COMPRENDRE LE TOURISME : LES DÉFINITIONS DE BASE

L'Organisation mondiale du tourisme distingue les notions suivantes :

- Un **visiteur** est une personne qui fait un voyage vers une destination située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an, et dont le motif principal de la visite (affaires, loisirs ou autre motif personnel) est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays ou le lieu visité. La durée du voyage peut être de quelques heures.
- Un **touriste** est un visiteur qui passe au moins une nuit sur place (y compris les membres d'équipage des compagnies aériennes non résidentes et les transitaires, le cas échéant).
- Par opposition au touriste, un **excursionniste** est un visiteur dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans le pays visité (y compris les passagers et membres d'équipage des avions ou navires en transit, de croisière ou de plaisance, logés à bord). Parmi les excursionnistes, il existe 3 sous-catégories :
 - ✓ Le **croisiériste** est un visiteur hébergé sur un bateau de croisière, une grosse unité de navigation capable d'accueillir plusieurs centaines de passagers.
 - ✓ Le **plaisancier** réside sur un bateau acheté ou loué.
 - ✓ Les **autres excursionnistes** sont ceux qui arrivent des îles avoisinantes. Ils profitent des agréments touristiques de la région, mais sans en utiliser les hébergements.

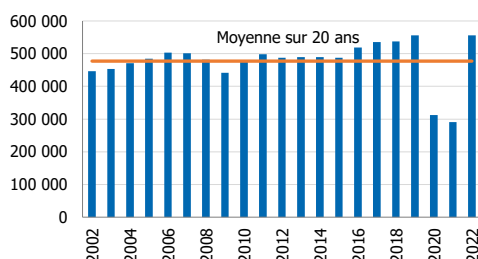
3. LE TOURISME DE SÉJOUR

3.1 LA FRÉQUENTATION

Le nombre de touristes de séjour progresse fortement en 2022 (+91,1 %). Il revient ainsi à son niveau d'avant crise, soit 556 159 touristes et de la moyenne de ces 20 dernières années (< 500 000). Selon le Comité martiniquais du Tourisme (CMT), l'année 2022 se classe au troisième rang des fréquentations des 37 dernières années.

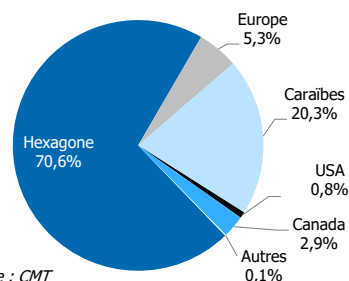
Le pic de fréquentation est atteint au mois d'août, avec 68 038 touristes de séjour. Par ailleurs, les mois de haute saison (de janvier à avril et le mois de décembre) concentrent 47,9 % de la fréquentation des touristes de séjour.

Nombre de touristes de séjour



Source : CMT

Provenance des touristes de séjour



Source : CMT

En 2022, plus de deux tiers des touristes de séjour proviennent de l'Hexagone (71 %), contre 94 % l'année précédente. Pour mémoire, les restrictions de déplacement et plus généralement la situation sanitaire avaient nettement impacté les flux de visiteurs hors Hexagone en 2021. Dans ces conditions, la part des touristes en provenance de la Caraïbe augmente fortement en 2022, avec 20 % des touristes, contre 1 % en 2021. En revanche, comme l'indique le CMT dans son observatoire touristique, le retour des clientèles européennes (hors France hexagonale) et nord-américaine ne s'est pas manifesté en 2022 : leurs poids relatifs, bien qu'en augmentation par rapport à 2021, restent bien en deçà des niveaux d'avant crise. La Martinique était considérée comme destination à risque par les autorités américaines durant les premiers mois de l'année 2022. Ainsi, les touristes européens (hors France hexagonale), majoritairement de Belgique et du Luxembourg¹, constituent 5 % des touristes de séjour en 2022 ; les Canadiens en représentent 3 %, et les Américains 1 %.

S'agissant des autres éléments typologiques sur la clientèle de séjour, le CMT indique que la majorité des visiteurs ont entre 35 et 54 ans (51 %) et sont des employés (51 % contre 27 % pour les cadres et professions libérales). La plupart des touristes ont déjà visité la Martinique auparavant (59 %, contre 41 % pour les « premiers visiteurs² »). La Martinique est plébiscitée par les couples (70 % des visiteurs sont accompagnés de leur conjoint) et les familles (39 % des touristes voyagent avec des enfants)³. La durée moyenne de séjour s'établit à 11,5 jours en 2022, soit une durée plus courte qu'en 2021 (15 jours).

¹ La clientèle de séjour européenne provient en 2022 à 63 % du Belgique et du Luxembourg, 9 % de Suisse, 8 % du Royaume-Uni, 7 % d'Allemagne, 4 % d'Italie ; les autres nationalités (pays scandinaves, Pays-Bas, Espagne, etc.) représentent chacune moins de 3 %.

² Ceux qui découvrent la destination pour la première fois.

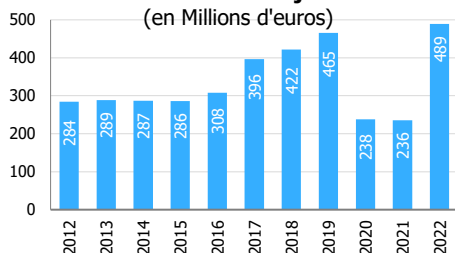
³ La somme des pourcentages est supérieure à 100 % car les répondants à l'enquête du CMT peuvent choisir plusieurs réponses sur le type d'accompagnateur : seul / avec conjoint / avec enfants / avec amis et parents / avec collègues.

Les enquêtes du CMT suggèrent que les visiteurs de séjour recherchent en majorité un produit balnéaire classique, combinant un climat chaud, des plages, un cadre exotique, un service de qualité et un accueil bienveillant. D'ailleurs, la plupart des touristes séjournent en Martinique pour leurs loisirs (86 %, contre 7 % qui viennent exclusivement ou notamment pour affaires, et 7 % pour d'autres motifs). Ils se déclarent très satisfaits des plages et de l'hébergement (respectivement 67 % et 64 %) ; à l'inverse les aspects les moins appréciés¹ sont la vie nocturne, les installations sportives, le shopping, les prix des repas et boissons, et les excursions.

3.2 LES DÉPENSES TOURISTIQUES

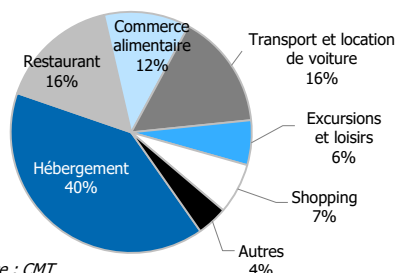
Les dépenses globales directes des touristes de séjour affichent une croissance plus forte que celle de la fréquentation (+107,6 % contre +91,1 %), pour atteindre 489 millions d'euros. La dépense moyenne par touriste augmente à 880 euros (+70 euros par rapport à 2021 et +43 euros par rapport au niveau pré-crise de 2019), malgré la baisse de la durée moyenne des séjours.

Montant des dépenses des touristes de séjour
(en Millions d'euros)



Source : CMT

Répartition des dépenses des touristes de séjour



Source : CMT

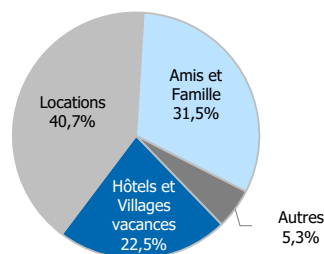
Les deux principaux postes de dépenses sont l'hébergement² (40 % du total) et l'alimentation (28 %, dont 16 % pour les restaurants et 12 % pour la consommation alimentaire dans les commerces). Viennent ensuite les locations de voiture et autres transports (16 %). Le shopping, dont l'achat de souvenirs, totalise 7 % des dépenses. Les excursions et loisirs concentrent 6 % des dépenses.

3.3 LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

En 2022, la majorité des touristes de séjour ont choisi de louer des appartements ou villas pendant leur séjour (41 %). La part des touristes hébergés chez les amis ou la famille est également importante (32 %). Pour leur part, les hôtels et villages vacances accueillent 23 % des touristes de séjour.

Par rapport à 2021, la différence notable réside dans la part des hébergements chez les amis ou la famille, qui était particulièrement élevée (40 % en 2021). Si la part de ce mode d'hébergement diminue en 2022, elle reste bien supérieure au niveau d'avant crise (22 %).

Mode d'hébergement des touristes de séjour



Source : CMT

¹ Moins de 20 % de satisfaction.

² À noter que ce poste inclut également les repas pris dans les hôtels et villages vacances.

3.3.1 L'offre hôtelière classique

Au 1^{er} janvier 2023, l'Insee recense 46 hôtels en Martinique, dont 23 sont classés. Le territoire compte notamment 1 hôtel 5 étoiles et 6 hôtels 4 étoiles. L'ensemble compte 2 995 chambres.

Nombre et capacité des hôtels au 1^{er} janvier 2023

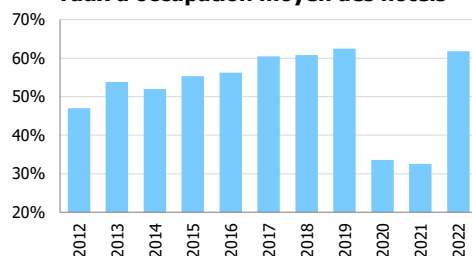
	*	**	***	****	*****	Non classé	Total
Nombre d'hôtels	0	2	14	6	1	23	46
Nombre de chambres	0	31	1374	543	15	1 032	2 995

Source : Insee

Selon l'observatoire ZILEA¹, le taux d'occupation moyen des hôtels dépasse à nouveau les 60 % en 2022. Il atteint 61,8 %, soit le deuxième rang des taux d'occupation les plus élevés enregistrés au cours de la dernière décennie (derrière celui de 2019, établi à 62,5 %).

Pour mémoire, le taux d'occupation était historiquement bas en 2020 et 2021 (inférieur à 35 %), en lien avec la situation sanitaire et les différentes mesures² mises en place depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Entre 2021 et 2022, le nombre de nuitées progresse de 108,7 %.

Taux d'occupation moyen des hôtels



Source : Zilea

QUELQUES NOUVEAUTÉS DANS LE SECTEUR HÔTELIER

B&B HÔTELS, deuxième groupe d'hôtellerie économique³ en Europe, a ouvert en 2022 un hôtel classé 3 étoiles à la Marina de l'Étang Z'abricots (Fort-de-France). Il comprend 71 chambres, un bar *lounge* et une piscine. Cet établissement constitue la première franchise du groupe en Outre-mer.

Autre nouvel établissement, la boutique hôtel Sable bleu, d'une capacité de 16 chambres, a vu le jour au Marin. Par ailleurs, l'hôtel Corail à Sainte-Luce a augmenté sa capacité d'accueil de 30 chambres.

Enfin, les deux projets de reprise de sites hôteliers (Hotel-Club des Trois Ilets et Marouba au Carbet), validés en 2023, symbolisent la confiance des investisseurs et acteurs financiers en l'avenir du tourisme en Martinique.

3.3.2 Les hébergements locatifs

Les hébergements locatifs recouvrent deux formes principales de location : les locations de gîtes ruraux et les locations de meublés de tourisme.

○ Le gîte rural est une location saisonnière occupée au maximum 6 mois et obligatoirement disponible pendant au moins 3 mois de l'année. Le gîte doit être la propriété d'un agriculteur ou d'un propriétaire rural et ne peut pas être utilisé comme résidence secondaire ou permanente. Il existe une Fédération nationale des gîtes de France (déclinée au niveau de chaque collectivité sous forme d'association régie par la loi de 1901).

¹ ZILEA est un club de professionnels du tourisme martiniquais. Il regroupe des hôtels et résidences de tourisme, des lieux de visite, des loueurs de voiture, des organisateurs de séjour, etc.

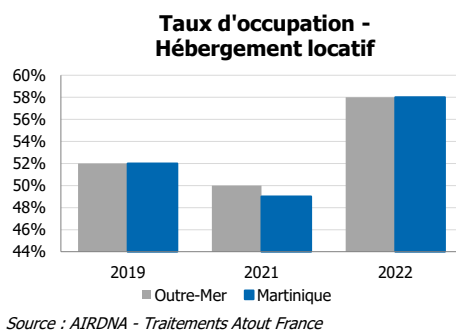
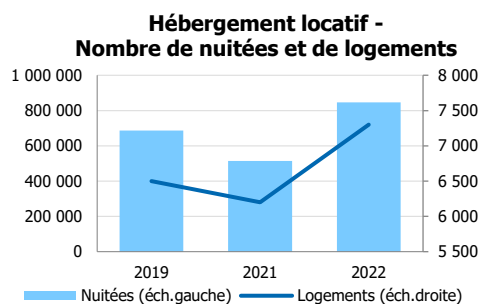
² Confinement, fermeture d'établissements, isolement prophylactique de plusieurs jours, nécessité de motif impérieux pour venir en Martinique, etc.

³ L'hôtellerie économique se caractérise en premier lieu par des prix réduits. Créée à l'origine pour les voyageurs d'affaires et les ouvriers de chantiers éloignés, accueille aussi aujourd'hui les jeunes, les familles ou les touristes étrangers. La chaîne pionnière de cette activité est Formule 1.

○ Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, offerts en location à une clientèle de passage, pour une location à la journée, à la semaine ou au mois, sans élire domicile¹.

Depuis plusieurs années, les gîtes ruraux souffrent de la concurrence croissante des meublés de tourisme, et affichent des performances en nette diminution : entre 2009 et 2019, l'activité a été réduite de moitié ; par ailleurs, les indicateurs se sont encore nettement dégradés depuis la crise sanitaire. Si en 2021, 116 gîtes et chambres d'hôtes étaient homologués « Gîtes de France » en Martinique, à ce jour le CMT en recense 93. L'Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (AMATER), relais local des Gîtes de France, a été liquidée en juillet 2022. La situation financière de la structure était devenue critique.

L'offre d'hébergement marchand est relativement étoffée en Martinique, avec en 2022, 7 300 logements proposés sur les plateformes de vente en ligne *Airbnb*, *Homeway* et *Abritel*, soit 24 % de l'offre globale en Outre-Mer (derrière la Guadeloupe avec 35 %, mais devant la Réunion avec 17 %). Le nombre de logements proposés s'inscrit en progression de 18 % par rapport à 2021, et de 11 % par rapport à 2019. S'agissant du nombre de nuitées, il s'établit à 845 400 en 2022, soit une hausse de 64 % par rapport à 2021, et de 23 % par rapport à 2019. Le taux d'occupation s'élève à 58 % (contre 49 % en 2021 et 52 % en 2019).



CAPACITÉS AÉRIENNES – L'OFFRE DE SIÈGES EN 2022

Le nombre de sièges proposés à destination de la Martinique atteint 1 197 500 en 2022, soit 20 % de l'offre de sièges vers les destinations ultramarines (derrière la Réunion avec 27 % et la Guadeloupe avec 25 %). Cela représente une progression de 43 % par rapport à l'année précédente, mais la capacité aérienne demeure inférieure à son niveau d'avant crise (-5 % par rapport à 2019).

Source : OAG (Schedules Analyzer)

4. LE TOURISME MARITIME

4.1 LE TOURISME DE CROISIÈRE

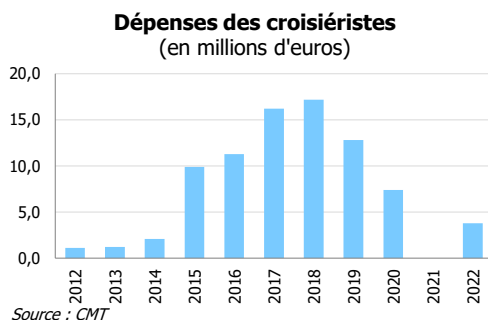
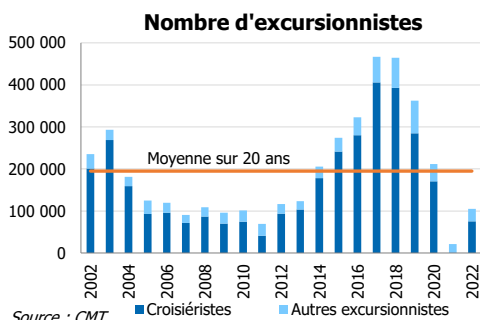
L'activité de croisière redémarre au mois de septembre 2022, après plus d'un an d'arrêt. Pour mémoire, aucun bateau de croisière n'avait fait escale en Martinique en 2021, suite à la décision des autorités d'interdire l'accès du territoire aux compagnies de croisière. En 2022, le nombre de croisiéristes atteint 75 535, ce qui reste bien en deçà du niveau d'avant crise (285 128 touristes en 2019). Par ailleurs, 10 031 excursionnistes sont venus en Martinique pour

¹ Ministère du logement et de l'habitat durable : <http://www.logement.gouv.fr/location-saisonniere-et-meubles-de-tourisme>.

embarquer sur un bateau de croisière¹ (« excursionnistes – tête de ligne »), et 19 712 autres excursionnistes ont passé la journée sur l’île.

Les navires de croisière ont effectué 61 escales au cours des 4 mois d’activité. Cinq navires concentrent 59 % des croisiéristes, dont le *Celebrity Equinox* (22 %) et le *Mein Schiff 2* (13 %). À noter que le nombre de passagers par escale s’inscrit en retrait en 2022, par rapport à 2019 (1 235, contre 1 478).

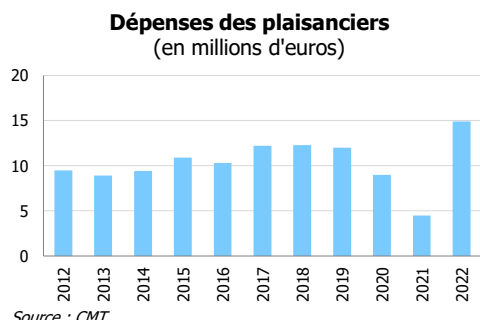
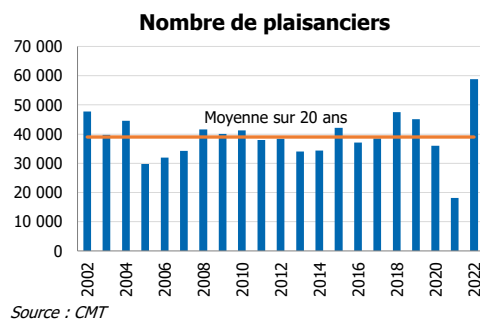
Les dépenses globales des croisiéristes demeurent relativement faibles, à 4 millions d’euros, soit 0,7 % des dépenses totales des touristes toutes catégories confondues. La dépense moyenne par croisiériste s’établit à 50 euros en 2022.



4.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

Après le recul généralisé de l’activité touristique pendant la période Covid, la fréquentation de plaisance repart à la hausse en 2022. Elle est la plus élevée des 38 dernières années, avec 58 745 plaisanciers, soit 8,2 % des touristes toutes catégories confondues. Pour mémoire, la Martinique est dotée de plusieurs équipements de plaisance répartis sur l’ensemble du territoire : la marina de la Pointe du Bout (Trois-Ilets), la marina du Robert, la marina de Case-Pilote, la marina du François, la marina de Port-Cohé (Le Lamentin), la marina du Marin et les marinas de Fort-de-France (Fort Saint-Louis et l’Étang Z’Abricot).

À l’image de la fréquentation, les dépenses globales des plaisanciers atteignent un niveau record de 15 millions d’euros (+24,0 % par rapport à 2019), soit 2,9 % des dépenses totales des touristes. La dépense moyenne par plaisancier s’élève à 254 euros, après 247 euros l’année précédente.



¹ Ce sont 17 769 passagers qui ont débuté et terminé une croisière en Martinique en 2022.



Exploitation agricole, 145 Kwc, Macouba, Martinique © SYSTEKO



Espace polyvalent, 100 Kwc, Le François, Martinique © SYSTEKO



Centre de valorisation organique du Robert (SMITOM) © *Albioma*



Ficus de l'Habitation Saint-Etienne (rhum HSE) © *L. GUÉROT*

Section 9

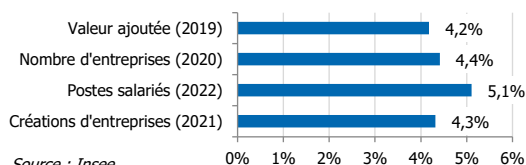
Les transports

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2019¹, les transports génèrent 4,2 % de la valeur ajoutée totale (6,7 % de la valeur ajoutée marchande), soit 353 millions d'euros.

En 2020, la branche rassemble 4,4 % des entreprises. En 2022, elle emploie 5,1 % des effectifs salariés et représente 4,3 % des créations d'entreprises.

Poids du transport dans l'économie
(en % du total)



Source : Insee

TRANSPORT : UNE ORGANISATION NÉCESSAIRE FACE AUX ENJEUX DE MOBILITÉ

Le réseau routier de la Martinique présente une forte saturation au regard l'importance du parc automobile (256 794 véhicules au 1^{er} janvier 2022) et de la concentration de l'emploi dans les communes du centre de l'île. Le réseau de transport en commun s'est amélioré au cours des dernières années notamment avec la mise en place du TCSP et d'une autorité unique de gestion du transport public. Toutefois, des efforts doivent encore être réalisés pour faire aux enjeux environnementaux et fluidifier le trafic en développant la mobilité douce. Face à ces enjeux des initiatives sont impulsées par les pouvoirs publics et des porteurs de projets privés comme le développement et l'aménagement de pistes cyclables ou encore la mise en place d'outil pour développer le covoiturage sur le territoire.

L'ACTIVITÉ PORTUAIRE A LE VENT EN POUPE

En 2022, l'activité du grand port maritime de la Martinique (GPMLM) traduit la bonne tenue de l'activité économique. Le trafic de marchandises est soutenu pour la deuxième année consécutive (+8,4 % en volume, après +2,4 % en 2021). En 2022, 3,0 millions de tonnes de marchandises ont transité par le port. Le trafic est en hausse tant pour les entrées (+5,8 % à 2,1 millions de tonnes) que pour les sorties (+15,8 % à 0,9 millions de tonnes). Le nombre de conteneurs s'inscrit également en hausse (+11,9 %), largement au-dessus de son niveau de 2019 (+7,8 %).

LA FRÉQUENTATION DE L'AÉROPORT AIMÉ CÉSAIRE SE REDRESSE

Après deux années largement affectées par la crise sanitaire, la fréquentation de l'aéroport Aimé Césaire se redresse en 2022 (+75,3 %). Son niveau reste toutefois inférieur à celui de 2019 (-14,0 %) et atteint 1 698 576 mouvements de passagers (hors transit). Toutes les destinations bénéficient de progressions encourageantes, notamment le trafic national qui contribue de manière significative à cette hausse globale. En ce qui concerne le fret, l'activité présente des résultats mitigés. Le fret de marchandises connaît une amélioration de 8,0 %, tandis que le fret postal enregistre une diminution de 27,0 %.

2. LES TRANSPORTS ROUTIERS

2.1 LES ROUTES ET LE TRAFIC

Le réseau routier de la Martinique compte 2 123 km de routes, dont plus de 600 km de routes départementales, près de 300 km de routes nationales, et environ 1 200 km de routes communales. Les deux tiers de ce réseau sont situés en campagne et un tiers en agglomération.

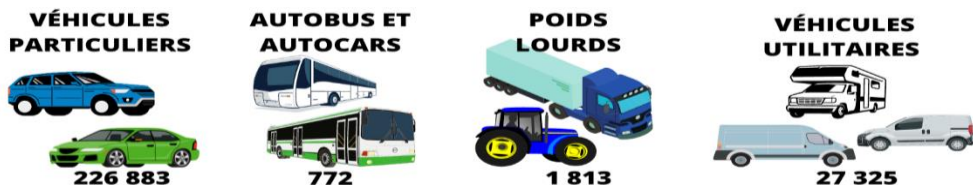
¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.

Le réseau se compose d'une autoroute (A1)¹ de 7 kilomètres qui relie le Lamentin à Fort-de-France, de 10 routes nationales, 70 routes départementales dont 21 se situant dans Fort-de-France et de nombreuses voies communales.

La voiture, moyen de transport privilégié en Martinique

Au 1^{er} janvier 2022, le parc automobile du département est estimé à 256 794² véhicules. Il se compose principalement de véhicules particuliers (88,4 %) et de véhicules utilitaires légers (10,6 %). Les poids lourds et les véhicules de transport en commun représentent respectivement 0,7 % et 0,3 % du parc automobile.

Parc de véhicules au 1^{er} janvier 2022 (Source : SDES)



Selon le recensement³ de la population de 2019, la moitié des ménages martiniquais possèdent une voiture et 22,8 % en détiennent deux ou plus⁴. Plus généralement, la Martinique est le département d'Outre-mer où la part des ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée.

Équipement automobile des ménages en 2019

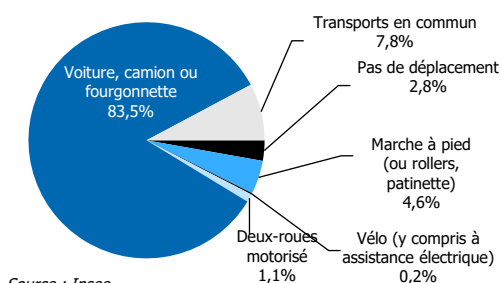
	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	France hexagonale
Taux d'équipement des ménages	73,8	70	57,8	72,4	81,3
Part des ménages ayant une seule voiture	51,1	48,3	40	48,6	46,7
Part des ménages ayant deux voitures ou plus	22,8	21,7	17,8	23,9	34,6

Source : Insee Recensement de la population 2019 exploitation principale

En effet, le taux d'équipement automobile des ménages martiniquais atteint 73,8 % en 2019, contre 72,4 % à la Réunion, 70,0 % à la Guadeloupe, et 57,8 % en Guyane. Ce taux reste néanmoins largement inférieur à celui de la France hexagonale, où 81,3 % des ménages sont équipés d'au moins un véhicule automobile.

La voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les Martiniquais. Selon une enquête de l'Observatoire territorial des transports de Martinique (O2TM), quel que

Moyens de transports utilisés pour se rendre au travail (%)



Source : Insee

¹ Elle permet d'accéder aux principales zones d'influence et commerciales du centre de l'île.

² Source : Service des données et études statistiques (SDES).

³ Selon le recensement de 2019, le nombre de ménages est estimé à 167 264.

⁴ Pour plus de détail : Chapitre III – section 6 – Le commerce

soit le motif de déplacement, la voiture est le mode de déplacement privilégié (74,6 % des déplacements).

Selon l'Insee¹, en Martinique, 83,5 % des actifs se rendent au travail en voiture, contre 73,7 % au niveau national (hors Mayotte). Dans le même temps, seuls 7,8 % des actifs se rendent au travail en transports en commun, un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale (hors Mayotte) de 15,8 %. La marche concerne 4,6 % des déplacements. Les deux-roues et le vélo restent, quant à eux, des modes de transport marginaux, ne représentant respectivement que 1,1 % et 0,2 % des déplacements.

Une saturation du réseau routier

Le regroupement du centre économique de l'île sur deux communes adjacentes, Fort-de-France et le Lamentin, entraîne la saturation du réseau routier en période de pointe. Avec la prédominance de la voiture comme moyen de transport et en l'absence d'un covoiturage développé (cf. *infra*), le trafic routier atteint des niveaux particulièrement élevés sur certains axes.

Entre 7h00 et 8h00, la congestion est conséquente et les conditions de circulation difficiles. Pour les deux sens de circulation, le trafic atteint 140 000 véhicules en moyenne par jour sur l'A1 (entre l'échangeur de Dillon et l'aéroport), 84 000 sur la partie nord de la RN5 entre l'échangeur de Carrère et l'échangeur de Ducos, et 64 000 sur la RN1 (partie ouest) entre le rond-point de Place d'Armes et le rond-point de Mangot-Vulcin. Le niveau de saturation routier atteint 136,0 % entre l'échangeur de Dillon et le canal du Lamentin, 110,0 % entre l'aéroport et l'échangeur de Ducos (RN5) et 99,0 % entre Mahault et le giratoire de Mangot-Vulcin.

Face à la congestion du trafic et aux problématiques environnementales soulevées par les émissions de gaz à effet de serre des initiatives sont lancées.

Dans le cadre du plan de relance et de refondation 2021-2023, la CTM encourage le développement et l'aménagement de pistes cyclables dans 5 communes de Martinique (Fort-de-France, Basse-Pointe, le Vauclin, la Trinité et Le Diamant). Ce projet participe à la transition écologique du territoire. Ces aménagements doivent permettre de proposer une alternative verte aux difficultés liées à la forte densité de voitures en circulation. D'autre part, la CTM prévoit la construction d'une « voie interzone » entre Dillon et la zone d'activité de Champigny à Ducos pour désengorger l'autoroute A1.

Par ailleurs, une jeune startup martiniquaise lance une application pour faciliter le covoiturage sur le territoire. Nommée NouLa, l'application met en relation les piétons désireux de se déplacer avec des automobilistes situés dans leur périmètre via un système de géolocalisation. Les règlements sont gérés par l'application. Le prix de départ est fixé à 0,40 euro par kilomètre. L'application pourrait se développer très rapidement grâce à la mise en place, par le gouvernement au 1^{er} janvier 2023, d'une prime de 100€² pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance.

Une pollution atmosphérique aux particules fines élevée

La circulation routière élevée engendre des problèmes de pollution sonore et atmosphérique³ notamment en termes de concentration de monoxyde de carbone (38 %), de dioxyde d'azote(33 %) et de particules fines (PM10) (32 %).

¹ Données issues du recensement de la population RP2018 exploitation principale, Martinique au 01/01/2021.

² Pour plus de détail : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16213>

³ Madinair, Rapport d'activité 2021. Pour le reste des émissions de monoxyde de carbone, elles proviennent à 26 % du secteur de l'énergie, 2 % de l'agriculture, 6 % pour l'industrie et 24 % pour le secteur tertiaire. Concernant les émissions

La ville de Fort-de-France s'est engagée à déployer une Zone à faibles émissions (ZFE-M)¹ sur son territoire compte tenu de son exposition aux particules fines émises par la circulation automobile, cumulée à la brume de sable provenant du désert saharien. À ce stade, le dispositif n'est pas encore effectif. Cependant, au regard du parc de véhicules particuliers, près d'un quart des véhicules seraient exclus de l'agglomération foyaloise en cas d'application de ces règles.

2.2 LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Martinique Transport autorité unique des transports publics et de la mobilité pour l'ensemble du territoire de la Martinique

Depuis 2018, Martinique Transport est chargée de l'organisation du réseau de transport sur l'ensemble du territoire de la Martinique. Instituée dans le cadre de l'habilitation transport obtenue par la Martinique, l'autorité détient la compétence d'organisation du transport terrestre, scolaire, maritime et de marchandises². Son autorité s'exerce selon 5 missions principales :

- Concevoir et développer la politique des transports ;
- Organiser les services de transport et la mobilité ;
- Étudier et programmer les nouveaux projets de développement ;
- Financer le développement et la qualité du transport ;
- Et gérer les infrastructures de transport.

Une offre de transport en évolution

En 2022, le réseau global de transport est composé de 4 réseaux terrestres, 1 réseau maritime et 1 réseau scolaire.

Le transport terrestre du secteur sud, celui de la commune du Lorrain (exécuté en 2022) et le réseau de transport maritime sont gérés dans le cadre de délégation de service public (DSP).

Depuis janvier, le réseau Nord Atlantique et le réseau Nord Caraïbes laissent place au réseau unifié du Nord. Le transport du réseau du Centre est géré directement par la Régie de Transport de Martinique (RTM). Enfin, le transport scolaire s'effectue dans le cadre de marchés publics à l'exception des lignes inscrites dans les conventions de délégations de services publics du secteur sud et de la commune du Lorrain (jusqu'au 31/12/2022).

En 2022, Martinique Transport poursuit ses actions de structuration et de modernisation de son réseau de transport. Les lignes interurbaines³ et locales⁴ du Nord ont été mises en service. Le volet numérique s'est également développé pour faciliter l'information des voyageurs avec le lancement :

- Du système d'aide à l'exploitation (SAE) sur le réseau du Centre. Le SAE, système de localisation en temps réel, permet d'améliorer l'exploitation, la gestion et la régularisation des services ;
- De l'application de billetterie sans contact MT TICKET au réseau du Nord ;

de particules fines PM10, elles proviennent pour 18 % d'entre elles de l'industrie/déchets, à 30 % du secteur de l'énergie, 8 % du secteur tertiaire et 5 % de l'agriculture.

¹ Pour circuler dans une zone placée en zone à faibles émissions mobilités (ZFE-M), le certificat qualité de l'air est obligatoire. Dans ces zones, les véhicules les plus polluants identifiées par les vignettes Crit'Air 5, 4 et 3 peuvent être soumis à des restrictions de circulation lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors des pics de pollution. Ces restrictions peuvent s'appliquer sur des plages horaires déterminées. Les collectivités territoriales sont libres de fixer des règles plus strictes.

² Cette compétence n'est pas exercée pour le moment.

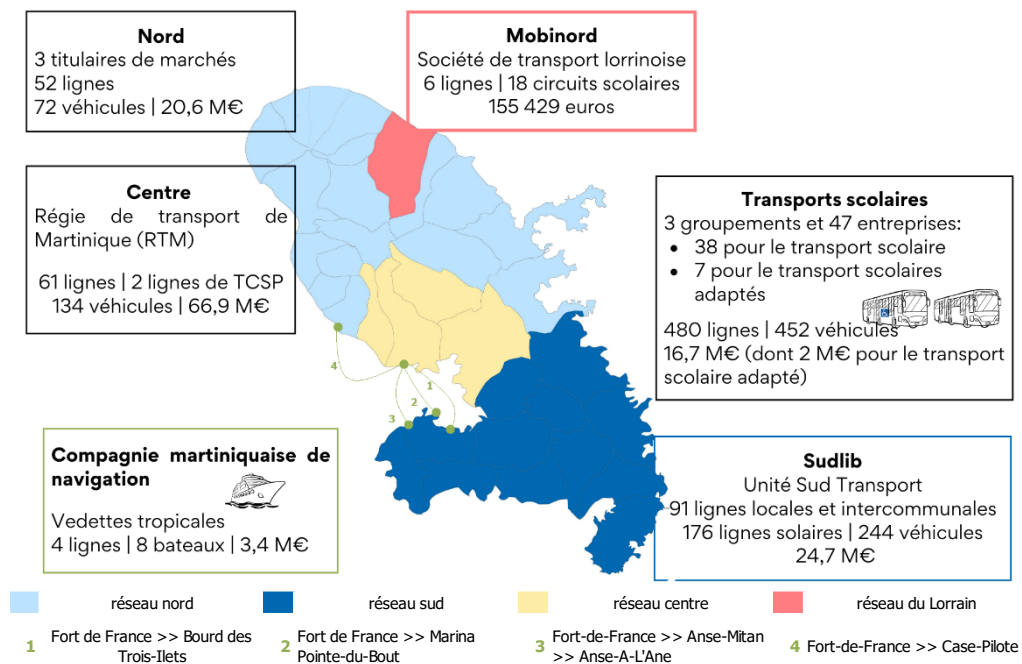
³ Les lignes du réseau Nord Caraïbes et Nord Atlantique ont été unifiées.

⁴ De nouvelles lignes locales ont été créées sans les communes du Robert et de Sainte-Marie. Elles permettent de compléter les dessertes de quartiers du Gros-Morne, de Trinité et du Lorrain.

- De « Martinique Mobilités » (site internet et application) pour informer les usagers sur l'état du réseau urbain, les horaires, les points de vente et de paiement des titres de transport ;
- D'un système de billetterie unique pour l'ensemble du territoire.

D'autre part, le réseau de lignes scolaires a été optimisé et les marchés publics renouvelés pour le transport scolaire, maritime et du sud.

Réseau de transport public en 2022 (exploitants, nombre de ligne et coût annuel)



Source : Martinique Transport

LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE (RTM)

Le 30 janvier 2020, la conseil administration de Martinique Transport crée la Régie de Transport de Martinique (RTM). Constituée sous la forme d'un EPIC (établissement Public Industriel et Commerciale), la régie est une personne morale avec une autonomie financière. La RTM a pour mission d'exploiter les 2 lignes du TCSP. Elle assure également des missions transversales sur le réseau du Centre :

- La commercialisation, la relation clientèle, la supervision du réseau et le contrôle des usagers, la communication, le marketing et l'informations aux voyageurs ;
- La maintenance et l'entretien des bus ;
- La gestion du Centre Technique de Transport (CTT) et du Centre de Maintenance (CDM) des BHNS (dits Bus à Haut Niveau de Service) ;
- Le suivi et la coordination des marchés de transport conclus avec d'autres opérateurs notamment pour les lignes urbaines pour le compte de l'autorité organisatrice.

Pour améliorer le service, 3 projets d'extension du TCSP sont en cours, en direction de Rivière-Salée, du Robert et du campus universitaire de Schœlcher. Les concertations préalables ont d'ores et déjà été réalisées.

Les taxis collectifs, une spécificité martiniquaise en voie de disparition

Les taxis collectifs – aussi appelés taxicos – relient Fort-de-France à d'autres communes de la Martinique. Ne disposant pas d'horaire de départ, ils partent quand ils sont remplis (minibus de 8 places) et circulent du lundi au samedi. Les arrêts ne sont, en général, pas matérialisés. Le prix du ticket de taxico est de 5,70 € en moyenne.

À la faveur de la réorganisation du transport public¹, de nombreux transporteurs ont cessé leur activité. En 2021, 70 chauffeurs de taxis collectifs étaient encore en activité contre 884 en 2006.

3. LES PORTS

3.1 LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le Grand port maritime de la Martinique (GPMLM) à Fort-de-France

Le GPMLM exerce des activités de transport de marchandises et de passagers, et de réparation navale. Le port est certifié ISO 9001 pour les activités de conteneurs, vrac et marchandises diverses. Le domaine portuaire s'étend sur 55 ha de zones portuaires, 3 ha de zones logistiques (à aménager) et 1 ha d'espace naturel. Il dispose de 2,7 km de quai. Sa capacité est de 300 000 Équivalents Vingt Pieds (EVP²).

Le site de la Pointe des Grives, d'une surface de 16 ha, est dédié à l'activité de manutention des conteneurs. En 2017, le projet de modernisation du terminal de la Pointe des Grives a permis de renouveler les infrastructures et d'accroître la capacité d'accueil de l'activité de transbordement³.

Le site de la baie des tourelles comprend différentes activités maritimes. On y trouve une zone consacrée à la manipulation de conteneurs, une zone dédiée à la réparation de navires et un terminal destiné aux croisières. Le secteur Est, dit de l'hydrobase⁴, accueille un appontement pétro-minéralier, un pôle vraquier et une zone de marchandises hors conteneurs aménagée pour les bateaux rouliers (Ro-ro). Le quai est équipé d'un silo et d'une grue pour la manutention de céréales ou autres vracs solides. Il est adapté aux navires Ro-ro et dispose d'un appontement et d'une rampe propre à cette activité. Le secteur centre regroupe une zone de réparation navale pour les bateaux de plaisance équipée d'un portique de levage de 50 tonnes et un terminal de croisière dédié à la tête de ligne.

Le site du bassin de Radoub est une zone spécialisée dans la réparation navale. Elle peut accueillir des navires jusqu'à 23 mètres de largeur et 180 mètres de longueur.

L'appontement de la Pointe Simon est dédié aux navires de croisière en transit. Ses deux postes à quai permettent d'accueillir deux mégaship simultanément.

Enfin, la gare maritime inter-îles est destinée au transport de passagers inter-îles (Guadeloupe, Dominique, Sainte-Lucie).

¹ La CTM a versé une compensation de 80 000 € au transporteur ayant cessé leur activité dans le cadre de la réorganisation des transports publics à la Martinique.

² Selon cette mesure, les conteneurs d'une longueur de 20 pieds (environ 6 mètres) constituent 1 EVP et les conteneurs de 40 pieds (environ 12 mètres) constituent 2 EVP.

³ Le transbordement consiste à transférer des conteneurs d'un navire à plusieurs bateaux sans passer par le port.

⁴ Le nom d'hydrobase vient de l'utilisation de la zone pour l'amerrissage des hydravions au début du XXe siècle.

Les infrastructures portuaires secondaires

Si Fort-de-France est incontournable, d'autres ports de l'île exercent une activité maritime : Le Robert pour les importations de métal, Saint-Pierre pour les exportations d'agrégats, et Bellefontaine pour les importations du fuel pour la centrale électrique.

En 2023, le port du Robert est intégré dans le périmètre du GPMM¹. Ce changement de dénomination doit permettre de compléter l'offre du GPMM pour accueillir et sécuriser le transport de marchandises. Le projet consiste à créer un port de cabotage pour le transport de marchandises en vrac. Plus globalement, il s'agit de créer une zone de transformation de matières premières et de produits locaux destinées à la caraïbe et de renforcer l'intégration de la Martinique aux échanges internationaux. Le début des travaux est prévu en 2024.

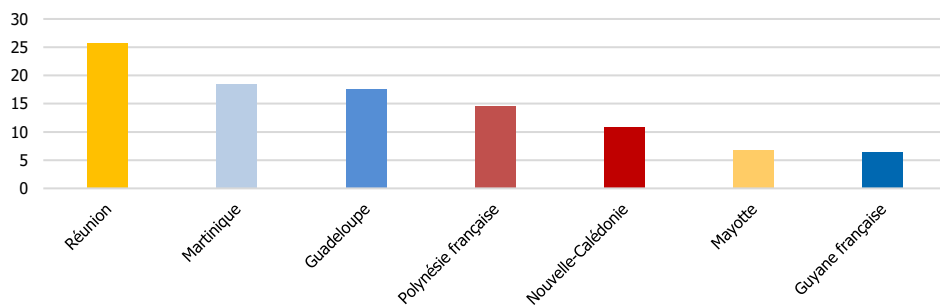
S'agissant de la plaisance, en termes de capacité d'accueil, on dénombre plus de 1 500 places réparties dans les principaux ports de plaisance (Le Marin avec 830 places à quai et 100 bouées d'amarrage, l'Étang Z'Abricots doté de 340 anneaux et d'un parc à bateaux de 130 places, Les Trois-Îlets avec une centaine de places, Le François, Le Robert, Case-Pilote, etc.). Le Marin est aujourd'hui la plus grande base de plaisance de la Caraïbe Sud au regard de sa capacité d'accueil.

LES OUTRE-MER SE DISTINGUENT, AU NIVEAU RÉGIONAL, PAR LEUR CONNECTIVITÉ MARITIME

Du fait de leur isolement géographique et de la taille réduite de leur marché intérieur, les économies ultramarines sont fortement dépendantes de leurs importations. Le développement des infrastructures portuaires afin d'accueillir des porte-conteneurs dont la taille ne cesse de s'accroître, et ainsi d'intégrer et de se maintenir sur les grandes lignes du transport maritime international, est donc un enjeu de premier plan pour ces géographies. En effet, une faible connexion implique un accès limité aux marchés régionaux et internationaux et peut aussi causer un renchérissement des coûts du transport du fait de la nécessité de transbordements et d'une faible concurrence sur certaines lignes.

La CNUCED a développé un indice composite de connectivité visant à mesurer le niveau d'intégration de chaque pays dans les réseaux internationaux du transport maritime de marchandises. Il se base sur plusieurs indicateurs dont : le nombre de lignes internationales faisant escale dans le pays, le nombre de marchés connectés en liaison directe ou encore la taille du plus grand porte-conteneurs opérant à partir de ce pays.

Indice de connectivité maritime des Outre-mer au T4 2022



Source : CNUCED

Grille de lecture : L'indice est en base 100 pour le pays ayant affiché la meilleure performance en 2006 (la Chine). Cela signifie que l'indice pour la Chine au T1 2006 est égal à 100 et que les indices de tous les pays et pour toutes les périodes ultérieures sont en rapport avec cette valeur. Au T4 2022, la valeur maximale de cet indice de connectivité est affichée par la Chine à 178.

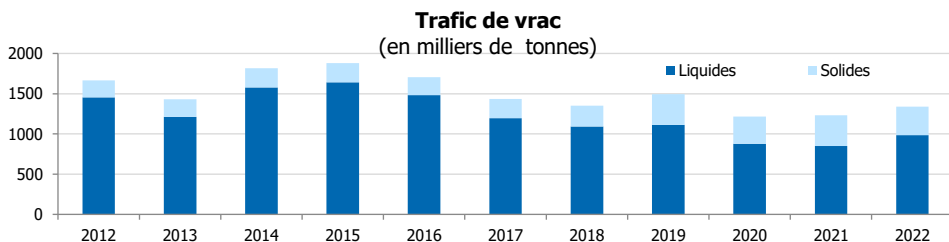
¹ Par arrêté préfectoral du 29 mars 2023.

L'étude de l'indice de connectivité pour les géographies ultramarines et les économies de leur région respective apporte plusieurs enseignements :

- Tout d'abord on observe que **les Outre-mer affichent dans l'ensemble des niveaux de connectivité relativement bas par rapport aux grands marchés internationaux**. Une hétérogénéité apparaît, néanmoins, entre des géographies présentant des valeurs très faibles (COM du Pacifique, Mayotte et la Guyane) et d'autres se révélant relativement bien connectées comparativement à leur taille (La Réunion, Guadeloupe et Martinique).
- En comparaison régionale, **les Outre-mer, loin de sous-performer, se distinguent**. Dans la zone Caraïbe, la Martinique et la Guadeloupe affichent des valeurs certes inférieures aux grands ports régionaux (Jamaïque, République dominicaine, Bahamas), mais significativement plus élevées que celles des autres économies insulaires voisines. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, bien qu'affichant une connectivité très faible au niveau global, sont parmi les états insulaires du Pacifique les mieux connectés. Dans l'océan Indien, la Réunion se démarque avec un indice particulièrement élevé, qui s'est par ailleurs sensiblement renforcé après la décision de CMA CGM de faire de ce territoire son hub pour la zone en 2015.
- Enfin, l'analyse de cet indicateur à un niveau bilatéral renseigne à la fois sur le faible niveau d'intégration régionale, mais exprime **aussi la singularité des économies ultramarines, qui affichent des niveaux de connectivité relativement élevés avec les grands marchés internationaux**, notamment l'Europe pour l'ensemble des géographies, mais aussi les marchés nord-américains pour les Antilles, asiatiques pour la Réunion et les grandes économies du Pacifique pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces résultats illustrent la qualité des infrastructures des ports ultramarins, leur permettant d'être des escales pour de grandes lignes internationales, mais aussi le potentiel que peuvent jouer ces ports comme plateformes régionales pour les échanges intra régionaux.

3.2 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

En 2022, la bonne tenue de l'activité économique permet de stimuler le trafic de marchandises. Pour la deuxième année consécutive, le trafic portuaire enregistre une hausse (+8,4 % après +2,4 % en 2021). 3,0 millions de tonnes de marchandises ont transité par le port. Toutefois, ce niveau demeure bien en deçà du niveau de 2019 (3,2 millions de tonnes, -6,7 %).



Source : Grand Port Maritime de la Martinique

Le trafic de vrac affiche une hausse de 8,8 % en 2022, pour atteindre 1,3 million de tonnes. Cette progression est portée par le trafic de liquide (+16,3 %) alors que le vrac solide accuse un repli (-7,7 %).

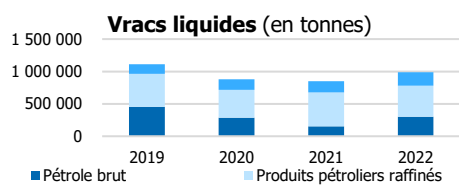
L'activité de vracs¹ portée par les produits pétroliers

Dans le détail, le trafic de vrac liquide bénéficie de la reprise de l'activité de la raffinerie après les nombreux arrêts techniques intervenus en 2021. Toutefois, l'activité de la raffinerie a été perturbée par de nouveaux incidents techniques qui ont limité les approvisionnements

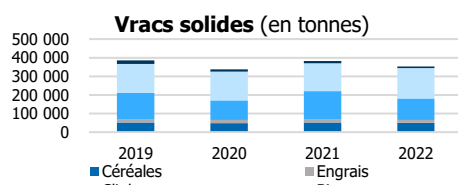
¹ Le vrac solide est principalement composé de céréales, engrais, et clinker. Le vrac liquide est principalement composé de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés.

(4 tankers au lieu de 7 initialement prévus). De plus, l'arrêt de l'approvisionnement de la centrale EDF par la SARA participe également à limiter le tonnage de brut importé à 300 680 tonnes. Les importations de produits raffinés sont en diminution (-24,6 %) en lien avec la reprise du raffinage. En revanche, les exports sont en hausse (+41,4 %) en lien avec l'expansion de l'activité de « bunkering¹ ».

Le trafic de solides diminue de 7,7 % en 2022. Ce recul est lié à la baisse des approvisionnements de clinker qui chutent de 24,8 % alors que les imports de biomasse affichent une belle progression (+8,3 %). De leur côté, les entrées d'engrais sont stables (-0,8 %) et celles de céréales en recul (-3,0 %).



Source : Grand Port Maritime de la Martinique

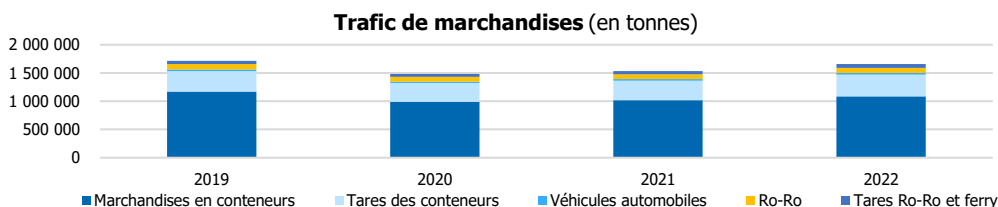


Source : Grand Port Maritime de la Martinique

Le trafic en conteneurs encore en croissance

Le trafic de marchandises diverses progresse de 8,1 % en 2022 (à 1 657 800 tonnes), mais reste en retrait de 3,5 % par rapport à 2019.

En particulier, le trafic de marchandises en conteneur est bien orienté (+6,5 %) tant sur le marché du transbordement (+23,4 %) que sur le marché domestique (+8,5 %) hors bananes² (-1,1 %). De son côté, le trafic roulier revient à un bon niveau (+6,5 % à 94 225 tonnes) et l'import de véhicules progresse pour atteindre un niveau habituel d'environ 25 000 tonnes.



Source : Grand Port Maritime de la Martinique

Trafic portuaire de marchandises (entrées et sorties)

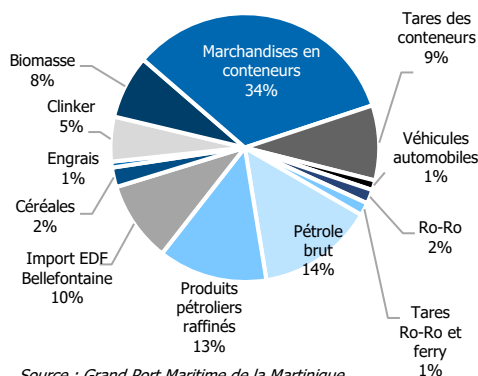
(en tonnes)	2012	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Liquides en vrac	1 455 742	1 111 059	876 992	848 791	986 845	16,3%
Solides en vrac	208 806	384 982	337 053	382 621	353 135	-7,7%
Marchandises diverses	1 443 819	1 718 134	1 485 588	1 532 916	1 657 800	8,1%
dont Marchandises diverses conteneurisés	1 407 819	1 171 347	989 194	1 019 496	1 085 935	6,5%
TOTAL MARCHANDISES	3 108 367	3 214 175	2 699 633	2 764 328	2 997 780	8,4%
Nombre de conteneurs (en EVP)	143 728	178 277	164 495	171 723	192 133	11,9%
dont transbordement	14 820	29 609	15 523	18 514	22 842	23,4%

Source : Grand Port Maritime de la Martinique

¹ Le bunkering ou le soutage est une opération qui consiste à prélever des hydrocarbures de soute ou « bunkers » à bord d'un navire. Ces hydrocarbures de soute servent à la propulsion du navire.

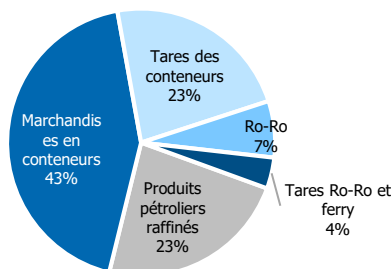
² Expédiée dès sa récolte, la banane est immédiatement conditionnée et mise en conteneur puis expédiée en quasi-totalité vers l'Europe par les porte-conteneurs de la CMA-CGM via le port de Dunkerque.

Entrées de marchandises en 2022



Source : Grand Port Maritime de la Martinique

Sorties de marchandises en 2022



Source : Grand Port Maritime de la Martinique

3.3 LE TRAFIC DE PASSAGERS¹

Les navettes maritimes, une alternative au transport routier

Dans une optique de désengorgement du trafic routier et de désenclavement, il existe un service de liaison maritime – assuré par les Vedettes tropicales - qui permet de relier Fort-de-France à la commune des Trois-Îlets (Bourg, Pointe du Bout, Anse Mitan et Anse à l'Âne) et à la commune de Case-Pilote. Alternative au transport routier, ces navettes transportent environ 500 000 personnes par an. Pour la commune de Case-Pilote, les rotations sont assurées par un bateau d'une capacité de 128 passagers du lundi au samedi et durent 25 minutes en moyenne. Pour la commune des Trois-Îlets, ce sont des bateaux pouvant accueillir jusqu'à 150 passagers qui assurent des rotations sept jours sur sept.

S'agissant du trafic régional, plusieurs compagnies assurent des liaisons régulières avec les îles voisines (Dominique, Guadeloupe, Sainte-Lucie). Trois opérateurs (l'Express des Îles, Jeans for Freedom et Valferry) opèrent à partir du terminal inter-îles de Fort-de-France ou de Saint-Pierre, tandis qu'un autre opérateur (West Indies) travaille à partir du Marin. En 2022, le trafic inter-îles connaît une année de reprise après deux années de restriction qui avaient fortement affecté l'activité. La réouverture de Sainte-Lucie et de la Dominique a permis à 104 463 passagers de voyager entre les îles. Les flux ont été multipliés par 3,5 par rapport à 2021 mais restent encore inférieurs au niveau de 2019 (-72,9 %).

4. L'AÉROPORT

4.1 LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

L'aéroport Martinique Aimé Césaire en pleine extension

L'aéroport international Aimé Césaire, géré par la SAMAC (Société par actions Martinique Aimé Césaire), dispose d'une aérogare de 24 000 m² pour une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comprend une piste de 3,3 km de longueur, découpée en deux bretelles gros porteurs (8 postes de stationnement), une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement au total). L'aérogare de fret occupe une superficie de

¹ Le trafic de croisiéristes est traité dans la section III.7, dédiée au tourisme.

9 400 m² pour une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes. Enfin, la zone dédiée à l'aviation légère dispose d'une aire de stationnement de 12 125 m² pour l'accueil des avions de moins de 7 tonnes.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT

Dans le cadre de son plan de développement 2015-2020, la SAMAC a lancé en 2016 un vaste projet d'investissement à hauteur de 123 millions d'euros, pour l'agrandissement et la modernisation des infrastructures existantes. Le projet de développement de l'aéroport vise à ajouter 20 000 m² de plancher supplémentaire aux 24 000 m² existants

Après la défaillance en 2019, de la société italienne « Inso », principale entreprise attributaire de ce marché d'extension, un nouveau groupement a été désigné, constitué des sociétés AIA INGENERIE et SOGEA-MARTINIQUE (respectivement pour les volets maîtrise d'œuvre et construction). Du fait de ces difficultés et de la crise sanitaire, le chantier de la modernisation des équipements et de l'infrastructure aéroportuaire s'étend finalement sur la période 2015-2022, et représente désormais près de 170 millions d'euros d'investissement. Le nouvel aéroport devrait être livré aux passagers courant 2023 avec un objectif de 2,5 millions de passagers en 2025.

4.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Redressement du trafic international et hexagonal de passagers

L'aéroport Aimé Césaire enregistre une hausse de fréquentation de 75,3 % en 2022, avec 1 698 576 mouvements de passagers (hors transit). Cependant, ce chiffre reste inférieur d'environ 280 000 par rapport à celui de 2019. La levée des mesures restrictives de déplacement et la réouverture des frontières internationales ont favorisé la reprise de la fréquentation de l'aérogare.

Trafic aérien de passagers (en nombre)

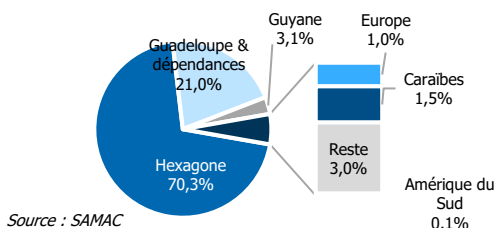
	2012	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Trafic international	115 790	185 778	56 988	16 608	95 275	473,7%
<i>dont Europe</i>	553	12 530	15 796	3 595	16 669	363,7%
Trafic hexagonal	992 418	1 268 799	698 533	723 106	1 194 099	65,1%
Trafic régional national	457 773	520 748	235 684	229 163	409 202	78,6%
<i>dont Guadeloupe</i>	391 423	441 308	208 238	206 131	356 392	72,9%
<i>dont Guyane</i>	66 350	79 440	27 446	23 032	52 810	129,3%
Trafic total	1 565 981	1 975 325	991 205	968 877	1 698 576	75,3%

Source : SAMAC

En 2022, tous les secteurs du trafic aérien connaissent une amélioration. Le nombre de passagers en provenance de l'étranger a été multiplié par près de 6 avec notamment un retour au niveau de 2019 pour les passagers en provenance d'Europe (+33,0 % par rapport à 2019). Pour la Guyane, le nombre de passagers a plus que doublé pour atteindre 52 810. De même, en Guadeloupe, le nombre de passagers est en hausse (+72,9 %) pour atteindre 356 392 voyageurs. Enfin, pour les vols en provenance de la France métropolitaine, le trafic continue d'augmenter, avec une croissance de +65,1 % par rapport à l'année précédente (+3,5 % en 2021), pour un total de 1 194 099 personnes.

94,4 % des passagers voyagent en provenance ou à destination de territoires français : 70,3 % des passagers volent à destination ou en provenance de la France hexagonale, 21,0 % de Guadeloupe et 3,1 % de Guyane. La part des passagers voyageant à destination ou en provenance de l'international augmente (+3,9 points) pour atteindre 5,6 % (contre 1,7 % en 2021 et 9,4 % en 2019).

Répartition des passagers selon leur provenance en 2022

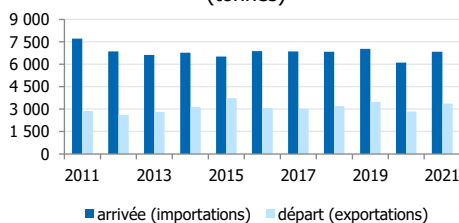


4.3 LE FRET AÉRIEN

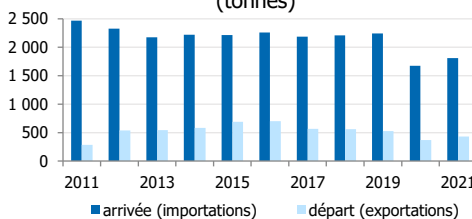
Le fret aérien de marchandises en hausse

En 2022, le fret aérien dépasse son niveau de 2019 (+5,0 %) et affiche une nouvelle progression (+8,0 %) après celle enregistrée en 2021 (+14,3 %), pour un volume de 11 040 tonnes. Cette évolution traduit aussi bien l'amélioration des exportations (+12,6 % à 3 922 tonnes) que des importations (+1,3 % à 7 119 tonnes). 96,3 % du fret aérien de marchandises provient d'échanges avec l'Hexagone.

Fret aérien de marchandises (tonnes)



Fret postal (tonnes)



L'activité postale est toujours impactée par la crise

De son côté, l'activité postale enregistre une baisse (-27,0 % en 2022). Ce sont 1 321 tonnes de correspondances qui ont été échangées en 2022. Les envois de courriers comme les arrivées postales sont concernés par cette tendance : -15,0 % pour les envois (-30,3% par rapport à 2019), -27,0 % pour les arrivées (-41,1 % par rapport à 2019).

Trafic de marchandises de l'aéroport (en tonnes)

	2012	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Fret	9 492	10 512	8 951	10 227	11 040	8,0%
Arrivées	6 860	7 030	6 104	6 851	7 119	3,9%
Départs	2 632	3 482	2 847	3 376	3 922	16,2%
Poste	2 861	2 244	1 675	1 811	1 321	-27,0%
Arrivées	2 325	2 244	1 675	1 811	1 321	-27,0%
Départs	536	525	367	430	366	-15,0%

Source : SAMAC

Section 10

Les autres services marchands

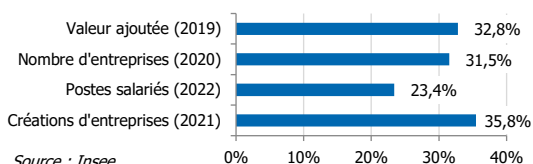
1. APERÇU STRUCTUREL

Les autres services marchands comprennent quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières et d'assurance, les services aux entreprises, et les activités liées à l'information et à la communication.

En 2019¹, les autres services marchands génèrent 32,8 % de la valeur ajoutée totale (52,8 % de la valeur ajoutée marchande), soit 2,8 milliards d'euros.

En 2020, le secteur rassemble 31,5 % des entreprises. En 2022, il emploie 23,4 % des effectifs salariés et représente 35,8 % des créations d'entreprises (en 2021).

Poids des autres services marchands dans l'économie (en % du total)



Source : Insee

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT EN MARTINIQUE, UN ENJEU D'EFFICIENCE ET D'ATTRACTIVITÉ

Le déploiement du réseau de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la Martinique a été lancé en 2018 par la CTM (collectivité territoriale de Martinique), avec l'objectif initial d'être achevé en 2022. Cependant, à la fin de l'année 2022, le taux de couverture reste encore inférieur à 50 % en Martinique. Le projet devrait être finalisé en 2024. Ce déploiement revêt une importance cruciale pour les entreprises qui continuent leurs efforts de digitalisation, ainsi que pour les particuliers dans un contexte où de plus en plus de démarches administratives sont dématérialisées et où le télétravail se développe.

Face à cette situation, d'autres initiatives ont vu le jour pour offrir un accès internet à très haut débit, telles que l'offre de *Starlink* qui propose une connexion par satellite via une parabole. Cela offre une alternative pour ceux qui ne peuvent pas encore bénéficier de la fibre optique. En outre, dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat des ménages, l'arrivée de free sur le marché de la téléphonie mobile est de nature à rendre le marché plus concurrentiel.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

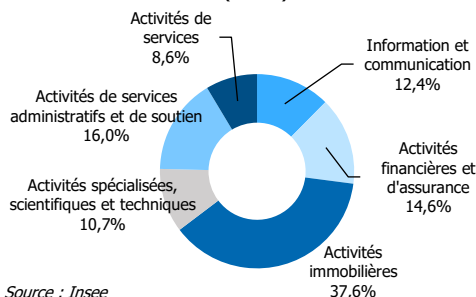
Les autres services marchands couvrent un vaste champ d'activité. De manière générale, ces activités visent à répondre aux besoins en services des agents économiques ; elles sont principalement orientées vers les ménages et/ou vers les entreprises. En 2019, les activités immobilières (1 043,7 millions d'euros) représentent les services les plus importants avec 37,6 % de la valeur ajoutée des « autres services marchands », pour 2 085 entreprises (2020). Viennent ensuite les activités de services administratifs et de soutien pour une valeur ajoutée de 444,2 millions d'euros en 2019 pour 3 742 entreprises.

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'Insee sont ceux de 2019.

Les services administratifs couvrent des activités hétérogènes telles que la location-bail de matériels divers, les activités des agences de placement de main-d'œuvre (intérim), les activités de sécurité, de nettoyage, de location de véhicules, etc.

Si les activités immobilières ou financières sont étudiées dans d'autres chapitres du présent rapport, tel n'est en revanche pas le cas de la filière numérique, catégorie de services en développement.

Répartition de la valeur ajoutée des entreprises des "autres services marchands" en 2019 (en %)



3. LES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

3.1 L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le Covid comme accélérateur de la transformation digitale des entreprises dans le commerce

La CCIM a publié en février 2020 une étude sur la maturité digitale des entreprises martiniquaises. Cette étude montre que le numérique est sous-exploité dans la stratégie des entreprises. En effet, 3 entreprises sur 10 ne sont pas connectées (non équipées de terminaux informatiques fixes ou mobiles). Ainsi, la digitalisation des entreprises (quels que soient leurs secteurs) peut constituer un levier important dans le développement des entreprises de la filière.

L'étude montre néanmoins que la crise Covid a permis de donner un sérieux une impulsion aux ventes à distance (+59,7 % sur catalogue général, +73,9 % sur catalogue spécialisé). Elle devrait être réactualisée cette année pour mesurer le chemin parcouru depuis la période Covid.

Des aides à la transformation numérique

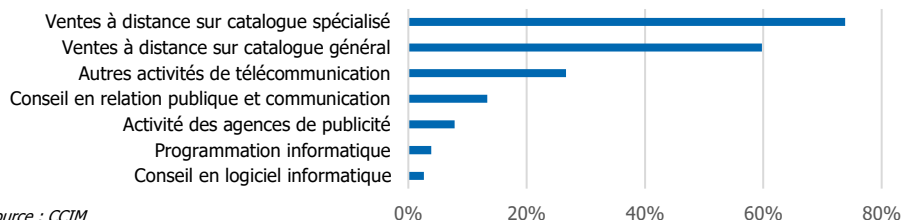
Ces dernières années, la CTM a développé différents dispositifs d'aide aux entreprises dans le secteur du numérique, renforcé durant la crise sanitaire en 2020 :

- Le « Pass transformation numérique » : il s'agit d'une aide financière (entre 8 000 € et 10 000 €) destinée aux entreprises de moins de 30 salariés pour développer leur présence en ligne ou moderniser leurs outils numériques.

- L'aide à l'accélération des entreprises numériques : une subvention qui représente 50 % du coût des dépenses liées au développement de l'entreprise (dépenses de marketing, développement technologique, création de sites web, formation, études, etc.), dans la limite de 50 000 euros.

En complément, l'État finance, dans le cadre de France-Relance, le déploiement de 47 conseillers numériques intervenant dans 25 entreprises et administrations, pour un coût de 3,2 millions d'euros. Ainsi, depuis le lancement de ce dispositif d'inclusion numérique, ce sont 15 088 personnes qui ont été accompagnées.

Évolution du nombre d'entreprises dans les principaux services numériques (entre 2019 et 2020)



La Martinique labellisée French Tech

En 2018, un groupe de travail rassemblant un grand nombre d'acteurs privés et associatifs s'est constitué sous forme de fédération sous le nom de Martinique Digitale. Cette fédération vise à représenter les intérêts de la filière et penser une stratégie commune de développement. Elle cherche à réduire la fracture numérique constatée entre l'Hexagone et l'Outre-mer en militant par exemple pour rendre gratuit l'accès aux numéros verts pour les entreprises et consommateurs ultra-marins. Depuis 2021, la Martinique est un territoire labellisé French Tech¹. Ce label est un projet porté par Martinique Digitale, dont l'ambition est d'accompagner les jeunes pousses et de développer des ponts entre les différentes filières. Des initiatives existent également pour rapprocher le monde numérique d'un public éloigné du marché de l'emploi. Il s'agit du programme French Tech Tremplin Martinique, qui permet à des porteurs de projets bénéficiant d'aides sociales d'être accompagnés dans leur projet de lancement de start-up et d'éventuellement pouvoir accéder à un incubateur. Le Village by CA² a accueilli en 2022 trois lauréats de la première promotion du programme d'incubation French Tech Tremplin Martinique. Ils vont bénéficier des avantages de l'accompagnement pendant une année et recevoir une aide de 30 000 euros afin de développer leur projet.

3.2 L'ÉQUIPEMENT INTERNET FIXE ET MOBILE

La transformation numérique constitue un enjeu majeur. L'accès à l'internet très haut débit est devenu un outil de compétitivité pour les entreprises pour l'utilisation de technologies avancées et pour échanger des données de manière rapide et fiable. Pour la population, il permet une amélioration de la qualité de vie grâce à des services numériques innovants, tels que le télétravail, l'e-santé, l'e-éducation, etc.

Accélérer le développement de la fibre : une priorité

En 2018, La Collectivité territoriale de Martinique (CTM) a lancé un grand projet pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la Martinique (cf. *supra*). Pour mener à bien ce projet, la CTM a signé un partenariat avec orange caraïbe pour le déploiement de ce réseau de fibres optiques. Le projet a pris du retard et le réseau couvrant les 31 communes devrait être livré en 2024.

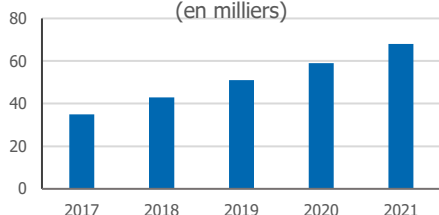
En fin d'année 2022, le taux de locaux raccordables à la fibre dépasse les 80 % à Fort-de-France, à Ducos, au Robert et au Marigot, mais reste globalement inférieur à 50 % en Martinique. Dans ce contexte, la croissance du nombre d'abonnés au très haut débit est dynamique (+15 %

¹ Communauté qui réunit entreprises, financeurs, investisseurs et présente dans 100 villes à travers le monde. La French Tech a pour mission de faire de la France un pays attractif pour les startups qui veulent se lancer et se développer à l'international.

² Créé par le Crédit Agricole Martinique-Guyane et soutenu par la CCI Martinique.

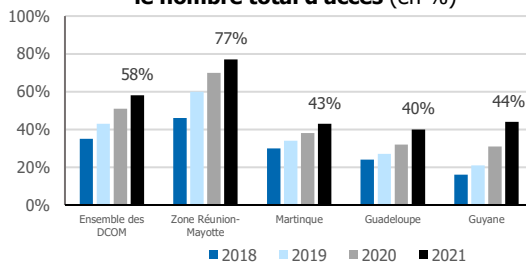
en 2021), mais la Martinique affiche toujours un retard important par rapport à d'autres géographies ultramarines comme la Réunion (cf. graphique *infra*).

Évolution du nombre d'abonnés au très haut débit en Martinique
(en milliers)



Source: Arcep

Part des accès à très haut débit dans le nombre total d'accès (en %)



Source: Arcep

En conséquence, le revenu des services fixe des opérateurs croît pratiquement de manière ininterrompue depuis 2014. Le rythme de croissance s'élevé à +3 % en 2021 après +4 % en 2020 et une année 2019 stable. Ce regain observé depuis 2020 est lié en partie à une croissance accrue du revenu des accès à haut et très haut débit, d'environ 6 % par an depuis 2020 après +4 % en 2019.

Une nouvelle offre d'accès à internet très haut débit par satellite

À défaut d'une couverture fibre intégrale du territoire, la société *Starlink* a obtenu une autorisation de l'Arcep¹ pour proposer un accès à internet très haut débit par satellite. Le service utilise une station au sol établissant une liaison satellitaire qui renvoie les ondes vers les antennes paraboliques des abonnés. Pour bénéficier de ce service, l'abonné doit faire l'acquisition de la parabole. Toutes les zones, y compris les plus reculées de l'île, peuvent être couvertes par ce nouveau service. Orange caraïbe, SFR caraïbe, Mediaserv, Dauphine Telecom Martinique, aBee, Canal+, proposent également des offres internet ADSL ou fibre pour les zones couvertes.

Plus de concurrence sur le marché de la téléphonie mobile

Dans les départements d'outre-mer, les utilisateurs des réseaux mobiles dépensent, en moyenne, 20,1 euros HT par mois pour leurs services mobiles, un niveau de dépense 35 % plus élevé qu'au niveau national².

L'arrivée de Free mobile en mai 2022, aux côtés des trois opérateurs déjà présents sur le territoire : Orange caraïbe, Digicel et SFR, avec une offre très concurrentielle, devrait faire baisser les tarifs des forfaits de téléphonie mobile. Red caraïbes³ a également lancé une offre à un tarif en baisse sensible par rapport à l'offre existante.

Selon l'Arcep, à fin 2022, le nombre d'abonnements aux services mobiles et de cartes prépayées est estimé à 540 000 (soit +3,6 % sur un an) et le taux de pénétration est estimé à 154,1 % en Martinique (contre 124,2 % dans l'ensemble des départements d'outre-mer). Depuis plusieurs années, la population martiniquaise délaisse l'utilisation des cartes SIM prépayées, au profit des abonnements et forfaits téléphoniques. En 2022, la part des abonnements représente 72,4 %, contre 52,6 % en 2015.

¹ Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

² Source ARCEP

³ Groupe SFR

UN CÂBLE SOUS-MARIN ARIMAO ENTRE CUBA ET LA MARTINIQUE

Les câbles sous-marins sont utilisés pour faciliter les communications internationales en acheminant des données à haut débit à travers les océans. Ils sont posés sur le fond marin et connectent différents pays et continents. L'internet mobile n'est disponible à Cuba que depuis 2018, mais les utilisateurs souffrent régulièrement de problèmes de connexion, sur les réseaux fixe et mobile. Ce câble, installé depuis avril 2023 par Orange, mais toujours en phase de test, permet de diversifier la connectivité internet actuelle et élargir les capacités de communication et l'interaction des cubains avec le monde.

Section 11

Les services non marchands

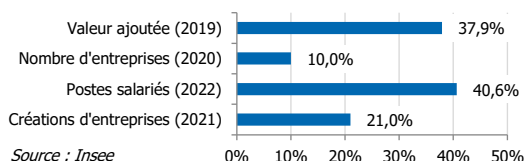
1. APERÇU STRUCTUREL

Les services non marchands sont composés de la branche « éducation, santé et action sociale », ainsi que de la branche « administration publique ».

Ce secteur occupe un poids important dans l'économie. En 2019¹, il génère 37,9 % de la valeur ajoutée totale, soit 3,2 milliards d'euros.

En 2020, il rassemble 10,0 % des entreprises. En 2022, il emploie 40,6 % des effectifs salariés et représente 21,0 % des créations d'entreprises (en 2021).

Poids des services non marchands dans l'économie (en % du total)



Source : Insee

UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE SECOND DEGRÉ ET UN CAMPUS FLAMBANT NEUF POUR LE PÔLE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ

Dans un contexte de repli démographique à la Martinique, le nombre d'élèves du second degré continue de reculer à la rentrée 2022 (-3,2 % par rapport à 2021), alors qu'il est stable pour les élèves du 1^{er} degré. En revanche, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est en progression (+2 % en 2022). Les étudiants en école d'infirmière, de maïeutique et de médecine disposeront d'un campus flambant neuf à la rentrée prochaine. Ces derniers pourront dorénavant effectuer leur cursus complet en Martinique. Cela pourrait permettre de fidéliser des praticiens, notamment des spécialistes, dont la Martinique manque actuellement, et notamment depuis les crises sociales et sanitaires. Dans le cadre du plan Ségur, d'importants travaux de réhabilitations vont être entrepris, à Trinité, Saint Esprit et au Robert notamment.

2. L'ÉDUCATION

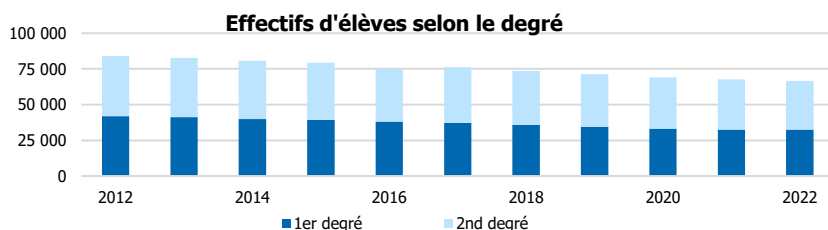
2.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ

Stabilisation des effectifs du 1^{er} degré mais baisse marquée dans le 2nd degré

Le nombre d'élèves dans le 1^{er} degré a diminué d'un tiers depuis 2010. Cette baisse s'est interrompue cette année avec un effectif stable (contre une baisse moyenne de 1000 élèves par an depuis 2008).

Dans le 2nd degré, en revanche, la baisse est marquée (-3,2 %). Le nombre d'élèves scolarisés en Martinique recule donc de nouveau à la rentrée scolaire 2022-2023 de 1,6 % par rapport à la rentrée précédente (soit 1 115 élèves en moins), pour atteindre le nombre de 66 507 élèves.

¹ Les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE sont ceux de 2019.



Source: Académie de Martinique

Cette diminution s'explique notamment par la baisse démographique et le vieillissement de la population martiniquaise.

L'ensemble de la baisse concerne les effectifs scolarisés dans le public, puisque le privé continue de gagner des élèves (+65). En 2022, la part des élèves du public est de 86,2 % (- 0,4 point).

Effectifs par niveau d'étude à la rentrée scolaire (public et privé)

	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Enseignement 1er degré	33 135	32 506	32 500	0,0%
Préélémentaire	12 039	11 979	12 204	1,9%
Élémentaire ¹	20 843	20 284	20 043	-1,2%
Enseignement spécialisé	253	243	253	4,1%
Enseignement 2nd degré	35 979	35 116	34 007	-3,2%
Premier cycle	18 798	18 311	17 711	-3,3%
Second cycle professionnel	5 404	5 329	5 263	-1,2%
Second cycle général et technologique	8 808	8 638	8 487	-1,7%
Cycle post-bac	2 969	2 838	2 546	-10,3%
TOTAL	69 114	67 622	66 507	-1,6%

Source : RAMESESE

Au 1^{er} janvier 2023, les effectifs enseignants sont en baisse (-1,3 %) pour s'établir à 6 200 professeurs (par rapport à 2021). Les effectifs du second degré affichent une nouvelle baisse sur l'année (-1,3 %), dans un contexte de diminution régulière du nombre d'élèves (-2,1 % en moyenne par an depuis 2012).

Établissements par niveau d'étude à la rentrée scolaire (public et privé)

	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Enseignement 1er degré	250	247	247	0,0%
Écoles maternelles	69	68	68	0,0%
Écoles primaires				
Écoles d'enseignement élémentaires	181	179	179	0,0%
Enseignement 2nd degré	83	84	84	0,0%
Collèges y compris SEGPA rattaché	53	53	53	0,0%
Lycée général et technologique	10	10	10	0,0%
Lycée professionnel	11	11	11	0,0%
Lycée Polyvalent	9	9	9	0,0%
Institut privé d'enseignement		1	1	
TOTAL	333	331	331	0%

¹ L'école élémentaire regroupe l'école élémentaire au sens stricte (classes du CP au CM2) et l'école primaire comprend à la fois des classes de maternelle et des classes élémentaires.

À la rentrée 2022, le nombre d'établissements scolaires est stable. L'académie de la Martinique compte 331 établissements scolaires publics et privés, dont 247 pour le premier degré et 84 pour le second degré.

Un taux de réussite au baccalauréat inférieur en moyenne à celui de l'Hexagone

Dans un contexte de réforme du baccalauréat, la Martinique affiche des taux de réussite au baccalauréat en baisse par rapport 2021 il s'établit globalement à 92,7 % (-3,8 points par rapport à 2021) contre 91 % en métropole

Dans le détail, les taux de réussite aux baccalauréats général (95,8 %), technologique (94,2 %) et surtout professionnel (76,6 %) reculent sur un an. Le taux de réussite de la filière générale est très proche du taux national (96 %, -0,2 %), la filière technologique affiche un taux supérieur (90,4 %, +3,8 points). La différence s'explique par le taux de réussite dans la voie professionnelle (82,2 % ; -5,6 points).

Concernant le diplôme national du brevet, le taux de réussite s'établit à 89,8 % (+0,8 point sur un an) et se situe au-dessus du niveau national (87,5 %, en baisse de 0,6 points sur un an).

Taux de réussite aux examens en Martinique

	session juin 2022			session juin 2021	Variation 2022/2021
	présents	admis	taux de réussite	(rappel actualisé)	
Brevet	4 580	4 111	89,8%	89,0%	0,8
BAC Général	1 907	1 827	95,8%	97,8%	-2,0
BAC Technologique	880	829	94,2%	95,7%	-1,5
BAC Général. et Technologique	2 787	2 656	95,3%	97,2%	-1,9
Bac Professionnel	1 467	1 124	76,6%	83,9%	-7,3
Tous BAC	4 254	3 780	88,9%	92,7%	-3,8

Source: académie de Martinique

2.2 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Acteur majeur de l'enseignement supérieur, l'Université des Antilles (UA) est issue de la transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane¹. Elle est implantée sur deux territoires, la Martinique et la Guadeloupe, et s'organise autour de compétences transversales et de deux pôles universitaires régionaux autonomes (pôle Guadeloupe et pôle Martinique).

Le pôle Martinique de l'UA compte deux unités de formation et de recherche (UFR) : l'UFR de lettres et sciences humaines et l'UFR de sciences juridiques et économiques. Il compte également deux antennes d'UFR du pôle Guadeloupe : sciences médicales d'une part et sciences exactes et naturelles d'autre part. L'offre d'enseignement est complétée par une antenne de l'institut universitaire et technologique (IUT) en gestion logistique et transport et une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)². Par ailleurs, deux instituts proposent également des formations : l'institut de préparation aux administrations générales (IPAG) et l'institut universitaire de formation continue (IUFC). Le projet structurant tient à l'ouverture d'un nouveau campus pour le pôle universitaire de santé (PUS) pour la rentrée prochaine. Le Pôle Universitaire de Santé a pour ambition de réunir des formations en santé

¹ L'université Antilles-Guyane a été scindée en deux entités distinctes au 1^{er} janvier 2015 : l'Université de la Guyane et l'Université des Antilles.

² Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation remplacent les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

sur le même lieu. Il accueillera la faculté de médecine de plein exercice, l'école d'infirmières et la maïeutique et l'internant. Le PUS est la concrétisation de la volonté de l'Université, la CTM et l'État d'investir dans un pôle santé, en concordance avec l'ouverture du deuxième cycle de médecine qui permettra aux étudiants de poursuivre leur cursus complet au sein d'une faculté de plein exercice. L'intérêt est aussi de susciter des vocations localement et que les futurs praticiens choisissent leur territoire de formation pour s'installer. Le pôle de santé accueille 1435 étudiants en Martinique en 2023.

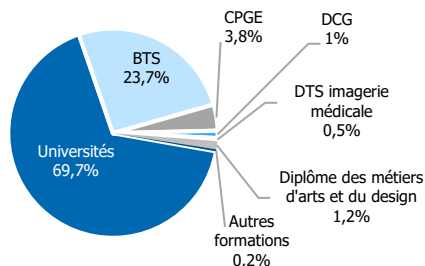
Pour accompagner les besoins de transformation numérique des organisations, un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT, BAC +3) Informatique a été créé à l'IUT de la Martinique. Il forme les étudiants à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques. Il complète un programme de formation sur le numérique qui comportait déjà 3 licences (2 générales et 1 professionnelle¹). Pour accompagner la transition écologique, 5 formations existent en Martinique, les étudiants ont le choix entre 2 licences puis entre 3 masters².

Au niveau immobilier, de grands projets de rénovations immobilières ont été inscrits au contrat de convergence et de Transformation. Il s'agit des réhabilitations de la Faculté de Droit et d'Économie (FDE) et de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FDE), ainsi que de la construction d'une maison de la vie étudiante afin de permettre aux étudiants et aux associations d'avoir un lieu pour développer leurs projets. Par ailleurs, en collaboration avec la CTM, l'Université porte le projet de la refondation du campus de Fort-de-France; un campus modernisé HQE qui s'inscrira dans une logique de développement durable.

Outre la filière universitaire, les étudiants désirant poursuivre leurs études en Martinique peuvent également s'orienter vers la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) qui gère l'École de gestion et de commerce (EGC) de la Martinique, membre du réseau national des EGC, ainsi que le Centre de formation d'apprentis (CFA) du secteur tertiaire.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans l'académie de Martinique sont de 8 409 étudiants en 2022-2023, dont 5 863 (+2 % sur un an) à l'université, 1 989 (-10,4 % sur un an) dans les sections de techniciens supérieurs (STS), et 316 (-8,7 % sur un an) dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Effectifs de l'enseignement supérieur (en 2022-2023)



Source: DEPP

1 Licence générale « Informatique », licence générale « Information Communication », licence professionnelle « Métiers de l'informatique : Conception, développement et durable ».

2 Licence générale « Géographie Aménagement », licence professionnelle « Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable ». Masters : « Gestion de l'environnement », « Géographie Aménagement Environnement et Développement » et « Connaissance et Gestion des Ressources Environnementales en Territoire Insulaire Caraïbe ».

3. LA SANTÉ

3.1 LES INFRASTRUCTURES

En 2020, la Martinique compte 27 établissements de santé, dont 3 disposant d'une maternité. L'offre hospitalière se caractérise par le nombre quasi-équivalent d'établissements publics (14) et privés (13). Ces derniers comprennent notamment 3 établissements de courte durée, 2 établissements de soins de suite et de réadaptation et 7 centres de dialyse. Pour sa part le secteur public compte 5 centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU), 8 centres hospitaliers et un établissement de lutte contre les maladies mentales.

Établissements sanitaires publics et privé en 2020

	Martinique	Guadeloupe	Guyane
Secteur public	14	15	3
Centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU)	5	5	0
Centres hospitaliers (CH) (dont anciens hôpitaux locaux)	8	9	3
Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie	1	1	0
Secteur privé	13	26	11
Établissements de soins de courte durée	3	8	3
Établissements de soins de suite et de réadaptation	2	5	0
Centres de dialyse	7	7	3
Autres établissements privés ¹	1	6	4
Ensemble	27	41	14
<i>dont établissements disposant d'une maternité</i>	3	5	4

Source : ARS, STATISS 2020

Un taux d'équipement proche de la moyenne régionale

La Martinique affiche des taux d'équipement comparables à ceux de la zone Antilles-Guyane. Toutefois ils restent inférieurs, hormis pour l'accueil enfance et jeunesse handicapées, aux taux de la France hexagonale.

Taux d'équipement : nombre de lits et de places pour 1 000 habitants en 2021

	Martinique	DFA	Hexagone
Court séjour			
Médecine	1,9	2,0	2,1
Chirurgie	0,7	0,7	1,1
Gynécologie-obstétrique pour 1 000 femmes de 15 ans et plus	0,6	1,0	0,6
Hospitalisation à domicile	0,6	1,0	0,3
Soins de suite			
Réadaptation	1,7	1,7	1,8
Psychiatrie			
Psychiatrie infanto-juvénile (pour 1000 enfants de 0 à 16 ans)	0,4	0,5	0,9
Psychiatrie générale (pour 1000 hbts de plus de 16 ans)	1,4	1,2	1,4
Accueil des personnes âgées (pour 1000 hbts de 75 ans et plus)			
Structures d'hébergement permanent non EHPAD	7,5	9,0	24,9
Structures d'hébergement permanent EHPAD	43,2	39,5	96,9
Services de soins à domicile	12,2	16,1	19,9
Accueil des adultes handicapés (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés	1,1	1,1	1,0
Places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	0,8	0,4	1,0
Places dans les foyers de vie (inclut les foyers occupationnels)	0,4	0,8	2,1
Places dans les Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	3,0	2,6	3,6
Accueil enfance et jeunesse handicapées			
Places dans les SESSAD* pour 1 000 habitants de - 20 ans	5,8	5,3	3,3
Places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD)	8,7	5,5	6,8

Source : ARS, STATISS 2021

¹ Services d'hospitalisation à domicile et établissements de groupement de coopération sanitaire (GCS).

La Martinique, comme l'ensemble des départements français d'Amérique (DFA), accuse un retard important en matière d'accueil des personnes âgées. Début 2021, on ne compte que 43,2 places en structure d'hébergement permanent de type EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (contre 96,9 en France hexagonale). Le nombre de places en hausse (+1,7 %) en 2021. Au regard du vieillissement accéléré de la population martiniquaise, des efforts additionnels devraient être fournis. En effet, à défaut de structures spécialisées suffisantes, les personnes âgées bénéficiaires d'allocations (allocation personnalisée d'autonomie - APA), font de plus en plus appel à du personnel soignant à domicile. L'un des objectifs du projet régional de santé est de développer les maisons de santé pluriprofessionnelles et d'améliorer l'offre de santé avec certaines spécialités médicales, en développant des actions de prévention et de promotion.

Les dépenses de santé quasi-exclusivement destinées aux maladies

En 2022, les dépenses totales de santé effectuées par la Caisse générale d'assurance maladie se chiffrent à 1,4 milliard d'euros (+4,6 %). 94,7 % des dépenses de prestations santé sont allouées à la Maladie. Le reste est attribué à la maternité (2,8 %), aux accidents de travail (1,5 %), à l'invalidité (0,9 %) et au capital décès (0,1 %). Les dépenses de santé par habitant sont sensiblement plus élevées en Martinique (4062 euros en 2021) que pour la France entière (3 350 euros soit +17,5 %¹).

3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Un nombre de professionnels en hausse mais une densité parfois encore faible

Au 1^{er} janvier 2021, la Martinique compte 7 116 professionnels de santé (hors masseurs kinésithérapeutes et pédicures-podologues), soit +1,7 % par rapport à 2020.

Cette croissance tient essentiellement à la hausse du nombre d'infirmières (+2,2 %), de médecins spécialistes (+2,7 %). Il convient de noter la baisse du nombre de médecins généralistes (-1,1 % sur un an), de chirurgiens-dentistes (-2,3 %) et de pharmaciens (-2,6 %).

Professionnels de santé libéraux ou mixtes Densité par spécialité en 2021 (pour 100 000 habitants)

	Martinique	DFA	France (hors DOM)
Médecins généralistes	93,0	ND	86,5
Médecins spécialistes	61,8	53,9	86,8
Chirurgiens-dentistes	53,4	43,0	54,6
Infirmiers	491,8	352,6	195,3
Orthophonistes	30,3	21,8	33,0

Sources : ARS, STATISS

En 2021, les densités de professionnels de santé sont globalement inférieures à celles de la France hexagonale (à l'exception des infirmiers et des médecins généralistes). Elles sont cependant plus élevées en Martinique qu'aux Antilles-Guyane dans l'ensemble, pour chacune des spécialités. L'ARS (agence régionale de santé) souhaite renforcer l'attractivité médicale pour compenser le nombre de professionnels qui ont quitté le territoire suite aux crises sanitaires et sociales. L'attractivité réside aussi dans la capacité à proposer des équipements de santé qualitatifs pour les praticiens. Un plan régional d'attractivité devrait être présenté prochainement par la CTM et l'ARS.

¹ Source Ministère de la santé

LES PROJETS DE L'ARS DANS LE CADRE DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Dans le cadre du Ségur de la santé notamment, 400 millions d'euros vont être investis dans les 5 prochaines années dans la restructuration et la modernisation du système de santé.

La **reconstruction de l'hôpital Louis Domergue de Trinité** est prévue sur le terrain de Desmarinières à Trinité près de la route nationale 1 grâce à un don de plusieurs hectares de la Mairie de Trinité qui seront divisés en trois parcelles. Elles accueilleront également la reconstruction du STIS (service territoriale d'incendie et de secours) et du site de La Valériane géré par la fondation partage et vie. Le coût global du projet est de 70 millions d'euros, le périmètre des activités médicales sera étendu (consultations, activités ambulatoires, Dialyse) et 26 praticiens spécialisés seront recrutés en vertu de l'accord signé entre la direction et les syndicats. L'ARS a dénommé l'ensemble du projet de reconstruction de ces établissements, le pôle de santé et de secours de Desmarinières. Les grandes étapes de la construction :

- La phase de préparation administrative du projet dont les mises en œuvre des marchés publics et l'obtention des diverses autorisations, a déjà débuté et durera jusqu'en octobre 2024 ;
- La préparation et la programmation des travaux s'étaleront jusqu'en décembre 2022 ;
- Les travaux débuteront en juillet 2024 avec une fin prévisionnelle pour décembre 2026 ;
- L'accueil du public est prévu pour mars 2027.

En décembre 2022, la **reconstruction de l'hôpital du Saint-Esprit** et l'extension de l'hôpital du Robert ont été actés. Le coût des travaux est de 60 millions d'euros. Des restructurations de l'hôpital du Carbet et du bâtiment Pierre Zobda-Quitman de la Meynard à Fort-de-France sont également prévues.

4. L'ACTION SOCIALE

L'action sociale est définie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dans son article L. 116-1¹. Elle regroupe les programmes et les moyens mis en œuvre par l'État et par les collectivités territoriales pour maintenir la cohésion sociale et aider les individus les plus fragiles à retrouver ou à conserver leur autonomie. Avec la Sécurité sociale et la Prévoyance, l'action sociale est l'un des volets de la protection sociale. Elle peut être ponctuelle comme lors de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence.

Dans le cadre de l'action sociale, la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) met en place différents dispositifs : les chèques d'accompagnement personnalisé, le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), les secours exceptionnels et les actions sociales d'intérêt collectif. Elle met aussi à disposition la résidence sociale de Balata pour assurer l'hébergement des familles en situation d'expulsion ou confrontées à des difficultés sociales comme familiales. La Collectivité intervient également auprès des personnes âgées à domicile (prestations d'aide ménagère, de portage de repas, etc), et verse une aide sociale à l'hébergement.

La CAF de Martinique intervient également dans le cadre de l'action sociale via ses prestations au titre de la solidarité (notamment l'allocation du RSA – cf. Ch II, section 2, paragraphe 3), les aides aux familles (avec, entre autres, les allocations familiales), les aides au logement, les aides aux personnes âgées (essentiellement l'allocation personnalisée d'autonomie et l'aide sociale à l'hébergement), les aides aux personnes handicapées (notamment l'allocation adulte handicapé, l'allocation compensatrice pour tierce personne et la prestation de compensation du handicap), et les aides sociales à l'enfance (placements et actions éducatives).

En 2022, le montant versé par la CAF au titre de ses prestations s'élève à 708,6 millions d'euros (+3,8 % en 2021). Les prestations sont majoritairement destinées à la

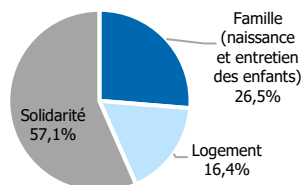
¹ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002.

solidarité (404,6 millions d'euros) comprenant notamment le versement du RSA (208,1 millions d'euros), l'allocation adulte handicapé (96,3 millions d'euros) et la prime d'activité (76,1 millions d'euros). Le reste des aides versées par la CAF est attribué aux familles¹ (187,9 millions d'euros) et au poste logement² (116,1 millions d'euros).

Les nombre de bénéficiaires est stable (104 065) avec une forte majorité bénéficiant des prestations liées à l'entretien des enfants (allocation familiale et allocation de rentrée scolaire) ou à la solidarité (RSA).

Au sens stricte de l'action sociale, la CAF de la Martinique verse 57,3 millions d'euros (+2,6 %) à 47 309 bénéficiaires (-1,7 %) dont 10,2 millions d'euros (au titre de la restauration scolaire).

Prestations versées par la CAF en 2022 (en %)



Source: CAF de la Martinique

¹ Elles comprennent, entre autres, les allocations familiales et la prestation d'accueil du jeune enfant.

² Les prestations logement comprennent principalement l'allocation logement familiale et l'allocation logement social.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire
et financière

Section 1

Aperçu général

Peu d'évolution dans le paysage bancaire martiniquais en 2022

Alors que l'année 2021 avait été marquée par l'implantation de la Banque européenne de Crédit Mutuel (BECM) aux Antilles, aucun nouvel établissement bancaire n'a vu le jour en Martinique en 2022. À l'inverse, la place compte désormais une société de financement de moins, puisque la SAGEFI ne dispose plus d'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire. Ce retrait d'agrément intervient après une baisse continue de l'activité de l'établissement au cours des dernières années ; la société ne gérait plus qu'un encours réduit sur le territoire.

Une année marquée par l'inflation et la remontée des taux d'intérêt

La forte reprise économique post-Covid puis l'invasion russe en Ukraine ont généré un double choc inflationniste. La formule de calcul des taux des livrets d'épargne étant basée sur l'inflation, l'ensemble des taux des livrets réglementés ont été revus à la hausse. Ainsi, le taux du livret A, qui avait atteint un minimum de 0,5 % en février 2020, a été relevé deux fois en 2022 (à 1,0 % en février, puis 2,0 % en août). Il a de nouveau augmenté en février 2023 pour atteindre 3,0 %.

Pour endiguer cette hausse des prix, la BCE a mis fin à sa politique monétaire très accommodante et a procédé à une normalisation progressive des taux d'intérêt au second semestre 2022. Ainsi, les taux directeurs ont progressé de 250 points de base en 2022. Il s'agit de la première remontée des taux depuis 2011. Ces évolutions se répercutent assez mécaniquement en Martinique, où les taux des crédits ont commencé à remonter. En un an, les taux moyens des crédits aux entreprises ont augmenté de 1 à 1,5 point selon la nature des financements. Pour les ménages, les taux moyens ont pris environ 0,5 point.

Une normalisation du comportement d'épargne des agents

Après deux années où les restrictions sanitaires avaient fortement impacté la consommation et généré un surplus d'épargne des ménages, l'évolution des dépôts retrouve un rythme plus tendanciel, avec une croissance de 3,1 % en 2022. Ainsi, en moyenne, l'épargne « forcée » accumulée pendant les périodes de confinement n'a pas été utilisée à des fins de consommation.

Pour leur part, les entreprises voient leurs actifs monétaires en légère hausse, après un recul marqué en 2021. Le recours massif aux prêts garantis par l'État (PGE) en 2020 avait entraîné une forte croissance de leur trésorerie, car les PGE avaient, pour partie, été souscrits par précaution et n'avaient été que peu utilisés au cours de la première année. Avec l'arrêt progressif des mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises (fonds de solidarité, activité partielle, report d'échéances fiscales et sociales, etc.), les PGE ont été davantage consommés en 2021 dans la mesure où les trésoreries ont été largement sollicitées. En 2022, l'évolution des actifs des entreprises se normalise.

Les placements de court terme font le plein

L'analyse par nature montre une autre évolution du comportement des épargnants. En effet, avec la remontée des taux d'intérêt créditeurs, les placements de court terme retrouvent une attractivité. Ils affichent une forte hausse en 2022, alors que les dépôts à vue connaissent une augmentation bien moindre, contrairement aux années précédentes, où dans un contexte de taux bas, ils captaient l'essentiel de la hausse des dépôts. En revanche, les placements de long

terme ne tirent pas leur épingle du jeu, signe probable d'une certaine précaution face aux incertitudes conjoncturelles.

Les crédits d'investissement et à l'habitat restent dynamiques

La demande de crédits ne semble pas encore avoir été pénalisée par la remontée des taux d'intérêt. Ainsi, la croissance de l'encours brut de crédits, toutes catégories d'agents confondus, s'accroît à +4,0 % en 2022, après une hausse de 2,9 % en 2021.

S'agissant des ménages, ils continuent à profiter de conditions de financement encore favorables pour conclure leurs projets immobiliers. Les crédits à l'habitat maintiennent un rythme de croissance soutenu et régulier. En revanche, les crédits à la consommation enregistrent une faible hausse.

Au sein des entreprises, les encours de crédits d'investissement sont en augmentation importante, comparable à celle de l'année précédente. De même, les crédits d'exploitation enregistrent une hausse notable. Il convient de noter que parmi les crédits d'exploitation, ce sont les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage qui augmentent, alors que les crédits de trésorerie diminuent du fait des remboursements de PGE. Ce constat fait écho aux soldes d'opinion un peu dégradés sur les questions de liquidité dans l'enquête de conjoncture de l'EDOM.

Enfin, les collectivités locales connaissent un nouveau recul de leurs encours de crédit, confirmant la tendance baissière des dernières années.

Une progression du PNB mais des charges de personnel plus lourdes

Le produit net bancaire de la place martiniquaise s'accroît en 2022, à la faveur des commissions et des produits divers. En revanche, la marge d'intérêts fléchit, du fait de la hausse marquée des intérêts versés. Pour l'heure, le relèvement des taux a été plus pénalisant pour les banques (*via* le financement de leurs ressources) que générateur de revenus.

Les frais généraux augmentent fortement, avec notamment des charges de personnel et des services extérieurs en hausse. Dans le contexte inflationniste actuel, les établissements ont procédé à des revalorisations salariales. S'agissant du coût du risque, il s'inscrit en retrait en raison de reprises de provisions significatives. Les taux de rentabilité s'améliorent.

Le secteur bancaire reste dense et concentré, la bancarisation est importante

La plupart des réseaux bancaires français sont présents en Martinique. On compte ainsi 18 établissements de crédit installés localement, regroupant 140 agences et 304 automates bancaires. Les taux d'équipement demeurent d'un bon niveau, avec 1 agence bancaire tous les 9 km² et 1 automate pour 1 200 habitants en Martinique (contre 1 agence pour 18 km² et 1 automate pour 1400 habitants au niveau national). Ces établissements gèrent 1,1 million de comptes de dépôt ou d'épargne ; un habitant compte en moyenne 1,3 compte de dépôts à vue et 3,1 comptes bancaires au total. S'agissant des cartes bancaires, on en recense près de 700 000 en circulation, soit 2 cartes par habitant.

Malgré la multiplicité des intervenants, une large part de l'activité est assurée par un petit nombre d'acteurs. Les trois premiers établissements détiennent 60 % du marché de la collecte des dépôts et 61 % du marché de la distribution de crédits. Le secteur bancaire local reste par ailleurs largement dominé par les banques mutualistes, qui détiennent 71 % des dépôts et 74 % des crédits.

Section 2

La structure du système bancaire

1. L'ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

1.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SYSTÈME BANCAIRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre de celui de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier. La législation bancaire applicable dans les COM du Pacifique relève de la compétence de l'État.

Suite à l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques suivants :

- **Le statut d'établissement de crédit** : délivré à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public.
- **Le statut de société de financement** : délivré aux entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit.
- **Le statut d'établissement de crédit spécialisé** : accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

Outre ces établissements, peuvent également intervenir les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique, qui ne fournissent que des prestations de services de paiement, à l'exception de la délivrance de formules de chèques.

Certains établissements qui interviennent dans certaines géographies ultramarines ne relèvent d'aucun de ces statuts, mais peuvent néanmoins effectuer des opérations de banque. Ainsi, par exemple, la Banque des Territoires est un établissement à « statut particulier » ou la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est une « institution européenne ».

À fin 2022, la Martinique compte 18 établissements financiers implantés localement¹, soit un de moins que l'année précédente. En effet, la SAGEFI² ne dispose plus d'agrément pour l'activité de société de financement, depuis le mois de juillet 2022. Ce retrait d'agrément intervient après une baisse continue de l'activité de l'établissement au cours des dernières années ; la société ne gérait plus qu'un encours réduit sur le territoire. Le nombre d'établissements implantés en Martinique est relativement stable (à 1 unité près) depuis plusieurs années.

Parmi ces 18 établissements, on distingue :

- 12 établissements de crédit, dont 7 banques et 5 banques mutualistes ;
- 4 sociétés de financement ;
- 1 établissement de crédit spécialisé ;
- 1 établissement de crédit à statut particulier.

¹ La liste détaillée de ces établissements figure en annexe (tableau « Liste des établissements de crédit locaux »).

² Société anonyme de gestion et de financement.

Des établissements non installés localement¹ interviennent également en Martinique, majoritairement à partir de l'Hexagone : parmi les principaux, la Caisse française de financement local, Dexia crédit local, ainsi que plusieurs établissements spécialisés dans le financement par crédit-bail (Auxifip, Fructicomi, etc.). Ils se positionnent principalement sur la clientèle des entreprises et celle des collectivités locales.

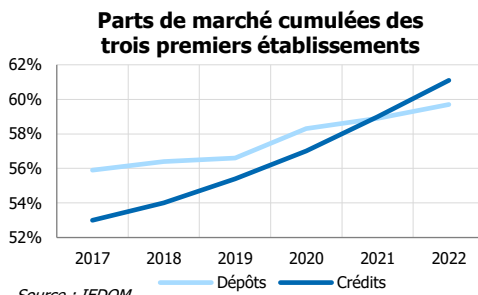
1.2 LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

La majorité de l'activité est réalisée par quelques banques

Bien que la plupart des réseaux bancaires français soient présents sur le marché bancaire martiniquais, un petit nombre d'acteurs réalise une large part de l'activité. La concentration du marché s'avère croissante depuis quelques années.

L'indice de Herfindahl-Hirshmann² progresse encore en 2022, de +1,0 % s'agissant des dépôts et +5,3 % s'agissant des crédits. Il demeure positionné dans la zone de concentration moyenne, à 1 643 pour les dépôts, et 1 623 pour les crédits.

Par ailleurs, la part de marché cumulée des trois premiers établissements³ augmente de 0,8 point pour la collecte des dépôts et de 2,1 points pour la distribution de crédits, pour atteindre respectivement 59,7 % et 61,1 %.



Parts de marché des trois premiers établissements de crédit, par nature de dépôts et de crédits

	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Dépôts collectés	56,4%	56,6%	58,3%	58,9%	59,7%	0,8 pt
- Comptes ordinaires créditeurs	57,5%	57,0%	59,7%	59,9%	62,1%	2,2 pts
- Comptes d'épargne à régime spécial	64,9%	63,8%	62,9%	62,3%	62,5%	0,2 pt
- Comptes créditeurs à terme	89,9%	85,2%	82,1%	80,2%	57,3%	-21,9 pts
- Valeurs mobilières et assurance-vie	61,7%	61,9%	63,0%	62,8%	63,3%	0,5 pt
Crédits attribués	54,0%	55,4%	57,0%	59,0%	61,1%	2,1 pts
- Comptes ordinaires débiteurs	73,5%	75,7%	77,9%	70,6%	63,3%	-7,3 pts
- Crédits de trésorerie	61,1%	61,9%	63,0%	64,9%	64,3%	-0,6 pt
- Crédits immobiliers	70,6%	69,7%	68,2%	67,4%	67,7%	0,3 pt
- Crédits d'équipement	65,9%	67,1%	68,8%	69,9%	73,1%	3,2 pts

Source : IEDOM

L'analyse par nature de dépôts indique que le niveau de concentration est globalement en hausse pour les comptes courants, les comptes d'épargne et les valeurs mobilières et assurance-vie. En revanche, ce n'est pas le cas pour les comptes à terme : l'augmentation des taux d'intérêt a induit une nette progression de ces dépôts en 2022, notamment au sein d'établissements qui

¹ Ces établissements non installés localement ne sont pas concernés par la section *La structure du système bancaire*, consacrée aux établissements bénéficiant d'une présence physique en Martinique (avec au moins un comptoir).

² Indice établi en additionnant le carré des parts de marché de toutes les entreprises du secteur considéré. Le secteur est dit peu concentré si l'indice est inférieur à 1 000, très concentré si l'indice est supérieur à 2 000.

³ Autre indicateur de mesure de la concentration d'un marché. Le secteur est dit concentré lorsque la part de marché cumulée est supérieure à 33 %, et très concentré à partir de 66 %.

avaient des encours faibles sur ce type de produits, ce qui fait mécaniquement baisser la part de marché des trois principaux établissements bancaires.

Concernant les crédits, la part de marché cumulée des trois premiers établissements recule notablement pour les comptes ordinaires débiteurs. Toutefois, ce type de financements évolue de façon trop irrégulière pour conclure à un repli de la concentration.

1.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS¹

Le marché bancaire demeure dominé par les banques mutualistes

Les banques mutualistes concentrent plus de deux tiers du marché, loin devant les banques commerciales et les autres établissements. Sur la dernière année, cette domination des banques mutualistes s'accroît.

Ventilation des parts de marché dépôts et crédits par catégorie d'établissements

	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Dépôts collectés						
- Par les banques commerciales	26,8%	26,5%	25,4%	25,3%	24,9%	-0,4 pt
- Par les banques mutualistes	68,4%	68,9%	70,9%	70,9%	71,0%	0,1 pt
- Par les autres établissements	4,8%	4,6%	3,7%	3,8%	4,1%	0,3 pt
Crédits attribués						
- Par les banques commerciales	12,4%	12,6%	12,4%	12,3%	12,2%	-0,1 pt
- Par les banques mutualistes	67,4%	68,5%	71,2%	72,1%	74,2%	2,1 pts
- Par les autres établissements	20,2%	18,9%	16,4%	15,7%	13,6%	-2,1 pts

Source : IEDOM

En 2022, les banques mutualistes² totalisent 71 % (+0,1 pt) des dépôts collectés auprès de la clientèle et 74 % (+2,1 pts) des crédits octroyés. Sur les quatre dernières années, leurs parts de marché crédits ont notamment augmenté de 6,8 points, aux dépens des autres établissements. S'agissant des dépôts, elles sont particulièrement bien positionnées sur le segment des comptes d'épargne à régime spécial (75 %). Au niveau des crédits, leurs parts de marché sont plus importantes sur le segment des crédits d'équipement (79 %).

Pour leur part, les banques commerciales³ détiennent ainsi 25 % du marché des dépôts et 12 % du marché des crédits (respectivement -0,4 pt et -0,1 pt). Concernant la collecte, elles sont mieux positionnées sur le segment des valeurs mobilières et de l'assurance-vie (34 %). Concernant les crédits, elles financent plus du tiers des comptes ordinaires débiteurs (33 %) et près d'un cinquième des crédits d'équipement (19 %).

Les autres établissements, regroupant à la fois des prêteurs institutionnels⁴ et des sociétés de financement⁵, demeurent globalement les acteurs avec le volume d'activité le moins important. Ils détiennent 4 % du marché des dépôts (+0,3 pt) et presque 14 % du marché des crédits (-2,1 pts). S'agissant de la collecte, ces établissements sont exclusivement positionnés sur le segment des comptes ordinaires et des comptes à terme (parts de marché respectives à 7 % et

¹ Nous retenons ici trois catégories d'établissements : les banques commerciales, les banques mutualistes, et les autres établissements (notamment les sociétés de financement).

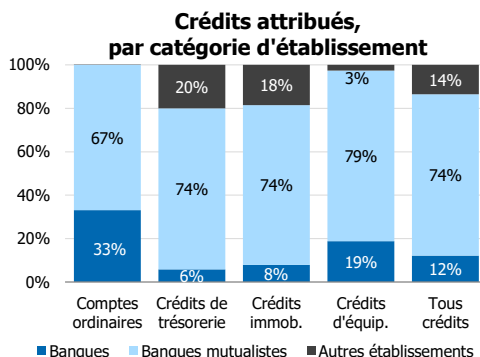
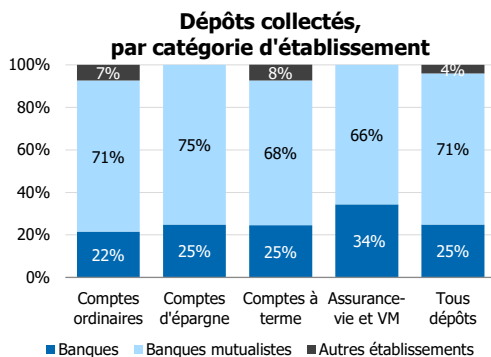
² Le Crédit Mutuel, la CEPAC (Caisse d'Épargne), le Crédit Agricole, la BRED et la CASDEN Banque Populaire.

³ La BNP Paribas, la Banque des Caraïbes, LCL, la Banque Postale, la BECM, Cofilease et Bpifrance.

⁴ La Banque des Territoires.

⁵ Les sociétés de financement incluent principalement le Crédit Moderne et la Somafi-Soguaifi.

8 %). S'agissant des crédits, ils proposent principalement des financements de trésorerie et immobiliers (parts de marché respectives à 20 % et 18 %).



Source : IEDOM

Source : IEDOM

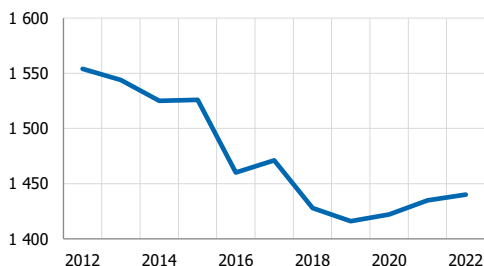
1.4 LES EFFECTIFS

Troisième année de hausse consécutive des effectifs bancaires

Les effectifs¹ cumulés du secteur bancaire local s'établissent à 1 440 en 2022. Ils progressent pour la troisième année consécutive (+0,3 %, après +0,9 % en 2021 et +0,4 % en 2020). Cette légère croissance masque cependant des évolutions contrastées par type d'établissement. Ainsi, ce sont les banques mutualistes qui augmentent leurs effectifs (+3,0 %), alors que globalement, les banques commerciales et les autres établissements continuent à les réduire (respectivement -7,0 % et -3,1 %). Ces évolutions sont cohérentes avec le poids des banques mutualistes sur le marché. Ces dernières concentrent 72 % des effectifs de la place, contre 19 % pour les banques commerciales et 9 % pour les autres établissements.

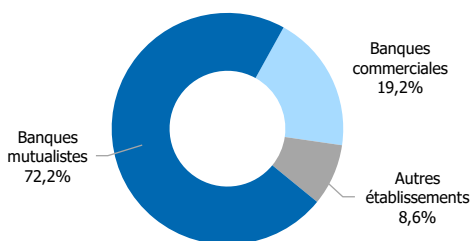
Malgré ces trois années de hausse, les effectifs demeurent bien en deçà des niveaux atteints auparavant (maximum de 1 594 atteint en 2009). Entre 2009 et 2019, ils ont diminué de 11,3 %². Pour mémoire, la seconde moitié des années 2010 avait été marquée par de nombreuses restructurations dans le secteur. Plusieurs groupes bancaires avaient ainsi mis en œuvre des plans de départs volontaires du personnel. Plus généralement, beaucoup d'établissements avaient réduit leurs effectifs, dans une optique de rationalisation de leurs coûts.

Évolution des effectifs



Source : IEDOM

Répartition des effectifs



Source : IEDOM

¹ Effectifs équivalent temps plein.

² Contre -3,5 % en France entière sur la même période (Statista).

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

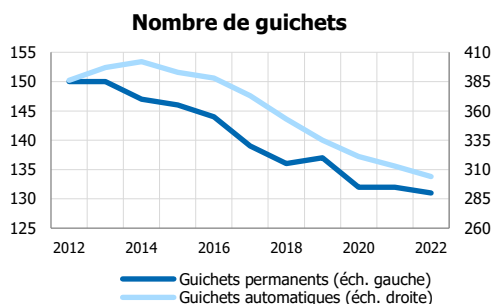
2.1 LES GUICHETS BANCAIRES

Des taux d'équipement en baisse, mais toujours satisfaisants

En 2022, la Martinique compte 131 guichets permanents¹ et 304 guichets automatiques. Sur l'année, ces nombres ont respectivement diminué de 1 et 9 unités.

Sur longue période, la tendance est significativement baissière, comme au niveau national. Les différents réseaux bancaires rationalisent leurs coûts, ce qui se traduit par des regroupements d'agences, ou par la suppression des automates dont le rapport coût/bénéfice n'est pas favorable². En

contrepartie, les plafonds des guichets automatiques restants sont relevés, et des automates plus polyvalents sont installés (ex. remplacement de deux automates – l'un spécifique aux versements, l'autre aux retraits – par un seul guichet polyvalent).



Nombre de guichets bancaires et taux d'équipement en guichets

	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Nombre de guichets permanents	136	137	132	132	131	-0,8%
dont banques commerciales	59	60	59	59	58	-1,7%
dont banques mutualistes	77	77	73	73	73	0,0%
Nombre d'hab. par guichet permanent	2 712	2 661	2 737	2 706	2 689	-0,6%
Nombre de guichets automatiques	353	335	321	313	304	-2,9%
dont banques commerciales	125	126	126	124	118	-4,8%
dont banques mutualistes	228	209	195	189	186	-1,6%
Nombre d'hab. par guichet automatique	1 045	1 088	1 125	1 141	1 159	1,5%

Source : IEDOM

En dépit de cette diminution des guichets bancaires, les taux d'équipement en 2022 demeurent d'un bon niveau en Martinique, en lien avec le recul démographique.

- L'équipement en guichets automatiques est plus important qu'en France entière (1 automate pour 1 159 habitants en Martinique, contre 1 automate pour 1 417 habitants au niveau national³).

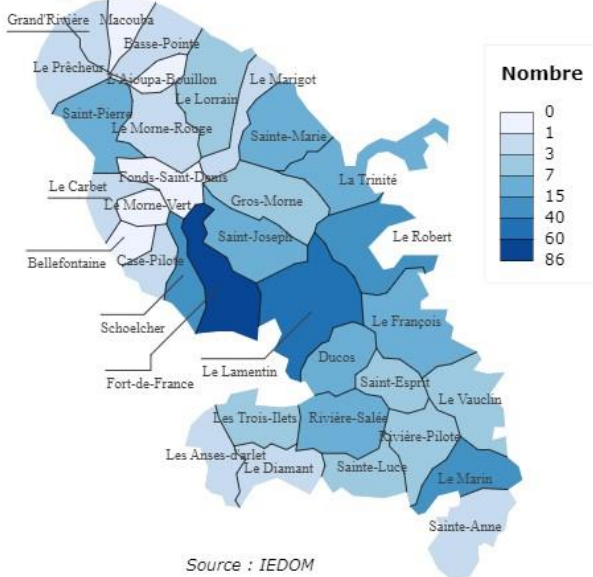
- L'équipement en guichets permanents est, en nombre, plus faible qu'en France entière, (1 guichet pour 2 689 habitants en Martinique, contre 1 guichet pour 1 900 habitants en France entière³). Pour autant, cela ne traduit pas une moindre accessibilité aux services bancaires compte tenu de la densité du territoire : le nombre de guichets permanents rapporté à la superficie est de 1 agence pour 9 km² en Martinique, contre 1 agence pour 18 km² au niveau national.

¹ Au sens du nombre d'agences bancaires.

² L'utilisation du guichet automatique peut être jugée trop faible au regard du coût de son entretien.

³ Chiffres 2021 s'agissant des données France entière.

Répartition des automates bancaires en 2022



Une forte concentration des guichets dans le centre

La zone centrale du territoire est la mieux pourvue. Les communes de Fort-de-France (chef-lieu) et du Lamentin (poumon économique de l'île), concentrent 35 % des guichets permanents et 45 % des guichets automatiques. Les autres communes les mieux dotées sont parmi les plus peuplées : Schoelcher, Le Robert, Sainte-Marie, Rivière-Salée, le Marin, etc.

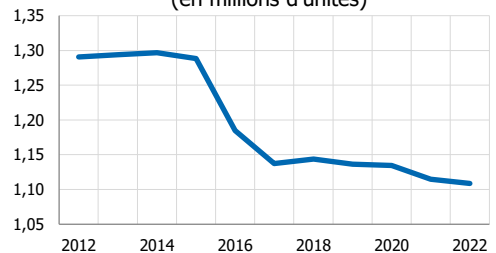
Toutes les communes comptent au moins un guichet permanent. En revanche, on ne recense aucun automate dans cinq d'entre elles : Ajoupa-Bouillon, Fonds-Saint-Denis, Bellefontaine, Macouba, et le Morne-Vert.

2.2 LES COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Un nouveau repli du nombre de comptes

Le nombre de comptes bancaires¹ gérés par les établissements bancaires de la place s'établit à 1,1 million en 2022, en très léger repli (-0,6 % sur un an). La tendance baissière des dernières années s'explique en partie par le recul démographique, mais aussi par l'application de la loi Eckert², qui impose aux banques de recenser les comptes inactifs, rechercher leurs titulaires, puis, en l'absence de réponse des bénéficiaires, de fermer les comptes après transfert des avoirs correspondants à la Caisse des Dépôts.

Nombre de comptes bancaires (en millions d'unités)



Nombre de comptes bancaires et taux d'équipement en comptes

	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Nombre de comptes bancaires	1 143 912	1 136 366	1 134 347	1 114 855	1 108 697	-0,6%
dont banques commerciales	352 590	345 418	334 771	308 942	309 386	0,1%
dont banques mutualistes	791 322	790 948	799 576	805 913	799 311	-0,8%
Nb. comptes bancaires / hab.	3,10	3,12	3,14	3,12	3,15	0,9%
Nb. comptes ordinaires / hab.	1,23	1,25	1,24	1,27	1,31	3,8%

Source : IEDOM

¹ Tous comptes de dépôt ou d'épargne confondus.

² Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence. Cette loi, appliquée au 1^{er} janvier 2016, a pour but de permettre aux bénéficiaires de retrouver la trace d'un compte oublié.

Le nombre de comptes bancaires par habitant s'inscrit en faible hausse en 2022. En moyenne, un habitant possède 3,15 comptes bancaires (après 3,12 en 2021) dont 1,31 compte de dépôt à vue (après 1,27 en 2021). Le taux d'équipement en compte est légèrement inférieur en France entière, avec 1,27 compte de dépôts à vue¹.

Des comptes mieux provisionnés

À l'inverse du nombre global de comptes bancaires, le nombre de comptes de dépôts à vue augmente en 2022 (+2,4 %). Dans le même temps, l'encours moyen progresse à 11 145 euros (+2,0 %). Les comptes de dépôts à vue constituent 42 % des comptes de dépôts bancaires en nombre, et 64 % en montant.

S'agissant de l'épargne, les livrets A et les livrets ordinaires diminuent en nombre (respectivement -4,9 % et -2,5 %), alors que le nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) affiche une forte croissance (+38,3 %). Le regain observé sur les LEP s'explique par la remontée des taux d'intérêt, qui rend ce livret très attractif, alors que les autorités déplorent depuis plusieurs années le faible niveau de détention de ce produit, réservé aux clientèles fragiles. Les encours moyens de tous les livrets d'épargne s'inscrivent en hausse, hormis celui des livrets jeunes (-4,6 %). Les livrets ordinaires demeurent les mieux provisionnés, à 5 659 euros en moyenne (+10,2 %). Tous confondus, les livrets d'épargne rassemblent 51 % des comptes de dépôts bancaires en nombre, et 23 % en montant.

Le nombre de plans et de comptes épargne logement (PEL et CEL) diminue (respectivement -5,4 % et -3,1 %), mais ces comptes sont eux aussi, mieux provisionnés (14 680 euros pour les plans et 3 719 pour les comptes, en moyenne). L'épargne logement représente aujourd'hui 6 % des comptes de dépôts bancaires en nombre, et 8 % en montant.

Enfin, concernant les dépôts à terme, type de comptes le plus impacté par les taux historiquement bas des dernières années, leur nombre continue de fléchir en 2022 (-1,2 %). Pour autant, la remontée des taux au deuxième semestre leur confère un nouvel attrait, et l'encours moyen augmente de façon conséquente (+37,7 %, soit un encours moyen établi à 28 781 euros). Les dépôts à terme constituent 1 % du nombre de comptes bancaires, et 5 % des encours.

Détail des comptes bancaires par nature

	Nombre de comptes			Encours moyen (euros)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Dépôts à vue	446 571	452 288	463 073	10 894	10 931	11 145
Livrets d'épargne	595 024	580 687	566 528	2 726	2 949	3 205
dont livrets ordinaires	112 995	112 781	109 938	4 728	5 135	5 659
dont livrets A et bleus	304 766	291 852	277 532	2 456	2 676	2 915
dont livrets jeunes	35 592	32 608	31 249	363	381	364
dont LEP	9 403	8 329	11 523	3 445	3 775	3 945
dont LDD	132 268	135 117	136 286	2 225	2 284	2 406
Épargne logement	67 810	63 969	60 985	10 072	10 613	10 932
dont CEL	22 479	21 529	20 853	3 480	3 616	3 719
dont PEL	45 331	42 440	40 132	13 340	14 163	14 680
Dépôts à terme	15 023	14 877	14 695	24 072	20 905	28 781

Source : IEDOM

¹ Donnée 2021 s'agissant des données France entière. Taux d'équipement en comptes bancaires (toutes natures confondues) non disponible au niveau national.

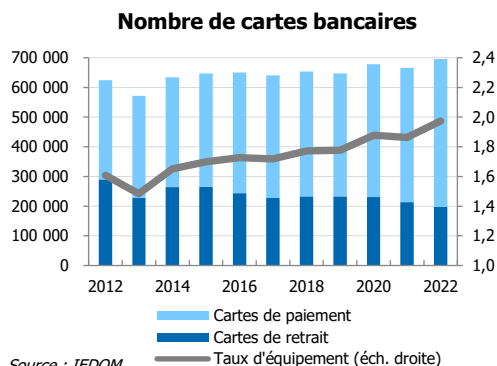
3. LES MOYENS DE PAIEMENT

3.1 LES CARTES BANCAIRES

Un taux d'équipement en cartes toujours plus élevé

Le nombre de cartes bancaires en circulation¹ repart à la hausse en 2022 (+4,5 %), pour atteindre 695 224. Plus de deux tiers de ces cartes sont des cartes de paiement (72 %, contre 28 % de cartes de retrait).

Sur 10 ans, le nombre de cartes a progressé de 11,4 %, alors que la Martinique connaît un recul démographique sensible. Le taux d'équipement de la population s'est ainsi renforcé sur la période, passant de 1,6 carte par habitant en 2012, à 2,0 en 2022. Sur la dernière année, il augmente de 6,0 %. Ce taux d'équipement est bien supérieur au ratio observé dans l'Hexagone (1,1 carte par habitant²).

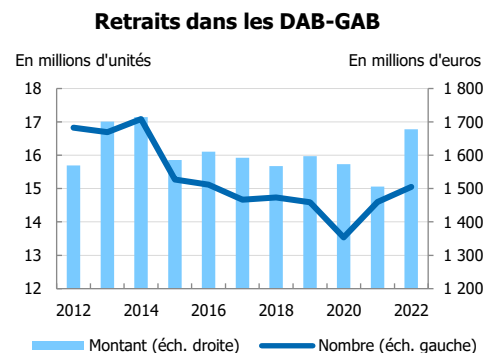


Source : IEDOM

Hausse des retraits dans les automates bancaires en 2022

En 2022, 15,1 millions de retraits ont été effectués dans les distributeurs et guichets automatiques de billets, pour un montant total de 1,7 milliard d'euros. Ces transactions s'inscrivent en hausse par rapport à l'année précédente (+3,1 % en nombre et +11,4 % en montant).

Sur longue période, le nombre de retraits dans les automates a nettement diminué (-10,5 % en 10 ans). En revanche, le montant moyen de transactions a progressé, atteignant 112 euros en 2022, contre 93 euros en 2012 (+19,5 %).



Source : IEDOM

La croissance des paiements par carte bancaire demeure soutenue

En 2022, les banques de la place ont recensé 61,3 millions de paiements par carte bancaire, pour un montant total de 3,0 milliards d'euros. Comme les retraits dans les automates bancaires, ces transactions sont en augmentation sur l'année (+10,7 % en nombre et +9,3 % en montant).

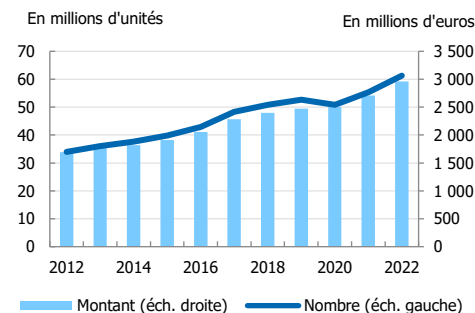
¹ À noter que ce chiffre ne comprend que les cartes bancaires mises en circulation par les banques installées localement. Ne sont pas comprises les cartes venant de banques en ligne, les cartes bancaires associées aux comptes Nickel, etc.

² Donnée 2021, source Observatoire CB.

Sur longue période, les paiements par carte bancaire augmentent de façon régulière ; seule l'année 2020 affiche une évolution atypique (recul du nombre de paiements, et hausse plus faible que d'ordinaire pour les montants de paiement). Ainsi, en 10 ans, les paiements par carte bancaire ont crû de 80 % en nombre et de 75 % en montant.

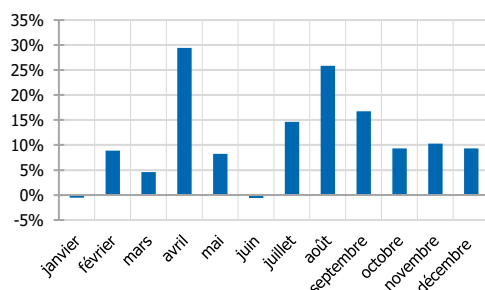
Le montant moyen des paiements s'établit à 48 euros en 2022. Il a peu évolué au cours des dix dernières années, demeurant dans une fourchette de 48 à 50 euros. L'analyse des données infra annuelles¹ révèle une activité plus intense sur certains mois en 2022, et notamment deux pics, en avril et août (respectivement +30 % et +26 % par rapport aux mêmes mois en 2021).

Paiements par carte bancaire



Source : IEDOM

Évolution des paiements par carte bancaire, entre 2021 et 2022



Source : Groupement CB

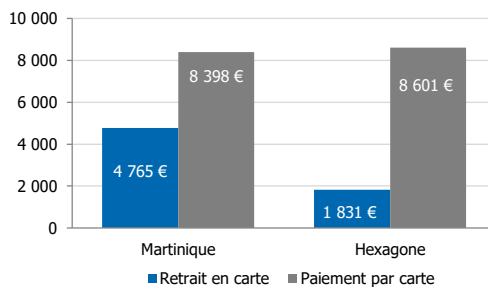
Un attachement particulier à l'argent liquide en Martinique

En rapportant les données précédentes (retraits dans les automates et paiements par carte) à la population, on obtient les montants moyens de transactions par habitant. Ainsi, un Martiniquais a effectué, en moyenne, 4 765 euros de paiement en liquide et 8 398 euros de paiement par carte bancaire, contre 1 831 euros de dépenses en liquide et 8 601 euros par carte bancaire pour un Français de l'Hexagone.

En Martinique comme dans l'Hexagone, le paiement par carte bancaire apparaît comme le moyen de paiement privilégié par les consommateurs. Il est très apprécié par l'ensemble des acteurs (tant les consommateurs, que par les commerçants et les autorités publiques) pour sa rapidité, sa facilité d'utilisation et son caractère sécurisé (garantie de paiement notamment).

Pour autant, les Martiniquais se distinguent des Français hexagonaux par un recours plus significatif à l'argent liquide. En effet, l'écart entre retraits et paiements par carte bancaire est beaucoup plus resserré en Martinique.

Montant des transactions par habitant en 2022



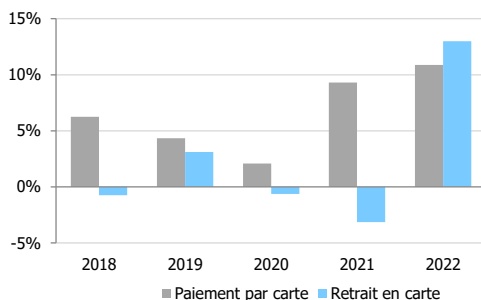
Sources : IEDOM, Observatoire CB

¹ Il s'agit d'une source différente, à savoir le Groupement CB. À noter que ces données ne relèvent pas exactement du même périmètre que les données IEDOM : elles excluent les paiements NFC dits « sans contact » et les paiements intrabancaires.

Par rapport à l'année 2021, les montants moyens annuels de transactions par habitant enregistrent des augmentations marquées : +13,0 % pour les retraits en carte, et +10,9 % pour les paiements par carte.

Ces évolutions sont parmi les plus importantes des dix dernières années, ce qui est particulièrement remarquable pour les paiements par carte, qui avaient déjà progressé de +9,3 % en moyenne par habitant, en 2021. Sur longue période, les paiements par carte par habitant n'ont cessé de croître, y compris pendant la crise sanitaire, alors que les retraits en carte par habitant évoluent de façon plus irrégulière.

Évolution du montant des transactions par habitant en Martinique



Source : IEDOM

3.2 LES CHÈQUES

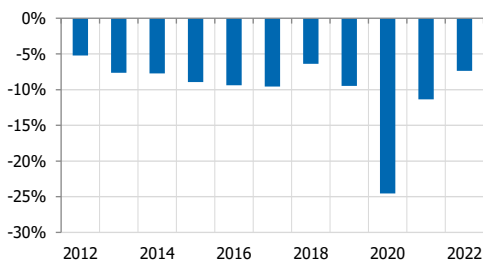
Les chèques présentés à l'encaissement sont échangés soit entre les différents établissements financiers, par l'intermédiaire du Système interbancaire de télécompensation, soit en interne au sein de chaque établissement. Les chèques échangés en interne ne sont pas comptabilisés, tout comme les chèques envoyés pour compensation en métropole (notamment ceux envoyés par voie postale en règlement des factures d'électricité, de téléphone, etc.).

Recul durable de l'utilisation du chèque

Le nombre de chèques échangés sur le territoire ne cesse de reculer. En 2022, il se replie de 7,4 %, soit une baisse moins importante qu'au cours des deux années précédentes, qui pour mémoire ont été marquées par la crise sanitaire (-11,4 % en 2021 et -24,5 % en 2020).

Le recours au chèque est en nette perte de vitesse sur longue période ; en 10 ans, le nombre de chèques échangés affiche une baisse de 67 %, soit -10,4 % par an.

Évolution du nombre de chèques échangés



Source : SATA

Cet abandon progressif du chèque, loin de constituer une spécificité locale, est également observé au niveau national. Pour autant, la France reste le principal utilisateur européen de chèques. En effet, le chèque demeure l'un des moyens de paiement privilégiés pour les règlements en plusieurs fois, les paiements des comités d'entreprise ou des professionnels libéraux, ou encore en cas de risque de dépassement du plafond de règlement par carte bancaire¹.

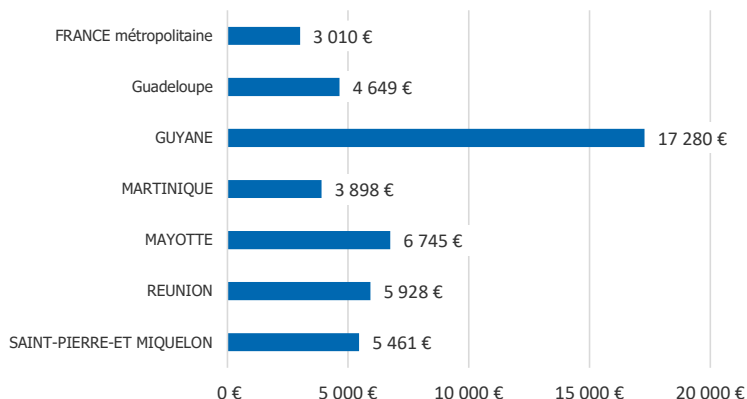
¹ Cf. Sondage réalisé par l'institut CSA pour les Assises des moyens de paiement en juin 2015 : 47 % des utilisateurs de chèques indiquent qu'ils y ont recours « par défaut » - <http://www.economie.gouv.fr/assises-des-moyens-paiement-2-juin>.

LES 20 ANS DE L'EURO

L'euro a célébré en 2022 les 20 ans de son lancement sous la forme de billets et de pièces. Le passage à une monnaie commune a marqué un temps fort de la construction européenne. En 20 ans, les pièces et billets en euros ont profondément muté¹. La croissance spectaculaire du nombre de billets en circulation en a fait la deuxième devise mondiale émise et la demande d'euros ne se tarit pas. Rien qu'en France, le stock de billets en circulation a été multiplié par près de 6 depuis 2002. Les usages de l'euro fiduciaire ont également changé. Comme moyen de paiement, son rôle s'est réduit, au profit principalement de la carte bancaire. Les billets en euros sont détenus de façon croissante pour d'autres motifs, comme la thésaurisation et la demande hors zone euro, en lien avec la confiance qui est accordée à cette monnaie.

Ce « paradoxe des espèces » est également visible dans les DCOM de la zone euro, même si l'usage des espèces y est plus important que dans l'Hexagone². En effet, si l'on rapporte la circulation fiduciaire à la population, chaque ultramarin des DCOM détiendrait de 30 % à 5 fois plus d'espèces « en poche » qu'un habitant de l'Hexagone. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la plus forte détention d'espèces dans les DCOM, notamment la plus faible bancarisation de la population, un niveau plus élevé d'illettrisme et de précarité, un moindre développement du *e-commerce* ou encore l'économie informelle. Il apparaît clairement que l'usage des billets aux fins de transactions courantes reste très fort dans les DCOM. En témoigne le niveau élevé des retraits aux DAB en 2021 : le montant moyen d'un retrait dans un DAB est presque 30 % plus élevé à La Réunion -et 60 % en Guyane- que dans l'Hexagone. Dans certains DCOM, tels que la Guyane et Mayotte, la circulation fiduciaire dépasse les seuls besoins des populations locales car une part significative est « exportée » vers les pays voisins : le Surinam et le Brésil pour la Guyane; les Comores pour Mayotte. L'euro y est en effet très prisé, pour sa stabilité notamment.

Emissions nettes cumulées par habitant à fin 2022



Sources : IEDOM, Banque de France, Estimation de population INSEE, données Guadeloupe y compris St Barthélemy et St Martin

Cependant, dans plusieurs géographies, une tendance à la diminution de l'usage des espèces comme moyen de paiement est observée et s'explique par la dématérialisation croissante des moyens de paiement utilisés par les consommateurs comme en Hexagone, phénomène amplifié par la crise sanitaire.

Ainsi, pendant la crise de la COVID, les prélèvements de billets aux guichets de la Banque de France ont chuté de 25 % en 2020, par rapport à 2019 et de 10 % pour l'IEDOM. Si les agences de l'Océan Indien ont renoué, en 2022, avec une activité fiduciaire dynamique, enregistrant des niveaux de prélèvements, en volume, bien supérieurs à ceux d'avant-crise (+24 % à Mayotte ; +7 % à la Réunion entre 2019 et 2022), les prélèvements dans les agences des Antilles – Guyane n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019, ce qui pourrait marquer une évolution durable des comportements.

¹ L'euro : dans nos poches depuis 20 ans, Bulletin de la Banque de France, 242/2, septembre-octobre 2022.

² 20 ans de l'euro : qu'en est-il pour les économies ultramarines ? Outremer 360°, 6 avril 2022.

4. L'ACTIVITÉ DES FONDIS DE GARANTIE

L'accès au crédit bancaire est facilité par l'intervention de plusieurs fonds permettant de garantir les crédits attribués par les établissements bancaires à leur clientèle.

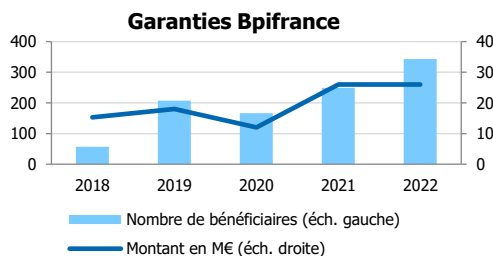
4.1 LA GARANTIE BPIFRANCE

Une large gamme de produits à destination des entreprises

Installée depuis 2019 en Martinique¹, Bpifrance propose aux entreprises de nombreux produits et services tels que des financements, des garanties, des subventions, des assurances, du conseil, etc. Concernant l'activité de garantie, le dispositif est vaste avec des produits spécifiques selon les besoins de financement : création d'entreprise, transmission d'entreprise, développement des PME et TPE, innovation, transformation numérique, investissements internationaux, etc.

Un nombre croissant d'entreprises bénéficiant de la garantie Bpifrance en 2022

De plus en plus d'entreprises se tournent vers Bpifrance pour faciliter leur accès au crédit. Ainsi, en 2022 ce sont 343 entreprises qui ont bénéficié de cette garantie, contre 249 en 2021. Le montant annuel de garanties accordées est stable, à 26 millions d'euros. Les crédits totaux associés s'élèvent à 47 millions d'euros.



Source : Agence française de développement

En parallèle de l'activité de garantie, Bpifrance a également financé en 2022 76 millions d'euros de crédits à court terme, 21 millions d'euros de crédits d'investissement, et 5 millions d'euros spécifiquement de soutien à l'innovation.

Au total, le soutien de Bpifrance sur le territoire s'élève à 133 millions d'euros en 2022 et concerne 477 entreprises. La banque a également accompagné 1 266 porteurs de projet de création d'entreprise et 5 entreprises dans des projets d'export de leurs activités. Par ailleurs, Bpifrance a formé 81 entreprises.

4.2 LA GARANTIE FRANCE ACTIVE

Les modalités de fonctionnement de la garantie France Active

La garantie France Active cible spécifiquement les créateurs d'entreprise demandeurs d'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, et les entreprises solidaires. En Martinique, ce service est proposé par Initiative Martinique Active, membre des réseaux France Active d'une part, et Initiative France d'autre part.

Plusieurs types de garanties France Active existent :

- La garantie Impact, dédiée aux entreprises ayant un impact social, territorial ou environnemental, et aux structures de l'économie sociale et solidaire ;
- La garantie Emploi, à destination des créateurs ou repreneurs d'entreprises, demandeurs d'emploi ou en situation de précarité ;

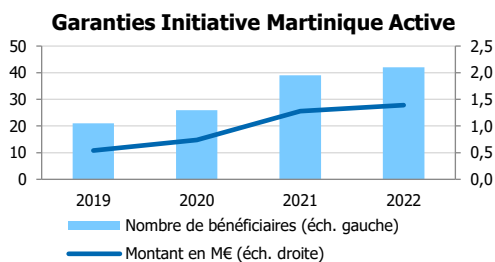
¹ Avant 2019, c'est l'Agence française de développement (AFD) qui assurait la mise en œuvre des produits Bpifrance.

- La garantie Égalité Femmes, spécifique aux femmes, créatrices ou repreneuses d'entreprises, demandeuses d'emploi ou en situation de précarité ;
- La garantie Égalité Accès, qui cible les créateurs ou repreneurs d'entreprises en situation de fragilité (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, porteurs de handicaps, etc.) ;
- La garantie Égalité Territoires, dédiée aux entrepreneurs des quartiers « politique de la ville » et des zones de revitalisation rurale ;
- La garantie Solidarité Insertion, destinée aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux structures du handicap.

La garantie porte exclusivement sur le risque afférent aux 60 premiers mois de remboursement du prêt, y compris le différé. Le coût pour l'entreprise s'élève à 2 % du montant garanti. Par ailleurs, il convient de noter que les financements qui peuvent faire l'objet d'une demande de garantie sont les emprunts à moyen terme d'une durée minimale de 6 mois. Aucun montant minimal ou maximal n'est imposé. La garantie France Active est en revanche limitée à 65 % des emprunts dans le cas des entreprises en création ou de moins de 3 ans, et à 50 % dans les autres cas. Par ailleurs, une même entreprise ne peut bénéficier d'une garantie supérieure à 30 500 €.

L'activité de garantie poursuit sa montée en puissance en 2022

Après une croissance particulièrement soutenue en 2021, l'activité demeure orientée à la hausse en 2022. Le montant des garanties accordées par Initiative Martinique Active s'établit à 1,4 million d'euros (+9,0 % sur l'année, après +72,8 %). Les crédits totaux associés s'élèvent à 2,3 millions d'euros.



Source : Agence française de développement

On observe une légère augmentation du nombre d'entreprises bénéficiaires (42 soit une hausse de 7,7 %, après +50,0 % en 2021).

Dans le détail, c'est la garantie Impact qui est majoritairement utilisée, suivie de la garantie Emploi. Les autres garanties sont sollicitées de façon plus ponctuelle.

Répartition des garanties France Active en 2022

	Nombre de garanties	Montant des garanties	Montant des crédits associés
Garantie Impact	22	678 741 €	1 189 785 €
Garantie Emploi	11	427 712 €	702 826 €
Garantie Égalité Accès	7	214 308 €	270 068 €
Garantie Égalité Femmes	2	70 800 €	96 000 €
Garantie Égalité Territoires	-	-	-
Garantie Solidarité Insertion	-	-	-
Toutes garanties confondues	42	1 391 561 €	2 258 679 €

Source : Initiative Martinique Active

À noter que, comme pour Bpifrance, l'octroi de garanties ne constitue qu'une part de l'activité de Martinique Initiative Active. Cet organisme propose également plusieurs dispositifs de financement tels que les prêts d'honneur Création, Transition, Croissance, et Premier recrutement. Par ailleurs, un accompagnement individualisé est possible (appui juridique, comptable, fiscal, etc.), de même qu'un suivi technique par *la Maison de l'entreprise de Martinique*, ou un parrainage par des chefs d'entreprises, cadres en activité ou jeunes retraités.

Enfin, Martinique Initiative Active facilite les échanges relationnels et le partage des bonnes pratiques, au sein du *Club des Entrepreneurs*.

4.3 LE FONDS DE GARANTIE AGRICULTURE-PÊCHE-BOIS (FOGAP)

Une aide d'État pour financer la création et le développement

Mis en œuvre par l'AFD, le FOGAP facilite l'accès au crédit bancaire des entreprises du secteur agricole (hors activités de production de banane ou de canne à sucre), de la pêche, de l'aquaculture et de la sylviculture, grâce à une garantie publique délivrée aux banques qui accompagnent leurs clients en matière d'investissements ou de préfinancement des subventions communautaires. Il favorise ainsi l'accès au crédit pour les professionnels de ces secteurs, dans un contexte où le risque est élevé, particulièrement du fait des aléas climatiques.

Les emprunts susceptibles de bénéficier d'une garantie sont ceux destinés à financer les projets d'installation, ou de développement dans le cadre d'une activité relevant des filières de diversification. Ces financements doivent correspondre à des prêts à court terme permettant de préfinancer une subvention d'investissement ou d'exploitation, et/ou des prêts à moyen ou long terme finançant la part non subventionnée du projet (hors apport personnel le cas échéant) dans le cadre d'un programme d'investissement. La garantie couvre au maximum 80 % du montant du prêt pendant les 9 premières années de la durée du crédit bancaire. Les prêts couverts ont un montant maximum de 300 000 € maximum par entreprise (600 000 € en cas de regroupement). Le taux de commission annuel est de 0,6 % du montant de l'encours du crédit.

En 2022, huit garanties ont été accordées, pour un montant de 230 080 €. Le montant total de l'investissement associé à ces garanties est de 929 362 €. Sur ces huit dossiers, sept concernent des entrepreneurs individuels ; trois sont portés par des femmes. Les contreparties exercent toutes leurs activités dans le domaine de l'agriculture. Au 31/12/2022, l'AFD comptabilisait 51 dossiers en cours pour un montant total d'engagements de 1,5 million d'euros.

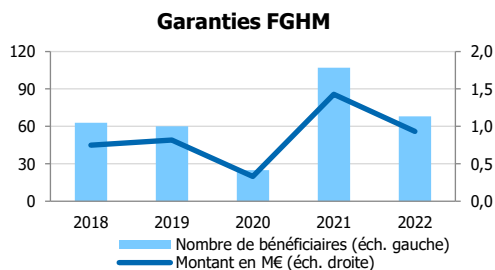
4.4 LE FONDS DE GARANTIE DE L'HABITAT MARTINIQUE (FGHM)

Un fonds désormais géré par la SGFGAS

Alors qu'il était auparavant géré par l'AFD pour le compte de Bpifrance, depuis juin 2020 c'est la Société de gestion des financements et de la garantie de l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) qui a la charge du FGHM (toujours pour le compte de Bpifrance). Pour mémoire, ce fonds garantit les prêts relatifs à l'amélioration de l'habitat, ainsi que les prêts liés à la construction de logements évolutifs sociaux.

Un recul de l'activité en 2022, avant quelques changements en 2023

Après un regain important d'activité en 2021, le fonds enregistre en 2022 une nette diminution des garanties octroyées. Ainsi, ce sont 68 nouvelles garanties qui ont été accordées sur l'année, pour un montant de 0,9 million d'euros (après 107 garanties pour 1,4 million, soit une baisse d'environ un tiers). Le stock total des engagements garantis s'inscrit en léger retrait, à 7,3 millions d'euros (-2,3 %).



Depuis le 1^{er} janvier 2023, la SGFGAS gère le FGHM en son nom propre, et non plus pour le compte de Bpifrance. La liste des opérations éligibles a été étendue, tout comme la durée des prêts garantis. En revanche, la quotité garantie a été légèrement réduite, et un âge maximal des emprunteurs a été fixé.

Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. LES TAUX D'INTÉRÊT

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Extrait du Rapport annuel de la Banque de France 2022.

NORMALISER LA POLITIQUE MONÉTAIRE POUR LUTTER CONTRE L'INFLATION

Suite à un double choc inflationniste résultant d'une forte reprise post-Covid puis du conflit entre l'Ukraine et la Russie, l'Eurosystème – dont la Banque de France fait partie – a mis fin à sa politique monétaire très accommodante et a procédé à une normalisation progressive des taux d'intérêt au second semestre 2022. Ainsi, les taux directeurs ont progressé de 250 points de base en 2022. Il s'agit de la première remontée des taux depuis 2011.

La lutte contre l'inflation est notre responsabilité et l'objectif premier de notre mandat

L'Eurosystème a pour objectif la stabilité des prix, entendue comme une inflation de 2 % à moyen terme. Les risques de déflation entre 2014 et 2021, renforcés par l'émergence de la pandémie de la Covid en 2020, ont nécessité une politique monétaire très accommodante :

- Les taux d'intérêt ont été amenés à des niveaux historiquement bas pour assurer des conditions de financement favorables aux ménages et aux entreprises ;
- La mise en place des programmes d'achats de titres par les banques centrales de l'Eurosystème a permis d'injecter la liquidité nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

En 2022, la résurgence de l'inflation et sa propagation à de nombreux biens et services, avec les conséquences mentionnées précédemment de baisse du pouvoir d'achat pour les ménages et de rentabilité pour les entreprises, ont exigé, et exigent toujours, une réaction déterminée pour la ramener vers 2 %. Cela a conduit à un changement d'orientation de la politique monétaire par rapport à celle qui avait été menée jusqu'alors et pendant près d'une décennie. La normalisation de la politique monétaire en 2022 est la première étape de cette lutte contre l'inflation. Elle sera suivie d'une deuxième étape en 2023, avec la poursuite de la hausse des taux directeurs et la réduction de la taille du bilan de l'Eurosystème.

Le retrait des mesures non conventionnelles et les hausses de taux directeurs

En 2022, l'action monétaire de l'Eurosystème a d'abord été marquée par l'abandon progressif des mesures de soutien mises en place à partir de 2015 pour lutter contre une inflation trop basse, puis renforcées en 2020 pour contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'économie et l'inflation. Les achats nets d'actifs ont été arrêtés en avril pour ceux qui avaient été menés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP), et en juillet pour ceux du programme d'achats d'actifs (APP).

Les conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (targeted longer-term refinancing operations, TLTRO) ont été recalibrées en octobre, contribuant à la normalisation des coûts de financement des banques et éliminant les obstacles au remboursement volontaire de ces opérations. La réduction des encours de TLTRO participe à la réduction du bilan de l'Eurosystème.

Par ailleurs, le 21 juillet, l'Eurosystème a officiellement cessé d'annoncer la trajectoire à moyen terme des taux directeurs de la Banque centrale (orientation prospective ou forward guidance). Face à l'incertitude géopolitique et économique, nous sommes passés à une politique monétaire plus réactive : la prise de décision se fait réunion par réunion et se fonde sur l'analyse de l'évolution des indicateurs économiques.

L'arrêt progressif des mesures non conventionnelles a été suivi par la remontée des taux directeurs. Une première remontée des taux de 50 points de base (pdb, soit 0,5 %) a pris effet le 27 juillet, mettant fin à près d'une décennie de taux directeurs négatifs. Cette augmentation a été suivie de deux remontées de 75 pdb, effectives les 14 septembre et 2 novembre, et d'une remontée supplémentaire de 50 pdb effective le 21 décembre, le taux de la facilité de dépôt étant alors porté à 2,00 %.

Une stratégie monétaire déployée par étape

En cessant d'acheter des actifs et donc d'augmenter la taille de son bilan, puis en remontant progressivement les taux directeurs, l'Eurosystème a mis fin à l'accommodation monétaire exceptionnelle des années de trop faible inflation, qui assurait des conditions de financement extrêmement favorables. Fin 2022, le taux de la facilité de dépôt a atteint le niveau qu'on estime être celui du « taux neutre » nominal, niveau d'équilibre théorique auquel il n'y a ni accélération ni ralentissement de l'inflation.

Les taux d'intérêt directeurs sont le principal instrument pour mettre en oeuvre les orientations de la politique monétaire de l'Eurosystème. Le Conseil des gouverneurs a ainsi décidé, lors de la réunion du 15 décembre 2022 – compte tenu des révisions à la hausse des perspectives d'inflation –, de continuer à relever les taux d'intérêt, sensiblement et à un rythme régulier. L'objectif est d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers notre objectif de 2 % à moyen terme. Avec le temps, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande, et d'éviter le risque d'une dérive persistante, à la hausse, des anticipations d'inflation.

En complément, en décembre, lors de la même réunion, le Conseil des gouverneurs a annoncé la réduction à un rythme mesuré et prévisible, à partir de début mars 2023, du portefeuille de titres acquis dans le cadre des opérations de politique monétaire.

1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Aux termes du règlement du CRBF n°86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire selon la formule fixée par ce règlement¹.

Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des Dépôts et consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A² :

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Les taux des autres livrets étaient ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. L'arrêté du 27 janvier 2022 a fixé le taux du livret A à 1,00 % jusqu'au 31 juillet 2022.

- En la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme ;
- En protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;
- En permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	02-19	02-20	02-21	02-22	08-22	01-23	02-23
Livret A	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	1,25 %	1,25 %	2,00 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,25 %	1,00 %	1,00 %	2,20 %	4,60 %	4,60 %	6,10 %
Livret de dév. durable solidaire (LDDS)	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, entrepreneurs individuels et particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule des taux moyens pondérés, par nature de concours et par géographie, qui donnent lieu à une publication trimestrielle.

Concernant les **taux des crédits aux entreprises**, SNF d'une part et EI de l'autre, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement.

S'agissant des **taux des crédits aux particuliers**, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

➤ Sociétés non financières : remontée progressive des taux de crédits

Le relèvement des taux directeurs au deuxième semestre 2022 (pas moins de 4 hausses entre juillet et décembre) a entraîné une remontée progressive des taux de crédits aux entreprises. Ce rehaussement intervient après plusieurs années de taux historiquement bas, et devrait sans nul doute se poursuivre en 2023. Les délais de transmission de la politique monétaire par les différents canaux vont en effet de 12 à 18 mois.

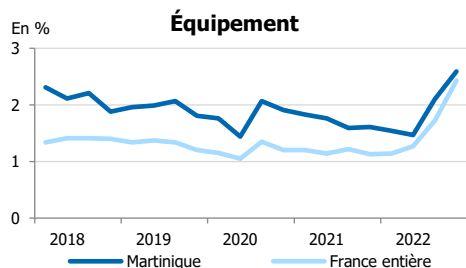
Le taux moyen des crédits à l'équipement s'établit en fin d'année à 2,59 %, contre 1,61 % fin 2021 (+98 pdb sur un an). Pour autant, l'écart avec le taux national (2,43 %) se réduit (+16 pdb en 2022, contre +48 pdb en 2021). La durée moyenne de ces financements s'allonge à 14 ans (13 ans en 2021) et demeure significativement plus étendue qu'en France entière (10 ans). La part des crédits à taux fixe est de 98 % en Martinique (100 % en 2021) contre 82 % en France entière, ce qui assure une meilleure protection contre la hausse des taux.

Le taux moyen des crédits immobiliers en Martinique a augmenté à 2,23 %, comparé à 1,18 % à la fin de l'année 2021, soit une augmentation de 105 pdb sur un an. Ce taux se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 2,10 %. La durée moyenne de financement diminue de façon sensible (17 ans, contre 20 ans l'année précédente), se rapprochant de la durée moyenne observée en France entière (16 ans). Les crédits immobiliers sont exclusivement souscrits à taux fixe en Martinique (100 %), contrairement à l'Hexagone (86 % en France entière).

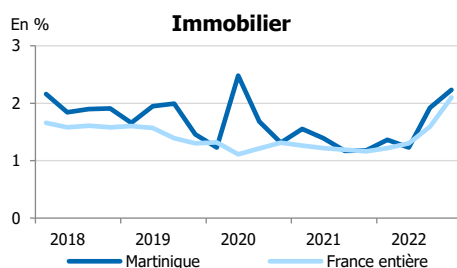
Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée en Martinique avait connu une hausse en 2021, après avoir diminué en 2020 en raison du recours intensif aux prêts garantis par l'État (PGE), ce qui avait entraîné des niveaux de taux exceptionnellement bas. L'impact des PGE a été plus marqué en Martinique qu'en France entière, ce qui avait créé un écart de taux atypique entre 2020 et 2021, avec des taux inférieurs en Martinique. Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée augmente à nouveau en 2022, suite au relèvement des taux directeurs. Il s'établit à 2,64 %, contre 1,20 % fin 2021 (+144 pdb sur un an). Il est ainsi très légèrement supérieur au taux moyen observé en France entière (2,60 %). La majorité des crédits de trésorerie échéancée sont souscrits à taux fixe, contrairement à l'Hexagone (52 % contre 22 %).

S'agissant du taux moyen des découverts, il continue à évoluer de façon irrégulière compte tenu de l'impact significatif de certains financements de montants très élevés (plusieurs millions) qui entraînent ponctuellement de fortes variations à la hausse ou à la baisse. Le taux moyen s'établit à 2,13 % en fin d'année.

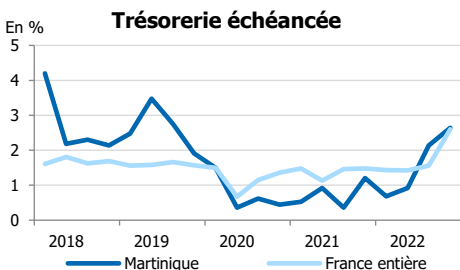
Évolution des taux débiteurs moyens aux sociétés non financières, par nature de crédits



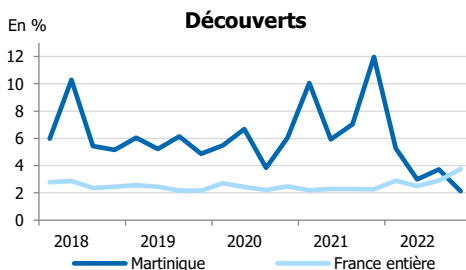
Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

➤ **Entreprises individuelles¹ : des taux de crédits également orientés à la hausse**

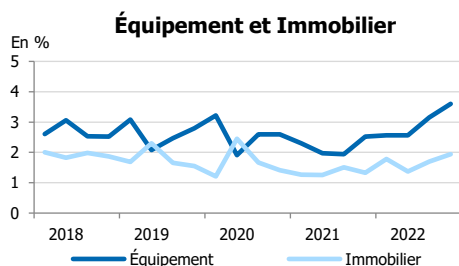
Comme pour les sociétés non financières, le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée affiche la progression la plus marquée en 2022. Cette évolution s'explique par le double effet de la hausse généralisée des taux en 2022 et du recours intensif aux PGE qui avait induit une pression à la baisse des coûts de financement en 2021. Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée s'élève à 4,30 % en fin d'année 2022, contre 1,82 % fin 2021 (+248 pdb). Le taux moyen des découverts demeure élevé, à 7,60 % (-17 pdb sur un an).

Le taux moyen des crédits à l'équipement a augmenté de 108 pdb sur l'année pour atteindre 3,60 %. Les crédits à l'équipement des entreprises individuelles ont généralement une durée de financement plus courte que ceux accordés aux sociétés non financières, avec une moyenne de 5 ans et demi, en lien avec des montants empruntés inférieurs.

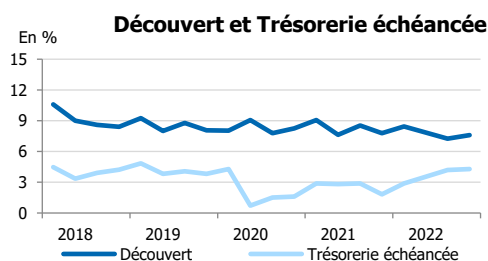
Le taux moyen des crédits immobiliers enregistre une hausse modérée (+61 pdb) pour atteindre 1,94 %. Cependant, ce taux reste inférieur à celui appliqué aux sociétés. Les entreprises individuelles souscrivent à 87 % des crédits immobiliers à taux fixe, avec une durée moyenne de remboursement de 20 ans.

En comparaison aux taux accordés aux sociétés non financières, les taux offerts aux entreprises individuelles sont nettement plus élevés (101 pdb de différence pour les crédits d'équipement, 166 pdb pour la trésorerie échéancée, etc.). Cette disparité pourrait s'expliquer en partie par la situation financière généralement moins solide des entreprises individuelles, qui présentent un risque de crédit plus important que les sociétés non financières.

Évolution des taux débiteurs moyens aux entreprises individuelles, par nature de crédits



Source : IEDOM



Source : IEDOM

➤ **Particuliers : remontée des taux et convergence vers les taux de l'Hexagone**

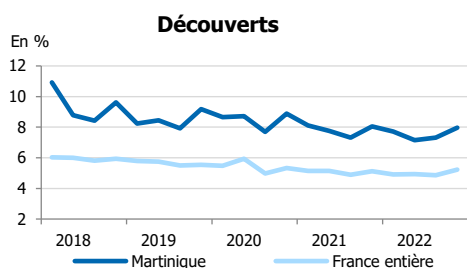
La remontée des taux est également perceptible au niveau des crédits aux particuliers, avec une hausse de 43 pdb sur un an. Le taux moyen est de 1,77 %, soit un niveau identique à celui pratiqué au niveau national. Le montant moyen croît à 180 000 euros (+20 000 euros par rapport à 2021), et la durée de financement est stable autour de 20 ans.

Le taux moyen des prêts personnels et autres crédits échéancés atteint 3,99 %, soit un renchérissement de 37 pdb sur un an. Pour autant, la hausse est plus marquée au niveau national (+64 pdb) et le taux observé en Martinique devient inférieur (4,31 %). En moyenne, le montant des prêts personnels est de 18 000 euros, et ces financements sont souscrits sur 5 ans.

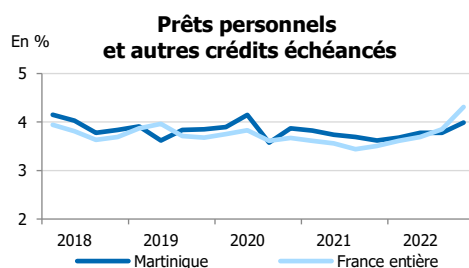
Contrairement aux autres types de crédits, le taux moyen des découverts ne connaît pas d'augmentation par rapport à 2021. Il a légèrement diminué (-7 pdb) pour atteindre 7,97 %. Bien que cet écart se soit réduit par rapport au taux moyen national, il reste significatif (274 pdb).

¹ À noter que les données relatives aux taux accordés aux entreprises individuelles au niveau national ne sont pas disponibles.

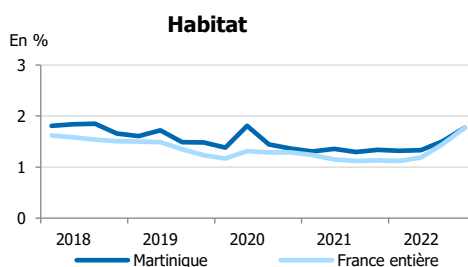
Évolution des taux débiteurs moyens aux particuliers, par nature de crédits



Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure est fixée par les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du Code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit, pour des opérations de même nature comportant des risques analogues, telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ».

Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivants du Code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire hexagonal et les départements d'Outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France effectuera, à titre exceptionnel, une publication mensuelle pour les taux applicables du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2023, pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs

et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables¹.

Évolution des seuils de l'usure*

Catégories de crédit		4T21	1T22	2T22	3T22	4T22	1T23
Particuliers	Prêts immobiliers						
	- Prêts à taux fixe						
	Durée inférieure à 10 ans	2,43%	2,44%	2,51%	2,60%	3,03%	3,41%
	Durée comprise entre 10 et 20 ans	2,39%	2,40%	2,43%	2,60%	3,03%	3,53%
	Durée supérieure à 20 ans	2,41%	2,41%	2,40%	2,57%	3,05%	3,57%
	- Prêts à taux variable	2,29%	2,33%	2,32%	2,45%	2,92%	3,35%
	- Prêts relais	2,88%	2,88%	2,87%	2,99%	3,40%	3,76%
	Crédits à la consommation						
Montant inférieur à 3 000 €	21,16%	21,17%	21,11%	21,11%	21,16%	21,04%	
Montant compris entre 3 000 et 6 000 €	9,89%	9,80%	9,85%	9,87%	10,13%	10,55%	
Montant supérieur à 6 000 €	4,99%	4,93%	4,93%	4,93%	5,33%	5,79%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**)	2,01%	2,01%	2,47%			
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**)	1,72%	1,73%	1,76%			
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 et 10 ans (**)				2,75%	3,21%	4,25%
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans (**)				2,83%	3,28%	4,24%
	- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**)				3,03%	3,45%	4,31%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	1,51%	1,53%	1,53%	2,61%	3,17%	4,48%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	1,40%	1,35%	1,37%	2,56%	3,11%	4,11%
Prof.							
- Découverts (***)	15,27%	15,29%	14,96%	15,39%	15,83%	16,47%	

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Suite à l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt. L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(***) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

¹ Source : rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

2. LES TARIFS BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Celui-ci publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec l'Hexagone, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

La convergence des tarifs bancaires des DCOM de la zone euro avec ceux de l'Hexagone a ainsi été constatée sur la période 2009 à 2014 (rapport « Constans », publié en juillet 2014). En parallèle, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur la signature en 2015 d'accords triennaux ayant pour objectif la convergence des frais de tenue de compte avec ceux de l'Hexagone. Suite au succès global de cette approche appliquée dans ces territoires (rapport « Dromer »), les accords triennaux n'ont pas été reconduits.

La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaires a été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement, pris par les banques, de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. L'ensemble des établissements ont respecté cet engagement de non-augmentation, qui n'a pas été renouvelé les années suivantes. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Après deux ans de stabilité, les tarifs bancaires métropolitains et des DCOM de la zone euro affichent des évolutions moins favorables. En 2021, 8 tarifs ultra-marins et 6 tarifs métropolitains augmentent. Dans les DCOM, ces hausses tarifaires moyennes demeurent inférieures à 1 euro en valeur réelle, sauf pour les frais de tenue de compte qui augmentent de 2,53 euros soit +12,9 % en un an. Cette tendance se poursuit sur l'année 2022, avec 8 tarifs en hausse dans les DCOM et dans l'Hexagone. Les augmentations les plus fortes portent sur la commission d'intervention, dont le tarif croît dans les DCOM (+2,51 €, soit +10,2 %), puis communément avec l'Hexagone, les frais de tenue de compte et la carte à autorisation systématique.

En dépit d'une tendance haussière observée à la fois dans les DCOM et l'Hexagone, les écarts tarifaires entre les deux zones se sont légèrement accrus en défaveur des DCOM sur ces dernières années, mais les écarts restent contenus.

Tarifs bancaires moyens aux particuliers, par géographie, au 1^{er} octobre 2022

En euros	Guadeloupe et Îles du Nord	Guyane ⁽²⁾	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint- Pierre-et- Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone (1)
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	25,51	22,08	26,16	20,49	23,38	22,60	23,19	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,73	0,75	0,94	0,37	0,68	0,00	0,62	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,78	1,05	1,09	1,44	1,34	2,15	1,41	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,41	0,31	0,38	0,32	0,34	SO	0,35	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,17	44,68	45,68	43,01	43,45	43,94	44,26	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,88	43,94	43,87	42,89	42,72	43,94	43,66	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,40	32,63	34,35	33,05	33,28	38,55	33,90	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement (au 1 ^{er} retrait payant)	0,95	0,91	0,97	0,94	0,95	1,00	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,14	4,03	4,02	3,92	3,99	3,83	4,01	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,63	7,26	7,62	7,60	7,65	8,00	7,59	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	25,92	27,81	26,55	24,68	36,00	27,06	23,80
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (tarif maximum imposé par la loi 30 €)**	29,55	29,02	29,72	29,02	29,38	30,00	29,32	
Frais de rejet de chèque > 50 € (tarif maximum imposé par la loi 50 €)**	48,51	46,93	49,08	46,01	47,71	50,00	47,44	
Frais de rejet de prélèvement (tarif maximum imposé par la loi 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

(2) Pour l'OTB d'octobre 2022, en Guyane : CRCAMMG a absorbé LCL en août 2022, son tarif est pondéré par la somme des nombres de comptes en décembre 2021 des deux établissements CRCAMMG et LCL.

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Source : Banque de France et IEDOM

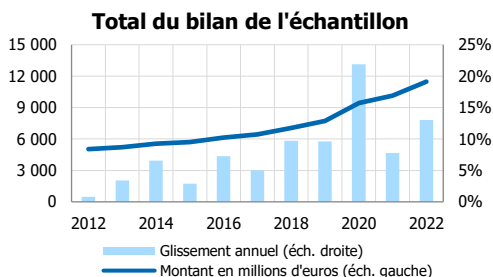
3. LE BILAN AGRÉGÉ DES BANQUES LOCALES

L'analyse financière des banques locales est établie sur la base d'un échantillon composé de quatre des principaux établissements bancaires implantés en Martinique. L'échantillon retenu comprend trois banques mutualistes et une banque commerciale, et concentre environ 70 % des actifs collectés et des encours de crédits octroyés par les banques locales. N'ont été pris en compte que les données des bilans et comptes de résultat propres à la Martinique.

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Une croissance forte du bilan en 2022

En 2022, le bilan agrégé des banques locales affiche une forte croissance, à +13,0 % (après +7,8 % en 2021). C'est l'augmentation la plus importante recensée sur les 15 dernières années, hormis la hausse exceptionnelle de 2020 (+21,9 % au cours de cette année atypique, marquée par la crise sanitaire et la croissance substantielle des octrois de crédits et des dépôts bancaires¹). Sur la décennie, le bilan agrégé des banques a crû de 128 %.

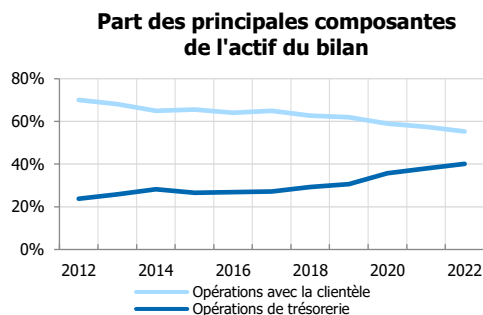


Source : IEDOM (échantillon de banques)

Comme l'année précédente, ce sont principalement les opérations de trésorerie, et dans une moindre mesure, les opérations avec la clientèle, qui contribuent à l'essentiel de cette hausse.

Ainsi, les opérations de trésorerie augmentent de 19,4 % à l'actif et de 18,4 % au passif. Regroupant principalement les opérations intragroupes (entre siège et succursales ou filiales), elles représentent une part croissante du bilan (40 % de l'actif et 47 % du passif, soit respectivement +16 et +11 pts en dix ans).

Les opérations avec la clientèle enregistrent une hausse de 8,7 % à l'actif et 6,4 % au passif. Elles demeurent la composante principale du bilan, leur poids traduisant la prépondérance de l'activité d'intermédiation (55 % de l'actif et 4 % du passif), même si cette dernière tend à diminuer au profit du développement des opérations de trésorerie (parts en recul de -15 et -9 pts sur dix ans).



Source : IEDOM (échantillon de banques)

Concernant les autres opérations, les capitaux propres augmentent de façon régulière (+4,6 % après +4,8 %) et constituent 7 % du passif du bilan. Les autres opérations (sur titres, diverses, etc.) restent, pour leur part, peu significatives dans le bilan des banques.

¹ En lien avec les prêts garantis par l'État et l'épargne dite forcée des ménages, constituée pendant les confinements.

Décomposition du bilan de l'échantillon

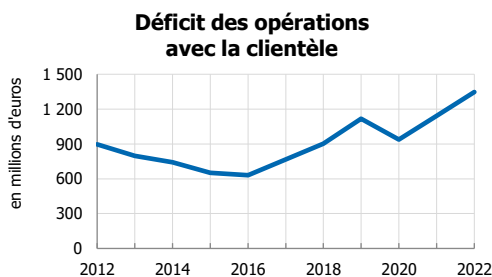
Actif				(en millions d'euros)	Passif			
2012	2020	2021	2022		2012	2020	2021	2022
1 197	3 361	3 856	4 603	Opérations de trésorerie	1 800	3 789	4 501	5 329
3 525	5 560	5 832	6 341	Opérations avec la clientèle	2 629	4 623	4 691	4 994
92	278	281	270	Opérations sur titres	16	2	4	5
165	161	122	192	Opérations diverses	125	225	135	289
				Capitaux propres et assimilés	461	779	817	855
52	58	58	67	Valeurs immobilisées				
5 031	9 418	10 149	11 472	Total	5 031	9 418	10 149	11 472

Source : IEDOM (échantillon de banques)

Le besoin de trésorerie des banques locales retrouve son niveau d'avant crise

La différence entre les ressources et les emplois permet de calculer des soldes par type d'opérations de bilan, ainsi qu'un solde global, tous types d'opérations confondus. Ce dernier est structurellement négatif en Martinique, d'où la nécessité du financement des banques locales par leur groupe d'appartenance.

Les crédits accordés sur la place martiniquaise étant d'un montant bien supérieur aux ressources collectées, c'est-à-dire aux dépôts de la clientèle, les opérations avec la clientèle sont habituellement déficitaires. Depuis 2016, ce déficit se creuse, les encours de crédits progressant plus vite que l'épargne (hormis en 2020, année exceptionnelle). En 2022, l'encours brut de crédits croît de 4,0 %, alors que les dépôts augmentent de 2,5 %. Ainsi, le déficit des opérations avec la clientèle se dégrade de 18,1 %.



Source : IEDOM (échantillon de banques)

Les opérations sur titres sont également déficitaires, mais dans des proportions nettement plus réduites. Sur la dernière année, le solde demeure négatif, mais s'améliore (+4,2 %). En revanche, les banques continuent d'accroître leurs capitaux propres (+4,6 %), ce qui contribue à la hausse du solde des capitaux permanents et des valeurs immobilisées (+3,8 %).

La dégradation du déficit des opérations avec la clientèle étant plus marquée que l'amélioration des autres soldes, le besoin de trésorerie augmente à nouveau en 2022. Il retrouve son niveau d'avant crise.

Décomposition du solde du bilan de l'échantillon

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Opérations avec la clientèle	-896	-937	-1 141	-1 347	-18,1%
Opérations sur titres	-77	-276	-276	-265	4,2%
Opérations diverses	-40	64	13	97	654,4%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	409	721	759	788	3,8%
Excédent (+) ou Besoin (-) de trésorerie	-604	-428	-645	-727	-12,7%

Source : IEDOM (échantillon de banques)

3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit repart à la hausse

En 2022, les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit implantés localement¹ sont en hausse (+11,8 %). Pour mémoire, il s'agit des crédits pour lesquels un risque de non-remboursement a été identifié, notamment après des incidents de paiement. Le taux de créances douteuses augmente également, après trois années de baisses successives. Il s'établit à 5,4 % (+0,5 pt sur un an), ce qui reste inférieur au niveau observé il y a encore quelques années (maximum autour de 7 % entre 2013 et 2015). À titre de comparaison, ce taux atteignait 2,9 % en France entière, en 2021².

Dans le même temps, les créances douteuses nettes, c'est-à-dire non provisionnées par les banques, prennent de l'ampleur (+44,3 %). Le taux de provisionnement, correspondant au quotient des provisions par l'encours brut de crédits, et reflétant la couverture du risque encouru pour défaut de paiement, diminue sensiblement. Il s'élève à 36,7 % (-11,9 pts), bien en deçà du niveau national, établi autour de 49 %².

Qualité du portefeuille de crédits

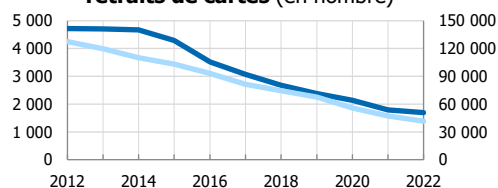
(stock)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Créances douteuses brutes (millions €)	512	578	557	623	11,8%
Taux de créances douteuses brutes	6,6%	5,2%	4,9%	5,4%	0,5 pt
Provisions (millions €)	301	275	271	209	-22,9%
Taux de provisionnement	58,7%	47,7%	48,6%	36,7%	-11,9 pts
Créances douteuses non provisionnées (millions €)	212	302	287	414	44,3%

Source : IEDOM

Les indicateurs de vulnérabilité des Martiniquais restent bien orientés

Les risques de contrepartie supportés par les banques peuvent aussi être évalués au regard des indicateurs de vulnérabilité des agents économiques. Ces derniers, observant une tendance très nette à l'amélioration depuis le début des années 2010, continuent à évoluer favorablement en 2022. C'est notamment le cas des incidents sur chèques (-12 %), des retraits de cartes bancaires (-6 %), des interdictions bancaires (-7 % pour les personnes physiques et -1 % pour les personnes morales). Seul le nombre de dossiers déposés à la Commission de surendettement augmente (+8 %), revenant à son niveau d'avant crise.

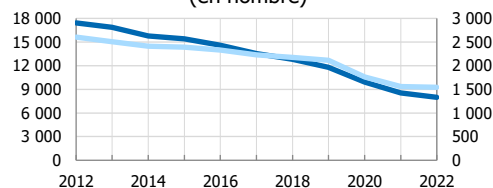
Incidents sur chèques et retraits de cartes (en nombre)



— Retraits de cartes bancaires (éch. gauche)
— Incidents de paiement sur chèques (éch. droite)

Source : IEDOM (établissements installés localement)

Interdictions bancaires (en nombre)



— Personnes physiques (éch. gauche)

— Personnes morales (éch. droite)

Source : IEDOM (établissements installés localement)

¹ À noter que l'on tient compte ici des créances douteuses détenues uniquement par les banques et autres établissements implantés localement. Les établissements exerçant une activité en Martinique, mais ne bénéficiant pas d'une présence physique locale ne sont pas intégrés (contrairement à la note *Les crédits à la clientèle* en section 4).

² Source : ACPR – Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance en 2021 (données 2022 non encore disponibles).

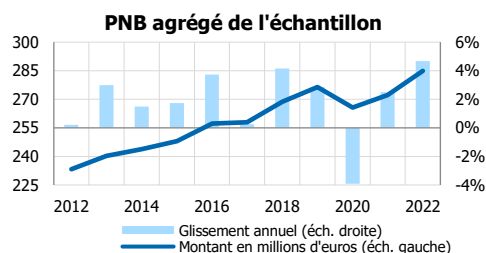
4. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES BANQUES LOCALES

Pour rappel, l'échantillon des banques retenues pour cette analyse compte quatre établissements parmi les principaux, dont une banque commerciale et trois mutualistes. Il concentre environ 70 % des dépôts collectés et crédits attribués par les banques locales.

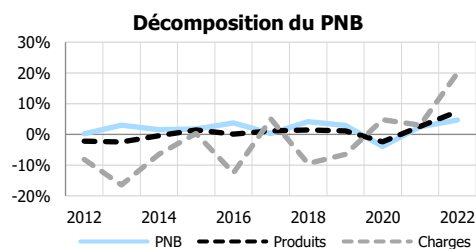
4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE¹ (PNB)

Un PNB en croissance, malgré le renchérissement des charges

Le PNB agrégé des banques de l'échantillon progresse en 2022 (+4,7 %, après +2,5 % en 2021). C'est la plus forte hausse enregistrée depuis 2010. Les produits d'exploitation bancaire progressent de 7,4 %, tandis que les charges augmentent de 20,0 %. À noter que les charges sont en hausse depuis trois années, après une longue période de recul. Entre 2010 et 2020, c'était principalement la réduction des charges qui permettait la croissance du PNB.



Source : IEDOM (échantillon de banques)



Source : IEDOM (échantillon de banques)

4.1.1 Le PNB par type d'opérations

La plupart des types d'opérations génèrent un PNB en hausse

Les revenus nets issus des opérations avec la clientèle, principale source de PNB, se renforcent pour la deuxième année consécutive (+4,7 %, après +2,3 % en 2021). Pour mémoire, ces revenus avaient tendance à se contracter ou à stagner dans les années 2010, en lien avec la baisse des taux sur la période. De même, les revenus nets générés par les opérations de services financiers (incluant la mise à disposition des moyens de paiement) et les revenus nets issus des opérations diverses (regroupant le hors bilan, les produits accessoires, etc.) augmentent (respectivement +11,8 % et +13,3 %). Seuls les revenus tirés des opérations de trésorerie et des opérations sur titres reculent, mais ils constituent une part négligeable du PNB.

Décomposition du PNB par type d'opérations

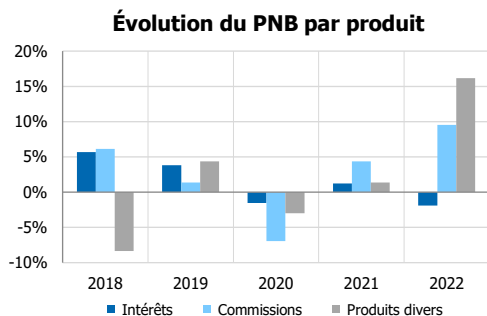
(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Opérations de trésorerie	-12,2	10,5	9,4	3,5	-62,9%
Opérations avec la clientèle	190,0	171,2	175,1	183,4	4,7%
Opérations de services financiers	34,0	49,0	52,6	58,7	11,8%
Opérations sur titres	3,7	1,9	1,2	0,9	-26,6%
Opérations diverses	17,8	33,1	33,9	38,4	13,3%
Produit net bancaire	233,3	265,6	272,2	284,9	4,7%

Source : IEDOM (échantillon de banques)

¹ La valeur ajoutée d'une banque se mesure par le PNB, qui reflète la différence entre produits et charges d'exploitation.

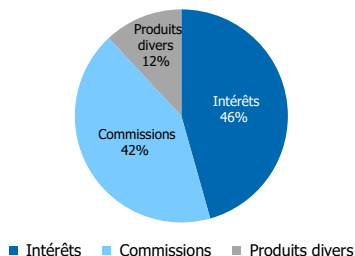
4.1.2 Le PNB par type de produits

Des commissions qui continuent à se développer



Source : IEDOM (échantillon de banques)

Contributions au PNB



Source : IEDOM (échantillon de banques)

Les produits bancaires peuvent être classés en trois catégories : les intérêts, les commissions, et les autres produits. Ces catégories affichent des évolutions hétérogènes en 2022.

Les intérêts nets s'inscrivent en retrait (-1,9 %). Dans le détail, les intérêts sur opérations avec la clientèle restent orientés à la hausse (+4,4 %), mais les intérêts sur opérations interbancaires reculent (-62,0 %). Sur longue période, la part des intérêts dans le PNB tend à fléchir (-6 pts en dix ans), notamment du fait de la baisse généralisée des taux au cours de la dernière décennie. En 2022, les intérêts constituent 46 % du PNB.

Les commissions nettes augmentent de façon sensible (+9,5 %). Si la tendance sur longue période est clairement à la hausse, il s'agit de l'augmentation annuelle la plus soutenue. Ce sont les commissions des opérations de services financiers qui progressent davantage en 2022 (+11,8 %, contre +5,6 % pour les commissions avec la clientèle), comme sur la décennie (respectivement +72,9 % et +6,9 %). Les commissions représentent 42 % du PNB (+2 pts en dix ans).

Les autres produits nets sont ceux qui enregistrent la hausse la plus importante (+16,1 %). Dans le détail, ce sont les plus-values, gains et dividendes qui sont très bien orientés (+42,8 %), alors que les produits accessoires sont quasiment stables (+0,9 %). La contribution de ces produits au PNB est en progression (+4 pts sur dix ans), elle atteint 12 % en 2022.

Décomposition du PNB par type de produits

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Intérêts nets	119,8	130,9	132,5	130,0	-1,9%
dont opérations interbancaires	-14,6	11,7	11,9	4,5	-62,0%
dont opérations avec la clientèle	135,1	117,8	119,6	124,8	4,4%
Commissions nettes	93,8	105,8	110,4	120,9	9,5%
dont comm. avec la clientèle	54,9	53,4	55,6	58,7	5,6%
dont comm. de hors-bilan	2,3	4,5	4,6	4,2	-8,5%
dont comm. d'op. de serv. financiers	34,0	49,0	52,6	58,7	11,8%
Produits divers	19,6	28,9	29,3	34,0	16,1%
Produit net bancaire	233,3	265,6	272,2	284,9	4,7%

Source : IEDOM (échantillon de banques)

4.1.3 Focus sur l'activité d'intermédiation

La dégradation des taux de marge bancaire se poursuit

Décomposition de la marge sur intérêts

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Intérêts perçus	188,2	164,1	164,9	172,2	4,4%
dont intérêts sur crédits clientèle	160,1	130,6	131,1	140,6	7,2%
dont intérêts sur prêts interbancaires	27,6	32,0	32,7	30,8	-5,8%
Intérêts versés	68,3	33,2	32,4	42,2	30,3%
dont intérêts sur dépôts clientèle	25,0	12,8	11,6	15,8	36,9%
dont intérêts sur emprunts interbancaires	42,2	20,3	20,8	26,2	26,4%
Marge sur intérêts	119,8	130,9	132,5	130,0	-1,9%

Source : IEDOM (échantillon de banques)

La marge nette sur intérêts fléchit de 1,9 % en 2022, du fait de la hausse d'un tiers des intérêts versés (+30,3 %). Cela concerne à la fois les intérêts sur les dépôts de la clientèle (+36,9 %) et ceux versés dans le cadre d'opérations de trésorerie (+26,4 %). Dans le même temps, les intérêts perçus n'ont progressé que de 4,4 %. Le relèvement des taux de marché, intervenu en 2022 dans le sillage de celui des taux directeurs, a été plus pénalisant pour les banques (*via* le financement de leurs ressources) que générateur de revenus.

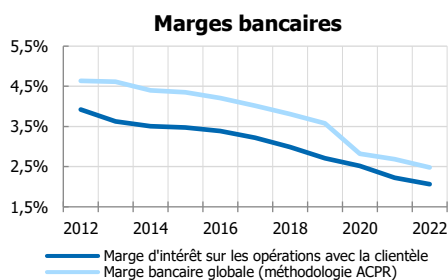
Coûts et rendements moyens

	2012	2019	2020	2022	Variations 2022/2021
Opérations avec la clientèle					
Coût moyen des dépôts	0,99%	0,33%	0,27%	0,34%	+7 <i>pdb</i>
Rendement moyen des crédits	6,19%	3,59%	3,31%	3,24%	-7 <i>pdb</i>
Opérations interbancaires					
Coût moyen des emprunts	2,36%	0,69%	0,61%	0,61%	+0 <i>pdb</i>
Rendement moyen des prêts	2,62%	1,13%	0,95%	0,81%	-14 <i>pdb</i>
Marge d'intérêt sur op. clientèle	3,63%	2,23%	2,06%	1,94%	-12 <i>pdb</i>
Marge bancaire globale (méthod. ACPR)	4,64%	2,82%	2,68%	2,48%	-20 <i>pdb</i>

Source : IEDOM (échantillon de banques)

Les marges moyennes sont en constante diminution depuis plusieurs années. En 2022, la marge d'intérêt sur opérations avec la clientèle s'établit à 1,9 % (-12 *pdb*), tandis que la marge bancaire globale¹ atteint 2,5 % (-20 *pdb*). Cela représente un recul de 47 % en dix ans, expliqué en grande partie par la baisse du rendement moyen des crédits (3 % en 2022 contre 6 % en 2012).

Pour autant, le taux de marge bancaire global demeure nettement plus avantageux qu'en France entière (0,9 % en 2021). Cet écart porte sur les opérations avec la clientèle : le coût moyen des dépôts est bien supérieur au niveau national (0,7 %), tandis que le rendement moyen des crédits y est plus faible (2,2 %).



Source : IEDOM (échantillon de banques)

¹ La marge bancaire globale tient compte de l'ensemble de l'activité bancaire, c'est-à-dire des activités de services et de hors bilan, en plus de l'activité d'intermédiation.

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Des frais généraux en forte hausse, mais un coût du risque en retrait

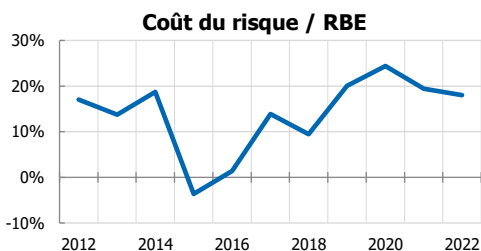
Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Produit net bancaire	233,3	265,6	272,2	284,9	4,7%
Résultat brut d'exploitation	75,6	63,0	69,6	71,7	3,0%
Coût du risque	12,9	15,4	13,5	12,9	-4,6%
Résultat d'exploitation	62,7	47,6	56,1	58,8	4,8%
Résultat courant avant impôt	62,7	45,8	55,4	57,9	4,6%
Résultat net	36,5	22,3	28,4	37,2	31,1%

Source : IEDOM (échantillon de banques)

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ne progresse pas dans les mêmes proportions que le PNB (+3,0 % contre +4,7 %), en lien avec une augmentation notable des frais généraux en 2022 (+20,5 %). Les charges de personnel sont en hausse, tout comme les services extérieurs (+8,6 % et +37,1 %). Dans le contexte inflationniste actuel, les revalorisations salariales ont été nombreuses.

Le coût du risque est pour sa part, en amélioration (-4,6 %, après déjà -11,9 % en 2021). Les reprises de provisions sur créances douteuses ont été conséquentes, entraînant des dotations nettes aux provisions sur douteux quasiment nulles sur l'année. En revanche, les dotations nettes aux provisions pour risques (incluant en particulier les provisions collectives) augmentent fortement (+39,1 %). Le coût du risque représente 18 % du RBE (-1 pt), contre 12 % au niveau national.



Source : IEDOM (échantillon de banques)

Décomposition du coût du risque

(en millions d'euros)	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
(+) Dotations nettes aux prov. sur douteux	-1,8	3,5	2,9	0,2	-93,7%
(+) Dotations nettes aux prov. sur dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(+) Dotations nettes aux prov. pour risques	5,4	1,7	4,1	5,7	39,1%
(+) Pertes nettes sur créances irrécupérables	15,5	14,4	10,0	10,2	2,7%
(-) Intérêts sur créances douteuses	6,1	4,2	3,5	3,2	-7,8%
Coût du risque	12,9	15,4	13,5	12,9	-4,6%

Source : IEDOM (échantillon de banques)

En raison des évolutions opposées des frais généraux et du coût du risque, le résultat d'exploitation affiche une croissance comparable à celle du PNB (+4,8 %). Le résultat courant avant impôt, tenant compte à la fois du résultat d'exploitation et du résultat financier, augmente de façon mécanique (+4,6 %).

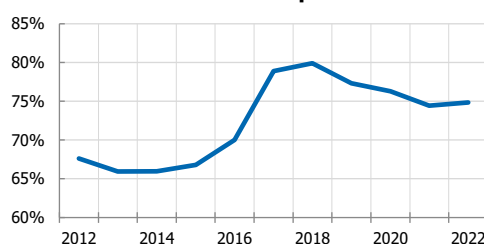
S'agissant du résultat net, il bénéficie du repli de l'impôt sur les bénéficiaires et des dotations au fonds pour risques bancaires généraux (respectivement -28,8 % et -21,0 %). Pour mémoire, ces derniers avaient enregistré des hausses sensibles en 2021. Dans ces conditions, le résultat net augmente de près d'un tiers (+31,1 %).

4.3 LES INDICATEURS DE STRUCTURE, DE PRODUCTIVITÉ ET DE RENTABILITÉ

Légère dégradation du coefficient net d'exploitation

Après trois années d'amélioration, le coefficient net d'exploitation¹ se dégrade légèrement en 2022, et s'établit à 74,8 % (+0,4 pt). Il se positionne bien au-dessus du niveau national de 67,0 %². Cet écart s'explique notamment par le poids des frais de personnel, sensiblement plus élevé en Martinique, et qui représentent 40 % du PNB, contre 35 % en France entière². Toutefois, ces ratios doivent être interprétés avec prudence, car ils masquent une grande disparité au sein des différents établissements sur la place martiniquaise.

Coefficient net d'exploitation



Source : IEDOM (échantillon de banques)

En revanche, les indicateurs de productivité s'inscrivent en amélioration sur la dernière année. Le PNB par agent progresse à 271 K€ (+5,0 %), et les ratios d'encours de crédits et de dépôts gérés par agent augmentent (respectivement +8,8 % et +6,8 %).

Des indicateurs de rentabilité en progrès, mais moins bien orientés qu'en France entière

Les taux de rentabilité sont orientés à la hausse, bien qu'ils demeurent largement en deçà des niveaux atteints dix ans auparavant. Ainsi, le taux de marge nette s'établit à 13,1 % en 2022 (+2,6 pts sur un an), contre 15,7 % en 2012. Par ailleurs, ce taux est inférieur de moitié à celui calculé au niveau national², soit 27,6 %.

Le taux de rentabilité des capitaux propres (ROE³) et celui des actifs (ROA³) s'élèvent respectivement à 4,4 % (+0,9 pt) et 0,3 % (stable). Ils sont sensiblement inférieurs aux taux enregistrés en France entière, soit 6,1 % et 0,4 %².

Coûts de structure, indicateurs de productivité et de rentabilité

	2012	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Coûts de structure					
Coefficient net d'exploitation	67,6%	76,3%	74,4%	74,8%	0,4 pt
Frais de personnel / frais généraux	60,4%	50,0%	56,3%	50,7%	-5,6 pts
Frais de personnel / PNB	37,8%	39,0%	39,0%	40,4%	1,5 pt
Coût d'un agent (en €)	88 661	103 822	100 722	109 735	8,9%
Productivité					
PNB / agent (en milliers €)	234	267	259	271	5,0%
Crédits par agent (en milliers €)	3 667	5 739	5 692	6 196	8,8%
Dépôts par agent (en milliers €)	2 643	4 639	4 455	4 758	6,8%
Rentabilité					
Résultat net / PNB (taux de marge nette)	15,7%	8,4%	10,4%	13,1%	2,6 pts
Résultat net / total bilan (ROA)	0,7%	0,2%	0,3%	0,3%	0,0 pt
Résultat net / fonds propres (ROE)	7,9%	2,9%	3,5%	4,4%	0,9 pt

Source : IEDOM (échantillon de banques)

¹ Coefficient net d'exploitation = (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB.

² Source : ACPR - « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2021 ».

³ ROE : *return on equity* (rentabilité des capitaux propres) et ROA : *return on assets* (rentabilité des actifs).

Section 4

L'évolution de la situation monétaire

Au niveau réglementaire, l'année 2022 est marquée par la mise en place de la collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022. Ce changement taxonomique impacte les données diffusées par les Instituts et a notamment induit une évolution du périmètre. Toutefois, les données des années antérieures ont été retraitées, de manière à ce que l'analyse soit effectuée sur la base d'un périmètre constant (la quasi-totalité des établissements financiers installés localement).

1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES (CF. ANNEXES)

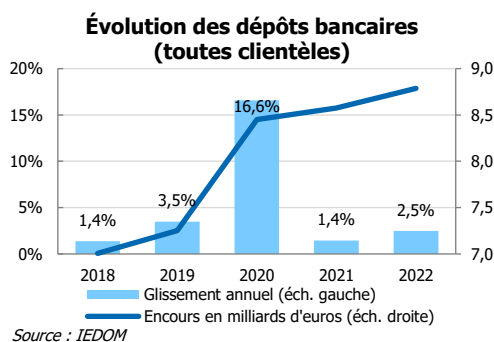
Pendant la crise sanitaire, les agents économiques ont considérablement accru leur épargne : les ménages en raison des restrictions entravant leurs possibilités de consommation, et les entreprises par la souscription des prêts garantis par l'État, non consommés dans leur intégralité. En 2022, les avoirs financiers continuent à croître, mais à un rythme moins soutenu. Les entreprises augmentent leurs dépôts bancaires, ce qui diffère de la tendance observée en 2021, année au cours de laquelle elles ont utilisé leurs trésoreries. Les ménages, quant à eux, n'ont pas utilisé à des fins de consommation leur épargne « forcée » accumulée pendant les périodes de confinement, et leurs avoirs connaissent une nouvelle hausse, plus modérée qu'en 2020 ou 2021. Par ailleurs, le comportement d'épargne a connu des évolutions sensibles en 2022, compte tenu de l'attractivité retrouvée des placements de court terme.

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Des dépôts bancaires qui continuent de croître en 2022

Le montant des avoirs financiers collectés en Martinique atteint 8,8 milliards d'euros en fin d'année 2022, en progression de 2,5 % sur un an (soit +214 millions).

Cette hausse est plus importante que celle observée en 2021 (+1,4 %), mais demeure bien en deçà de celle enregistrée en 2020 (+16,6 %), année atypique compte tenu de la crise Covid et des restrictions sanitaires qui en ont découlé.



Ventilation des dépôts bancaires, par catégorie d'agents

	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Dépôts bancaires	7 006	7 250	8 452	8 573	8 787	2,5%
dont Ménages	4 445	4 564	4 910	5 157	5 317	3,1%
dont Entreprises	2 129	2 218	3 003	2 859	2 882	0,8%
dont Autres agents	432	468	539	557	588	5,6%

Source : IEDOM

Les ménages n'ont pas consommé le surplus d'épargne des années Covid

Après deux années où les restrictions sanitaires avaient fortement impacté la consommation et généré un surplus d'épargne des ménages atypique (progression des dépôts de 7,6 % en 2020 et de 5,0 % en 2021), l'évolution des dépôts bancaires des ménages retrouve un rythme plus habituel, avec une croissance de 3,1 % en 2022. Ainsi, en moyenne, l'épargne « forcée » accumulée pendant les périodes de confinement n'a pas été utilisée à des fins de consommation. À fin 2022, les ménages détiennent 61 % des encours de dépôts bancaires.

Les dépôts des entreprises augmentent légèrement

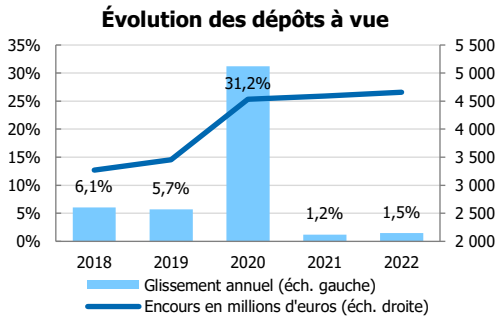
Pour leur part, les entreprises voient leurs actifs en légère hausse, à +0,8 %, après un recul marqué en 2021 (-4,8 %). Le recours massif aux prêts garantis par l'État (PGE) en 2020 avait entraîné une forte croissance de leur trésorerie, car les PGE avaient, pour partie, été souscrits par précaution et n'avaient été que peu utilisés au cours de la première année. Avec l'arrêt progressif des mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises (fonds de solidarité, activité partielle, report d'échéances fiscales et sociales, etc.), les PGE ont été davantage consommés en 2021 dans la mesure où les trésoreries ont été plus largement sollicitées. En 2022, l'évolution des actifs des entreprises se normalise. Ils représentent 33 % du total des dépôts bancaires.

Les actifs des autres agents, également orientés à la hausse

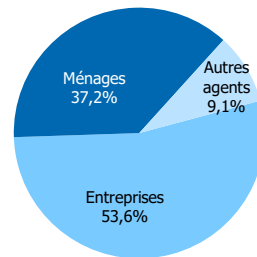
S'agissant des autres agents¹, leurs actifs progressent de nouveau (+5,6 %, après +3,3 %). Ils concentrent 7 % de la collecte.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue progressent faiblement



Répartition des dépôts à vue



Les dépôts à vue s'élèvent à 4,7 milliards d'euros fin 2022, en progression de 1,5 % sur un an (soit +69 millions). Cette hausse est légèrement supérieure à celle observée en 2021 (+1,2 %), mais s'avère très modérée comparativement au rythme de croissance connu depuis le milieu des années 2010 (notamment +6,1 % en 2018 et +5,7 % en 2019).

En effet, la baisse des taux d'intérêt avait rendu peu attractifs les produits d'épargne et des produits indexés sur les taux de marché, et incitant les déposants à conserver leur épargne sur leurs dépôts à vue. Ce fut le cas d'une grande partie de l'épargne « forcée » accumulée en

¹ Les autres agents regroupent principalement les administrations de sécurité sociale (incluant notamment les hôpitaux) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (organisations syndicales, religieuses, associations, etc.). Les collectivités locales sont également comptabilisées dans cette catégorie s'agissant des avoirs financiers.

2020, au plus fort des restrictions sanitaires (croissance exceptionnelle de 31,2 % en 2020, soit environ 1 milliard d'euros).

Dans ces conditions, la part des dépôts à vue au sein des actifs collectés en Martinique s'est nettement renforcée au cours des dernières années : 53 % en 2022, contre 45 % en 2017. Les dépôts à vue constituent depuis 2015 la première composante des avoirs financiers collectés en Martinique, devant l'épargne à long terme, et les placements liquides ou à court terme.

Les ménages portent la hausse des dépôts à vue en 2022

Les dépôts à vue des ménages progressent de 5,9 % en 2022, après +8,6 % en 2021. Ils représentent 37 % de l'ensemble des dépôts à vue. En effet, ce sont les entreprises qui en demeurent les premiers détenteurs, avec 54 % des encours.

Pour autant, les dépôts à vue des entreprises s'inscrivent en repli en 2022, à -1,9 % sur un an, après -3,1 % en 2021. Les entreprises ont repris une gestion un peu plus active de leur trésorerie, c'est pourquoi leurs dépôts à vue diminuent alors que le total de leurs actifs est en hausse.

Enfin, les dépôts à vue des autres agents augmentent de 5,1 %, après +3,3 % en 2021. Ils restent relativement peu élevés (9 % du total).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME¹

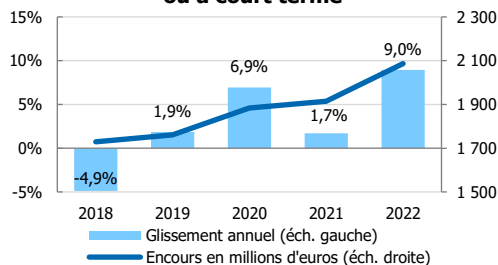
Les livrets d'épargne et les comptes à terme font le plein

Les placements liquides ou à court terme s'établissent à 2,1 milliards d'euros fin 2022, et représentent 24 % des actifs collectés en Martinique. Ils progressent ainsi de 9,0 % sur un an (soit +172 millions). Cette croissance est exceptionnellement forte ; même en 2020, année atypique où les ménages avaient accumulé un important surplus d'épargne, la progression n'avait pas été aussi marquée (+6,9 %).

Comme expliqué précédemment, les taux d'intérêt bas des dernières années avaient rendu les placements peu attractifs. En 2022, les taux créditeurs des livrets d'épargne réglementée ont connu deux relèvements successifs de 50 et 100 points de base, ce qui a leur a permis de retrouver un certain attrait de la part des épargnants. De même, les conditions de rémunération des placements indexés sur les taux de marché, tels que les dépôts à terme, se sont nettement améliorées.

Ainsi, les encours des comptes d'épargne à régime spécial ont augmenté de 4,4 % en un an. Ils concentrent 78 % des placements liquides ou à court terme, dont 35 % en livrets ordinaires, 25 % en livrets A et bleus et 14 % en livrets de développement durable. Les ménages, principaux détenteurs des comptes d'épargne à régime spécial, regroupent 78 % des placements liquides ou à court terme.

Évolution des placements liquides ou à court terme

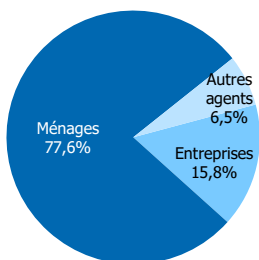


Source : IEDOM

¹ Les placements liquides ou à court terme comprennent d'une part les comptes d'épargne à régime spécial, et d'autre part les placements indexés sur les taux du marché.

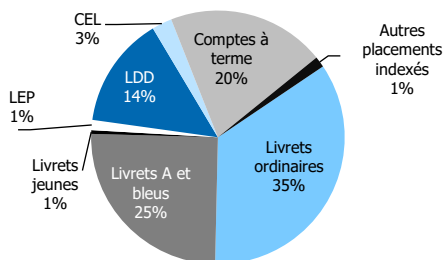
Pour leur part, les placements indexés sur les taux de marché ont crû de 29,7 % en 2022. C'est le type de placement qui avait été le plus pénalisé, tout au long de la dernière décennie, par les taux d'intérêt bas. Les dépôts à terme représentent 20 % des placements liquides et à court terme. Les entreprises, qui possèdent l'essentiel des dépôts à terme, concentrent 16 % des placements liquides ou à court terme.

Ventilation par catégorie d'agent



Source : IEDOM

Ventilation par nature



Source : IEDOM

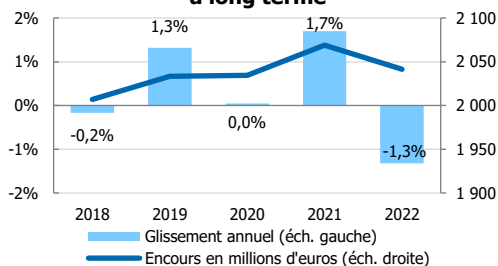
1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

Les placements longs ne bénéficient pas de la remontée des taux

L'épargne à long terme atteint 2,0 milliards d'euros fin 2022, représentant ainsi 23 % des avoirs collectés en Martinique, soit une part légèrement inférieure à celle des placements liquides ou à court terme.

L'encours diminue de 1,3 % par rapport à l'année précédente (soit -27 millions). Si la remontée des taux a été profitable aux placements courts, cela n'a pas été le cas de l'épargne longue, signe potentiel d'une volonté pour les agents de conserver une épargne facilement mobilisable pour faire face à une conjoncture économique incertaine en 2023.

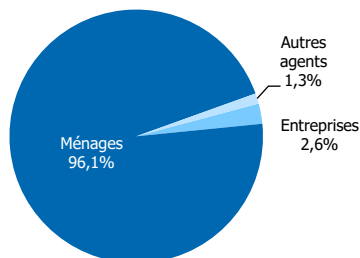
Évolution des placements à long terme



Source : IEDOM

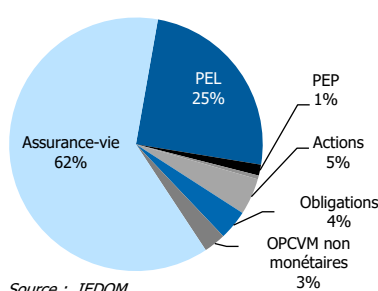
Les placements à long terme sont essentiellement détenus par les ménages (96 %, contre 3 % pour les entreprises et 1 % pour les autres agents). Ce sont principalement des contrats d'assurance-vie (62 %), et dans une moindre mesure, des plans d'épargne logement (25 %).

Ventilation par catégorie d'agent



Source : IEDOM

Ventilation par nature



Source : IEDOM

2. LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (CF. ANNEXES)

L'activité de crédits a été dynamique au cours de l'année 2022, l'encours global progressant à un rythme comparable à celui d'avant crise. Les entreprises et les ménages continuent à mobiliser des financements, notamment pour leurs investissements et leurs projets immobiliers. En revanche, les collectivités locales connaissent un nouveau recul de leurs encours de crédit.

L'année est marquée par l'amorce d'une remontée des taux directeurs opérée par les banques centrales. Ce changement de paradigme n'a pas encore sensiblement impacté la demande de crédit.

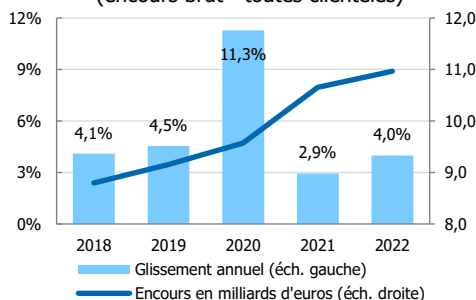
Les entreprises et les ménages, dynamiques en matière de recours au crédit

Au sein du périmètre retenu, soit presque l'intégralité des établissements financiers installés localement, l'encours brut de crédits s'établit à 11,4 milliards d'euros en 2022. Il comprend à la fois les crédits dits sains et les crédits douteux, ces derniers correspondant aux créances pour lesquelles l'établissement bancaire concerné estime qu'il existe un risque de perte financière liée au non-remboursement. L'encours sain s'élève à 10,8 milliards d'euros, soit près de 95 % de l'encours brut de crédits.

L'encours brut progresse de 4,0 % sur un an, soit une hausse comparable à ce qui était observé annuellement avant la crise sanitaire. Pour mémoire, 2020 avait été marquée par une croissance exceptionnelle des crédits, en lien avec la mise en place des prêts garantis par l'État (PGE), tandis que 2021 correspondait à une normalisation de l'activité de crédits.

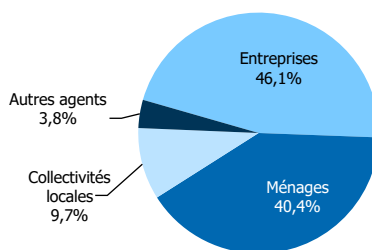
La progression de l'encours est essentiellement portée par les deux principales catégories d'agents, c'est-à-dire les entreprises et les ménages. En revanche, les crédits aux collectivités locales sont orientés à la baisse.

Évolution des crédits bancaires
(encours brut - toutes clientèles)



Source : IEDOM

Ventilation des crédits bancaires par agent



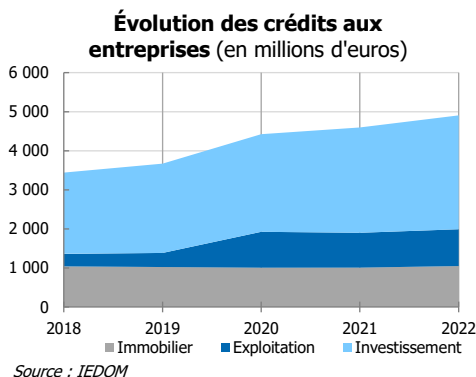
Source : IEDOM

Par différence avec le montant des actifs collectés, soit 8,8 milliards d'euros, le besoin de financement de la place¹ atteint 2,6 milliards d'euros (après 2,4 milliards en 2021).

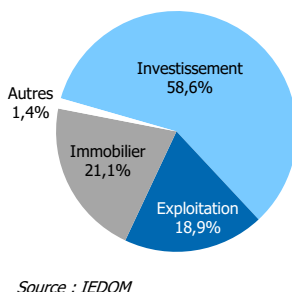
¹ Les établissements financiers installés localement prêtent plus de fonds qu'ils ne collectent de ressources (crédits supérieurs aux dépôts), ce qui induit qu'ils doivent être financés par leurs groupes d'appartenance.

2.1 LES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

L'encours sain de crédits aux entreprises enregistre une croissance de 6,7 % en 2022, après +4,1 % en 2021. Il s'établit à 5,0 milliards d'euros, soit 46,1 % de l'ensemble des financements. Il est constitué de crédits d'investissement, immobiliers, et d'exploitation¹.



Ventilation des crédits aux entreprises, par nature



Les crédits d'investissement restent très soutenus

Le haut niveau affiché par les chefs d'entreprise sur les intentions d'investissement, dans les enquêtes de conjoncture menées par l'IEDOM en 2022, se matérialise par des encours de crédits d'investissement en augmentation de 7,9 %, soit une évolution soutenue, comparable à celle de 2021 (+8,1 %).

Si le rythme de croissance au cours des dernières années peut surprendre, il convient de noter que ces évolutions traduisent notamment le dynamisme régional des grands groupes et entreprises martiniquais, qui investissent sur le territoire, mais aussi dans la région Antilles-Guyane, voire à la Réunion. En 2022, ces derniers représentent 58,6 % des financements accordés aux entreprises.

Les crédits immobiliers repartent à la hausse

Regroupant principalement les financements mobilisés par les opérateurs du logement social implantés sur le territoire², les crédits immobiliers concentrent 21,1 % des financements accordés aux entreprises. Ils repartent à la hausse en 2022 (+4,0 %), après quatre ans de recul, ou au mieux, de stabilité (entre -1,9 % et +0,0 %).

Les crédits d'exploitation évoluent de façon contrastée

L'ensemble des crédits d'exploitation affichent également une croissance en 2022 (+5,9 %) et représentent désormais 18,9 % des financements accordés aux entreprises. Les crédits d'exploitation regroupent principalement les crédits de trésorerie (incluant les PGE), les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage. Sur la dernière année, ce sont les comptes

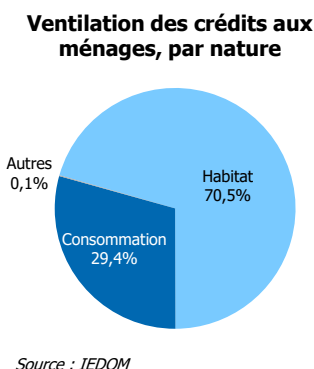
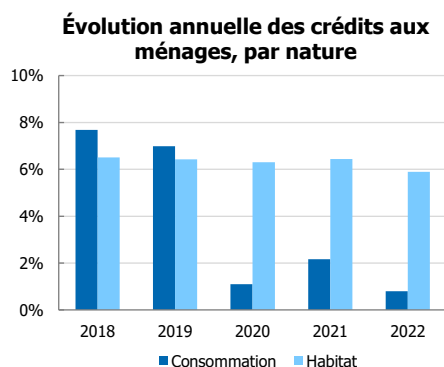
¹ Les crédits d'exploitation sont des crédits à court terme, permettant de combler les décalages de trésorerie qui se produisent durant le cycle d'exploitation des entreprises (décalages entre les recettes et les dépenses). Ils incluent les PGE, même si ces derniers sont amortis sur plusieurs années (5 au maximum).

² Les opérateurs du logement social, communément appelés « organismes HLM », sont au nombre de trois en Martinique : la Simar, Ozanam, et la Smhlm.

ordinaires débiteurs et l'affacturage qui augmentent, alors que les crédits de trésorerie diminuent du fait des remboursements de PGE. Ce constat fait écho aux soldes d'opinion un peu dégradés sur les questions de liquidité dans l'enquête de conjoncture de l'IEDOM.

2.2 LES CRÉDITS AUX MÉNAGES

L'encours de crédits aux ménages progresse de 4,3 % en 2022, après +5,1 % en 2021. À 4,4 milliards d'euros, il représente 40,4 % de l'encours global. Plus des deux tiers se composent de crédits immobiliers (70,5 %, contre 29,4 % pour les crédits à la consommation).



Les crédits à l'habitat maintiennent un bon rythme de progression

Les crédits à l'habitat enregistrent une croissance soutenue, à +5,9 %, après +6,4 % l'année précédente. Les ménages continuent à profiter de conditions de financement encore favorables (malgré la remontée progressive des taux au deuxième semestre) pour conclure leurs projets immobiliers. Par ailleurs, la hausse de taux n'ayant pas encore produit ses pleins effets, certains ménages ont pu être incités à finaliser leurs projets immobiliers rapidement.

Les crédits à la consommation n'augmentent que faiblement

Alors que les crédits à la consommation affichaient une croissance marquée avant la crise sanitaire (environ +7 % par an en moyenne), la dynamique s'est interrompue depuis 2020. Sur la dernière année, ils augmentent de +0,8 %, après +2,2 % en 2021 et +1,1 % en 2020.

Pour autant, il est nécessaire de rappeler que la consommation, qui n'est pas forcément financée par des crédits, a été robuste en 2022.

2.3 LES CRÉDITS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

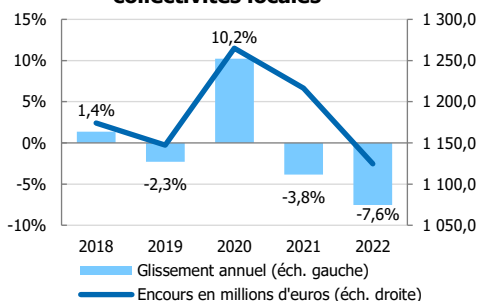
L'endettement des collectivités diminue

Les collectivités locales connaissent un nouveau recul de leur encours de crédit en 2022. Il s'établit à 1,1 milliard d'euros, en repli de 7,6 % sur un an, après -3,8 % en 2021, ce qui traduit que l'amortissement des financements effectués par le passé est plus important que la production de nouveaux crédits.

La tendance est baissière depuis plusieurs années, alors que beaucoup de collectivités présentent des situations financières difficiles, voire dégradées. Seule exception, l'année 2020,

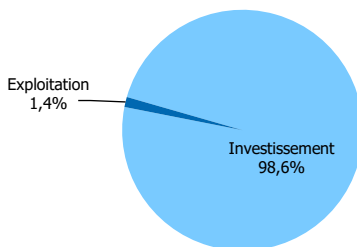
atypique compte tenu de la crise sanitaire, qui est marquée par une progression de l'encours de crédit (+10,2 %) pour soutenir les mesures d'accompagnement des ménages et des entreprises. Ce sont en particulier les crédits d'exploitation qui avaient augmenté en 2020, alors qu'ils sont négligeables habituellement. Ainsi, en 2022, l'encours de crédits aux collectivités locales se compose presque exclusivement de crédits d'investissement (98,6 %).

Évolution des crédits aux collectivités locales



Source : IEDOM

Ventilation des crédits aux collectivités locales, par nature



Source : IEDOM

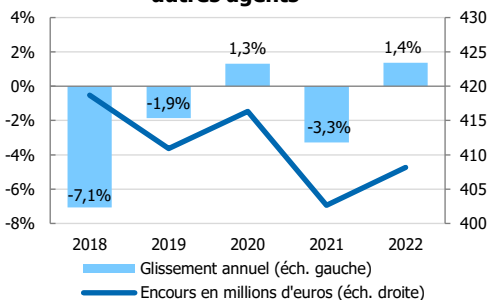
2.4 LES CRÉDITS AUX AUTRES AGENTS

L'endettement des autres agents enregistre une légère hausse

L'encours de crédits des autres agents augmente faiblement en 2022 (+1,4 %, après -3,3 % l'année précédente). Il atteint 0,4 milliard d'euros, soit 4 % de l'ensemble des financements, toutes clientèles confondues.

Les crédits aux autres agents correspondent principalement à des financements de centres hospitaliers (essentiellement de l'investissement) et d'institutions sans but lucratif au service des ménages¹ (crédits d'investissement et d'exploitation), et à des prêts à la clientèle financière.

Évolution des crédits aux autres agents



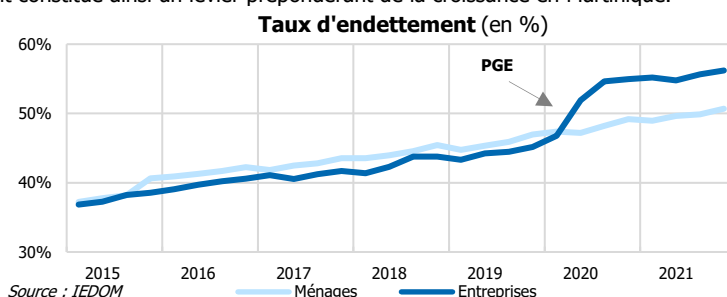
Source : IEDOM

¹ Ce sont les ISBLSM, incluant par exemple les organisations syndicales, religieuses, les associations, etc.

LA HAUSSE DE L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES MARTINIQUAIS : QUELS RISQUES POTENTIELS POUR L'ÉCONOMIE ?

Ces dernières années, les agents économiques ont eu largement recours au crédit bancaire, compte tenu des conditions de financement historiquement favorables (contexte de politique monétaire non conventionnelle et de taux négatifs). Cette dynamique tendancielle s'est accentuée en 2020 pour les entreprises qui ont souscrit massivement aux PGE pour soulager les tensions de trésorerie induites par la pandémie mondiale.

Le taux d'endettement bancaire¹ des entreprises, qui s'élevait à 37 % début 2015, a atteint 45 % juste avant la crise sanitaire en décembre 2019, avant de grimper encore à 56 % fin 2021. De même, le taux d'endettement bancaire des ménages a sensiblement augmenté, passant de 37 % début 2015, à 51 % fin 2021. Le crédit constitue ainsi un levier prépondérant de la croissance en Martinique.



Si l'évolution du taux d'endettement bancaire au cours des dernières années est majeure (+14 pts en 7 ans pour les ménages, et +19 pts pour les entreprises, dont +11 pts en 2 ans), il demeure toutefois bien en deçà des niveaux atteints en France (83 % pour les entreprises, 66 % pour les ménages) ou dans la zone euro (64 % pour les entreprises, 60 % pour les ménages). Aux États-Unis, le taux d'endettement bancaire des entreprises est très modéré (50 %), mais cela s'explique par un financement de marché² beaucoup plus développé, tandis que le taux d'endettement des ménages y est particulièrement conséquent (107 %).

Des taux d'endettement plus faibles qu'en Hexagone

Entreprises : 56 % du PIB (Martinique) vs 83 % du PIB (France)
Ménages : 51 % du PIB (Martinique) vs 66 % du PIB (France)

En Martinique, outre le caractère relativement contenu du taux d'endettement, la croissance des actifs bancaires des agents permet de relativiser les risques liés à la progression des crédits. En effet, la hausse de l'endettement net³ s'avère limitée. Par ailleurs, la situation financière des ménages ne semble pas s'être dégradée au vu de l'évolution des indicateurs de vulnérabilité (surendettement, interdiction bancaire, etc.). Les défaillances d'entreprises, bien qu'en hausse en 2022, demeurent inférieures à leur niveau d'avant crise.

Enfin, face à la remontée des taux opérée récemment par les banques centrales, et notamment par la banque centrale européenne depuis juillet 2022, la nette prédominance du financement du crédit à taux fixe en Martinique (plus forte qu'au niveau national) contribue à amortir les impacts pour les crédits en cours. Les risques demeurent ainsi maîtrisés, à ce stade.

¹ Le taux d'endettement est calculé comme le rapport entre l'encours de crédit bancaire et le produit intérieur brut (PIB).

² Le financement de marché est assuré par l'émission de titres sur les marchés financiers comme les actions, obligations, et les billets de trésorerie. Ces titres sont achetés par des investisseurs qui assurent ainsi le financement des entreprises.

³ L'endettement net est calculé comme la différence entre le montant de l'endettement et le montant des dépôts bancaires.

3. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France, établi sur la base des déclarations des établissements de crédit. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des entreprises, associations, collectivités et administrations dont le siège est basé en Martinique¹. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 euros.

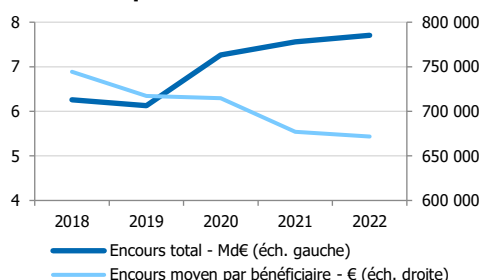
3.1 LE FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Légère progression des encours de crédits

Les encours de crédits déclarés par les établissements au SCR s'établissent à 7,7 milliards d'euros en 2022. Ils affichent une progression de 1,9 %, après +4,0 % en 2021. À l'inverse, le montant moyen par bénéficiaire recule à 670 000 euros (après 680 000 euros en 2021).

Les encours déclarés au SCR sont constitués à 80 % de crédits à moyen et long terme. Viennent ensuite les engagements de hors bilan (lignes de crédits mobilisables, engagements de garantie, etc.) et les crédits à court terme (respectivement 12 % et 6 %). Le crédit-bail et les crédits titrisés demeurent négligeables.

Risques recensés au SCR



Source : Banque de France - SCR

Répartition des encours par terme

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021	Structure 2022
Crédits à court terme	388	738	480	460	-4,2%	6,0%
Crédits à moyen et long terme	5 048	5 658	6 063	6 122	1,0%	79,5%
Crédit bail	211	212	227	215	-5,3%	2,8%
Crédits titrisés	11	12	9	21	135,8%	0,3%
Hors bilan	470	646	780	888	13,8%	11,5%
Total	6 127	7 266	7 559	7 706	1,9%	100,0%

Source : Banque de France - SCR

En 2022, les crédits à moyen et long terme augmentent faiblement (+1,0 %), tandis que les crédits à court terme diminuent (-4,2 %). Ces évolutions contrastent nettement avec celles observées au cours des deux années précédentes. En effet en 2020, les entreprises avaient eu massivement recours aux prêts garantis par l'État (PGE), d'où une forte croissance des crédits à court terme (+90,2 %). En 2021, les entreprises qui devaient décider de la durée de remboursement de leurs PGE, ont majoritairement choisi de les amortir sur 4 à 5 ans, d'où le

¹ Le périmètre de déclaration du SCR est différent de celui utilisé dans le chapitre précédent (périmètre RUBA), il n'y a donc pas lieu de confronter les données correspondantes. En particulier, le SCR ne recense pas les encours des ménages, comptabilisé à la fois les créances douteuses et les créances saines, et retient les engagements hors bilan (crédits mobilisables notamment). Une autre différence notable est que le SCR recense tous les crédits attribués à une contrepartie basée en Martinique, que le guichet bancaire sollicité soit implanté ou non en Martinique. À l'inverse, le SCR ne recense pas les crédits attribués par un guichet bancaire implanté en Martinique à une contrepartie basée sur un autre territoire.

recul marqué des crédits à court terme (-35,0 %) et la progression soutenue des crédits à moyen et long terme (+7,2 %).

Croissance marquée dans certains secteurs tels que l'industrie et l'immobilier

Les évolutions d'encours s'avèrent hétérogènes par secteur d'activité. L'industrie (y compris les domaines de l'énergie et de l'eau) connaît une croissance forte (+14,1 %), notamment dans la production d'électricité d'origine solaire et éolienne. C'est également le cas de l'immobilier (en particulier le logement social), de l'hébergement-restauration et de l'agriculture (respectivement +11,6 %, +14,7 % et +24,8 %).

Répartition sectorielle des encours

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021	Structure 2022
Activités immobilières	2 030	2 183	2 302	2 569	11,6%	33,3%
Administration publique	1 274	1 451	1 503	1 411	-6,1%	18,3%
Activités de services aux entreprises	1 045	1 400	1 319	1 280	-3,0%	16,6%
Industrie, énergie, eau	433	518	663	756	14,1%	9,8%
Commerce et réparation automobile	441	619	583	560	-3,9%	7,3%
Santé et action sociale	313	312	304	206	-32,3%	2,7%
Transports et entreposage	176	215	232	221	-4,8%	2,9%
Construction	206	268	316	304	-3,7%	3,9%
Hébergement et restauration	99	149	183	210	14,7%	2,7%
Agriculture, sylviculture et pêche	76	104	101	126	24,8%	1,6%
Autres	34	47	52	62	18,2%	0,8%

Source : Banque de France - SCR

Les secteurs qui regroupent la majorité des encours restent l'immobilier (33 %), suivi par le secteur public local (18 %) et les activités de services aux entreprises (17 %) ; des focus sur ces secteurs – aux activités très capitalistiques – sont proposés ci-après.

3.2 FOCUS SUR LE SECTEUR IMMOBILIER

En 2022, une croissance portée par le logement social

L'immobilier demeure le premier secteur en termes d'encours de crédits, avec 2,6 milliards d'euros, soit 33 % des encours déclarés sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les crédits du secteur immobilier, en hausse de 11,6 %, concernent essentiellement du moyen et long terme (88 %). L'encours moyen augmente à 700 000 euros (+4,5 %).

Évolution des encours du secteur immobilier

	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Risques totaux du secteur (M€)	2 030	2 183	2 302	2 569	11,6%
dont bailleurs sociaux	42,0%	38,9%	35,9%	36,4%	0,5 pt
dont SCI	42,1%	43,4%	45,2%	43,5%	-1,7 pt

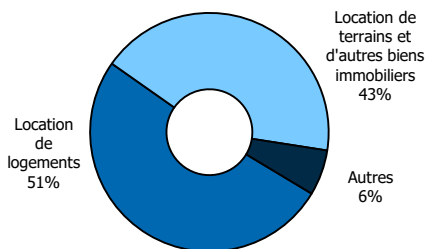
Source : Banque de France - SCR

Un peu plus du tiers des encours du secteur immobilier (36 %) est concentré sur les trois bailleurs sociaux présents sur le territoire (SIMAR, OZANAM et SMHLM). Après avoir fléchi durant plusieurs années, les risques portés par les bailleurs sociaux repartent à la hausse en 2022 (+13,2 %). Les risques portés par les SCI progressent également de façon sensible (+7,4 %).

Les entreprises exerçant une activité de location, particulièrement nombreuses, concentrent l'essentiel de l'encours immobilier : 51 % pour la location de logements et 43 % pour la location d'autres biens immobiliers (terrains, locaux professionnels, etc.). Ces deux types d'activité concentrent des crédits en hausse en 2022 (+15,1 % et +7,4 %).

Les autres activités mobilisent une faible part des financements du secteur (3 % pour les administrateurs de biens, 2 % pour les marchands de biens, moins de 1 % pour les agences immobilières et les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier).

Répartition des risques immobiliers



Source : Banque de France - SCR

3.3 FOCUS SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LOCALE

Des encours en baisse en 2022

L'administration publique locale concentre 1,4 milliard d'euros en 2022, soit 18 % des crédits déclarés sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Les encours se replient sur la dernière année (-6,1 %). Ils concernent principalement des financements à moyen et long terme (91 %), ainsi que quelques engagements hors bilan (9 %). L'encours moyen est de 34,4 millions d'euros (-3,8 %) ; hors Collectivité territoriale de Martinique (CTM), il atteint 13,4 millions (-12,5 %).

La part des communes repart à la hausse

Évolution de l'encours de l'administration publique locale

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Collectivité territoriale	709	905	976	875	-10,4%
Communes	351	338	320	343	7,1%
Communautés de communes	113	110	103	104	0,3%
Autres	101	99	103	90	-13,0%
Total	1274	1451	1503	1411	-6,1%

Source : Banque de France - SCR

Les encours de la CTM reculent en 2022 (-10,4 %), après plusieurs années de hausse. À noter que la Chambre régionale des comptes de Martinique avait souligné la croissance de l'endettement de la CTM dans son rapport publié en novembre 2021, et portant sur les exercices 2015 à 2020. En 2022, la part de la CTM au sein de l'encours public local s'élève à 62 %, contre 65 % en 2021.

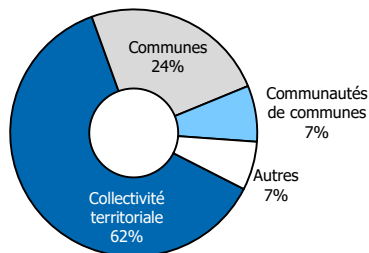
À l'inverse, les encours portés par les communes repartent à la hausse (+7,1 %). Cette augmentation intervient après plusieurs années de repli, en lien avec les difficultés financières d'une grande partie de ces collectivités. Les communes regroupent 24 % de l'encours public local, dont la moitié pour le chef-lieu Fort-de-France. Selon le dernier rapport de l'AFD, cette dernière qui s'est engagée dans un processus de redressement de ses comptes, a lancé un programme d'investissement de 16 M€ (réhabilitation de l'éclairage public, aménagement de la forêt de

Montgérald, sécurisation du quartier de Morne Calebasse). Les premiers financements, d'un montant de 9 M€, ont été mobilisés en fin d'année 2022.

S'agissant des communautés de communes, les encours sont stables en 2022 (+0,3 %) et représentent 7 % du total. Les communautés d'agglomérations du centre et du sud du territoire en concentrent l'essentiel (50 % pour la CACEM et 39 % pour la CAESM, contre 11 % pour Cap Nord¹).

Enfin, les encours des autres administrations enregistrent une baisse (-13,0 %) et constituent 7 % du total. Il s'agit principalement du Syndicat martiniquais pour le traitement et la valorisation des déchets (SMTVD) et du Groupement de coopération sanitaire à gestion publique de Mangot Vulcin (respectivement 50 % et 33 %).

Répartition de l'encours du secteur public local



Source : Banque de France - SCR

3.4 FOCUS SUR LES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES²

Nouveau repli en 2022, après la hausse exceptionnelle de 2020

Les activités de services aux entreprises concentrent 1,3 milliard d'euros de risques, ce qui en fait le troisième secteur sur le territoire (17 % des crédits). Il s'agit pour l'essentiel de financements à moyen et long terme (80 %), ainsi que d'engagements hors bilan (8 %) et de crédit-bail (6 %). L'encours moyen par contrepartie est stable, autour de 490 000 euros.

Les crédits liés aux activités de services aux entreprises diminuent de 3,0 % en 2022, après -5,8 % l'année précédente. Pour mémoire, ils avaient enregistré une hausse d'un tiers en 2020, en lien avec le recours aux PGE. Toutes les branches du secteur affichent des encours en recul en 2022.

Les crédits portés par les activités financières et d'assurance constituent 60 % des encours du secteur. Viennent ensuite les activités de services administratifs et de soutien³ (24 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (10 %).

Évolution de l'encours des activités de services aux entreprises

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Activités financières et d'assurance	637	899	788	767	-2,6%
Activités de services administratifs et de soutien	284	324	330	319	-3,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	76	120	136	132	-2,4%
Information et communication	11	17	20	18	-10,8%
Autres activités de services	37	40	45	44	-3,5%
Total	1045	1400	1319	1280	-3,0%

Source : Banque de France - SCR

¹ Il s'agit des trois communautés d'agglomérations existant en Martinique : la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM), la communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique (CAESM) et la communauté de communes du nord de la Martinique, également appelée Cap Nord Martinique.

² Les activités recensées au sein de ce secteur sont indiquées dans le tableau en fin de page.

³ Les activités financières et d'assurance regroupent notamment les sociétés holdings de groupe.

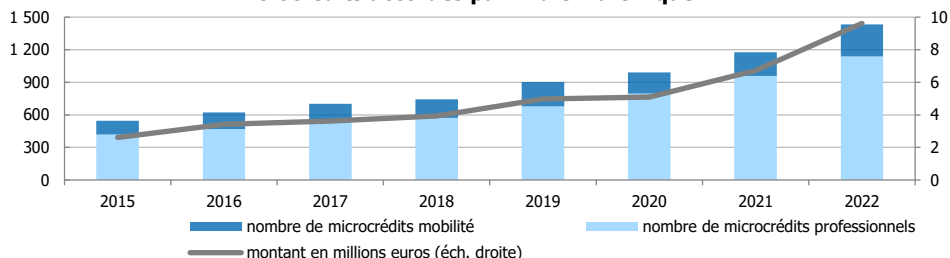
LE MICROCRÉDIT, UN OUTIL D'INCLUSION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE AU SERVICE DE L'EMPLOI

Outil de financement permettant de favoriser l'inclusion financière, le microcrédit est particulièrement adapté aux spécificités des territoires d'Outre-mer, où le niveau de pauvreté est plus important que dans l'Hexagone et où l'économie informelle est plus développée. Au-delà d'un financement qu'ils n'auraient pas ou difficilement pu obtenir, les bénéficiaires disposent également d'un accompagnement dans leurs projets, ce qui favorise une pérennisation des activités et donc une insertion durable des individus.

Le paysage du microcrédit professionnel en Outre-mer est structuré autour de nombreux acteurs, dont les actions concomitantes et coordonnées articulent et organisent la promotion et le développement pérenne de cette activité.

- Tout d'abord, les pouvoirs publics (Union Européenne, État y compris services déconcentrés, Collectivités territoriales) interviennent sur le volet réglementaire et en tant que financeurs des institutions distributrices de microcrédit.
- Association loi 1901, l'Adie accompagne directement des porteurs de projets en Martinique depuis 15 ans sous la forme de microcrédits professionnels et personnels, ainsi que de prêts d'honneur. Elle dispose d'un fort ancrage local avec 5 antennes en Martinique, ainsi que de 2 agences mobiles pour aller à la rencontre de potentiels bénéficiaires. Cette dernière est très importante pour toucher des publics fragiles et n'ayant pas toujours la possibilité de se rendre dans les différentes antennes, ou n'ayant pas connaissance du dispositif. En sus des financements publics, en tant qu'établissement de crédit accrédité¹, l'Adie Martinique se finance auprès d'établissements de crédit et par l'intermédiaire de partenaires financiers.
- Les structures locales d'accompagnement jouent également un rôle important dans l'accompagnement des publics fragilisés, et dans l'orientation vers les dispositifs existants. En Martinique, le réseau *Zétwa!*, composé d'acteurs économiques, vise notamment à favoriser la pérennité des entreprises martiniquaises grâce à une meilleure lisibilité et cohérence des dispositifs d'accompagnement.

Microcrédits accordés par l'Adie Martinique



Source : Adie

En 2022, l'Adie a accordé 1 558 financements, dont 1 138 microcrédits professionnels (+19 %) et 296 microcrédits mobilité (+35 %) en Martinique. Ce sont ainsi 9,6 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie locale (+43 %). Parmi les 1 133 personnes financées sur l'année, 49 % perçoivent les minima sociaux, 17 % sont sans diplôme, et 16 % habitent les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Par ailleurs, 25 % sont âgés de moins de 30 ans, et 25 % ont plus de 50 ans. Enfin, 59 % des bénéficiaires sont des femmes.

Un séminaire s'est tenu en octobre 2022², matérialisant la volonté de renforcement du dispositif. Outre les propositions qui ont été faites à cette occasion (pérenniser l'extension du plafond de 12 000 à 15 000 €, actuellement en phase d'expérimentation dans les territoires ultramarins / renforcer la communication en allant directement à la rencontre des publics ciblés, etc.), plusieurs conventions ont été signées. La première avec la Préfecture, dans le cadre de la déclinaison locale d'une convention nationale passée avec le Ministère des Outremer, portant sur un montant de 1,5 million d'euros (pour l'ensemble de l'Outre-mer). Les deux autres conventions ont été signées avec le Crédit Agricole Martinique-Guyane (financement d'un montant de 4,5 millions d'euros) et avec l'AFD (refinancement des lignes de microcrédit).

¹ Habilitation délivrée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), conformément à l'article R.

² À l'initiative de la préfecture et avec le concours de l'IEDOM, de la Banque des Territoires, de l'AFD, et de CAF.

4. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les billets et les pièces qui ont cours légal dans les collectivités d'outre-mer, ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont ceux qui circulent en France hexagonale et dans la zone euro.

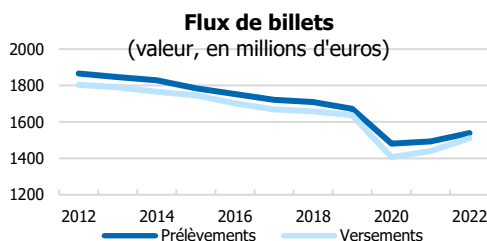
L'émission, l'entretien et la gestion de la qualité des signes monétaires y sont assurés par l'IEDOM, pour le compte de la Banque de France s'agissant des billets¹, et pour le compte du Trésor public s'agissant des pièces.

4.1 LES BILLETS

Normalisation des flux de billets

Les flux de billets échangés au guichet de l'IEDOM poursuivent la hausse engagée en 2021, après la chute observée en 2020. Pour mémoire, les échanges de billets avaient nettement reculé en 2020, en particulier pendant le premier confinement².

Ainsi, en 2022, les billets émis³ augmentent de 5,3 % en volume et de 3,0 % en valeur par rapport à l'année précédente. Les billets retournés⁴ affichent également une hausse, à +6,6 % en volume et +4,9 % en valeur.



Source : IEDOM

Flux d'échanges de billets aux guichets de l'IEDOM

		2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
En nombre (en millions d'unités)	Billets émis	58,5	57,6	50,6	51,3	54,1	5,3%
	Billets retournés	57,3	56,9	48,7	50,1	53,4	6,6%
	Émission nette	1,2	0,8	1,9	1,3	0,7	-47,0%
	Billets en circulation	28,5	29,2	31,1	32,4	33,1	2,1%
En valeur (en millions d'euros)	Billets émis	1 709,2	1 671,5	1 480,8	1 493,7	1 537,9	3,0%
	Billets retournés	1 658,8	1 637,9	1 406,9	1 440,4	1 510,9	4,9%
	Émission nette	50,4	33,6	73,9	53,4	27,0	-49,4%
	Billets en circulation	1 168,8	1 202,4	1 276,3	1 329,6	1 356,7	2,0%

Source : IEDOM

Pour autant, il ne s'agit pas d'une reprise, les niveaux restent inférieurs à ceux enregistrés en 2019 et la tendance de long terme demeure nettement baissière.

En dix ans, les flux de billets échangés se sont repliés d'environ 20 % en volume et 18 % en valeur. Ce phénomène n'est pas spécifique au territoire martiniquais, puisqu'il s'observe également, dans des proportions encore plus élevées, au niveau national et dans l'Eurosystème. Ainsi en France, la valeur des billets émis et celle des billets retournés ont respectivement diminué de -39 % et -46 % sur dix ans⁵.

¹ En Martinique, quelques banques effectuent elles-mêmes une partie du recyclage et de la remise en circulation des billets. Toutefois, les volumes traités par ces établissements sont encore négligeables (moins de 5 % des billets valides).

² cf. l'étude thématique de l'IEDOM publiée en février 2022 « L'impact de la crise sanitaire sur l'usage de l'espèce et de la carte bancaire en Martinique ».

³ Il s'agit des billets commandés par les banques pour alimenter leurs guichets et automates.

⁴ Les billets que les banques retournent à l'IEDOM, qui doivent être triés avant d'être éventuellement remis en circulation (s'ils sont jugés valides).

⁵ Entre 2011 et 2021

Si cette baisse s'inscrit donc depuis plusieurs années dans une tendance commune, l'usage de la monnaie fiduciaire¹ reste manifestement supérieur en Martinique par rapport à la France entière. Le montant des billets émis par habitant y est significativement plus élevé : de l'ordre de 4 366 € en Martinique, contre 1 716 € en France entière, en 2022.

L'émission nette annuelle, différence entre les billets émis et les billets retournés au cours de l'année sur le territoire, atteint 0,7 million de billets pour 27,0 millions d'euros. Pour la deuxième année consécutive, l'émission nette est en recul en 2022 (-47,0 % en volume et -49,4 % en valeur), elle ressort plus faible qu'en 2019.

Pour sa part, l'émission nette cumulée depuis l'introduction de l'euro, correspondant théoriquement aux billets en circulation en Martinique, s'établit à 33,1 millions de billets pour 1 356,7 millions d'euros. Le recours plus marqué aux espèces en Martinique par rapport à l'Hexagone se reflète également dans le montant de l'émission nette cumulée par habitant, soit 3 852 euros par habitant en Martinique, contre 3 018 euros en France entière.

Répartition par coupure des échanges de billets en 2022

		5 €	10 €	20 €	50 €	100 €	200 €	500 €
En nombre (en milliers d'unités)	Billets émis	1 267	8 598	25 915	18 034	251	2	0
	Billets retournés	1 302	8 725	25 602	17 470	286	9	2
	Émission nette	-35	-127	313	564	-34	-7	-2
En valeur (en milliers d'euros)	Billets émis	6 336	85 985	518 300	901 723	25 116	430	0
	Billets retournés	6 512	87 251	512 042	873 522	28 556	1 863	1 122
	Émission nette	-176	-1 267	6 258	28 201	-3 440	-1 433	-1 122

Source : IEDOM

Les coupures les plus utilisées demeurent celles de 20 euros (environ 48 % des billets émis et des billets retournés), celles de 50 euros (environ 33 %), et celles de 10 euros (environ 16 %). En effet, ce sont ces coupures (principalement celles de 20 et 50 euros, et dans une moindre mesure celle de 10 euros) qui alimentent les distributeurs automatiques de billets. Cette décomposition est différente de celle de l'hexagone (les coupures de 20 euros, 50 euros et 10 euros représentent respectivement environ 35 %, 25 % et 30 % des flux) et encore plus de celle de l'Eurosystème (respectivement 28 %, 32 % et 22 %).

S'agissant de l'émission nette, les coupures de 5, 10, 100, 200 et 500 euros présentent un solde négatif, ce qui signifie qu'on dénombre davantage de billets retournés que de billets émis. À noter le cas particulier de la coupure de 500 euros, pour laquelle il n'y a plus d'émission de billets² depuis le 27 janvier 2019, conformément à la décision de la BCE de mai 2016. En effet, la coupure de 500 euros, peu utilisée dans le cadre légal, l'était surtout pour des activités frauduleuses (blanchiment d'argent, évasion fiscale, financement du terrorisme, etc.).

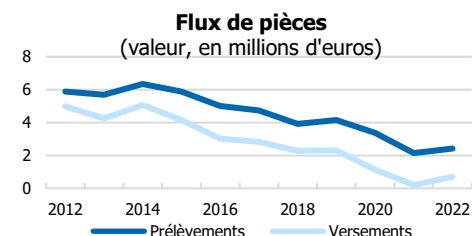
Les coupures de 20 et 50 euros affichent une émission nette positive, ce qui signifie que l'on compte moins de billets retournés que de billets émis. Le solde de la coupure de 50 euros est particulièrement important (564 milliers de billets pour 28 millions d'euros), ce qui pourrait s'expliquer par de la thésaurisation ou par une utilisation en dehors du territoire martiniquais.

¹ Cf. Chapitre IV, section 2, 3-Les moyens de paiement.

² Le billet de 500 euros conserve néanmoins sa valeur d'échange.

4.2 LES PIÈCES

En 2022, sur des niveaux faibles et sans remettre en cause la tendance baissière observée depuis plusieurs années, les flux de pièces échangées au guichet de l'IEDOM progressent. Les pièces émises augmentent de 2,9 % en volume et de 12,7 % en valeur, par rapport à l'année précédente. Les retours de pièces sont multipliés par plus de 3 tant en volume qu'en valeur.



L'émission nette annuelle s'élève à 10,7 millions de pièces, pour une valeur de 1,7 million d'euros.

L'émission nette cumulée depuis l'introduction de l'euro, correspondant aux pièces théoriquement en circulation sur le territoire, s'établit à 296,1 millions de pièces, pour un montant de 42,1 millions d'euros.

Flux d'échanges de pièces aux guichets de l'IEDOM

		2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
En nombre (en millions d'unités)	Pièces émises	15,5	13,4	11,4	10,9	11,3	2,9%
	Pièces retournées	6,2	4,4	1,5	0,2	0,6	203,8%
	Émission nette	9,3	9,0	9,9	10,7	10,7	-0,6%
	Pièces en circulation	255,7	264,8	274,6	285,4	296,1	3,7%
En valeur (en millions d'euros)	Pièces émises	3,9	4,2	3,4	2,1	2,4	12,7%
	Pièces retournées	2,3	2,3	1,1	0,2	0,7	258,3%
	Émission nette	1,6	1,9	2,2	1,9	1,7	-12,6%
	Pièces en circulation	34,3	36,2	38,4	40,3	42,0	4,2%

Source : IEDOM

Les pièces de 1, 2 et 5 centimes, soit les pièces rouges, constituent les principales émissions (respectivement 32 %, 23 %, et 14 %, soit au total 69 %). En effet, elles sont très demandées par les commerçants pour remettre l'appoint à leurs clients, alors qu'à l'inverse, les clients les utilisent peu pour régler leurs achats. Les pièces rouges s'accumulent souvent au fond des porte-monnaie, et sont fréquemment égarées. Les taux de retour de ces pièces sont d'ailleurs nuls en 2022.

Les autres pièces présentent des taux de retour positifs (42 %, 37 % et 13 % pour les pièces de 1, 2 euros et 20 centimes), hormis les pièces de 10 centimes et 50 centimes, pour lesquelles le taux de retour est également nul.

Contrairement aux billets, toutes les pièces présentent un solde d'émission nette positif, signifiant que le volume mis en circulation est supérieur au volume retourné à l'IEDOM.

Répartition par coupure des échanges de pièces en 2022

		0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1 €	2 €
En nombre (en milliers d'unités)	Pièces émises	3 600	2 543	1 626	1 134	852	312	563	623
	Pièces retournées	0	0	0	0	110	0	239	228
	Émission nette	3 600	2 543	1 626	1 134	742	312	324	395
En valeur (en milliers d'euros)	Pièces émises	36	51	81	113	170	156	563	1 245
	Pièces retournées	0	0	0	0	22	0	239	456
	Émission nette	36	51	81	113	148	156	324	789

Source : IEDOM

5. LE SURENDETTEMENT

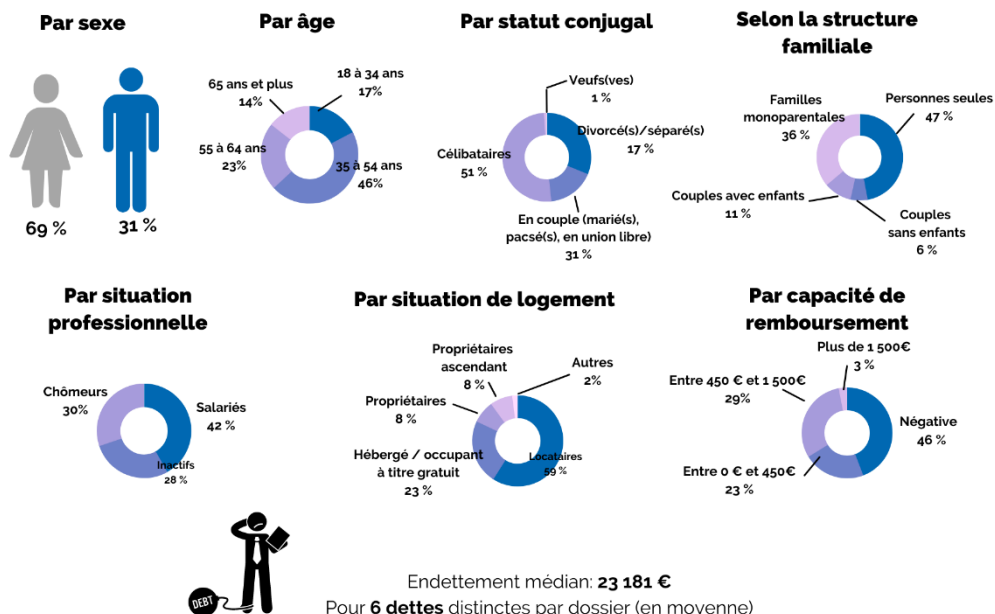
Le surendettement se caractérise par « l'impossibilité manifeste pour un débiteur (personne physique) de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir¹ ». Lorsque les difficultés financières deviennent insurmontables et s'installent durablement, le débiteur peut déposer gratuitement un dossier auprès de la commission de surendettement dont le secrétariat est assuré, en Martinique, par l'IEDOM.

UN RECOURS MOINS IMPORTANT QU'EN MÉTROPOLE, MAIS DES MÉNAGES, NOTAMMENT DES FEMMES CÉLIBATAIRES, EN SITUATION PLUS PRÉCAIRE

L'IEDOM assure le secrétariat de la commission de surendettement des particuliers dans le cadre de ses missions de service public. La commission se réunit chaque mois et est compétente pour les particuliers résidents dans le département.

En 2022, 12 commissions se sont déroulées à l'IEDOM et 413 dossiers déposés auprès du secrétariat. La commission concentre 18 % des dossiers de surendettement des DOM (2 319 dossiers). Si le nombre de dossiers progresse pour la deuxième année consécutive (+8,1 % après +6,1 en 2021), la tendance est à la baisse depuis 2015 avec moins de 500 dossiers déposés (soit -3,3 % en moyenne par an entre 2015 et 2022).

En 2022, ces dossiers font apparaître parmi les personnes surendettées une prédominance de femmes, de célibataires, de personnes âgées de 45 à 54 ans et salariées en CDI. En majorité, les personnes en situation de surendettement disposent de ressources n'excédant pas 1 020 €. En conséquence, leur capacité de remboursement est nulle ou faible (<450 € par mois). En 2022, l'endettement médian s'élève à 23 181 euros par dossier, pour un endettement global de 19,2 millions d'euros à l'échelle de la Martinique. Cet endettement est principalement constitué de dettes financières.



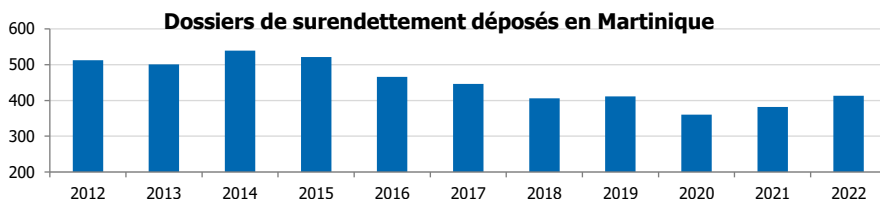
Source : IEDOM

¹ Art. L331-1 du Code de la consommation.

5.1 L'ÉVOLUTION DU VOLUME D'ACTIVITÉ

Hausse du nombre de dossiers déposés en 2022 mais baisse tendancielle

En 2022, 413 dossiers de surendettement ont été déposés à l'IEDOM Martinique. Ce chiffre s'inscrit en hausse (+8,1 %) par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'inscrit dans la tendance observée dans les DOM (+5,3 %), alors que l'Hexagone enregistre une diminution de 6,5 % du nombre de dossiers.



À la Martinique, la hausse du nombre de dossiers par rapport à 2021 s'explique notamment par la levée l'ensemble des restrictions de déplacement et le recours de plus en plus important au dépôt de dossier en ligne¹ (env. 100 dossiers). L'intensification de la médiation des travailleurs sociaux a également pu favoriser la hausse du nombre de dépôts de dossier. Le nombre de dépôts en 2022 est stable par rapport à 2019 et reste toutefois inférieur au niveau des années 2011-2015 autour de 500 par an en moyenne.

Pour rappel, depuis la mise en œuvre du dispositif de surendettement en décembre 1989 par la loi Neiertz, c'est un peu plus de 9 600 dossiers qui ont été déposés auprès de la commission. Plusieurs lois ont permis de faire évoluer le dispositif de surendettement depuis sa création. Les plus marquantes sont la loi Lagarde en 2010 qui renforce la protection des débiteurs par la réduction des durées de plans et d'inscription au FICP², et la loi Hamon en 2014 qui permet un allègement de la durée moyenne des procédures. Grâce à ces évolutions législatives, depuis 2015, le nombre de dossier déposés suit une baisse moyenne de 3,3 % par an.

Des disparités persistantes entre l'Hexagone et la Martinique

À la Martinique, en 2022, on compte environ 1,2 dépôt de dossier pour 1000 habitants, contre 1,7 dans l'Hexagone. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart, généralisé à l'ensemble des DOM (moyenne domienne à 1,1 dossier pour 1 000 habitants en 2021) : le premier est d'ordre socioéconomique, les ménages ultramarins ayant moins recours au crédit bancaire et comptant davantage sur la solidarité familiale ; le second est d'ordre socioculturel et lié aux comportements induits par l'insularité et la petite taille de l'île, les Ultramarins étant plus réticents à déclarer leurs difficultés, notamment par souci d'image.

5.2. LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

La commission de surendettement a jugé 376 dossiers recevables en 2022, sur les 387 étudiés. La totalité des dossiers recevables a été orienté, dont 62 % vers une procédure de réaménagement de dettes³, et 38 % vers une procédure de rétablissement personnel (PRP)⁴ :

¹ Depuis 2020, les démarches peuvent s'effectuer en ligne sur le site www.iedom.fr rubrique Particuliers

² Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

³ Proposition de plan de remboursement / recommandation de mesures par la Commission.

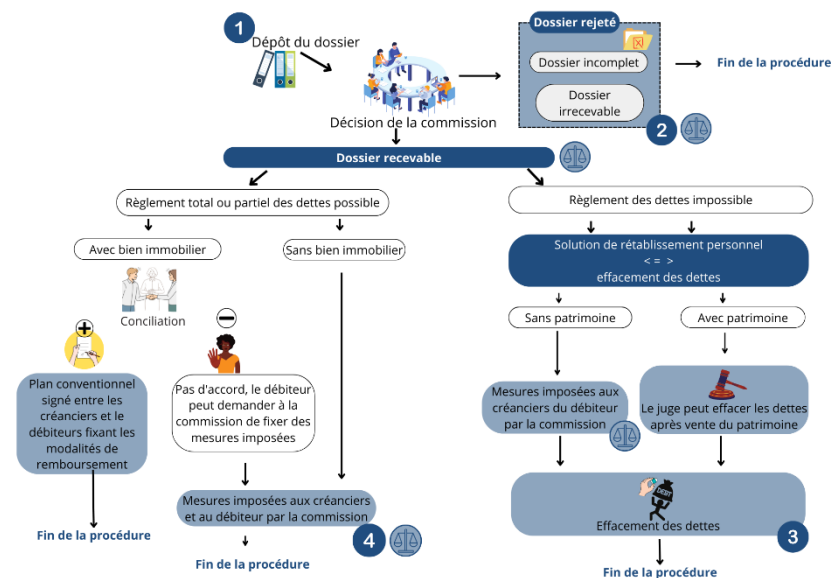
⁴ Effacement des dettes.

Traitement des dossiers	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Dossiers déposés	360	382	413	8,1%
Dont proportion de redépôt (à fin septembre)	22,20%	27,9%	22,9%	-5,0 pts
Dossiers soumis à examen de recevabilité	330	393	387	-1,5 pt
Dossiers jugés recevables	309	377	376	-0,3 pt
Mesures de rétablissement personnel	34,10%	33,1%	36,5%	3,4%
<i>Dont plans conventionnels conclus</i>	5,30%	6,7%	8,2%	1,5 pt
Mesures imposées et recommandées	51,50%	49,6%	45,7%	-3,9 pts
<i>Dont dossiers clôturés sans traitement (toutes phases)</i>	8,90%	7,1%	7,0%	-0,1 pt

Source : IEDOM

TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une procédure simplifiée a été mise en place pour accélérer la procédure. Les recommandations de la commission de surendettement ne sont plus homologuées par le juge de l'exécution du tribunal judiciaire¹. La phase amiable est limitée au cas où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier et les plans sont imposés en cas de silence des créanciers dans les délais prévus.



LEGENDE

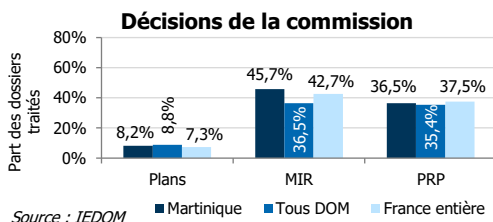
- 1 Vous ou vos créanciers avez la possibilité de contester la décision de la commission devant le juge
- 2 Vous êtes supprimé du FICP
- 3 Vous êtes inscrit au FICP pour 5 ans
- 4 Vous êtes inscrit au FICP pour la durée des mesures (Sans maximum)

Source : Banque de France

- Parmi ceux orientés vers une procédure de réaménagement de dettes, 35 ont abouti à la conclusion d'un plan conventionnel de redressement, tandis que 195 ont fait l'objet de mesures imposées (MIR) par la commission.

1 Tribunaux d'instance (TI) et tribunaux de grande instance sont dénommés indistinctement tribunaux judiciaires depuis le 1^{er} janvier 2020.

- Parmi les dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel, 156 mesures d'effacement des dettes ont effectivement été prononcées par la commission. Pour mémoire, cette procédure est préconisée lorsque le débiteur est dans l'impossibilité manifeste de régler ses dettes, même partiellement.

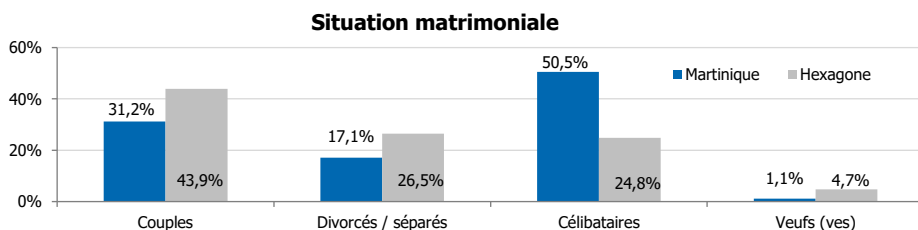


La part des dossiers traités se concluant par la signature d'un plan conventionnel affiche une augmentation par rapport à l'année précédente (+1,5 point à 8,2 %). De même, la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel progresse +3,5 points à 36,5 %). À l'inverse, la part des dossiers ayant abouti à des mesures imposées diminue sur l'année (-1,8 point à 49,7 %).

5.3 LA TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT

L'analyse typologique du surendettement confirme les tendances déjà observées¹. En 2022, la proportion de femmes parmi les personnes surendettées est particulièrement élevée en Martinique (68,9 % contre 54,2 % en France entière).

Les débiteurs sont principalement des personnes seuls (68,8 %). Ces personnes se répartissent entre des célibataires (50,5 %), des personnes divorcées ou séparées (17,1 %) et des veufs/veuves (1,1 %). Enfin, 49,7 % des débiteurs ont au moins une personne à charge.



Sources : IEDOM, Banque de France

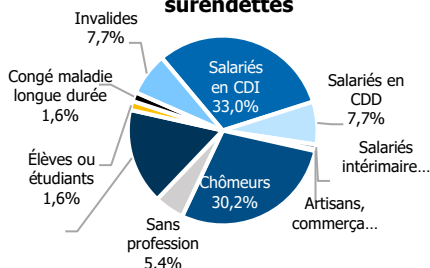
Les classes d'âge les plus représentées sont les 45-54 ans (23,7 %), les 55-64 ans (22,5 %), et les 35-44 ans (22,0 %). Les plus de 65 ans, pour leur part, représentent 14,5 % des débiteurs. Par ailleurs, les personnes surendettées sont majoritairement locataires, même si la part des propriétaires est également significative (59,4 % de locataires et 15,9 %² de propriétaires, contre respectivement 76,0 % et 9,0 % au niveau national).

S'agissant de la situation professionnelle des débiteurs martiniquais, un peu moins du tiers est au chômage (30,2 %), ce qui est significativement plus élevé qu'au niveau national (24,0 %). 41,7 % des surendettés sont des personnes salariées (33,0 % en CDI, 7,7 % en CDD et 0,9 % en intérim). Le reliquat est principalement constitué de retraités (17,3 %), et de personnes sans profession (5,4 %). En termes de catégories socioprofessionnelles, les employés sont les premiers déposants (39,1%) suivis par les « personnes sans activité professionnelle » (33,5 %).

¹ cf. Note Expresse « Typologie du surendettement en Martinique » - mars 2016 et septembre 2021.

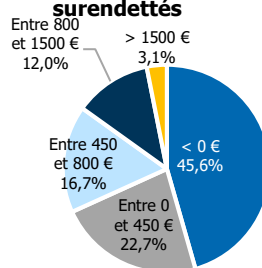
² Dont 8,1 % de propriétaires accédants (qui remboursent un emprunt immobilier) et 7,8 % de propriétaires non accédants (qui n'ont pas emprunté pour acquérir leur logement, ou qui ont fini de rembourser leur emprunt).

Situation d'emploi des surendettés



Source : IEDOM

Capacité de remboursement des surendettés



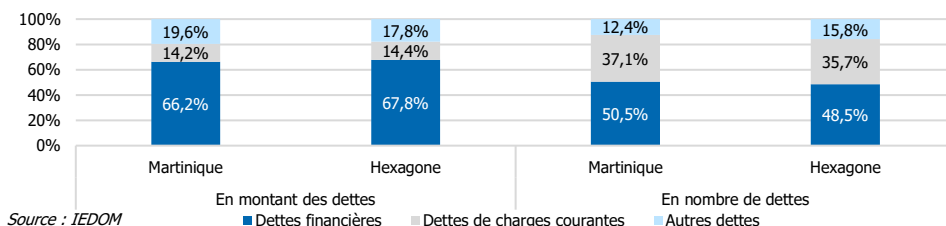
Source : IEDOM

S'agissant des ressources financières, 62,8 % des surendettés bénéficient d'un revenu inférieur à 1 267 €, et 26,3 % d'un revenu compris entre 1 267 et 1 881 € net. Dans ces conditions, près de la moitié d'entre eux (45,6 %) présentent une capacité de remboursement nulle, ce qui est sensiblement équivalent au niveau national (50,2 %).

5.4 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

En 2022, en montant et en nombre de dettes, la structure de l'endettement global des débiteurs martiniquais est comparable à celle observée dans l'Hexagone ainsi qu'à celle observée l'année précédente.

Structure de l'endettement

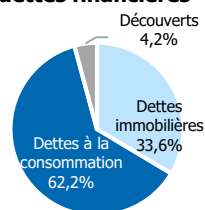


Source : IEDOM

- Les dettes financières sont prépondérantes, avec 66,2 % de l'endettement global (67,8 % au niveau hexagonal). Elles se répartissent principalement entre dettes à la consommation 62,2 % et dettes immobilières (33,6 %). En nombre, les dettes financières constituent 50,5 % de l'endettement global (contre 48,5 % dans l'Hexagone).

- Les dettes de charges courantes¹ représentent 14,2 % du montant total de l'endettement et 37,1 % du nombre global de dettes (respectivement 14,4 % et 35,7 % dans l'Hexagone).

Répartition des dettes financières



Source : IEDOM

- Les autres dettes constituent 19,6 % du montant total de l'endettement, et 12,4 % du nombre global de dettes (respectivement 17,8 % et 15,8 % dans l'Hexagone). Elles comprennent les dettes en tant que caution, les frais d'huissier ou d'avocat, les emprunts à la famille, les dettes sociales (vis-à-vis des organismes tels que la CAF, l'Assedic, la Sécurité sociale, etc.) et les dettes pénales.

¹ Les dettes alimentaires comme les dettes pénales sont comptabilisées dans les dettes de charges courantes mais elles sont exclues de la procédure. Elles font généralement l'objet d'un moratoire (report de paiement).



ANNEXES

Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe de référence	Guichets	Effectifs	Total bilan (Martinique)
BANQUES						
BNP Paribas Antilles-Guyane	14 M€	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	BNP Paribas	9	138	1 344 M€
Banque des Caraïbes	147 M€	Centre Commercial La Galleria 97232 Le Lamentin	My Money Bank	2	23	154 M€
Le Crédit Lyonnais (LCL)	2 038 M€	Jambette Village 97232 Le Lamentin	Crédit Agricole	3	28	353 M€
La Banque Postale	6 585 M€	Centre financier Bat. D2, 5 rue Saint Christophe 97200 Fort-de-France	Groupe CDC	44	82	1 506 M€
Banque européenne du Crédit Mutuel	134 M€	Zone industrielle les Mangles 97232 Le Lamentin	Crédit Mutuel	1	-	22 M€
BRED-Cofilease	12 M€	Centre d'affaires BRED - Jambette 97232 Le Lamentin	BPCE	1	2	231 M€
Bpifrance	5 440 M€	Imm. Cascades III - 1, place F. Mitterrand 97200 Fort-de-France	Groupe CDC	1	4	123 M€
BANQUES MUTUALISTES OU COOPÉRATIVES						
BRED - Banque Populaire	1 681 M€	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	BPCE	20	260	3 413 M€
Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France	Crédit Mutuel	19	268	3 086 M€
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	1 100 M€	Angle Boulevard de Gaulle et rue Eboué 97200 Fort-de-France	BPCE	14	110	1 346 M€
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de Martinique et Guyane	12 M€	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin	Crédit Agricole	20	401	3 629 M€
CASDEN Banque Populaire	-	6, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	BPCE	1	-	316 M€
SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT						
SOMAFI-SOGUAFI	21 M€	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	My Money Bank	1	42	444 M€
Crédit Moderne Antilles Guyane	19 M€	Immeuble Blandin - ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	BNP Paribas	1	52	290 M€
CAFINEO	8 M€	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie-Mahault	BNP Paribas	-	-	59 M€
Agence Française de Développement	4 418 M€	Imm. Cascades III - 1, place F. Mitterrand 97200 Fort-de-France	Groupe AFD	1	16	928 M€
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT SPÉCIALISÉ						
BPCE Factor	20 M€	7, zone de Manhity Immeuble Exodom 97232 Le Lamentin	BPCE	1	6	95 M€
ÉTABLISSEMENT À STATUT PARTICULIER						
Banque des Territoires	-	Imm. Cascades III - 1, place F. Mitterrand 97200 Fort-de-France	Groupe CDC	1	8	381 M€

Source : IEDOM

Tableau 2
Actifs financiers

(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Sociétés	2 129,4	2 218,4	3 002,9	2 859,3	2 882,1	0,8%
Dépôts à vue	1 764,9	1 841,3	2 628,3	2 546,6	2 499,0	-1,9%
Placements liquides ou à court terme	304,5	310,7	307,1	250,9	330,2	31,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	27,6	33,7	28,1	33,4	35,3	5,7%
Placements indexés sur les taux du marché	276,9	277,1	279,0	217,5	294,9	35,6%
dont comptes à terme	246,8	255,6	266,2	204,7	282,7	38,1%
dont OPCVM monétaires	30,1	21,5	12,8	12,7	12,2	-4,3%
Épargne à long terme	60,0	66,3	67,5	61,9	52,8	-14,6%
dont OPCVM non monétaires	32,6	37,7	37,9	32,3	21,2	-34,3%
Ménages	4 444,8	4 564,0	4 909,7	5 157,3	5 316,5	3,1%
Dépôts à vue	1 220,8	1 284,9	1 509,4	1 638,6	1 734,7	5,9%
Placements liquides ou à court terme	1 317,8	1 345,5	1 465,7	1 543,8	1 620,1	4,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 216,8	1 261,5	1 387,3	1 465,2	1 539,0	5,0%
dont livrets ordinaires	500,9	531,3	585,5	634,8	681,1	7,3%
dont livrets A et bleus	373,8	386,2	421,5	439,9	468,9	6,6%
dont livrets jeunes	10,8	10,5	11,1	10,7	9,9	-7,7%
dont livrets d'épargne populaire	26,0	18,6	18,0	16,9	27,2	60,7%
dont livrets de développement durable	224,6	235,4	268,2	280,6	298,2	6,3%
dont comptes d'épargne logement	80,8	79,6	83,0	82,3	82,6	0,4%
Placements indexés sur les taux du marché	101,0	84,0	78,5	78,6	81,1	3,2%
dont comptes à terme	88,1	72,2	67,9	68,5	72,1	5,2%
dont bons de caisse	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s.
dont OPCVM monétaires	12,2	11,8	10,6	10,1	9,0	-10,8%
Épargne à long terme	1 906,2	1 933,5	1 934,6	1 974,9	1 961,7	-0,7%
dont plans d'épargne logement	514,8	510,4	515,1	514,3	505,8	-1,7%
dont plans d'épargne populaire	39,9	36,7	34,3	31,9	28,5	-10,6%
dont autres comptes d'épargne	7,6	8,1	8,0	9,4	9,9	5,4%
dont portefeuille-titres	154,5	147,9	142,5	136,0	128,1	-5,9%
dont OPCVM non monétaires	27,2	28,6	27,7	27,9	25,1	-10,3%
dont contrats d'assurance-vie	1 162,2	1 201,9	1 206,9	1 255,4	1 264,5	0,7%
Autres agents	431,7	467,8	538,9	556,8	588,1	5,6%
Dépôts à vue	284,3	329,5	396,4	404,3	424,9	5,1%
Placements liquides ou à court terme	106,7	104,8	110,2	120,3	136,3	13,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	57,6	60,4	67,9	67,8	60,4	-10,9%
Placements indexés sur les taux du marché	49,2	44,4	42,3	52,4	75,9	44,7%
dont comptes à terme	38,1	33,6	27,6	37,8	68,1	80,4%
Épargne à long terme	40,7	33,5	32,4	32,2	26,9	-16,4%
Total	7 006,0	7 250,2	8 451,5	8 573,4	8 786,7	2,5%
Dépôts à vue	3 270,0	3 455,8	4 534,1	4 589,5	4 658,6	1,5%
Placements liquides ou à court terme	1 729,0	1 761,0	1 883,0	1 915,0	2 086,6	9,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 302,0	1 355,6	1 483,3	1 566,5	1 634,7	4,4%
Placements indexés sur les taux du marché	427,1	405,5	399,7	348,5	451,9	29,7%
Épargne à long terme	2 006,9	2 033,4	2 034,4	2 068,9	2 041,5	-1,3%

Source : IEDOM

Tableau 3
Concours accordés par les établissements de crédit installés localement

(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Entreprises	3 442,3	3 670,6	4 478,0	4 662,1	4 974,6	6,7%
Crédits d'exploitation	319,3	361,8	914,3	890,1	942,3	5,9%
Créances commerciales	10,0	7,6	8,5	7,9	11,1	40,5%
Crédits de trésorerie	199,5	239,9	823,4	750,7	722,3	-3,8%
dont entrepreneurs individuels	43,1	44,8	71,3	74,8	60,9	-18,5%
Comptes ordinaires débiteurs	91,7	97,1	67,4	119,1	143,5	20,4%
Affacturage	18,1	17,2	14,9	12,4	74,4	500,9%
Crédits d'investissement	2 078,5	2 284,5	2 499,6	2 702,2	2 915,3	7,9%
Crédits à l'équipement	1 964,2	2 159,5	2 367,5	2 576,2	2 830,3	9,9%
dont entrepreneurs individuels	37,0	38,6	43,6	41,7	43,1	3,4%
Crédit-bail	114,3	124,9	132,1	126,0	117,0	-7,1%
Crédits immobiliers	1 042,7	1 022,6	1 009,8	1 007,7	1 047,7	4,0%
Autres crédits	1,8	1,8	54,3	62,2	69,4	11,7%
Ménages	3 563,3	3 798,9	3 973,9	4 176,5	4 357,7	4,3%
Crédits à la consommation	1 149,1	1 229,4	1 242,9	1 269,8	1 279,9	0,8%
Crédits de trésorerie	1 098,2	1 171,1	1 186,3	1 203,5	1 235,5	2,7%
Comptes ordinaires débiteurs	39,9	43,8	36,1	36,1	39,1	8,3%
Crédit-bail	11,0	14,5	20,5	30,2	26,3	-13,1%
Crédits à l'habitat	2 409,9	2 564,8	2 726,4	2 901,8	3 072,8	5,9%
Autres crédits	4,3	4,7	4,6	5,0	5,1	2,2%
Collectivités locales	1 174,2	1 147,5	1 265,0	1 216,5	1 124,6	-7,6%
Crédits d'exploitation	26,4	26,0	77,8	14,2	14,1	-0,7%
Crédits de trésorerie	24,8	23,4	75,5	12,6	10,5	-16,4%
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,2	0,3	0,1	0,1	8,6%
Crédits d'investissement	1 122,2	1 095,9	1 130,0	1 155,6	1 004,8	-13,0%
Autres crédits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Autres agents	418,7	410,9	416,3	402,6	408,2	1,4%
Total encours sain	8 572,9	9 002,2	10 076,1	10 411,1	10 781,4	3,6%
Total encours brut	9 157,1	9 573,2	10 653,4	10 967,7	11 404,4	4,0%
Taux de créances douteuses	6,4%	6,0%	5,4%	5,1%	5,5%	0,4 pt

Source : IEDOM

Tableau 4
Bilan agrégé de l'échantillon de banques locales

Actif (en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 066,0	2 365,6	3 360,8	3 856,2	4 602,5	19,4%
Opérations avec la clientèle	4 419,0	4 789,4	5 559,9	5 832,1	6 340,8	8,7%
Opérations sur titres	298,0	304,8	278,4	280,5	269,8	-3,8%
Opérations diverses	208,0	208,6	161,2	122,5	192,2	56,8%
Valeurs immobilisées	58,2	60,0	58,1	57,8	66,8	15,5%
Total Actif	7 049,2	7 728,4	9 418,4	10 149,2	11 472,1	13,0%

Passif (en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 615,0	3 108,0	3 789,0	4 501,2	5 329,3	18,4%
Opérations avec la clientèle	3 516,2	3 673,1	4 622,6	4 691,5	4 994,0	6,4%
dont comptes ordinaires créditeurs	2 413,1	2 550,8	3 440,5	3 510,6	3 746,6	6,7%
dont comptes d'épargne à régime spécial	746,0	784,7	851,8	896,6	929,7	3,7%
dont comptes créditeurs à terme	322,3	291,6	297,7	243,3	282,2	16,0%
Opérations sur titres	1,2	2,6	2,3	4,3	5,1	18,3%
Opérations diverses	204,5	200,6	225,3	135,4	289,1	113,6%
Capitaux propres, provisions et assimilés	712,3	744,1	779,3	816,8	854,6	4,6%
dont capital	74,4	75,3	78,0	78,0	78,7	1,0%
Total Passif	7 049,2	7 728,4	9 418,4	10 149,2	11 472,1	13,0%

Soldes (en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Opérations avec la clientèle	-902,9	-1 116,3	-937,3	-1 140,6	-1 346,8	-18,1%
Opérations sur titres	-296,9	-302,2	-276,1	-276,2	-264,7	4,2%
Opérations diverses	-3,5	-8,0	64,1	12,9	96,9	654,4%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	654,1	684,1	721,2	759,0	787,8	3,8%
Excédent (+) ou Besoin de trésorerie (-)	-549,1	-742,4	-428,1	-645,0	-726,8	-12,7%

Hors bilan - engagements de garantie (en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Engagements en faveur des établissements de crédit	18,9	18,7	13,8	3,6	2,7	-23,3%
Engagements reçus d'établissements de crédit	552,4	656,4	774,8	763,8	653,3	-14,5%
Engagements en faveur de la clientèle	208,8	232,2	235,8	286,8	310,8	8,4%
Engagements reçus de la clientèle	309,0	307,1	731,1	701,9	837,6	19,3%

Source : IEDOM

Tableau 5
Compte de résultat agrégé de l'échantillon de banques locales

(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	6,2	11,6	10,5	9,4	3,5	-62,9%
(+) Opérations avec la clientèle	179,5	179,0	171,2	175,1	183,4	4,7%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	nd
(+) Opérations sur titres	2,1	2,6	1,9	1,2	0,9	-26,6%
(+) Opérations de financement à long terme	6,8	6,6	5,6	4,8	6,6	36,8%
(+) Opérations de change	1,6	1,5	0,9	1,2	1,8	46,8%
(+) Opérations de hors-bilan	1,7	1,9	3,2	3,3	4,3	27,7%
(+) Opérations de services financiers	49,3	50,7	49,0	52,6	58,7	11,8%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	6,3	5,7	6,4	6,0	6,9	16,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	15,5	16,7	17,0	18,7	18,9	1,2%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	nd
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de placement	0,2	-0,1	-0,1	0,1	0,2	57,7%
(=) Produit net bancaire	268,7	276,4	265,6	272,2	284,9	4,7%
(-) Frais généraux	190,7	189,8	207,1	188,5	227,3	20,5%
dont frais de personnel	105,3	104,4	103,4	106,1	115,2	8,6%
dont services extérieurs	81,3	80,9	99,6	79,2	108,6	37,1%
(-) Dotations aux amortissements	6,8	6,9	7,5	7,5	8,3	9,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorporelles	2,5	0,1	-2,5	0,0	0,0	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	23,7	24,8	25,6	23,1	21,9	-5,3%
(-) Quote-part sur op. d'expl. non bancaire en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(+) Charges refacturées	9,0	7,9	35,0	16,6	44,3	167,3%
(=) Résultat brut d'exploitation	54,0	62,7	63,0	69,6	71,7	3,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2,0	4,8	3,5	2,9	0,2	-93,7%
(-) Autres dotations nettes aux prov. pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(-) Dotations nettes aux prov. pour risques et charges	-0,8	0,1	1,7	4,1	5,7	39,1%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	8,8	11,0	14,4	10,0	10,2	2,7%
(+) Intérêts sur créances douteuses	5,0	3,4	4,2	3,5	3,2	-7,8%
(=) Résultat d'exploitation	48,9	50,1	47,6	56,1	58,8	4,8%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. corp. et incorp.	0,2	1,0	-1,4	0,3	-0,2	nd
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. financières	0,0	1,2	-1,0	-0,4	0,0	nd
(-) Dotations nettes aux provisions sur immo. financières	1,5	1,9	-0,6	0,7	0,7	-1,0%
(=) Résultat courant avant impôt	47,6	50,4	45,8	55,4	57,9	4,6%
(+) Produit net exceptionnel	0,1	0,4	1,1	0,4	0,0	-97,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	6,6	9,6	10,9	12,4	8,8	-28,8%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(-) Impôt sur les bénéfices	15,9	14,6	13,6	15,0	11,9	-21,0%
(=) Résultat net	25,2	26,5	22,3	28,4	37,2	31,1%

Source : IEDOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Magalie ARDOINO

Adrien BOILEAU

Evie COYAN

Florence MAR-PICART

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directrice de la publication : Ivan ODONNAT
Responsable de la rédaction : Florence MAR-PICART
Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)
Imprimé par ANTILLES IMPRIMERIE
Achevé d'imprimer en juillet 2023 – Dépôt légal : juillet 2023
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-012-0



IEDOM
Agence de Martinique

1, boulevard
du Général de Gaulle
BP CS 50512
97206 Fort-de-France
Cedex

Directeur:
Florence Mar-Picart
05 96 59 44 00

iedom.fr/martinique

